PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME IX

1780-1793



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

1926

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

IX

1780-1793

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. Henry LEMONNIER

TOME IX

1780-1793

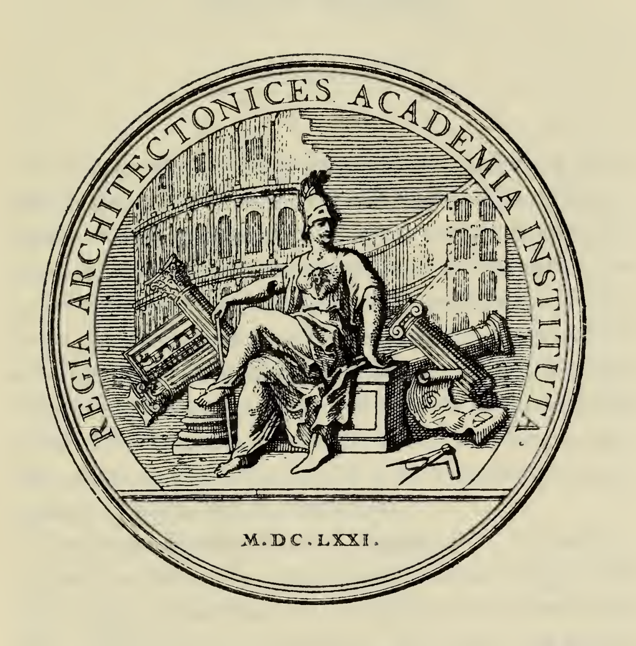


LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

1926


ACADEMIE ROYALE D'ARCHITECTURE



MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.

AVANT-PROPOS

Je ferme enfin et pour toujours le onzième et dernier registre des procès-verbaux manuscrits de l'Académie royale d'architecture, ayant ouvert le premier en 1910, avec quel sentiment en face de l'inconnu, on peut le deviner! Au moment où la publication entreprise par la Société de l'Histoire de l'Art français se termine avec ce neuvième volume, je dois d'abord des remerciements à mes confrères de la Société, qui m'ont fait l'honneur de m'en confier le soin. Je leur dois aussi, et aux lecteurs, s'il y en a, quelques explications et peut-être justifications.

Fondée au dernier jour de l'année 1671, l'Académie royale d'architecture a vécu jusqu'au 8 août 1793, date de sa suppression par la Convention. C'est donc plus d'un siècle que je rencontrais chez elle, non seulement de vie, mais d'activité. Et quel siècle, commençant au temps le plus fécond du règne de Louis XIV et finissant au milieu des mouvements confus et tragiques où se préparait la France contemporaine! Aussi la tâche si riche de matière, et de matière si diverse, était lourde, et l'œuvre à laquelle j'ai donné quinze années de ma vie suscitera sans doute des critiques, je le sais. On y constatera des erreurs, des insuffisances dans la documentation des

notes. Je ne chercherais pas à trouver des excuses, si ce n'était une occasion d'exposer ici quelques idées générales et de préciser le caractère de la publication.

Il n'est personne, parmi ceux qui s'intéressent à notre art national, qui ne reconnaisse combien l'histoire de l'architecture française moderne restait encore ignorée vers 1910, et celle de l'Académie inconnue, en même temps que, par une sorte de prévention, son rôle était méconnu ou travesti. Que l'on parcoure les volumes des *Archives* et *Nouvelles Archives de l'Art français;* que l'on cherche dans les documents manuscrits conservés à l'École des Beaux-Arts des renseignements sur l'ancien enseignement de l'architecture; que l'on consulte les tables des grands périodiques faisant autorité ou les dictionnaires spéciaux, même les plus récents et qui se disent complets, on sera frappé de la déplorable pénurie des indications sur notre architecture moderne, par comparaison avec les autres arts et les autres époques. Tout était à refaire, tout n'est pas encore fait, il s'en faut de beaucoup.

Si j'accepte la responsabilité des erreurs commises, la brièveté des notes, les larges suppressions que j'ai dû me résigner à opérer répondaient à une nécessité inéluctable. A essayer d'éclaircir, fût-ce seulement par quelques mots, toutes les innombrables questions qui se présentent dans le texte, ce n'est pas quinze ans, c'est dix-sept et dix-huit années de travail qu'il eût fallu, de même que dix à onze volumes au lieu de neuf eussent à peine suffi. Ne prendrait-on que la petite industrie du XVIIIe siècle, où l'on éprouvera quelque étonnement à voir l'Académie intervenir

incessamment, un simple résumé que j'ai entrepris et qui pourrait s'imprimer à part, forme un manuscrit d'une quarantaine de pages.

Or, l'essentiel était de publier le texte, le plus tôt possible. En attendant la table générale, les neuf tables des noms de lieux, les neuf introductions, les renvois d'un volume à l'autre que j'ai multipliés permettront les premières recherches.

Elles porteraient d'abord, selon moi, sur quelques points essentiels. Avant tout sur l'histoire de l'Académie elle-même, de sa constitution, de son organisation, de ses travaux, de ses rapports avec le pouvoir royal, et sur la biographie des architectes, à laquelle nos procès-verbaux apportent une contribution précieuse. Comme l'Académie se composa au xviii[e] siècle de trente-deux architectes, sans compter douze correspondants, il n'en est guère, même d'une modeste notoriété, qu'on n'y rencontre. Ajoutons aussi l'histoire de l'esprit académique, de l'enseignement, des doctrines de la Compagnie. Mais les à-côté réservent de véritables révélations sur l'histoire de l'architecture et des industries plus ou moins voisines. L'Académie devant, par ses statuts, répondre aux consultations venues du gouvernement, des corps constitués ou même des particuliers, on trouve dans ses *Procès-verbaux* toutes sortes de renseignements sur des édifices du temps, sur les ponts, les chaussées, sur des inventions industrielles, sur l'histoire urbaine de Paris, etc.

Dans la continuité des traditions dont elle professa toujours le respect, l'Académie n'est pas restée immobile, elle a suivi l'évolution des années; elle ne s'enferma pas, comme on l'a prétendu, dans le cadre

étroit de la doctrine vitruvienne. Bien au contraire, elle s'ouvrit largement aux préoccupations scientifiques et techniques, renouvelant ainsi et vivifiant peu à peu l'esthétique reçue de la Renaissance. Son recrutement qui s'élargit sans cesse, où entrèrent à côté des architectes, des ingénieurs, des savants, des peintres, des érudits et des correspondants français ou étrangers, explique comment, pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, elle rayonna jusqu'aux extrémités de l'Europe pour le grand profit de l'influence française.

C'est ainsi que, dans une époque d'encyclopédisme et de cosmopolitisme, l'Académie d'architecture, dépassant la lettre de ses statuts pour en appliquer l'esprit, devint, elle aussi, au meilleur sens des termes, cosmopolite et encyclopédique.

Si l'entreprise hardie conçue et poursuivie par la Société de l'Histoire de l'Art français a pu se réaliser, nous le devons d'abord à l'Institut et au ministère des Beaux-Arts qui, pendant quinze années, au milieu des préoccupations les plus graves et des circonstances les plus tragiques, n'ont pas cessé de nous accorder leur aide matérielle et leur appui moral au moins aussi précieux. Je me félicite d'être appelé à leur exprimer encore une fois les remerciements de la Société. Je tiens à remercier particulièrement mes confrères de l'Académie des Beaux-Arts et le secrétaire perpétuel M. Widor qui, avec eux, s'est jusqu'au bout intéressé — très activement — à nos *Procès-verbaux* et a voulu leur faire les honneurs de la Coupole.

Notre imprimeur, M. Daupeley, avec qui j'ai entretenu pendant quinze ans une correspondance quelquefois pressante, toujours cordiale, a apporté à l'impression des neuf volumes sa conscience profession-

nelle préoccupée avant tout de faire bien, dans l'intérêt de l'auteur et du bon renom de la Société. Nous avons trouvé pour la besogne ingrate de la copie des collaboratrices et des collaborateurs dévoués : Mmes Horn, Hélouis, MM. Reizler, Henri Longnon; et pendant que la plus grande partie de mon travail s'accomplissait dans le cadre hospitalier de la bibliothèque de l'Institut, celle-ci se trouvait presque associée à l'œuvre, puisque c'était deux de ses bibliothécaires, M. Bouteron, qui copiait le premier registre et avait le mérite de la mise en train, et M. Tremblot, qui assumait la lourde charge des trois derniers.

J'ai accompli mon devoir d'éditeur, et en livrant des matériaux que d'autres mettront en œuvre, j'emporte du moins la certitude de fournir aux historiens et aux érudits des sujets de travaux dont on reconnaîtra la variété, la nouveauté, l'intérêt.

Dans la belle notice que Jules Guiffrey a consacrée à l'œuvre admirable de Montaiglon, il raconte que celui-ci, parvenu au sixième volume de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, se plaignait doucement qu'on ne se servît pas des volumes parus, ou que, les employant, on se gardât bien de les citer (Guiffrey aurait pu en dire autant pour lui-même).

J'ai subi, je crois, la même fortune. Je m'en console facilement par la joie que j'ai éprouvée de l'exploration dans l'inconnu et quelquefois de la découverte, par l'espérance aussi que je conserve d'être utile à ceux qui viendront après moi.

Novembre 1925.

L'ACADÉMIE DE 1671 A 1793[1]

Que Louis XIV, dont les historiens ont enregistré les moindres actes, ait fondé une académie qualifiée par lui de royale; que celle-ci ait vécu pendant plus d'un siècle, comptant parmi ses membres tous les architectes de valeur, quelques-uns illustres; qu'elle ait eu un rôle dans le développement de l'esthétique moderne; qu'elle ait contribué à répandre dans toute l'Europe l'influence de la France et que pourtant elle soit demeurée pendant longtemps ignorée, au point d'être tout juste citée dans quelques histoires de l'art, voilà un cas assez étrange : c'est pourtant celui de l'Académie d'architecture. Il s'explique en partie par le peu d'attention apporté à l'architecture française des XVIIe et XVIIIe siècles, comme si la théorie artistique qui créa la colonnade du Louvre, l'escalier des Ambassadeurs et la grande galerie de Versailles, le dôme des Invalides, le Garde-meuble et tant d'hôtels ou de châteaux d'une rare magnificence ou d'une exquise élégance, ne constituait qu'une abstraction stérile.

1. Je ne puis faire ici qu'un très court résumé et indiquer les références essentielles qui permettent de prendre l'idée des principaux travaux de l'Académie, de ses doctrines et de leur évolution. Il faudra pour plus de détails recourir aux introductions. — Cf. Ch.-M. Widor, *Les Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture* (séance publique du 26 novembre 1925), et H. L., *Les derniers jours de l'Académie royale d'architecture, 1789-1793* (*Revue de France*, 1926).

Les neuf volumes des *Procès-verbaux*, s'ils ne nous disent pas tout ce que nous voudrions savoir, contribueront au moins à rétablir la vérité historique et à combattre le préjugé qui s'attache au mot Académie. Ils montreront, en tout cas, que si jamais une académie fut vivante et active, c'est bien l'Académie d'architecture, et il nous permettent de résumer à grandes lignes son histoire, de marquer les traits essentiels de son rôle, de sa doctrine, de son enseignement.

Ainsi que tant d'institutions d'avenir, l'Académie commença modestement, le dernier jour de l'année 1671, sans statuts autres que la volonté royale, sans règlements autres que les ordres de Colbert[1]. Six membres, un directeur-professeur et un secrétaire la composaient. Jules-Hardouin Mansart, dont il faudra bien un jour étudier le grand rôle, lui donna en 1699 sa première forme officielle et la divisa en deux classes hiérarchiques, la première avec sept membres, la seconde avec dix. En 1717, le duc d'Antin l'établit définitivement en la faisant reconnaître par des lettres patentes enregistrées, condition sans laquelle toute institution était alors précaire. Il fit aussi accorder à ses membres, pour chaque place vacante, le droit de présentation de trois candidats, entre lesquels le roi choisissait. Elle fut dès lors institution d'État. Elle ne subit depuis que des modifications de détail par les lettres de 1728 et de 1756, et le nombre de ses membres se fixa à seize dans la première classe et seize dans la seconde. Les lettres patentes de 1775-1776, malgré leur titre solennel, laissèrent subsister le régime dans l'essentiel de sa constitution.

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 1-3; t. III, p. 56-63; t. IV, p. 110 et 335-343; t. V, p. 32, 33; t. VI, p. 338-343.

Dans son discours inaugural, à la séance d'ouverture, François Blondel, en rappelant que Louis XIV avait choisi les plus capables des architectes pour en constituer une académie, ajoutait : « Sa Majesté a donc voulu premièrement que ces architectes, s'appliquant sérieusement à l'étude, s'assemblassent un jour de chaque semaine pour conférer et se communiquer leurs connaissances. C'est aussi dans cette Académie où Sa Majesté a voulu que les règles les plus justes et les plus correctes de l'architecture fussent enseignées publiquement...[1] afin qu'il pût s'y former un séminaire, pour ainsi dire, de jeunes architectes. » C'était exactement le rôle de l'Académie de peinture et sculpture et l'unité se faisait ainsi dans les trois arts.

Mais Colbert, avec son esprit essentiellement administratif et organisateur, ne s'en tenait pas là : il étendait les attributions de la Compagnie, en dehors de l'esthétique, et il allait, en multipliant ses tâches, compliquer un peu son action. Il voulut en faire, au moment où pareille organisation manquait, un corps consultatif de fonctionnaires appelés à donner leur avis sur tout ce qui concerne la construction, à la demande du surintendant. En dehors des questions assez nombreuses sur lesquelles elle fut consultée par lui[2], presque dès sa fondation, la mission qu'il confia, en 1678, à trois de ses membres d'examiner les pierres des bâtiments anciens et de visiter les carrières de Paris jusqu'à Rouen, et l'appel fait par Louvois en 1685 aux lumières de la Compagnie, à propos du projet de l'aqueduc dit de Maintenon, restent chose significative. Jusqu'au bout, suivant la tournure

1. Ci-après, p. XXII.
2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 168-252; t. II, p. 74-91; et, plus tard, t. VIII, p. 157-165; t. IX, p. 96-119, etc.

d'esprit des surintendants et les circonstances, l'usage se maintint. En 1762-1785, ce fut à propos de la construction de la Madeleine, en 1781 à propos du Palais de Justice, etc.

Beaucoup plus intéressants et caractéristiques sont les rapports de l'Académie, en dehors de toute action gouvernementale, avec les villes, le clergé, les corps constitués, même les particuliers, sur les objets les plus divers. Avec Nantes et Moulins, pour la construction de ponts[1]; avec Saint-Brieuc, Besançon, pour l'édification d'hôpitaux; avec Caen, Bayeux, Rennes, pour la construction ou la restauration de leurs églises; avec Montpellier, Aix, Bordeaux, pour leurs grands travaux d'embellissement ou d'édilité; avec Strasbourg, pour la consolidation de la cathédrale menacée par un incendie; même avec Bagnères-de-Luchon pour ses Bains. On pourrait multiplier encore les exemples. Il n'est pas jusqu'à l'étranger qui ne s'adresse à l'Académie : Mayence pour sa cathédrale, Liége pour une église, l'électeur palatin pour ses châteaux. Il faudra une place spéciale pour le Paris du XVIIIe siècle qui, dans l'architecture comme dans l'histoire générale, se substitue peu à peu à Versailles. Travaux utiles : adduction des eaux de l'Yvette ou de la Bièvre, navigation de la Seine, port fluvial; jonction des îles de la Cité, Saint-Louis, Louviers; Halles; restauration du Palais de Justice et agrandissement après l'incendie; projets pour la fête de 1782, presque toujours la municipalité s'adresse à l'Académie.

Mais voici le trait le plus original et le plus inattendu. Il ne s'agit plus de consultations demandées

1. Pour tout ce paragraphe, voir les tables des noms de lieux des t. I à IX.

par le gouvernement, par des villes[1], par de hauts personnages sur des matières où l'Académie se trouve elle-même directement compétente et intéressée. Ce sont, au contraire, des artisans, des petits industriels, des inventeurs qui s'adressent à elle et lui soumettent leurs travaux de tout genre : serrures de sûreté, pompes, poêles, appareils fumivores, fauteuils hygiéniques, persiennes, portes à triple révolution, carrosses à l'anglaise, lampe Quinquet, etc., et la Compagnie délègue pour examen quelques-uns de ses membres qui assument la charge d'un rapport. De temps en temps, apparaissent de grands projets repris aujourd'hui, tel le projet sur l'emploi des marées comme force mécanique, ou bien des fantaisies étranges comme la négation du système de Copernic, la solution de la quadrature du cercle. Mais, mises à part quelques élucubrations, il y a, pour l'histoire des travaux publiés et de la petite industrie, un ordre de recherches en grande partie nouvelles.

Comment l'Académie a-t-elle compris l'art de bâtir? A coup sûr, elle a placé au premier rang le problème du style, du « bon goût », comme elle disait. Elle l'a envisagé du point de vue classique, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'autorité des maîtres, sur l'observation des règles consacrées et sur les modèles légués par l'antiquité ou par la Renaissance italienne. Depuis le premier jour jusqu'au dernier, elle invoqua Vitruve, après lui Palladio et Vignole, considérés comme ses disciples[2], et à cette étude elle joignit tout

1. Je donne quelques exemples dans les introductions des t. VI, p. XXVIII, 353-355; t. VII, p. XXXVI, XXXVII. Pour la question des marées, voir t. VII, p. XXXVII et la note 1.

2. Pour la lecture de Vitruve, voir les t. I, p. 77-124; II,

de suite celle des monuments, surtout de la Rome ancienne. Elle y retrouva d'abord la philosophie de l'esthétique architecturale fondée tout entière sur la science des proportions, qui repose sur l'emploi des colonnes et sur le principe initial du rapport mathématique entre leur diamètre et leur hauteur, rapport d'où découle toute l'harmonie d'un édifice, variant selon les ordres dorique, ionique ou corinthien, mais irréductible dans chacun d'eux. Cette doctrine pure se trouve dans Blondel, qui en tira même une tentative de rapprochement avec les lois de la musique.

Pourtant, dans son enseignement et dans les œuvres de ses membres, on ne trouve pas une imitation servile ni une application rigoureuse ou de cette loi supérieure, ou de l'antiquité, ou de l'Italie. Les académiciens, de très bonne heure, se rallièrent beaucoup plus à la doctrine plus moderne de Claude Perrault[1] qu'à celle de Blondel, et la colonnade du Louvre, Versailles, les Invalides devinrent les modèles classiques; ils le restèrent jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Pendant plus de soixante-quinze ans, les règles de la grande architecture se fixèrent dans l'étude du style Louis XIV, où l'Académie s'efforçait de retrouver ou croyait retrouver une antiquité interprétée.

Avec cet effort de conciliation, jusqu'au bout elle resta fidèle à la doctrine. Les ordres dorique, ionique,

p. 204-227; pour Palladio, le t. I, p. 21-76; pour Alberti, t. I, p. 164-167, 249-272; pour Serlio, t. I, p. 274-306; pour Scamozzi, t. I, p. 307-324; pour Philibert de l'Orme, t. I, p. 125-165. L'Académie a repris plus d'une fois ces auteurs, mais d'une façon fragmentaire.

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. L-LII, et H. L., *De quelques idées de Claude Perrault sur l'architecture* (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*, 1910), ou *L'art français au temps de Louis XIV*, p. 81-89.

corinthien, toscan, composite, leurs lois[1], les règles de leurs proportions, de leur décoration, la colonne étudiée depuis sa base jusqu'à son chapiteau dans les moindres détails, le pilastre, la juxtaposition des colonnes et des pilastres, la superposition des ordres ou l'ordre colossal, les soubassements et les entablements, les arcades, les frontons et leurs règles remplissent ses séances. Comment Vitruve, Palladio, Vignole, Alberti, Serlio ont-ils formulé les principes et comment se trouvent-ils appliqués ou faussés dans les monuments anciens ou modernes? Après tant d'autres délibérations antérieures, elle reprit de nouveau le problème et n'y consacra pas moins de huit années entre 1736 et 1744. Un de ses membres, Tanevot, exécuta, pour illustrer ses décisions ou les guider, des dessins de grand format retrouvés à la Bibliothèque de l'Institut.

Aussi, à moins que l'on ne condamne un style qui se rattache au style Louis XIV en même temps qu'à l'antiquité, il ne faut plus parler pour l'architecture du dévergondage contre lequel Cochin a dirigé ses lourdes ironies. Les monuments publics et même la plupart des constructions privées, châteaux, hôtels princiers ne s'éloignent pas de la doctrine classique française, nous l'avons fait observer plus d'une fois : c'est elle que proclame l'Académie, c'est elle que l'on retrouve chez Robert de Cotte, chez Boffrand, aussi bien que chez Gabriel, avec plus ou moins de pureté dans l'application.

Attachée aux règles et à la nécessité d'une éducation solide, l'Académie ne méconnut jamais les droits supérieurs de l'artiste, beaucoup plus libérale en cela

1. *Procès-verbaux*, t. V, p. 186-352 (*passim*).

qu'on ne l'a dit. Dès 1686, elle déclarait : « On est demeuré dans les mêmes sentiments que l'on a toujours eus[1], qu'il y a trois choses à considérer dans les bâtiments, qui est la solidité, la commodité et la beauté, et que la perfection de ces trois parties dépend de la grandeur du génie de l'architecte... » ; et en 1766 elle reprend : « Nous pensons que les règles à l'égard des ordres sont pour la plupart des enfants du goût qui les a précédées... Le goût n'a pas perdu ses droits et il apprend, fortifié par des études profondes, à s'élever au-dessus des règles, comme plusieurs grands hommes l'ont fait avec succès. » On ne peut pas mieux dire... en le disant plus mal. Et ceci, en 1736 : « L'Académie verrait avec plaisir l'émulation s'appliquer à de nouvelles études et elle croit devoir son suffrage aux découvertes dont il résulte plus d'élégance et de noblesse dans la composition, plus d'ordre et d'arrangement dans les parties. » N'avons-nous pas là l'architecture du XVIIIe siècle?

Il n'étudièrent la technique que dans l'emploi des matériaux et des procédés connus. Ils se préoccupèrent de la qualité des pierres, solidité, durée; ils inspectèrent les carrières anciennes et nouvelles. La fabrication des briques, au point de vue de la légèreté et de l'économie, du plâtre, de la chaux, tous les matériaux employés dans la construction les intéressèrent, y compris le bois, objet d'une industrie traditionnelle restée considérable[2]. Vers la seconde moitié du XVIIIe siècle seulement, on commença à utiliser les métaux dans les bâtiments, pour les couvertures, les

1. *Procès-verbaux*, t. II, p. 119; V, p. 201; VII, p. 242, 243.
2. Les discussions sur ces différents points se poursuivent dans le détail, d'un bout à l'autre des *Procès-verbaux*. Visite intéressante d'une fabrique de plomb laminé, t. V, p. 70-87.

planchers. Alors il fut question chez eux du plomb laminé venu d'Angleterre, comme du cuivre; du fer pour remplacer le bois dans les combles et les planchers. Et, les premiers, ils avaient connu la machine à vapeur par Boffrand, en 1726!

Le grand problème fut celui de la légèreté, c'est-à-dire l'économie de masse et l'économie d'argent[1]. Soufflot ne cessa pas d'y songer à propos de l'église Sainte-Geneviève et il ne craignait pas (il n'était pas le seul) d'opposer les édifices gothiques aux modernes. Avec les savants de la Compagnie, il contrôlait la résistance des pierres au poids à supporter; quant à leur résistance à la poussée des voûtes ou des arcades, la Compagnie y avait depuis longtemps consacré bien des délibérations. Elle fut un moment déconcertée lorsqu'on lui apporta du Midi[2], en 1747, le procédé tout nouveau des voûtes en briques, qui resta d'ailleurs à l'état d'exception. Mais elle revint sans difficulté à l'*Art de bâtir à petits frais* de Philibert de l'Orme, appliqué à la couverture de la Halle aux blés.

Il faut signaler, à titre de curiosité, les séances innombrables que l'Académie consacra à l'étude scientifique du toisé des bâtiments qui, en réalité, n'appartient pas du tout à l'architecture. Ce mode de constatation des travaux accomplis, pour arriver à la détermination du paiement, entraînait, paraît-il, de graves abus. Que l'Académie ait entrepris de le réformer en substituant des règles précises à l'approximation, très bien; mais que, depuis 1727 jusqu'à 1750, les *Procès-verbaux* ne soient presque remplis que des problèmes

1. *Procès-verbaux*, t. VII et VIII, tables des noms de lieux : Dijon, Genève, Londres, Mayence, Paris (Sainte-Geneviève), Venise, etc.

2. *Procès-verbaux*, t. V, p. 74-84.

du toisé; que l'architecte Godot ait infligé à ses confrères la lecture d'un mémoire de quatre-vingts pages (que j'ai épargné à nos lecteurs), il y a là une lacune fâcheuse dans les délibérations relatives à l'art. Je n'en dirai pas tout à fait autant des commentaires de la Compagnie sur les servitudes urbaines[1]. D'ordre avant tout juridique, les servitudes révèlent néanmoins bien des choses sur ce que j'appellerai l'architecture intime des rues et des maisons.

Ce que fut la doctrine académique, l'enseignement le fut tout naturellement à l'École. École bien modeste sous ses deux premiers professeurs : Blondel jusqu'en 1686, La Hire jusqu'en 1718. Nous ne connaissons ni le nombre ni les noms des élèves, à quelques exceptions près. Pas de règlement, pas d'examen, pas de concours. Par compensation, nous pouvons juger de l'enseignement au temps de Blondel, puisqu'il a publié en 1675-1683 cinq parties de son cours, les parties presque toutes théoriques, exactement conformes à la pure doctrine vitruvienne[2]. La Hire donna plus de place à la science et en même temps aussi à la technique; il a communiqué à l'Académie quelques-uns de ses programmes. Mais nous sommes heureusement très informés sur l'enseignement de Desgodets, dont les dix années (1719-1728) coïncident avec le plein développement de l'École. En effet, son cours a été repro-

1. *Procès-verbaux,* t. V, p. VII et note; VI, p. 1-238, à intervalles plus ou moins éloignés, et pour la coutume, t. IV, p. 265-334; V, p. 1-35.

2. Blondel meurt en 1686 (sur lui, *Procès-verbaux*, t. I et II (*passim*), et H. L., *L'art français au temps de Louis XIV*, p. 253-271). — Sur La Hire, t. II, introduction, p. XXIV-XXVIII, et t. IV, p. XXIII. — Sur Desgodetz, t. IV, p. 351, 352 et notes. — Sur le second Blondel, t. VI, p. XVI, XVII; VII, p. 122-126 et *passim*. — Sur David Leroy, t. VI, p. 334-337.

duit par un de ses élèves. Le premier volume ne se distingue guère du Blondel. Le second offre un grand intérêt. Le professeur y parle des églises, depuis les origines du christianisme, et des différents genres d'églises paroissiales, monacales, etc., des hôpitaux, des hôtels de ville, indiquant, avec accompagnement de dessins, les règles propres à chaque édifice. Cet archéologue (plus que constructeur), qui a publié en 1682 *Les anciens édifices de Rome mesurés et dessinés très exactement*, avait vraiment le sens des différences que les nécessités pratiques introduisent dans l'unité de la doctrine.

Des quatre professeurs qui suivirent Desgodetz, il n'importe guère de parler. Au contraire, Jacques-François Blondel exigerait plus qu'une mention. Nommé professeur à l'Académie en 1762, il enseignait depuis longtemps dans une école particulière, dont il avait publié le programme. A l'Académie, où il professa jusqu'à sa mort en 1774, il appliqua quelques-unes des prescriptions de son école. On retrouve ses leçons dans les nombreux ouvrages qu'il publia. Mélange curieux de classicisme outré, comme lorsqu'il proteste inlassablement et minutieusement contre les « licences », et d'esprit pratique, comme lorsqu'il étudie la distribution des bâtiments, les précautions à prendre pour réaliser la solidité et l'économie, ou lorsqu'il veut conduire ses élèves sur le terrain, en face des monuments pour mieux en expliquer les lois. Nous en savons moins sur le cours de Leroy (1774-1793), plus archéologue. Il communiquait à la Compagnie « de hautes et profondes réflexions », mais il l'entretenait aussi de l'importance et de la valeur artistique des simples constructions privées.

Il y a à faire une étude particulière des concours des

grands prix de Rome[1]. Ils ne furent institués pour l'architecture qu'en 1720, et combien modestes! Un portail d'église à dessiner, trois concurrents, une « petite » médaille d'or au lauréat. Il fallut au moins quinze ans pour se rapprocher du programme d'aujourd'hui et pour ouvrir de plus en plus (sous réserve de la volonté royale) l'accès de Rome au titulaire du grand prix. Les programmes très détaillés et ceux des prix mensuels d'émulation, institués en 1763, reproduits dans les *Procès-verbaux*, et l'heureuse idée de l'Académie de faire graver les grands prix, à partir de 1779, permettent de suivre dans l'application constante et docile des doctrines classiques l'évolution même de ces doctrines, à partir du dernier quart du siècle, et celle du goût public.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, quelques changements se produisirent, non pas tant dans la situation légale de l'Académie que dans sa situation de fait et dans son rôle, qui s'élargit considérablement, en rapport avec le mouvement des idées et des faits sociaux et économiques. Les statuts de 1775-1776 ne changèrent que peu de chose à ceux de 1717[2], mais ils introduisirent deux innovations considérables, en confirmant l'institution des correspondants, établis par l'Académie en 1760, et en créant la classe des associés libres honoraires : deux classes que l'Institut a plus tard empruntées à l'ancien régime.

1. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 199, 200 et la note, 206, 227. H. L., *Les premiers concours pour le grand prix d'architecture* (*Chron. de l'art*, 1913, p. 21); *Les six concours de l'architecte Louis* (*Bull. de l'art*, 1920, p. 120). Les programmes étaient ordinairement donnés vers les mois de mars et d'avril, les prix décernés en août ou septembre. Sur la reproduction des grands prix, voir *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 354, et IX, p. 36.

2. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 247-261, 395-411; VII, p. XVIII-XXIV et les notes; VIII, p. 53-54; IV, p. 340-341.

Sur bien des points il faut rendre justice à l'ancienne monarchie. Elle a eu souvent le sens des créations utiles. Dès 1717, l'article 18 des statuts disait : « L'Académie aura soin d'entretenir commerce avec les divers savants en architecture et en antiquité de monuments, soit de Paris ou des provinces du royaume, voire même des pays étrangers, afin d'être promptement informée de tout ce qui s'y découvrira ou s'y fera de curieux ou d'utile par rapport aux objets qu'elle doit se proposer. » A vrai dire, les surintendants ne suivirent pas l'exécution de l'article et l'Académie seule la réalisa, mais fort tard, entre 1758 et 1760. Elle décida qu'elle se choisirait trois architectes étrangers et neuf Français établis à l'étranger ou dans les provinces. Un anglais, Chambers, un suisse, Ritter, un italien, Temanza, trois artistes que les *Procès-verbaux* révéleront peut-être à plus d'un lecteur, furent élus, en même temps que Jardin, établi à Copenhague, Petitot à Parme, la Guêpière dans le Palatinat, Jollivet à Dijon, mort prématurément, Céneray à Nantes, etc. Par eux, la France allait officiellement entrer en rapport avec l'étranger et rayonner même, avec Valin de la Mothe, jusqu'en Russie où, à partir de 1770, elle occupa dans l'art une place considérable. Or, l'Académie eut le grand mérite de comprendre tout le parti à tirer de l'institution. Par le règlement de 1769, où elle recommandait de lui envoyer des observations sur la variété des constructions et les sujétions qu'entraîne la différence des climats, elle élargissait l'idée architecturale, et dans le même règlement, elle ouvrait les voies à la science archéologique d'aujourd'hui en invitant ses correspondants à relever le plan et le dessin des anciens édifices, à y joindre des mémoires sur

leur construction et même à copier les inscriptions. En même temps qu'elle répandait la France à l'étranger, comme elle attirait à elle l'étranger[1], la création des associés libres mettait l'Académie en contact plus intime avec des hommes qui, ayant la même culture générale, apportaient des compétences particulières ou des habitudes d'esprit moins spécialisées. Par là, elle élargissait son action et pouvait ouvrir des jours nouveaux à sa pensée.

Avec ses cinquante membres, où figuraient des hommes considérables par leurs fonctions ou leur état dans le monde, l'Académie prit une importance de plus en plus considérable. C'est alors surtout que vinrent à elle toutes les demandes de consultations industrielles que nous avons signalées.

Mais elle eut bientôt à résoudre ou à étudier des problèmes tout nouveaux dans l'histoire de l'art du temps et qui bouleversaient les idées acceptées pendant plus d'un siècle.

Vers 1770, toute une école de théoriciens rigides autant que superficiels se constitua, qui eut la prétention de diriger l'architecture et de la réformer. Alors, on s'éleva contre le « mauvais goût », on prétendit revenir à l'antiquité. Antiquité singulièrement composite, où se mêlaient l'Égypte, la Grèce primitive, la Rome républicaine, Herculanum, Pompéi, Pœstum, et interprétée souvent par le génie de Piranese. En réalité, malgré la prétention de restaurer le principe idéal de l'architecture, on le cherchait surtout dans le dessin, plus que dans les lois normales de la cons-

1. Pour Saint-Pétersbourg, cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, table des noms de lieux.

truction. Alors, pendant que Soufflot élevait le monument hybride de l'église Sainte-Geneviève où se heurtaient tous les styles, on réclama l'austérité de la décoration extérieure ou intérieure, la sévérité des profils, la simplicité des lignes. Ce fut le style Louis XVI, qui, dans sa distinction et sa pureté, ne dura qu'un moment. Bientôt les novateurs, novateurs cherchant des leçons dans le passé, ne s'en tinrent pas là. On voulut revoir dans Paris et dans la France de 1789 les prétendus monuments de la Rome républicaine ou le dorique grec au lieu du corinthien trop somptueux, de l'ionique trop délicat. Gabriel, vieilli, céda à l'opinion et dénatura déplorablement la cour du Versailles de Louis XIV.

On ne démêle pas bien, à travers les rares renseignements fournis par les *Procès-verbaux*, les véritables sentiments de l'Académie. Du moins, nous savons qu'à partir de 1778, elle imposa aux pensionnaires l'étude exclusive des monuments anciens, dont elle dressa la liste. Pourtant, elle dut être partagée, car ses membres l'étaient pour la plupart. Boullée, Ledoux empruntaient à l'antiquité telle qu'ils l'imaginaient le style colossal ; Antoine, Gondoin, Chalgrin gardaient beaucoup des traditions du style Louis XIV dans leurs œuvres. La façade des Écoles de chirurgie est Louis XV par son architecture et sa sculpture, pendant que le portique intérieur se fait antique et que les couloirs font songer aux *vomitoria* du Colisée. La Compagnie approuva en 1769 le portique classico-antique de Saint-Philippe du Roule, mais, en 1790 seulement, elle formula en passant une protestation « contre le mauvais goût qui régnait il y a quarante ans ».

C'est qu'en réalité et malgré le préjugé, elle avait toujours été de son temps et que les novateurs outranciers n'en étaient point. Elle avait toujours pensé que l'idéal de l'architecture ne consiste pas dans la recherche du nouveau à tout prix, mais dans celle de l'adaptation du style traditionnel aux besoins d'un temps et de l'évolution dans la continuité. C'est là le sens de toute l'architecture du XVIIIe siècle et il suffit de comparer ses œuvres à celles de la Révolution et même de l'Empire pour sentir le danger des formules, qu'on ne doit pas confondre avec les règles.

La Révolution, d'ailleurs, interrompit les discussions de ce genre, avant que les doctrines et les œuvres nouvelles eussent parcouru tout leur stade.

En effet, dès 1785 environ, tout annonce de graves événements et l'affaiblissement de l'autorité monarchique. On s'en aperçoit dans les *Procès-verbaux* au changement de ton du directeur général dans ses rapports avec la Compagnie et à l'attitude des élèves de plus en plus indépendants. Avec la réunion des États généraux, l'histoire de la Compagnie ne devient plus guère qu'un fragment de l'histoire générale des faits et des idées. Elle n'est même mêlée qu'indirectement à la grande lutte qui s'engage autour de l'Académie de peinture et de sculpture, sous l'impulsion passionnée de Quatremère et de David. Sa vie néanmoins ne pouvait échapper au contre-choc des événements que tout le monde connaît. Elle se trouva placée entre son attachement au Roi qu'elle ne dissimula pas et la nécessité de ne pas mécontenter les redoutables pouvoirs nouveaux. A elle aussi, on demanda, on enjoignit de présenter des plans de réforme académique.

Guillaumot en rédiga un qui montre combien il fallait peu de chose pour réaliser les progrès essentiels : là comme en politique[1]. D'Angiviller continua moins à la diriger qu'à intervenir dans ses délibérations, avec plus ou moins d'adresse, jusqu'au mois de juin 1791, où il émigra. Pour Mique, on ne le vit guère. La Compagnie se conduisait elle-même; en 1790, et même encore en 1791, elle continua ses travaux, au milieu des troubles extérieurs, et nous avons signalé ci-dessus quelques-unes des décisions.

Mais, à partir de la réunion de la Législative, en octobre 1791, et surtout de la Convention, en septembre 1792, le sort des Compagnies savantes attaquées de tous côtés ne pouvait plus faire doute. En novembre 1792, elles obtenaient tout juste de la Convention un sursis de grâce, pendant qu'était supprimé le directorat de l'École de Rome. Aussi, les séances de l'Académie se font-elles de plus en plus vides. Neuf membres au plus y assistent au courant de 1793. On ne délibère plus, on n'agite plus les grandes questions. Si on lit deux fois les fragments de Vitruve, comme pour relier le passé au présent, on n'y persiste pas, et c'est l'architecte Franque qui « occupe » la Compagnie en lui montrant des dessins, des projets d'architecture, dont les siens. Les jours se passent ainsi dans une attente dont on devine les angoisses. Les frontières partout envahies, les Girondins arrêtés, la Vendée et Lyon en insurrection, la Terreur, les Jacobins engagés dans une lutte mortelle, Marat assassiné, que pouvait peser l'Académie d'architecture au milieu de ces tragédies? Elle avait

1. Ci-après, p. 259-297, et Appendice III.

cependant dirigé les épreuves du concours pour le grand prix, et le 5 août, elle annonçait le jugement pour le 8. Elle comptait sans David haineusement aux aguets; le 7, il faisait décider par la Convention la suspension du jugement, et, le 8, la suppression de toutes les Académies. On ne se perdait pas alors en longs discours; on allait droit à l'action. Huit membres avaient signé le procès-verbal du 5 : Boullée, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Jardin, Rousset, Vien. Sedaine, secrétaire, n'avait pas paru. Il avait sans doute préféré prudemment sa qualité de parent du terrible David à son titre d'académicien.

Que penser de l'Académie, lorsqu'on essaie d'embrasser d'ensemble la valeur de son activité? On ne se laissera pas entraîner à grandir son rôle, parce qu'on l'a étudié; on voudrait seulement le déterminer. Et tout d'abord, on constatera qu'à deux ou trois exceptions près, elle a compris, durant trois générations, non seulement tous les architectes de valeur depuis les illustres jusqu'aux modestes, mais aussi, par une sorte de privilège, des hommes d'origine, d'éducation et d'aptitudes différentes. Avec François Blondel, Libéral Bruand, Jules-Hardouin Mansart, Robert de Cotte, Boffrand, Lassurance père et fils, les Beausire, de Lespine, Jean Aubert, Jacques-François Blondel, Gabriel V et Ange-Jacques Gabriel, Soufflot, Moreau-Desproux, Contant d'Ivry, de Wailly, les deux Peyre, Antoine, Gondoin, Paris, Chalgrin, Brongniart, Boullée, Ledoux, on trouve aussi chez elle d'honnêtes praticiens ou techniciens consciencieux, modestement utiles : Loriot, Tanevot, Godot; des hommes de science, La Hire, Camus,

Hazon, Hupeau, Régemorte, Perronet. Par eux, elle était prête aux tâches multiples qui lui furent assignées.

On cherchera avant tout ce qu'elle a donné à l'esthétique architecturale, en sa qualité d'Académie et d'École. De 1671 à 1793, elle n'a pas été seule à constituer la doctrine et même elle s'est trouvée parfois devancée. Du moins, les *Procès-verbaux*, malgré leur brièveté, nous révèlent qu'elle n'a jamais cessé d'y marquer sa trace, et les noms des deux Blondel, de La Hire, de Desgodets, de David Leroy, sans compter Boffrand, Soufflot, techniciens autant qu'artistes, nous révèlent par les discussions auxquelles ils prirent part, comme par leurs œuvres, par leurs écrits ou leurs traités dogmatiques, le rôle de la Compagnie dans le développement et l'évolution de la théorie et dans l'enseignement de l'art architectural, dont les programmes des grands prix marquent bien les tendances.

Académie, nous l'avons vue unie étroitement à l'administration monarchique et faisant fonction de corps d'État, consultée sur les grands travaux publics et même sur les travaux privés dans toute la France, à la façon des conseils des Bâtiments ou des Ponts et chaussées d'aujourd'hui, ou bien pénétrant encore plus profondément dans les couches économiques et intervenant dans toutes sortes de questions d'ordre industriel. Ce rôle si particulier et par où ses délibérations se rapprochent de celles que l'Académie des sciences consacrait à l'examen des machines, lui donne presque une place dans l'histoire générale. La profession d'architecte n'est-elle pas, d'ailleurs, mêlée étroitement à toute la vie sociale et économique, en

rapport avec tous les mondes par sa clientèle, qui va de l'État aux corps constitués, aux villes, aux classes aristocratiques, à la bourgeoisie modeste; par les industries qu'elle emploie, depuis la pierre, le bois, le fer, jusqu'aux plus minimes détails de la construction et de l'aménagement?

Lors donc que la Convention supprimait l'Académie d'architecture, elle frappait un corps inoffensif autant qu'utile, on dirait volontiers indispensable. Aucune raison ne justifiait cette mesure, si ce n'est que l'Académie s'appelait Académie. Qu'on ne l'oublie pas, en effet, les hommes de ce temps (de ce temps seulement?), s'ils furent entraînés par leurs passions, furent bien souvent conduits par le besoin rigide de l'uniformité ou par la tyrannie des mots.

La revanche ne se fit pas attendre puisque, le 25 octobre 1795, la Convention rétablissait les académies en se donnant seulement la satisfaction de changer les noms. Là, comme ailleurs, le rapprochement se fit entre les hommes par la volonté de l'empereur et la prodigieuse attraction qu'il exerçait. Après tout, Chalgrin, construisant l'Arc de triomphe, pouvait siéger auprès de David peignant la Distribution des aigles.

Mais il faut élargir et élever la question. En 1795, la Convention remontait jusqu'au XVIIe siècle, qu'elle avait condamné, et reprenait l'œuvre de Colbert. En réalité, dans l'ordre des choses intellectuelles, en combattant les Académies, elle avait toujours eu l'esprit académique.



PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

1780.

Ce lundy 10e Janvier 1780[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller qui, pour répondre aux désirs que lui a témoignés Monsieur Nekre, directeur général des Finances, demande que l'Académie nomme des commissaires à l'effet de faire l'examen des projets qui lui ont été présentés par M. *Moreau*, qu'il en a chargés pour établir des hôtels de juridiction et des prisons sur le terrein des *Cordeliers*[2].

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Bellicard, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Hazon, Guillaumot, Jardin, Le Roy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine, de Wailly.

2. Necker (1732-1804) avait le titre de directeur général des Finances depuis le 29 juin 1777. L'Académie, on le voit, prononce et écrit Neckre. Le projet dont il est question ici était déjà en question depuis 1768, mais sur une moins grande

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de Monsieur Nekre à l'Académie, qui l'engage à le satisfaire sur cet article; et M. *Moreau*, ayant mis ses projets sous les yeux de l'Académie, a fait lecture d'un mémoire exposant le projet dont il est question et un détail des constructions proposées.

L'Académie, enfin, a nommé pour commissaires à cet effet MM. *Franque*, *Brébion*, *Rousset*, et de la seconde classe MM. *Boullée*, *Jardin* et *Guillaumot*, et ces six commissaires ensemble pourront appeler les académiciens qu'ils jugeront nécessaires à leurs opérations; les deux lettres cy dessus seront enregistrées.

Lettre de M. le comte d'Angivillers à M. Gabriel père.

« A Versailles, le 26 décembre 1779.

« M. Nekre ayant fait faire, Monsieur, par M. *Moreau*, un projet pour la translation des diverses jurisdictions et des prisons du *Châtelet* sur le terrain des *Cordeliers*, m'a demandé que ce projet fût soumis à l'examen et aux observations de l'Académie royale d'architecture : je ne puis que concourir avec plaisir à un objet qui intéresse aussi sensiblement l'humanité et l'embellissement de la ville de Paris, M. *Moreau*, qui m'a communiqué ses plan et dessins, devant, en conséquence, les mettre, de mon agrément, sous les yeux de l'Académie.

« Vous voudrez bien faire part à cette Compagnie de mes intentions, à l'effet qu'elle nomme des commissaires pour cet examen; et lorsque le rapport contenant les observations et avis de l'Académie sera rédigé et arrêté, me le faire passer afin que je l'adresse à M. Nekre.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'ANGIVILLER. »

échelle. Il avait été repris et étendu en 1771 et par les édits d'août 1777 et de 1780. On en voit une amorce dans une planche de l'ouvrage de Gondoin indiqué ci-après. Il ne fut pas exécuté et le *Châtelet* ne fut démoli qu'en 1803. Voir les procès-verbaux qui suivent jusqu'à la p. 9.

Lettre de M. Nekre à l'Académie.

« Le 30 décembre 1779.

« Je suis, Messieurs, dans le dessein de proposer à Sa Majesté de destiner une partie des bâtimens et du terrain des *Cordeliers*, dont Elle a fait acquisition, à l'établissement d'une prison générale et des juridictions du *Châtelet*.

« J'ai chargé M. *Moreau*, l'un de vous, Messieurs, de rédiger ce projet, et je lui ai recommandé de le faire de la manière la plus propre à remplir les vues de bienfaisance et d'humanité dont Sa Majesté est animée, sans s'écarter de la juste économie avec laquelle cette entreprise doit être conduite. Je désire obtenir l'avis de l'Académie royale d'architecture sur les plan, devis et mémoire qui vous seront présentés sur cet objet; et M. le Directeur général des Bâtimens, que j'en ai prévenu, a bien voulu vous engager à me satisfaire à cet égard. Je souhaite que M. *Moreau* puisse recueillir et faire l'usage le plus convenable des observations qui seront faites dans le cours de votre examen, dont je recevrai avec plaisir le résultat pour rendre compte du tout à Sa Majesté.

« J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« NEKRE. »

Ce lundy 17e Janvier 1780.

L'Académie étant assemblée, elle a remercié M. *Soufflot* des modèles en relief dont il a fait présent à l'Académie, dont un est le procédé qu'il a employé pour l'exécution des platebandes du grand portail de l'*église de Sainte Geneviève*[1] et l'autre un plafond en compartiments

1. La construction du portail suscita de grandes difficultés à cause de la largeur des intervalles entre les colonnes et de la poussée de la voûte et des plates-bandes du plafond. — On sait que c'est Soufflot qui fit décider la destruction de *Madrid* en juillet 1777.

et platebandes d'une ancienne exécution, au château de *Madrid*.

Ensuite, le s^r Renard, élève de l'Académie, pensionnaire du Roy à *Rome*, a présenté les études qu'il a faites : ce qu'elle a vu avec beaucoup de satisfaction [1].

Enfin, M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, a prié l'Académie d'accepter un exemplaire du livre qu'il vient de faire imprimer, intitulé *Leçons élémentaires d'arithmétique ou principes d'analyse numérique* [2], et l'Académie l'a reçu avec reconnoissance pour être déposé dans sa bibliothèque.

Ce lundy 24e Janvier 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Pigage, associé correspondant, pour le renouvellement de l'année; et M. *Le Roy*, son commissaire, s'est chargé de lui répondre.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est un temple de Neptune, et le prix a été adjugé au s^r Trouard, élève de M. son père, académicien.

Enfin, ont été mis sous les yeux de l'Académie des études et dessins de M. Davy de Chavigné [3], auditeur des comptes; et elle a vu avec satisfaction ces projets qui lui ont été présentés.

Ce lundy 31e Janvier 1780.

L'Académie étant assemblée, M. *Lespée* a repris la lec-

1. Renard (Jean-Augustin), 1744 † 1807, fut à Rome de 1774 à 1780. Cf. plus loin, p. 17.

2. Une curieuse lettre d'envoi de cet ouvrage à La Lande en 1782 se trouve en tête de l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut (8° M 1752 A). Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 134, 261.

3. Est-ce le même que le Davy de Chavigné (François-Antoine), 1747-1806, architecte, élève de Viel? *L'Almanach royal* de 1780 indique un Davy de Chavigné auditeur des Comptes depuis 1768.

ture de son mémoire sur le toisé des bâtimens commencée le 20e décembre 1779[1]. Les chapitres qu'il a lus à cette séance présentent, concernant le toisé des murs de face de toute espèce, ce que l'Académie a écouté avec satisfaction; et M. *Lespée* a promis de continuer ce travail, nécessaire pour l'utilité publique, et d'en faire lecture à la première séance après la Pentecôte.

Ensuite, sur la demande que l'Académie a faite à MM. les commissaires nommés à la séance du 10e janvier en quel temps ils espéroient présenter leur rapport sur l'affaire mentionnée en ladite séance, ils ont dit que, par l'état de leur travail, ils espéroient mettre leur rapport sous les yeux de l'Académie aux dernières séances du mois de février.

Ce lundy 7e Février 1780[2].

L'Académie étant assemblée, elle a décidé que, dans tous les cas, les dessins et projets seront exposés dans les salles de l'Académie à compter du jour où MM. les commissaires, ayant clos leur rapport, demanderoient à en faire lecture à la séance suivante, et que, pendant les huit jours d'intervale d'une séance à l'autre, tout académicien pourra procéder à l'examen particulier sur lequel il croira devoir fonder son opinion.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. le comte d'Angiviller écrite à M. l'abbé *Bossu*, professeur d'hydrodynamique, dont la chaire est attachée à l'Académie; par cette lettre, M. le Directeur général a nommé, pour l'adjoint de M. l'abbé *Bossu*[3], M. Monge, aux conditions portées par ladite lettre.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 284, 393.
2. Ont signé en février : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bossut, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.
3. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 292. — Il s'agit de Gaspard

Ensuite, M. *Gondouin* a prié l'Académie de nommer des commissaires pour l'examen des gravures de l'*École de chirurgie*[1] qu'il désire mettre au jour, et l'Académie a nommé MM. *Le Roy*, l'abbé *Bossut* et *Peyre l'aîné*. Il a été dit qu'à la séance prochaine il sera nommé des commissaires pour l'examen des dessins des élèves pensionnaires à Rome, que M. *Gabriel* a remis à l'Académie.

Ce lundy 14e Février 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été remis sous ses yeux ce qui a été décidé à la séance du 29e novembre 1779, qu'il seroit nommé des commissaires pour les épreuves à faire de la qualité de la pierre d'une nouvelle carrière ouverte par le sieur Topinard[2], et l'Académie a nommé pour faire ces épreuves MM. *Soufflot*, *Desmaisons*, *Trouard* et *Peyre l'aîné*.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. *Gabriel*, par laquelle M. le Directeur général demande que l'Académie nomme des commissaires pour l'examen des dessins envoyés de *Rome* par les élèves pensionnaires du Roy, et elle a nommé, pour en faire rapport MM. *De Wailly*, *Le Roy*, *Peyre l'aîné* et *Peyre le jeune*[3].

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre adressée à M. *Gabriel* par M. le comte d'Angiviller pour prévenir l'Académie, à sa première assemblée, qu'elle nomme des commissaires pour examiner les plans et projets de M. *Peyre le jeune* et en faire rapport, qui puisse être adressé à S. A. Électorale de Trèves[4], pour la construction des édifices dont les premiers plans ont été sou-

Monge (1746-1818), le célèbre géomètre. Il venait d'être élu adjoint à l'Académie des sciences, le 12 janvier.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 166, et plus loin, p. 9.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 390.
3. Cf. plus loin, p. 17.
4. Il remplaçait Ixnard, disgracié. Cf. t. VIII, p. 385-388, et Réau, *L'Art français sur le Rhin* (table, aux noms Ixnard et Peyre le jeune). Voir plus loin, p. 7-10.

mis au jugement de l'Académie; et elle a nommé MM. *De Wailly*, *Desmaisons*, *Bellicard*, *Trouard*, *Gondouin* et *Antoine.*

MM. *Le Roy*, l'abbé *Bossu* et *Peyre l'aîné*, ayant examiné les gravures et la description du projet général que M. *Gondoin* a fait pour les écoles de chirurgie, croyent que ce recueil, intéressant par les objets qu'il renferme, est très digne d'être imprimé et publié sous le privilège de l'Académie : ce qu'elle approuve.

Ce lundy 21e Février 1780.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés pour l'examen des pierres du sr Topinard[1] ont dit que, pour certifier la qualité de ladite pierre, il faudroit au préalable connoître la carrière de laquelle les échantillons sont tirés, et que le temps seul et l'usage d'une pierre peuvent donner la garantie certaine de sa valeur et de sa bonne et mauvaise qualité; que, dans cette circonstance et dans la crainte d'induire le public en erreur, on ne peut qu'exciter le carrier à faire employer dans les bâtimens qui se construisent journellement à *Paris* des échantillons de cette pierre; qu'ainsy ils pensoient qu'il n'y avoit lieu à aucun rapport : ce que l'Académie a approuvé.

Ensuite, il a été procédé à l'examen des dessins qui concourent pour le prix d'émulation, et attendu la foiblesse des compositions, l'Académie a dit que le prix ne seroit point accordé.

Ensuite, MM. les commissaires nommés pour faire rapport des projets de M. *Peyre le jeune* pour S. A. Électorale de Trèves ayant dit qu'ils le présenteroient à la séance du lundy 28e février, l'Académie a dit que les pro-

1. Voir les séances suivantes jusqu'à la p. 18. Sur les pierres de *Trossy*, de *Saint-Leu* et de *Conflans* dont il est question plus loin, cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 195-200; t. II, p. 208.

jets dont est question seront exposés jusqu'audit jour dans la salle d'assemblée, afin qu'ils y soient soumis à l'examen de MM. les académiciens, et qu'ils seroient prévenus de ladite exposition et convoqués pour ladite séance.

Enfin, MM. les commissaires nommés pour le rapport des projets des jurisdictions ont promis d'en faire lecture à la séance du 6e mars.

Ce lundy 28e Février 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets des édifices à construire pour Sa Seigneurie Électorale de Trèves, et l'Académie, après une seconde lecture et un examen desdits projets et les réflexions des commissaires, ayant écouté les réponses de M. *Peyre le jeune* aux objections qui lui ont été faites, a approuvé ce rapport unanimement; elle a dit que copie d'icelui, certifiée conforme, seroit envoyée à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets des jurisdictions ayant dit qu'à la séance du 6e mars ils liroient leur rapport, l'Académie a dit que lesdits projets seront, jusqu'audit jour 6e mars, exposés dans les salles de l'Académie et présentés ainsy que les mémoires qui y sont joints au jugement de MM. les académiciens, lesquels seront invités tant à les voir qu'à se trouver à la séance prochaine.

Ce lundy 6e Mars 1780[1].

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires

1. Ont signé en mars : Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, Trouard, Sedaine.

nommés pour l'examen des projets des jurisdictions demandés à M. *Moreau* par M. le Directeur général des Finances ont présenté leur rapport, dont la lecture a été faite par M. *Guillaumot*[1], l'un d'eux; et après une seconde lecture et les réflexions des académiciens, l'Académie, ayant observé que les détails dans lesquels les commissaires sont entrés pouvoient satisfaire à la demande de Monsieur le Directeur général des Finances, elle a approuvé ledit rapport et a dit qu'il seroit envoyé par M. *Sedaine* à Monsieur le Directeur général des Bâtimens, qui a demandé la rédaction et l'arrêté du jugement de l'Académie : laquelle a chargé le secrétaire d'en instruire M. le Directeur général des Finances et de lui marquer que le rapport est entre les mains de M. le Directeur général des Bâtimens.

MM. *Brébion*, *Le Roy*, *Sedaine* et *Jardin* iront chez M. *Gabriel* s'informer de l'état de sa santé de la part de l'Académie[2].

Ce lundy 13e Mars 1780.

L'Académie étant assemblée, M. *Gondoin*, académicien, a prié l'Académie de vouloir bien accepter le recueil des plans, coupes, profils, élévations, détails des ornemens de l'École de chirurgie et plan des environs, qu'il a fait graver : l'Académie l'a accepté avec d'autant plus de plaisir et de reconnoissance que c'est un monument qui fera époque dans l'architecture et assignera avec distinction l'état où elle étoit vers la fin du XVIIIe siècle; ledit recueil sera déposé dans la bibliothèque de l'Académie[3].

Ensuite, a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des projets des élèves pension-

1. Ci-dessus, p. 2.
2. Gabriel était depuis longtemps malade. Ses signatures à l'Académie sont d'une main tremblante.
3. Où il est encore (fol. N 128).

naires à *Rome*[1], lesquels projets ont été envoyez à l'Académie : elle a approuvé ledit rapport et a dit qu'il en seroit fait une copie certifiée, laquelle sera envoyée par M. *Sedaine* à Monsieur le Directeur général des Bâtimens.

Enfin, a été fait lecture du mémoire sur le charbon épuré, présenté par M. le chevalier de Grignon[2], afin de soumettre son utilité et la manière de s'en servir pour l'usage des citoyens aux lumières de l'Académie, qui a nommé pour cet examen et en faire rapport MM. *Moreau*, *Mauduit*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Ce lundy 4e Avril 1780[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Peyre le jeune* a fait lecture d'une réponse aux objections que l'Académie a faites sur les projets des plans du *palais de S. A. Électorale de Trèves*, et lui a fait part, en présentant de nouveaux plans, d'une partie des changements qu'elle avoit paru désirer.

Enfin, l'Académie a fait l'examen des projets du prix d'émulation qui doit être jugé à la séance prochaine.

Ce lundy 10e Avril 1780.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est un appartement de bains, et le prix a été adjugé au sieur Trouard, élève de M. *Trouard*, académicien.

M. *Sedaine* ayant représenté que la collection d'échantillons des différens marbres donnés à l'Académie à la

1. Nous n'avons pas ce rapport.
2. Il y a un Grignon (Pierre-Clément), 1723-1784, métallurgiste et antiquaire, correspondant de l'Académie des sciences.
3. Ont signé en avril : d'Affry, Antoine, Bellicard, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

séance du 22e novembre 1779, par M. *Soufflot*[1], a besoin d'être mise en ordre et que chaque échantillon soit resserré dans une case qui le concerne, afin de pouvoir les remettre, sans danger d'être mutilés, à MM. les professeurs, lorsqu'ils voudront parler des marbres aux élèves de l'Académie, elle a nommé MM. *Franque*, *Rousset* et *Sedaine* pour conduire ce travail, lequel sera communiqué à M. *Soufflot*, qui a joint à cette collection un mémoire explicatif de ces différens marbres.

Ce lundy 17e Avril 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, laquelle sera inscrite cy après : d'après cette lettre, l'Académie a nommé les mêmes commissaires qui ont fait rapport à la séance du 21e février (MM. *Soufflot*, *Desmaisons*, *Peyre* et *Trouard*). Et comme il est à craindre que des indispositions empêchent quelqu'un d'eux de remplir cette commission, ils prendront, pour le suppléer, l'académicien dont ils conviendront, et constater par un examen en forme qu'elles sont les qualités de la pierre provenant d'une carrière ouverte par le sieur Topinard, près de *L'Isle Adam* : laditte pierre pouvant être d'une utilité générale, tant pour ceux qui construisent à *Paris* que pour les constructions des Bâtimens de Sa Majesté.

Ensuite, l'Académie a dit que MM. les académiciens seroient convoqués pour s'assembler lundy 24e avril à huit heures précises du matin, aux fins de donner aux élèves le programme des grands prix; et il sera porté sur les billets d'invitation que l'Académie s'assemblera extraordinairement, de même que l'année précédente, le lendemain à dix heures du matin, conformément à ce qui a

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 389. L'Académie avait reçu de nombreux échantillons de pierres et marbres (d'*Allemagne*, p. 339; de *Russie* et *Sibérie*, p. 231, 339, 345.)

été réglé par Monsieur le Directeur général, en sa lettre datée du 25e avril 1779.

Lettre de M. le comte d'Angivillers à M. Gabriel.

« A Versailles, le 16 avril 1780.

« Le nommé Topinart m'ayant, Monsieur, annoncé par un plan la découverte qu'il a faite près de *Lisle-Adam* d'une carrière de pierre qui tient le milieu entre le *Saint Leu* et le *Conflans*, il m'a paru que cette découverte, qui tendoit non seulement à l'utilité générale de tous ceux qui font construire à *Paris*, mais encore à celle des Bâtimens de Sa Majesté, ne devoit point être négligée et qu'il convenoit de la constater par un examen en forme de l'Académie royale d'architecture : vous voudrez donc bien, à la prochaine assemblée de l'Académie, lui faire part de mes intentions à cet égard, et faire nommer deux ou trois commissaires qui se transporteront sur le lieu pour prendre connoissance de cette carrière, des avantages qu'elle peut avoir, et faire sur les pierres qu'elle produit les épreuves qu'ils jugeront à propos pour constater leur qualité et en faire leur rapport à l'Académie pour m'être ensuite envoyé. Les frais de cette visite, que je présume d'ailleurs ne pouvoir être considérables, seront remboursés sur le mémoire qui m'en sera envoyé.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 24e Avril 1780.

L'Académie étant assemblée à huit heures précises du matin pour donner le programme des grands prix, des six sujets proposés (qui sont une douane, un collège, une foire couverte, un hôtel de ville, un phare, un palais pour l'assemblée du clergé), l'Académie a choisy, par la voye

du scrutin, un collège, et MM. *De Wailly*, *Franque*, *Bellicard*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Belisard*, s'étant retirés dans la chambre des délibérations, ont composé les conditions du programme qui, après avoir été lues, ont été approuvées par l'Académie. Ainsy l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit :

Un collège sur un terrain ayant la forme d'un triangle équilatéral, faisant l'angle d'un carrefour à la rencontre de deux rues, dont chaque côté aura cent quatre vingt toises de longueur et dont l'un des côtés sera borné par un mur mitoyen.

Cet édifice sera composé au rez de chaussée : 1° d'une principale cour avec plusieurs autres cours moindres pour les différens services; 2° d'une grande chapelle à laquelle on communiquera à couvert; 3° d'une grande salle pour la distribution des prix et pour soutenir les thèses, précédée de vestibules; 4° d'une cuisine avec accessoires et d'un grand réfectoire pour cent pensionnaires; 5° de neuf classes; 6° d'un parloir et d'un logement de portier.

Le premier étage contiendra : 1° le logement d'un principal; 2° celui du procureur; 3° celui de neuf professeurs, plusieurs sous professeurs et chapelains; 4° une bibliothèque; 5° des dortoirs avec des chambres pour cent pensionnaires; 6° des logemens pour tous les domestiques nécessaires; 7° il y aura, dans cet édifice, un principal escalier et d'autres petits escaliers pour les dégagemens.

Tout le rez de chaussée sera voûté; il n'y aura qu'un rez de chaussée et un premier étage, au dessus duquel on pourra supposer les logemens des domestiques.

La décoration sera dans le genre analogue à la destination de cet édifice.

Les élèves feront un plan du rez de chaussée, un du premier étage, une élévation principale et une coupe qui traversera la chapelle; ils se conformeront exactement au programme et au règlement de l'Académie, notamment à

celui du 12 may 1777, dont il leur sera fait une nouvelle lecture.

L'échelle des esquisses sera d'une ligne pour toise et celle des desseins rendus de six lignes pour toise.

Les élèves remettront leurs esquisses à cinq heures du matin; et l'Académie ayant déterminé de s'assembler demain à dix heures du matin pour les juger, aucun élève ne sortira avant l'assemblée.

Et l'Académie a nommé pour l'examen de la conformité des esquisses les mêmes commissaires, pour s'assembler à huit heures du matin dans les salles pour préparer le travail de l'Académie, lors de son assemblée à dix heures du matin; et elle a dit que cette séance ne seroit arrêtée que demain mardy après le jugement des esquisses.

M. J. Sedaine.

Et ce mardy 25e Avril.

L'Académie étant assemblée à dix heures du matin, il a été fait lecture des règlemens[1] d'après lesquels doit être fait le jugement des esquisses, ensuite celle du programme proposé aux élèves et du rapport de MM. les commissaires sur la conformité et non conformité des esquisses à ce qu'exige ledit programme, et après l'examen et vérification des observations de MM. les commissaires et discussion sur cet objet des vingt six esquisses exposées, l'Académie en a fait retirer huit, et des dix huit restantes elle a choisy, par le scrutin, les esquisses désignées par BB, Q, T, N, Y, G, R, X, K. Ainsy les sieurs Thomas, Combe, Fournerat, Trouard, Durand, Chevalier, Sobre, Van Clietpute et Patu concourront pour le grand prix.

Lesdits élèves rendront leurs desseins au net le lundy 14e aoust avant midy.

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, appendices, p. 413-419.

Ce lundy 1er May 1780[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a lu les représentations que font les élèves admis au concours des grands prix : les loges où ils doivent composer leurs desseins n'ayant qu'un espace trop resserré, le programme exigeant six lignes par toise, ils demandent que l'Académie veuille bien leur permettre de réduire l'échelle des plans à moitié de celle des élévation et coupe, qui alors sera d'une grandeur proportionnée à celle des loges. Et l'Académie, après avoir fait attention à leur demande, a dit que l'échelle des plans seroit à quatre lignes par toise.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est la porte d'un parc magnifique, et le prix a été accordé au sieur Trouard, élève de M. *Trouard.*

Ce lundy 8e May 1780.

L'Académie étant assemblée, M. *Hazon*, président, a fait lecture d'une lettre adressée à M. *Soufflot* par Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle M. le Directeur général notifie que les droits de présence sont accordés à l'Académie lors de la séance extraordinaire assignée pour le jugement des esquisses[2]. L'Académie est d'autant plus sensible à ces preuves d'attention de la part de Monsieur le Directeur général qu'elle n'en auroit jamais formé la demande, son premier vœu étant de concourir sous ses auspices à l'avancement des élèves et à la gloire

1. Ont signé en mai : Antoine, Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Cette question des jetons de présence s'est présentée fréquemment. Les jetons ordinaires étaient payés très irrégulièrement, c'est-à-dire toujours en retard. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 298, 304, 355.

de son art; et l'Académie a chargé M. *Sedaine* d'en remercier Monsieur le Directeur général et a dit que sa lettre seroit enregistrée.

Ensuite, a été fait lecture de l'article LV[1] des règlemens, d'après lequel il est dit que le professeur de mathématiques donnera aux élèves des compositions relatives aux mathématiques; l'Académie, désirant juger celles de la coupe de pierre avant les vacances, invite le professeur à les donner le plus tôt possible : ce que M. *Mauduit* a promis de faire.

Sur la représentation qui a été faite, qu'à la séance du 10e mai 1779[2] des commissaires nommés devoient faire rapport sur la découverte des pouzzolanes d'après les expériences établies par M. *Brébion*, il a dit que, pour en faire rapport, il attendoit le retour de M. Faujas.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Soufflot.

« A Versailles, le 7 mai 1780.

« M. *Sedaine*, Monsieur, en me rendant compte de ce qui s'étoit passé à l'Académie royale d'architecture dans l'assemblée où le sujet du prix a été décidé, et dans celle tenue le lendemain extraordinairement pour juger les esquisses des prétendans admises au concours, M. *Sedaine*, dis je, m'a observé que je n'avois rien prononcé l'année dernière sur l'offre qu'avoit faite l'Académie de tenir cette assemblée extraordinaire sans aucune rétribution de droits de présence et de jetons. En effet, je ne m'expliquai pas alors sur cet objet, mais d'après cette observation j'ai considéré qu'en même tems que l'Académie mérite beaucoup de louanges pour son désintéressement, il étoit néantmoins de l'équité de lui allouer pour cette assemblée la même rétribution pour droits de présence que pour les autres, puisque le travail qui en fait

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, appendices, p. 409.
2. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 380 et note.

l'objet est un des plus utiles de ceux qui l'occupent successivement.

« Vous pouvez donc faire part à l'Académie de cette décision et la faire inscrire sur les registres pour servir de règle à l'avenir sur cet objet.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 22e May 1780.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un kiosque, et le prix a été adjugé au sr Combes, élève de M. Mique.

Ensuite, sur ce que M. *Sedaine* a dit que le sr Renard, élève pensionnaire, cy devant à *Rome*, prioit qu'on lui remît les dessins qu'il a envoyés de *Rome* et sur lesquels l'Académie a bien voulu porter son jugement, l'Académie a dit que le secrétaire pourra remettre aux élèves pensionnaires du Roy les plan, coupe, profil, élévation et dessins envoyez de *Rome*[1], lorsque les commissaires auront fait leur rapport sur ces objets et qu'ils auront été approuvés par elle, à moins que, par un ordre de Monsieur le Directeur général ou par une distinction particulière, il n'en fût ordonné autrement lors de la réception de ces rapports.

Ce lundy 29e May 1780.

L'Académie étant assemblée, après des observations faites sur quelques parties du toisé des Bâtimens elle s'est entretenue d'un livre intitulé : *Le génie de l'architecture*, et ensuite d'un traité intitulée : *De la composition*

1. Ci-dessus, p. 10, et *Correspondance des directeurs*, t. XIV, p. 5 (1er février 1780), où d'Angiviller considère que la remise des plans, etc., ne doit soulever aucune difficulté.

des païsages[1], et ils seront remis sous les yeux de l'Académie pour discuter et analyser leur principe.

Ce lundy 5e Juin 1780[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de quelques chapitres du livre intitulé : *Le génie de l'architecture;* ensuite, on a repris la lecture de l'article « Goût » dans l'*Encyclopédie*, fait par Montesquieu[3], et cette lecture, arrêtée à l'article « Contraste », sera continuée à la séance suivante.

L'Académie a fait l'examen des dessins qui concourent pour le prix d'émulation à la séance suivante.

Ce lundy 12e Juin 1780.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une chapelle sépulcrale destinée à servir de sépulture à une famille illustre, et le prix a été adjugé au sr De L'Épine, élève de M. *Le Roy*.

Ensuite, MM. *Peyre* et *Guillaumot* ont fait rapport qu'ils ont été, le mardy 6e juin, faire la visite des carrières du sr Topinard à *L'Isle Adam;* ils ont fait apporter des échantillons des différens lits de ces carrières : en cette séance on a fait déjà quelques épreuves et on a remis la lecture du procès verbal de MM. les commissaires à la séance prochaine, ainsy que la continuation des épreuves.

1. C'est l'ouvrage de Le Camus de Mézières : *Le génie de l'architecture ou l'analogie de cet art avec nos sensations*, 1780. — L'autre est l'ouvrage du marquis de Girardin, dont la première édition parut en 1777.

2. Ont signé en juin : Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Lespée, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

3. L'article sur le Goût avait été lu en 1777. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 309-310.

Ce lundy 19e Juin 1780.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés pour l'examen des pierres du sieur Topinard ont demandé de retarder le rapport qu'ils ont à faire pour prendre des connoissances de cette pierre qui a été employée en quelques constructions à *Paris*. Et ils ont dit que, pour continuer les expériences des résistances sous le fardeau, il est nécessaire que les échantillons qu'ils en ont apportés ayent acquis à l'air le degré de siccité suffisant, afin de pouvoir les comparer à la pierre de *Saint Leu*.

Enfin, l'Académie s'est entretenue des différentes qualités des pierres, des moyens les plus avantageux de les employer et des inconvéniens qui pouvoient résulter quelquefois de l'employ des pierres d'une très grande superficie.

Ce lundy 26e Juin 1780.

L'Académie étant assemblée, M. *Guillaumot*, l'un des commissaires nommés pour l'examen des carrières du sieur Topinard, a lu le rapport de leurs séances auxdites carrières et de l'épreuve, en leur présence, de la résistance des pierres qui en proviennent, en comparaison avec celles de *Saint Leu* et de *Troissy*; l'Académie a approuvé ledit rapport et a dit que copie en seroit faite certifiée, laquelle copie sera, par M. *Sedaine*, envoyée à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, a été fait lecture du premier chant d'un poème de M. Mailler sur l'*Architecture*[1], sur lequel il a fait prier l'Académie de vouloir bien jeter un coup d'œil.

Enfin, l'Académie, ayant examiné les crayons du sieur Nadaux, a dit que ses crayons peuvent être utiles et d'un bon employ.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 129.

Ce lundy 3e Juillet 1780[1].

L'Académie étant assemblée, la lecture du poëme de M. Mailler a été continuée, et il a été dit que l'auteur seroit invité à faire lui même à l'Académie la lecture de ce poëme; et l'Académie s'est entretenue de l'utilité dont pouvoit être un ouvrage qui, à l'aide de beaux vers, pourroit inculquer dans la mémoire les grands principes de l'architecture.

Ce lundy 10e Juillet 1780[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers adressée au secrétaire, dans laquelle Monsieur le Directeur général dit qu'il n'y a pas d'inconvénient à donner au sieur Topinard copie du rapport de MM. les commissaires sur la pierre des carrières de *L'Isle Adam,* et l'Académie a dit que copie certifiée lui en seroit délivrée.

Ensuite, lecture a été faite du troisième chant du poëme de M. Mayer sur l'*Architecture :* l'Académie a entendu avec satisfaction plusieurs parties de ce poëme et ne peut qu'exciter son auteur à donner à cet ouvrage la perfection qu'il exige.

Ce lundy 17e Juillet 1780.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit* a fait exposer un tableau représentant Louis XV d'heureuse mémoire, à l'âge qu'Il pouvoit avoir lorsqu'Il a honoré de Sa présence l'Académie d'architecture : M. *Mauduit* a demandé la permission de luy en faire présent; elle a été sensible

1. Ont signé en juillet : Bellicard, Bellissard, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Perronet, Peyre, Pierre, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

à l'offre qu'il lui en fait et a remis sa réponse à la séance prochaine[1].

Ensuite, a été fait lecture de ce qui a été dit aux séances du sept septembre et du sept décembre 1778 : dans la première de ces séances, M. Morand a présenté un modèle de murs en talus pour soutenir la poussée des terres[2], et à celle du 7e décembre, l'examen de ce modèle a été suspendu par la maladie d'un académicien. Ce même objet a été remis sous les yeux le 17e may 1779, et il a été dit qu'il en seroit fait rapport, et que MM. *Perronet*, *Mauduit*, *Jardin* et *Antoine* voudroient bien le solder et le communiquer à M. *Soufflot*, dont l'indisposition avoit occasionné le retard de ce rapport; l'Académie s'est occuppé de cet objet, et MM. les commissaires nommés ont promis de terminer ce rapport le plus tôt qu'il leur seroit possible.

Ce lundy 24e Juillet 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, écrite de Versailles « à M. *Gabriel*, directeur de l'Académie, ou à celuy de MM. les académiciens faisant fonction de directeur ». D'après cette lettre, qui sera inscrite cy après, l'Académie a nommé pour commissaires à l'exécution de la demande de ladite lettre MM. *L'Epée*, *Franque*, *Brébion*, *Peyre l'aîné*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Ensuite, sur la prière que M. *Mauduit* a faite à l'Académie, à la séance précédente, d'accepter le portrait du feu Roy, il a été dit que le secrétaire en écriroit à Monsieur le Directeur général.

1. Louis XV était venu à l'Académie d'architecture, le 2 août 1719 (*Procès-verbaux*, t. IV, p. 179).
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 361-364.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Gabriel.

« De Versailles, le 23 juillet 1780.

« M. Necker m'ayant prié, Monsieur, de charger l'Académie royale d'architecture d'examiner quelques arrangemens projetés par M. *Boullée* pour rendre l'*hôtel de La Force*[1] propre à des prisonniers pour dettes et faits de police, et de donner son avis soit sur ces arrangemens, soit sur la dépense qu'ils occasionneront, je ne puis que concourir bien volontiers à cet objet.

« Vous voudrez donc bien faire nommer des commissaires pour cet objet, en leur recommandant, de ma part, de mettre dans cet examen la diligence convenable. Vous m'enverrez ensuite le résultat de leur examen, afin que je le fasse passer à M. Necker.

« J'ai, etc.

« *Signé* : D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 31e Juillet 1780.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance précédente ont dit qu'ils s'étoient transportés à l'*hôtel de La Force* pour l'examen des projets dont il est question et qu'ils espéroient faire leur rapport au plus tard le 14e aoust.

Ensuite, a été fait lecture de la suite de l'article « Goût » de Montesquieu, dans l'*Encyclopédie*, et les réflexions que cet article a fait naître sur les parties concernant les arts ont occuppé l'Académie.

1. Entre les rues *Sévigné* d'aujourd'hui et *Pavée*. Il servit de prison, une partie pour femmes, l'autre pour débiteurs, en 1782; puis pour suspects pendant la Terreur.

Ce lundy 7e Aoust 1780[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a lu la demande que M. Mailler, auteur du poëme sur l'*Architecture*, fait à l'Académie de son approbation à cet ouvrage, et M. *Sedaine* rendra à l'auteur les sentimens de l'Académie.

Ensuite, *M. Sedaine* a dit que les élèves qui concourent pour le grand prix lui ont représenté que l'année passée leurs desseins n'avoient été exposés que le 23e aoust, que cette année l'exposition étoit assignée au 14e aoust et qu'ils prioient l'Académie de vouloir bien leur permettre de ne les rendre que le 21 : ce que l'Académie leur a accordé.

Ensuite, M. *Guillaumot* a fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets de M. *Boullée* pour *l'hôtel de La Force*, lequel a été approuvé par l'Académie; et il a été dit que copie certifiée dudit rapport seroit envoyée par le secrétaire à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 14e Aoust 1780.

L'Académie étant assemblée, après une seconde lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers en date du 6e aoust, laquelle sera inscrite cy après, elle a accepté avec reconnoissance l'offre de M. *Mauduit* comme une marque d'attachement de M. *Mauduit* pour sa Compagnie. [(Note marginale postérieure :) La lettre dont il est question est enregistrée page suivante.]

1. Ont signé en août : Antoine, Bellicard, Bellissard, Bossut, Boullée, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

Ensuite, a été présenté à l'Académie la seconde lettre de M. Viel sur l'architecture[1].

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est une fontaine en face d'une rue, et le prix a été adjugé au s^r Moette, élève de M. *Billaudel.*

Enfin, il a été dit que, M. le Directeur étant absent, M. *Sedaine*, secrétaire, auroit l'honneur d'écrire à Monsieur le Directeur général pour le prévenir que les desseins des grands prix seront exposés à la séance du 21e aoust, pour être, suivant la coutume, jugés à la séance suivante, à moins qu'il ne lui plaise assigner un autre jour pour le jugement desdits prix.

Ce lundy 21e Aoust 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, laquelle est inscrite cy après; et, en conséquence de cette lettre, l'Académie a nommé pour commissaires MM. *L'Epée*, *Brébion*, l'abbé *Bossut* et *Boullée*, afin que rapport soit fait avant les vacances.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général, en date du 18e aoust, dans laquelle il dit que, quoique son désir soit de présider l'Académie, si ses affaires ne le lui permettent pas il ne faut pas que le jugement des prix soit retardé.

Ensuite, l'Académie a nommé, pour le jugement de la conformité des projets aux esquisses, les mêmes commissaires qui ont donné les détails du programme des prix : ainsy MM. *De Wailly*, *Franque*, *Bellicard*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Bellicard* s'assembleront pour faire rapport avant le jugement pour lequel l'Académie sera convoquée.

1. Ce serait la seconde des *Lettres sur l'architecture des anciens et des modernes*, publiées en 1787.

L'Académie, enfin, s'est occuppé de l'examen des projets qui concourent.

Lettre de Monsieur le comte d'Angivillers à M. Sedaine.

« De Versailles, le 6 aoust 1780.

(Cette lettre auroit dû être à la suite de la séance du 14 de ce mois.)

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part, au nom de l'Académie royale d'architecture, du désir qu'a M. *Mauduit* de lui faire présent d'un portrait de Louis XV, qui lui conviendroit d'autant mieux qu'il représente ce monarque dans l'âge auquel Il honora cette Académie de Sa présence.

« Je ne vois, dans la proposition et l'offre de M. *Mauduit*, qu'une marque d'attachement pour la Compagnie, dont elle doit lui savoir gré : je consens, en conséquence, bien volontiers qu'elle accepte de lui ce portrait.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Lettre de M. le comte d'Angivillers à M. Gabriel.

« Du 20 aoust 1780.

« M. Lenoir m'ayant, Monsieur, témoigné désirer que l'Académie royale d'architecture examinât quelques projets relatifs à l'écoulement des eaux de *Bicestre*[1], je ne puis que concourir avec plaisir à cet objet. Vous voudrez donc bien faire nommer des commissaires pour cet examen : les plans seront présentés à l'Académie par M. *Guillaumot*.

« M. Lenoir désire être promptement en état de savoir à quoi s'en tenir sur le choix à faire de l'un de ces plans : c'est pourquoi je recommande aux commissaires qui seront nommés de s'occuper de cet objet avec toute la célérité et l'attention possibles.

1. Voir plus loin, p. 28.

« Vous voudrez bien m'envoyer leur avis aussitôt qu'ils en auront fait leur rapport à l'Académie.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* : D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 28e Aoust 1780.

L'Académie étant assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour constater la conformité des projets des esquisses des élèves aux desseins faits d'après elles, elle a procédé au jugement des grands prix des neuf concurrens : l'Académie en a rejeté cinq, vu le défaut de conformité, et des quatre restans elle a donné ses voix pour le premier prix à la lettre N et pour le deuxième prix à la lettre Y. Ainsy, le premier prix a été décerné au sieur Trouard, élève de M. son père, académicien, et le second prix au sr Durand, élève de M. *Perronet*.

Ensuite, MM. les commissaires nommés pour l'examen du projet des écoulemens des eaux de *Bicestre* ayant représenté que M. *Lépée*, l'un d'eux, étant à la campagne, il étoit nécessaire de nommer un nouvel académicien; que même, ce travail exigeant beaucoup d'attention, il seroit bien d'en augmenter le nombre, l'Académie a nommé à cet effet MM. *De Wailly*, *Rousset* et *Jardin*.

Monsieur le Directeur général avoit écrit qu'il ne pourroit présider l'Académie.

Il a été dit, ensuite, que MM. *Hazon*, *Rousset*, *Bellicard*, *Jardin* et *Couture* iront se présenter chez M. *Soufflot*[1] pour lui marquer l'intérest que l'Académie prend à sa santé.

Ce lundy 4e Septembre 1780[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a lu une lettre

1. Voir la séance suivante. Soufflot mourut le 29 août.

2. Ont signé en septembre : Bellissard, Bossut, Brébion, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Perronet, Peyre, Pierre, Rousset, M.-J. Sedaine.

par laquelle M. *Trouard*, académicien, prie l'Académie de vouloir bien accepter et déposer dans sa bibliothèque deux livres in folio, l'un intitulé : *Les thermes de Dioclétien, dédiés au cardinal de Granvelle par Sébastien d'Aya, architecte d'Anvers*, et l'autre : *Les bains des anciens Romains, publiés à Londres par le comte de Burlington, d'après les dessins de Palladio*[1] : deux livres que l'Académie accepte avec d'autant plus de reconnoissance qu'il est vray que ces livres sont rares et précieux; elle a chargé M. *Sedaine* de lui en faire ses remercîmens.

Ensuite, M. l'abbé *Bossut* a fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets de l'écoulement des eaux de *Bicestre;* l'Académie a approuvé ledit rapport et a dit que copie certifiée en seroit envoyée à Monsieur le Directeur général.

M. *Sedaine* a notifié la mort de M. *Soufflot*, et l'Académie a dit que le jour désigné pour les élections des places vacantes seroit indiqué à la rentrée.

L'Académie a arrêté la liste de l'*Almanach royal*, laquelle sera envoyée à Monsieur le Directeur général[2].

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est la porte d'une ville de guerre, et le prix a été donné au sr Moette, élève de M. *Billaudel*. [(Note postérieure :) Il a reçu sa médaille.]

Ce lundy 13e Novembre 1780[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des

1. L'exemplaire des *Thermes*, annoté par J. Mariette, relié aux armes de l'Académie, est conservé à la Bibliothèque de l'Institut, fol. Z. 140. *Thermae diocletianæ ad pristinum splendorem revocatae studio A. Perrenoti episcopi atrebatensis Seb. Ab ya architecto*, Anvers, 1658. Le volume est un don de Trouard. — Le volume des *Fabbriche antiche designate da Andrea Palladio, raccolte da conte di Burlington*, Londres, 1730, est aussi à la Bibliothèque de l'Institut (très bel exemplaire relié aux armes de l'Académie). C'est également un don de Trouard dont le fils venait d'obtenir le grand prix.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 287, 311, 321-333.

3. Ont signé en novembre : Bellicard, Bellissard, Brébion,

statuts et règlemens et des dérogeances à iceux, ordonnés par l'édit du mois de septembre 1776[1] et par l'ampliation du bon du Roy concernant quelques articles des nouveaux statuts.

Ensuite, l'Académie a dit qu'à la séance prochaine seroit fait lecture de l'article 49e desdits statuts concernant l'adjonction au professorat.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de MM. les administrateurs de l'*Hôpital général*[2] qui désirent que MM. les commissaires nommés pour l'examen des moyens de faire écouler les eaux de *Bicestre* veuillent bien donner un nouveau coup d'œil sur cet objet : les commissaires nommés se sont chargés de répondre à cette invitation et d'en rendre compte à l'Académie.

Enfin, elle a arrêté que, pour la nomination aux places vacantes par le décès de M. *Soufflot*, elle seroit convoquée pour la séance du 4e décembre de cette année.

Ce lundy 20e Novembre 1780.

L'Académie étant assemblée, M. Le Roy a fait lecture de l'éloge de feu M. *L'Écuyer*[3], académicien, mort en 1776, qui a été écouté avec intérest et reconnoissance.

Ensuite, ont été mis sous les yeux de l'Académie les études, projets et édifices construits sur les desseins de M. Renaudin, architecte aspirant[4].

Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 247-260, et Appendices.

2. Aujourd'hui *Hospice de la Salpêtrière*. Cf. ci-dessus, p. 25, et ci-après, p. 31.

3. Lécuyer était mort en juin 1776 (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 272).

4. Je n'ai rien trouvé sur Renaudin. Rousseau (mais est-ce Pierre ?), p. 97, et Bellanger (t. VIII, p. 124) sont bien connus, Louis (t. VI, p. 102, 221, 241, 242) également. Guerne avait

Ensuite, les études, édifices et projets de M. Rousseau, architecte aspirant.

Ensuite, l'Académie a vu les études et différens objets exécutés par M. Bellanger, architecte aspirant, ainsy que la traduction faite par lui du *Traité des marbres* de Blaise Caryophile.

M. *Antoine* a présenté, de la part de M. Faujas de Saint Fond, des exemplaires de son nouveau mémoire sur la manière d'employer la pouzzolanne[1].

Ce lundy 27e Novembre 1780.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a fait lecture de l'éloge de Monsieur Trudaine[2], associé libre honoraire.

Ensuite, l'Académie a vu avec attention les desseins des monumens, exécutés et à exécuter, des sieurs Louis, Perlin, Guerne et Liègeon, architectes aspirans.

Enfin, il a été dit que la convocation pour les élections seroit, ainsi qu'il a été arrêté, pour la séance du quatre décembre, et que M. *Sedaine* auroit l'honneur d'en écrire à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 4e Décembre 1780[3].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à la nomi-

obtenu le grand prix en 1759. Liégeon a construit l'hôtel Balincourt, rue de la Pépinière; Perlin est signalé dans le *Mercure* de 1778 pour un dessin de bains publics.

C'est la première fois que figure ce titre : aspirant (d'une candidature académique).

Quant au traité des marbres traduit par Bellanger, c'est le *De antiquis marmoribus Blasii Carophyli*, Utrecht, 1743, in-4° (Bibl. de l'Institut, Z. 81 F). La traduction n'était que manuscrite; il est probable qu'elle le resta.

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 366, 380.

2. Trudaine était mort le 5 août 1777 (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 310).

3. Ont signé en décembre : Bellicard, Bellissard, Billaudel,

nation de trois académiciens de la seconde classe, pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un afin qu'il remplisse la place d'académicien de la première classe, et l'Académie a, suivant l'ordre des scrutins, proposé les sieurs *Boullée*, *Gabriel* et *Peyre l'aîné*.

Ensuite, l'Académie a procédé à l'élection des architectes aspirans à la place vacante dans la seconde classe par la nomination à la première, et, par les premiers scrutins, ont été choisis les sieurs Paris, Rousseau, Perlin, D'Orléans, Louis et De Bourges, et, après les scrutins suivant les formes ordinaires, l'Académie propose les sieurs Paris, D'Orléans et Rousseau.

Ce lundy 11e Décembre 1780.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angivillers — laquelle est inscrite cy après — et d'après cette lettre M. *Boullée* est monté à la première classe et M. *Paris* reçu à la seconde classe.

Ensuite, M. *Le Roy* a fait lecture de l'éloge de M. *Soufflot*, mort cette année, et cet éloge a été écouté avec intérêt et reconnoissance.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Brongniard[1], architecte, puis d'une lettre de M. Bellanger, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires pour constater l'utilité et la fidélité de la traduction du traité sur les marbres de Blaise Caryophile, qu'il a faite et remise à l'Académie : elle a dit que la demande de M. Bellanger seroit remise sous ses yeux à la prochaine séance.

Bossut, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Sur Brongniart (1739-1813), qui a construit la Bourse, voir *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 272.

Enfin, a été fait lecture du nouveau rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des opérations à faire pour l'écoulement des eaux de *Bicêtre*[1], d'après la nouvelle demande des administrateurs : lequel rapport a été approuvé par l'Académie et sera envoyé, certifié, à MM. les administrateurs.

« A Versailles, ce 10 décembre 1780.

« Je viens, Monsieur, de mettre sous les yeux du Roy le scrutin de Son Académie d'architecture, relatif à la promotion des sujets pour remplir les places vacantes. Sa Majesté, ayant fait choix du s[r] *Boullée* pour remplir dans la première classe la place vacante par le décès de M. *Soufflot* et du s[r] *Paris* pour remplir dans la 2[e] classe la place vacante par la nomination d'un membre de cette classe à la première, je vous informe de cette décision du Roy, afin qu'à la plus prochaine assemblée il soit procédé, suivant l'usage, à l'installation de ces deux architectes.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'ANGIVILLER.

« A M. *Gabriel père*, ou en son absence à M. . . . . , président, à l'Académie. »

Ce lundy 18[e] Décembre 1780.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un vauxhal pour servir aux amusemens d'une grande ville, et le prix a été adjugé au s[r] Moette, élève de M. *Billaudel*.

Ensuite, a été remis sous les yeux de l'Académie la demande de M. Bellanger sur la traduction de Blaise Caryophile : M. *Mauduit* s'est chargé d'en faire rapport et le manuscrit lui a été remis.

1. Ci-dessus, p. 28.

M. *Sedaine* a dit que M. Neufforge prie l'Académie de vouloir bien accepter le volume d'œuvre de dessins d'architecture de sa composition[1], et l'Académie a dit qu'il seroit, dans sa bibliothèque, joint aux autres volumes de M. Neufforge.

M. *Jardin*, qui a présidé à cette séance, a été prié de demander à M. le Directeur général à quel jour et à quelle heure il voudra bien permettre que l'Académie lui rende ses devoirs au renouvellement de l'année.

1. Ce peut être le tome IX qui a paru en cinquante cahiers, le dernier de 1780 (*Procès-verbaux*, t. VII, p. 217-218, et t. VIII, p. 39).

1781.

Ce lundy 8e Janvier 1781[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliafichy, associé correspondant à *Gênes*, au sujet de la nouvelle année.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de MM. les administrateurs de l'*Hôpital général*[2], par laquelle ils remercient l'Académie de ses opérations pour l'examen de l'écoulement des eaux de *Bicêtre*.

Ensuite, M. *Le Roy* a prononcé l'éloge de feu M. *Contant*[3], académicien, éloge que l'Académie a écouté avec reconnoissance.

Enfin, M. *Franque* a mis sous les yeux de l'Académie les dessins d'un pont exécuté en modèle à *Montpellier*, lesquels seront exposés à l'une des prochaines séances.

Ce lundy 15e Janvier 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Pigage, associé correspondant, et du projet qu'il a de donner un livre sur les jardins anglois[4].

Enfin, l'Académie a procédé au jugement des desseins

1. Ont signé en janvier : Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 27-31.

3. Contant était mort en 1777 (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 314).

4. Ce livre n'a pas paru, à ma connaissance du moins. Cf. plus loin, p. 52.

qui concourent pour le prix d'émulation, dont le programme est un reposoir, et l'Académie n'a point accordé de prix.

Ce lundy 22e Janvier 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été remis sous ses yeux ce qui a été porté sur les registres, à la séance du 13e novembre 1780, qu'il seroit fait lecture de l'article 49 des statuts concernant l'adjonction au professorat [1].

Après lecture faite dudit article, et d'après les scrutins et d'un consentement unanime, l'Académie a dit qu'elle proposeroit à Monsieur le Directeur et ordonnateur général un académicien pour être adjoint au professeur d'architecture, afin de le suppléer en cas de maladie ou d'autres cas légitimes qui l'empêcheroient de donner ses leçons. Cette proposition, de la part de l'Académie, n'est que prévoyance, M. le professeur d'architecture remplissant ses fonctions avec la plus grande exactitude.

L'Académie, ensuite, a dit que les académiciens qui se proposent de remplir cette place se feront inscrire chez M. le secrétaire, qui les fera connoître à la séance du 29 janvier : lequel jour on indiquera la séance pour laquelle sera faite la convocation des académiciens pour procéder à la désignation de celui qui sera proposé à Monsieur le Directeur général, et cette délibération lui sera présentée et certifiée par M. *Jardin*, président en cette séance.

Ce lundy 29e Janvier 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers en réponse à l'extrait des registres que M. *Jardin* a eu l'honneur de lui

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, Appendices, p. 408. Les termes sont à peu près ceux qu'emploie l'Académie.

envoyer, ainsy qu'il lui a été prescrit en la séance précédente; et après cette lecture l'Académie a décidé par le scrutin que, vu le nombre des académiciens présens, il sera, en cette séance, procédé à la désignation de celui qui sera proposé. Et après le scrutin dans les formes ordinaires, l'Académie propose unanimement à Monsieur le Directeur et ordonnateur général M. *Bellicard*, académicien de première classe, pour remplir la place d'adjoint au professorat, aux conditions de l'article XLIX, et M. *Jardin*, président en cette séance, aura l'honneur de présenter à Monsieur le Directeur général le vœu de l'Académie à cet égard.

Ensuite, M. *Brébion* a dit que, le 8 janvier de cette année, il a fait exposer aux injures de l'air sur les combles du *Louvre* un chapiteau fait en carton par le sr Gardeur, afin de constater la résistance aux impressions de l'air, ainsy que l'Académie en est convenu.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est un muséum, et le prix a été adjugé au sr Magu, élève de Monsieur le comte d'Angiviller. [(Note postérieure :) J'ay donné la médaille, M. *J. Sedaine*.]

Ce lundy 5e Février 1781[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a proposé de rassembler les desseins des grands prix qui sont dans les armoires et de les faire réduire dans un format qui pût composer un recueil intéressant, afin que, d'un coup d'œil, on pût voir les progrès de l'École d'architecture.

Comme cette proposition a été déjà faite, l'Académie a

1. Ont signé en février : Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Bossut, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

dit qu'à la séance prochaine on mettroit sous ses yeux ce qui a été décidé lors des séances où il en a été question[1].

Ensuite, M. *Jardin* a fait voir un mémoire et des desseins concernans des combles dont les fermes sont en planches et d'une construction qui paroît légère, facile et moins dispendieuse : l'Académie a nommé MM. *Franque* et *Guillaumot* pour faire l'examen de ce procédé et en faire rapport en la prochaine séance.

M. *Franque* a présenté à l'Académie différens desseins et gravures de plusieurs édifices antiques de la ville d'*Arles* et de l'hôtel de ville fait sur les desseins de Jules Hardouin Mansard[2]; ensuite, le dessein de la façade de *Montmajour*, construit à une demi lieue de la ville d'*Arles* par *Mignard*, architecte.

Il a aussi fait voir le plan général de la fontaine de *Nîmes*, faite du temps des Romains, restaurée et embellie depuis par les États de Languedoc[3], et les desseins d'un pont construit en *Sicile*[4] sur les desseins du chevalier Fuga, Florentin, mort architecte du roi de Naples.

Ce lundy 12e Février 1781.

L'Académie étant assemblée, sur la proposition faite à la séance précédente de réduire tous les grands prix dans une forme à pouvoir les mettre en collection, depuis l'époque à laquelle il a été décidé que l'Académie propo-

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 354.

2. L'hôtel de ville avait été commencé sur les dessins de Valfenière. Mansart y avait travaillé, cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 59-60. — Pour *Montmajour*, c'est de Pierre Mignard l'architecte qu'il s'agit. *Procès-verbaux*, t. I, p. XLVI-XLVIII et n. 2.

3. La fontaine est en réalité une partie d'un nymphée antique. L'ensemble des constructions fut, en effet, restauré en 1750 par l'ingénieur Maréchal. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 73, 74.

4. Fuga, né en 1699, mort en 1781, fut en grande réputation. Travaux considérables à *Rome*, à *Naples*. Il est question en 1728 d'un pont fait par lui aux environs de *Palerme*.

seroit des grands prix jusqu'à ce jour, l'Académie a décidé que cette collection dans la forme prescrite ne commenceroit à dater que des grands prix de l'année 1776, année des nouveaux statuts et règlemens enregistrés en Parlement, et suivant les conditions prescrites dans les règlemens portés sur les registres arrêtés en la séance du 4e may 1778, et dans la forme désignée en la séance du 22e juin 1778, et afin que cette décision ait son exécution, l'Académie priera Monsieur le comte d'Angiviller de ne point ordonner la délivrance du brevet qui constitue l'élève pensionnaire aux frais de Sa Majesté qu'il n'ait remis au dépôt de l'Académie cette copie exacte de son prix.

Enfin, l'Académie, après l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, dont le programme est une place publique, a décidé qu'il ne seroit point accordé de prix.

Ce lundy 19e Février 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée à M. *Gabriel*, directeur, et remise à M. *Jardin*, présidant la Compagnie, par laquelle lettre, inscrite cy après, il est dit que Sa Majesté a confirmé l'élection de l'Académie, en accordant à Monsieur *Bellicard*, académicien, le titre d'adjoint à professeur, et M. *Bellicard* a laissé le brevet qui le confirme pour être porté sur le registre.

Enfin, l'Académie a fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Gabriel et remise à l'Académie par M. Jardin, en date du 14 février 1781 :

« Le Roi, sous les yeux de qui, Monsieur, j'ai mis la délibération de l'Académie relative à l'adjonction au pro-

fessorat, a bien voulu confirmer l'élection de cette Compagnie en accordant au sieur *Bellicard*[1], qu'elle a présenté, le titre d'adjoint à professeur; je vous en informe afin que, lors de la première assemblée, il puisse être reçu en cette qualité, suivant l'usage.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* : D'ANGIVILLER. »

Commission d'adjoint à professeur en faveur de M. Bellicard.

« Nous, Charles Claude de Flahault de La Billarderie, comte d'Angiviller, conseiller du Roi en ses conseils, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, chevalier commandeur des ordres royaux militaires et hospitaliers de Saint Lazare, de Jérusalem et de Notre Dame du Mont Carmel, intendant du Jardin royal des Plantes, pensionnaire vétéran de l'Académie royale des sciences, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roi, jardins, arts, académies et manufactures royales, grand voyer de la ville de Versailles,

« Sur les représentations qui nous ont été adressées par l'Académie royale d'architecture qu'il seroit à désirer, pour le meilleur enseignement des élèves de cette Académie, de mettre en vigueur l'article 49 des lettres patentes de 1775 portant création d'une place d'adjoint à professeur, et sur la présentation qu'elle nous a faite de M. *Bellicard*, ancien contrôleur des Bâtimens du Roi et l'un de ses membres de la première classe, pour remplir cette place, nous, ayant en vue le bien des élèves de ladite Académie et sous le bon plaisir du Roi, avons confirmé l'élection de mondit sieur *Bellicard*, l'autorisant en tant

1. Voir l'introduction. Nous donnons ici intégralement les titres portés par Angiviller. Sur Montucla, voir *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 391.

que besoin est à remplir les fonctions de ladite place d'adjoint à professeur, au défaut du professeur, et de son consentement, sans, pour cause de ce service, pouvoir prétendre à aucuns appointemens quelconques, conformément aux intentions de Sa Majesté.

« En foi de quoi nous lui avons fait expédier la présente commission que nous avons signée, fait contresigner par le secrétaire général des Bâtimens du Roi et sceller du cachet de nos armes.

« Fait à Versailles, le 12 février 1781.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Plus bas est écrit : « Par Monsieur le Directeur et ordonnateur général; *signé :* MONTUCLA. »

Ce lundy 26e Février 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller inscrite cy après, et en conséquence l'Académie a nommé pour l'examen du projet des *Halles*[1] MM. *Franque*, *Rousset*, *Bellicard*, *Guillaumot*, *Cherpitel* et *Paris*, lesquels en feront rapport, le plus tôt possible.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés le 5 de ce mois pour les différentes constructions de charpente des combles, et l'Académie, après avoir approuvé le rapport, a dit qu'il seroit à propos de faire faire de cette construction un petit modèle en relief pour être déposé à l'Académie et être utile à ses élèves.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une orangerie, et le prix a été adjugé au sr Magu, élève de Monsieur le comte d'Angiviller. [(Note postérieure :) Il a reçu sa médaille.]

1. Il s'est fait à cette époque de nombreux projets pour les *Halles* et le dégagement du quartier. Voir page suivante.

Enfin, a été fait lecture d'un mémoire du s^r Berthauld[1], graveur d'architecture, par lequel il propose de graver les dessins qui ont remporté et qui remporteront les premiers prix, et l'Académie a nommé MM. *Perronnet*, *Le Roy*, *Bellisard* et *Paris* pour en faire rapport.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Gabriel; de Versailles, le 23 février 1781.

« M. le président de Fautras[2], Monsieur, m'ayant demandé mon agrément pour que l'Académie examine un projet du sieur Loret, architecte, pour une place et établissement des *Halles à Paris*, j'y donne d'autant plus volontiers mon consentement qu'il seroit, en effet, fort à désirer que le *quartier actuel des Halles* prît une forme qui lui assurât plus de commodité et plus de salubrité.

« L'Académie peut donc nommer des commissaires pour l'examen de ce projet et délivrer à son auteur l'avis qu'elle croira être dans le cas de porter pour lui servir ce que de raison. Ce projet étant d'ailleurs fort intéressant par lui même, je verrai volontiers ce qu'en pense l'Académie.

« J'ai l'honneur d'ètre, etc.

« *Signé* : D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 5e Mars 1781[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller en réponse à la

1. Est-ce Duplessis-Bertaux, le graveur bien connu, mort en 1815?

2. Jacques-Benjamin de Fautras était président de la deuxième chambre de la Cour des aides depuis 1766. — La question des Halles reviendra. Nous renvoyons à l'introduction.

3. Ont signé en mars : Bellicard, Bellissard, Billaudel, Bossut, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Lespée, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Roux, Trouard, M.-J. Sedaine.

délibération arrêtée en la séance du 12 février 1781; cette délibération propose de réduire les grands prix depuis l'année 1776, en se conformant à ce qui a été arrêté en la séance du 4e may et du 22 juin 1778. Il a été dit que M. *Jardin* auroit l'honneur d'écrire à Monsieur le comte d'Angiviller pour remettre sous ses yeux les délibérations arrêtées par luy.

Ensuite, M. *Guillaumot*, l'un des commissaires nommés pour l'examen du projet des *Halles*, a lu leur rapport préliminaire, dont le précis est que, lorsque l'Académie est consultée sur des projets d'architecture, il est nécessaire que leurs auteurs remettent dans les dépôts de l'Académie un double du projet proposé, afin qu'il ne résulte point de l'attention de l'Académie sur ces objets un abus qui peut être préjudiciable, en ce que les auteurs peuvent s'authoriser des réponses qu'ils disent être celles de l'Académie. En conséquence, il a été dit que M. Loret remettroit au dépost de l'Académie, avant son jugement, un double de ses plans conformes à ceux présentés sur une échelle convenable, ainsy qu'une copie de son mémoire.

Ce lundy 12e Mars 1781.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* ayant dit que M. Dorcet[1], professeur du Collège royal, prioit qu'on lui accordât la communication du dessein en coupe du *puits de l'École militaire*, qui étoit dans les dépôts de l'Académie, afin qu'il y puisât des observations physiques sur les couches de terrain que cette construction a traversées, l'Académie a dit que ce dessein seroit communi-

1. D'Arcet ou Darcet est indiqué dans l'*Almanach royal* comme médecin de la Faculté de Paris et professeur de chimie au Collège royal. Il devint membre de l'Académie des sciences en 1784. — Il a déjà été question du puits de l'*École militaire*. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 235.

qué à M. Dorcet dans les salles de l'Académie pour qu'il en tirât les connoissances qu'il désire.

Enfin, a été fait lecture du rapport des commissaires sur le projet des *Halles* de M. Loret, et après des observations et quelques changemens faits audit rapport, l'Académie l'a approuvé et a dit que copie d'iceluy, certifiée, seroit remise par M. *Jardin* (en ce jour président) à Monsieur le Directeur général, et qu'une copie seroit remise à l'auteur du projet.

Ce lundy 19e Mars 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés à la séance du 26e février de cette année sur la demande du sr Berthauld, et après le scrutin le rapport a été approuvé.

Ensuite, il a été dit que Monsieur le Directeur général, par sa lettre en datte du 6 aoust 1780, ayant permis à l'Académie d'accepter le portrait du feu Roy présenté par M. *Mauduit*, ledit portrait n'ayant point de bordure[1], Monsieur le Directeur général seroit prié de vouloir bien en accorder une, et que M. *Jardin* auroit l'honneur de lui présenter la demande de l'Académie.

La lettre de Monsieur le Directeur général, de Versailles, en datte du 4e mars, sera enregistrée cy après.

Lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Jardin.

« De Versailles, le 4 mars 1781.

« J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez adressée le 13 du mois dernier, l'extrait de la délibération de l'Académie royale d'architecture par laquelle elle a décidé que la collection des grands prix seroit faite, à commencer de celui de 1776, dans une forme et grandeur déterminées : j'approuve fort cet arrangement

1. Ci-dessus, p. 21, et plus loin, p. 44.

qui me paroît très judicieux et propre à rendre cette collection plus facile à faire et plus commode à consulter.

« Mais je ne puis approuver également l'article de la même délibération par lequel il est dit que je serai prié de ne point faire délivrer à l'élève couronné le brevet qui le constitue pensionnaire de Sa Majesté à Rome qu'il n'ait satisfait à la remise de la copie de sa composition dans la forme arrêtée. Il paroîtroit résulter de là que celui qui remporte le prix a un droit acquis à la pension, ce qui n'est pas : plusieurs raisons pouvant s'opposer à ce qu'on envoye à *Rome* le jeune homme qui auroit remporté le prix, et alors il seroit humiliant pour lui d'en être privé, il seroit même souvent injuste de le faire. Les prix remportés aux Académies n'ont aucun rapport direct avec cet établissement connu et exécuté par la munificence et la bonté de nos Rois pour l'encouragement et les progrès des arts en France; à la vérité, celui de mes prédécesseurs qui a vu dans les prix remportés aux Académies un moyen de s'assurer, d'une manière impartiale et juste, du plus de talent et de dispositions des jeunes gens, a eu une parfaite bonne idée en liant ces deux choses pour encourager les élèves et pour écarter toute idée de faveur. Je la lui envie, mais en l'approuvant je ne puis changer en loi un moyen sage d'éclairer l'administrateur ni donner à ces jeunes gens un droit aux grâces du Roi, qu'ils pourroient ne pas mériter d'ailleurs. Il est à propos, pour le bien des arts même, qu'ils sachent qu'il ne suffit pas d'avoir du talent pour les obtenir; au reste, il me paroît facile de les contraindre à fournir ces copies conformes, en ne leur délivrant les prix qu'après qu'ils se seront mis en règle à cet égard.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Ce mardy 27e Mars 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée à M. *Jardin*, par laquelle Monsieur le Directeur général accorde la bordure demandée à la séance précédente.

Ensuite, elle s'est entretenue des règlemens et interprétation concernant les élèves, dont le concours aux grands prix sera indiqué à la séance de la rentrée d'après Pâques.

Enfin, a été fait lecture d'un discours lu à l'Académie de *Marseille* par M. Daggeville[1], associé correspondant, et présenté à l'Académie par M. *Franque*, son commissaire, et il est invité par elle de lui témoigner le plaisir qu'il en a reçu.

Ce lundy 2e Avril 1781[2].

L'Académie étant assemblée, il a été dit que M. *Sedaine* s'informeroit, de la part de l'Académie, de la santé de Monsieur le comte d'Angiviller, qui est malade à *Versailles*.

Enfin, l'Académie s'est entretenue des procédés employez pour la construction du pont de *Moulins*[3] dont les détails ont été mis sous ses yeux.

Ce lundy 23e Avril 1781.

L'Académie étant assemblée, M. *De Wailly* a présenté le modèle en bois d'un escalier très ingénieux qui peut se ployer verticalement sur lui même, ne présenter qu'une

1. Sur d'Aggeville, voir l'introduction.

2. Ont signé en avril : Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Roux, Trouard, M.-J. Sedaine.

3. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 96. 122; t. V, p. 286-288 et les renvois de la n. 1.

surface et se déployer avec facilité pour son usage : les marches sont mobiles et portent sur un noyau qui leur sert de pivot, et M. *De Wailly* a promis d'en remettre les desseins à l'Académie, qui a vu ce modèle avec beaucoup de plaisir et d'intérest.

Ensuite, il a fait voir les travaux projetés par luy pour le *Port Vendres en Rousillon*, à vingt lieues de *Barcelonne*[1], sur la *Méditerranée*, ainsy que le dessein de l'*obélisque* élevé à la gloire du Roy pour la reconnoissance de la province.

Il a présenté, ensuite, de la part de M. Tagliafichy, associé correspondant, le plan géométral des carrières de marbre situées près de la *ville de Carrare*[2], à quatre milles italiennes de la mer : sol très intéressant par les beaux marbres qu'il fournit à toute l'Europe. M. *De Wailly* a été chargé par l'Académie d'en remercier M. Tagliafichy et de lui demander des détails sur cet objet.

Enfin, l'Académie a dit que MM. les académiciens seroient convoqués pour s'assembler, lundy 30e avril à huit heures précises du matin, aux fins de donner aux élèves le programme des grands prix; et il sera porté sur les billets d'invitation que l'Académie s'assemblera extraordinairement, le lendemain à dix heures précises du matin, conformément à ce qui a été réglé par Monsieur le Directeur général par sa lettre en date du 25e avril 1779.

Ce lundy 30e Avril 1781.

L'Académie étant assemblée à huit heures précises du

1. *Port-Vendres* n'était plus au milieu du XVIIIe siècle qu'un misérable port à peine accessible aux navires. Les travaux de restauration et d'agrandissement furent entamés en 1780 par l'initiative de l'intendant du Roussillon, le comte de Mailly. L'obélisque fut décoré à sa base de quatre bas-reliefs, dont l'un rappelait l'indépendance des États-Unis.

2. Les marbres de *Carrare* étaient célèbres depuis longtemps; il en sera question ci-après, p. 63.

matin pour donner le programme des grands prix, des sujets proposés l'Académie a choisy par la voye du scrutin et demande à ses élèves pour le sujet du prix de l'année 1781 le plan, l'élévation et la coupe d'une cathédrale pour une capitale comme *Paris.* La plus grande extension de ce monument sera de quatre vingt toises tout compris, et les élèves auront une attention d'y bien placer la sacristie, le trésor et des fonds baptismaux, qui seront compris dans la masse de l'église.

Les élèves seront libres de donner à leur projet la forme qu'ils jugeront convenable, et ils joindront aux dessins demandés ci dessus un plan général dans lequel ils feront entrer, outre la masse de ce monument, un palais épiscopal, l'habitation des chanoines, la maîtrise des enfants de chœur et une ou deux tours, le tout lié à la disposition d'une place publique, mais seulement en masse et sans aucune distribution.

L'échelle des esquisses de l'église sera d'une ligne et demie par toise et le plan général en esquisse sera d'une ligne.

L'échelle des dessins rendus au net aura neuf lignes pour toise et celle du plan général deux lignes pour toise seulement.

Les élèves observeront de ne faire entrer dans l'élévation, coupe et plan en grand, que ce qui a rapport à la cathédrale seulement.

L'Académie exige des élèves de se conformer très exactement aux mesures données, que les esquisses soient terminées de manière à n'être susceptibles d'aucun changement et que les dessins au net soient absolument semblables aux esquisses; ceux qui n'auront pas rempli ces conditions seront mis hors de concours.

Les élèves remettront leurs esquisses à cinq heures du matin, et l'Académie ayant déterminé de s'assembler demain à dix heures du matin pour les juger, aucun élève concourant ne sortira avant l'assemblée.

Et l'Académie a nommé pour l'examen de la conformité des esquisses les mêmes commissaires qui ont rédigé les conditions du programme; ainsi MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Bellicard*, *Peyre*, *Jardin* et *Paris* s'assembleront demain à huit heures du matin dans les salles pour préparer le travail de l'Académie, lors de son assemblée à dix heures du matin, et elle a dit que la séance de ce jour ne seroit arrêtée que demain mardi après le jugement des esquisses.

M. J. SEDAINE.

Et ce mardy 1er May 1781[1].

L'Académie étant assemblée à dix heures du matin, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves et, du rapport de MM. les commissaires sur la conformité et non conformité des esquisses à ce qu'exige ledit programme, et après l'examen et vérification des observations de MM. les commissaires et discussion sur cet objet, des trente deux esquisses exposées à l'Académie elle en a fait retirer deux, et des trente restantes elle a choisy, par le scrutin, les esquisses désignées par les R, T, Q, I, F, Y, DD, H, X : ainsy les sieurs *Moette*, *Courte Épée*, *Combes*, *Vital*, *Thian*, *Froideau*, *Thomas*, *Pattu* et *Félix* concourront pour le grand prix. Les élèves rendront le lundy 20e aoust avant midy.

Ce lundy 7e May 1781.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un petit pavillon isolé et séparé du principal corps de logis d'une

1. Ont signé en mai : Bellicard, Bellissard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, Rousset, Trouard, Sedaine.

maison de plaisance, lequel contiendra une petite chapelle, et le prix a été adjugé au s^r Vaudoyer, élève de M. *le comte d'Affry*.

Ce lundy 14e May 1781.

L'Académie étant assemblée, elle a dit que MM. *L'Épée*, *Rousset*, *Bellicard* et *Jardin* iroient en l'hôtel de Madame la marquise de Ménars[1] lui présenter, de la part de l'Académie, les complimens de condoléances sur la perte qu'elle vient de faire.

Ensuite, M. *Paris* a mis sous les yeux de l'Académie les réflexions qu'il a faites à *Rome* sur les desseins qui composent le livre de M. *Desgodetz*, et l'Académie, ayant reconnu que ces réflexions avoient été faites avec beaucoup d'intelligence et d'exactitude[2], elle a prié l'auteur (M. *Paris*) de permettre que copie en fût faite pour être jointe au livre de *Desgodetz* qui est dans sa bibliothèque : ce qu'il a accepté avec reconnoissance.

Ce lundy 21e May 1781.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la porte d'un arsenal de marine, et le prix a été adjugé au s^r Péchade, élève de M. *Jardin*.

Enfin, M. *Paris*, sur la demande de l'Académie, a fait lecture de quelques chapitres de ses réflexions et des notes intéressantes qu'il a faites sur les édifices et monumens de l'ancienne *Rome*, ce qu'elle a écouté avec plaisir et intérest.

1. Marigny était mort le 10 mai, depuis sa démission il était demeuré adjoint à la direction des Bâtiments. Il avait pris le titre de marquis de Ménars en 1764. Voir sur lui l'introduction.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. XVII-XIX, et le ms. 1905 de la bibliothèque de l'Institut où se trouvent les dessins de Paris.

Ce lundy 28e May 1781.

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a mis sous ses yeux différens projets qu'il a faits en 1775 pour changer l'entrée et former des bâtimens accessoires en l'*abbaye Saint Denis*[1], ainsy que des projets pour la décoration du chœur et compartimens des marbres du pavé de ladite église : ce que l'Académie a vu avec plaisir.

Enfin, elle a examiné les desseins qui concourrent pour le prix d'émulation qui sera jugé à la séance prochaine.

Ce lundy 11e Juin 1781[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Jardin* a présenté en l'absence de M. *Paris*, académicien (lequel est absent), la description du mausolée érigé pour l'impératrice reine de Hongrie sur ses desseins[3] : ce que l'Académie a accepté pour être déposé dans sa bibliothèque.

Enfin, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un escalier de terrasse servant de base à l'avant corps d'un magnifique château, et le prix a été donné au sieur Thomas, élève de M. *Le Roy*.

Ce lundy 18e Juin 1781.

L'Académie étant assemblée, l'incendie récent de la *salle de l'Opéra* ayant occupé tous les esprits[4], elle s'est

1. *L'abbaye de Saint-Denis* fut entièrement reconstruite à partir de 1700. On voit que les travaux de Franque y furent considérables. Nous parlerons de lui dans l'introduction.

2. Ont signé en juin : Bellicard, Bellissard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Jardin, Leroy, Lespée, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, M.-J. Sedaine.

3. Je n'ai pas trouvé ces dessins. Il s'agit de Marie-Thérèse.

4. L'opéra fut incendié le 8 juin. On décida la construction d'une salle provisoire au *Boulevard Saint-Martin*.

entretenue des moyens les plus certains pour prévenir, arrêter de pareils accidens et garantir le public des malheurs qui en peuvent résulter.

Enfin, il a été fait lecture de la suite de l'article « Goût[1] » dans l'*Encyclopédie*, qui avoit été commencé dans l'une de ses séances.

Ce lundy 25e Juin 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix de perspective.

Ensuite, il a été fait lecture d'un mémoire de M. *Franque*, qui indique et rassemble les moyens qui peuvent concourir (autant qu'il est possible) à la sûreté d'un spectacle en cas d'incendie, tant par la construction des salles que par la police qui doit être observée. Et l'Académie a invité M. *Franque* à mettre ce mémoire dans le meilleur ordre pour être laissé dans le dépost de l'Académie.

Ce lundy 2e Juillet 1781[2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement des dessins qui concourent pour le prix d'émulation, donnés sur un programme de perspective, et l'Académie a décidé qu'il n'y auroit point de prix.

Enfin, sur la demande faite au nom des élèves et présentée par M. le secrétaire sur le changement des échelles ordonnées dans le programme des grands prix, l'Académie a dit que les élèves eussent à se conformer aux échelles fixées par le programme.

1. Ci-dessus, p. 18.
2. Ont signé en juillet : Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

Ce lundy 9e Juillet 1781.

L'Académie étant assemblée, le sr Charpentier a présenté une pompe composée d'un seul corps qu'il dit réunir les avantages d'une pompe à deux corps, et l'Académie, pour l'examen de cette invention et en constater l'utilité, a nommé commissaires MM. *Le Roy*, *Mauduit*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Enfin, M. Six, architecte, ancien élève[1], a fait voir les plan, coupe, profil et élévation d'un grand projet d'arsenal, lequel comprend le palais du grand maître d'artillerie, le tout de sa composition.

Ce lundy 16e Juillet 1781.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenu de la conduite la plus certaine pour parvenir à accorder aux ouvriers ce qui doit leur être justement alloué dans le règlement de leurs mémoires[2].

Les élèves ayant fait de nouvelles représentations sur le peu d'étendue de leurs loges et la grandeur de l'échelle du plan général, il a été dit que M. le professeur d'architecture jugeroit leur demande et en feroit rapport à l'Académie.

Ce lundy 23e Juillet 1781.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* ayant fait rapport de la demande des élèves (ainsy qu'il en avoit été chargé à la séance précédente), l'Académie a décidé que les élèves se conformeroient à l'échelle prescrite par le programme.

1. Six a déjà paru, mais il ne figure pas sur les différentes listes de l'Académie.

2. Nous n'avons malheureusement pas ce mémoire. La préoccupation de l'Académie est à signaler; elle correspond bien aux tendances de l'époque. Cf. Bachaumont, t. XXIX, p. 172, 173.

Enfin, il a été fait lecture de l'article « Péristyle » dans l'*Encyclopédie*, et l'Académie s'est entretenu du péristyle et du périptère.

Ce lundy 30e Juillet 1781.

L'Académie étant assemblée, les sieurs Laboureau et Bernard ont présenté un nouveau vernis de leur composition et un mémoire de ses propriétés. L'Académie, d'après les expériences qui ont été faites en sa présence, juge préliminairement que cette espèce de vernis a plusieurs des propriétés énoncées au mémoire présenté; à l'égard de celles qui dépendent du temps et des circonstances locales, l'expérience et l'usage feront connoître ce que l'on doit penser du mérite de ce vernis. Et, d'ailleurs, l'Académie a nommé commissaires MM. *Brébion*, *Boullée*, *Mauduit*, *Peyre l'aîné* et *Guillaumot* pour en faire rapport d'après un examen plus réfléchy.

Ce lundy 6e Aoust 1781[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a fait lecture d'une lettre de M. Pigage, associé correspondant, qui fait part à l'Académie de la satisfaction que l'Empereur a paru avoir en parcourant les jardins faits sur ses desseins[2].

Enfin, l'Académie a fait faire en sa présence des expériences de la pompe de M. Charpentier, et les commissaires nommés à la séance du 9e juillet ont promis d'en faire rapport à la séance prochaine, ainsy que celuy des vernis des sieurs Laboureau et Bernard.

1. Ont signé en août : Antoine, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, Watelet, M.-J. Sedaine.

2. Je pense qu'il s'agit des jardins de *Schwetzingen* dans le Palatinat, dessinés par Pigage. Cf. ci-dessus, p. 33.

Ce lundy 13e Aoust 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen de la pompe du sr Charpentier, et ledit rapport a été approuvé par l'Académie.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen du vernis des sieurs Laboureau et Bernard, et ledit rapport a été approuvé par l'Académie.

Ensuite, il a été représenté que MM. les académiciens de la première classe, depuis et compris l'année 1776, n'avoient pas joui de leurs droits de présence[1], et qu'il seroit bien de nommer des académiciens pour faire un mémoire qui seroit présenté à Monsieur le Directeur général, lequel mémoire sera lu à la séance prochaine pour être approuvé par l'Academie et ensuite présenté, et l'Académie a nommé MM. *Moreau* et *Sedaine* pour rédiger ledit mémoire.

L'Académie ayant appris la mort de M. *Gabriel fils*[2], académicien, MM. *L'Épée*, *Franque*, *Coustou*, *Peyre* et *Bellicard* ont été nommés pour témoigner à Monsieur et Madame *Gabriel* la part que l'Académie prend à la perte qu'ils viennent de faire.

Enfin, il a été procédé au jugement du prix d'émulation de perspective, et le prix a été adjugé au sieur Magu, élève de Monsieur le comte d'Angivillers.

Ce lundy 20e Aoust 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire sur une invention dite nouvelle, concernant la

1. Cf. ci-dessus, p. 15, et ci-après, p. 54-57, pour cette affaire qui revient sans cesse.
2. Gabriel fils avait été élu en 1763. Il a peu marqué à l'Académie ou ailleurs.

dorure à l'huile brunie, présentée par le s^r Le Fèvre, et l'Académie a nommé, pour l'examen de cet employ de la dorure, MM. *De Wailly*, *Franque*, *Bellicard*, *Peyre*, *Jardin* et *Paris :* lesquels en feront rapport à l'Académie.

Ensuite, il a été dit que sur les registres seroit portée l'invitation faite à Monsieur le Directeur général de vouloir bien la présider, le 27e aoust, jour auquel elle sera convoquée pour le jugement des grands prix, si Monsieur le Directeur général n'assigne pas un autre jour.

Ensuite, l'Académie a nommé commissaires, pour l'examen de la conformité des esquisses aux dessins présentés, les mêmes académiciens qui ont rédigé le programme du grand prix : MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Bellicard*, *Peyre*, *Jardin* et *Paris*, lesquels s'assembleront pour faire rapport avant qu'il soit procédé audit jugement.

« L'Académie royale d'architecture a l'honneur de prier Monsieur le Directeur général de vouloir bien la présider lundy 27e aoust, jour auquel elle doit être convoquée pour le jugement des dessins qui concourent pour le grand prix, s'il n'assigne pas un autre jour; elle recevra cette décision avec la sastifaction la plus grande, si cela lui procure l'honneur d'être présidée par Monsieur le Directeur.

« *Signé :* HAZON, présidant l'assemblée. »

Ce lundy 27e Aoust 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen de la conformité des dessins aux esquisses, et elle a procédé au jugement des grands prix : par le serutin, le premier prix a été adjugé au sieur Louis Combes, élève de M. Mique, et la médaille d'or représentant le buste du Roy, et au revers celuy de la Reine, lui a été donnée[1].

1. Voir le *Catalogue des médailles de la Monnaie.*

Et, par le scrutin, le second prix a été adjugé au s^r^ Jean Baptiste Philibert Moette, élève de M. *Billaudel*.

Enfin, a été fait lecture d'un imprimé renfermant les réflexions de M. *Peyre l'aîné*, académicien, sur les *jardins d'Ermenonville* : l'Académie les a écoutées avec plaisir[1].

Ce lundy 3e Septembre 1781[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du mémoire à présenter à Monsieur le comte d'Angiviller, lequel sera signé du président, soussigné par le secrétaire et présenté à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, a été fait lecture, par M. *Sedaine*, de réflexions sur le mot *caractère* appliqué à l'architecture et dont l'*Encyclopédie* n'a pas développé l'usage : l'Académie, qui a écouté ces réflexions avec plaisir, a prié M. *Sedaine* de les déposer à la page du volume de l'*Encyclopédie* qui traite cet article.

Ensuite, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fête publique qui pourroit être donnée à l'occasion de la paix, et le prix a été adjugé au sieur Sobre, élève de M. *Le Doux*.

Enfin, M. *Peyre*, d'après la demande de l'Académie, a donné à chaque académicien un exemplaire de sa lettre sur les *jardins d'Ermenonville*, lue à la séance précédente et écoutée avec une satisfaction unanime.

Ce lundy 12e Novembre 1781[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens enregistrés en Parlement.

1. Je n'ai vu nulle part cet imprimé signalé parmi les œuvres de Peyre.

2. Ont signé en septembre : Bellicard, Coustou, Desmaisons, Franque, Jardin, Ledoux, Leroy, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset.

3. Ont signé en novembre : d'Affry, Bellicard, Bossut, Bré-

Ensuite, il a été décidé que l'Académie feroit chanter un *Te Deum* en actions de grâces de l'heureux accouchement de la Reine et de la naissance de Monseigneur le Dauphin[1].

Ensuite, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour l'élection des architectes aspirans, laquelle sera faite en la séance du lundy 26e novembre.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général, en réponse au mémoire présenté pour le debet des droits de présence de la première classe, lequel mémoire et laquelle lettre sont inscrits cy après.

Enfin, il a été dit que MM. *Perronet*, *Potain*, *Peyre* et *Jardin* iroient à *Versailles* faire compliment à Monsieur le comte d'Angiviller sur son mariage[2] et lui marquer l'intérest qu'elle prend à sa santé.

Copie du mémoire adressé le 21 aoust 1781 à M. le comte d'Angiviller par l'Académie et dont il est parlé dans la séance dernière :

« Monsieur,

« L'Académie royale d'architecture qui, sous votre administration éclairée, a reçu tant de preuves de la bonté de Sa Majesté et de votre bienveillance particulière, a l'honneur de vous représenter, Monsieur, que l'article 22 des nouveaux statuts que vous lui avez procurés porte une attribution de dix francs à chaque académicien de la première classe, lorsqu'il est présent aux séances de l'Académie.

bion, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, Watelet, M.-J. Sedaine.

1. Il s'agit de Louis-Joseph-Xavier François, né le 22 octobre, mort le 4 juin 1789.

2. Angiviller épousa, après une longue liaison, E.-J. de Laborde (1735-1808), veuve de Binet de Marchais, qui eut sa place parmi les femmes plus ou moins célèbres du XVIIIe siècle. Elle tint un salon.

« Cet honoraire, Monsieur, forme la seule grâce accordée aux académiciens : aucune portion n'en a été payée depuis et compris 1776, cependant les autres Académies reçoivent exactement les droits de présence qui leur sont accordés. L'Académie vous supplie, Monsieur, de prendre cet exposé en considération et de lui faire ordonner le payement de cette attribution, dont elle doit le renouvellement aux bontés de Sa Majesté et à l'attention dont vous l'avez honorée.

« Nous vous présentons, Monsieur, les profonds respects de l'Académie.

« Fait à l'Académie, ce lundi 20 aoust 1781.

« *Signé :* MOREAU, SEDAINE. »

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller en réponse au mémoire de l'Académie, dont copie est ci dessus :

« A Versailles, le 11 septembre 1781.

« Rien de plus juste, Monsieur, que la réclamation de l'Académie. Je suis plus peiné qu'elle, peut être, que l'objet en existe ; mais les circonstances l'ont emporté sur mes désirs. Je me crois au point de diminuer bientôt et très sensiblement ce debet et j'espère parvenir à l'empêcher de renaître, du moins à un point aussi considérable.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLER.

« A M. *Jardin.* »

Ce lundy 19e Novembre 1781.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance précédente pour aller vers Monsieur le comte d'Angivillers ont rendu compte de leur députation.

Ensuite, l'Académie a vu les desseins des édifices faits et

à faire de MM. les architectes aspirans à la place vacante, à la nomination desquels l'Académie procédera en la séance du 26e novembre, pour laquelle sera faite la convocation en la manière accoutumée.

Ce lundy 26e Novembre 1781.

L'Académie étant assemblée, elle a continué l'examen des dessins des édifices construits et à construire des architectes aspirans à la place vacante d'académicien.

Ensuite, il a été fait lecture des mémoires de ceux qui ont cru avoir des représentations à faire pour obtenir les suffrages et, après les scrutins et suivant la forme ordinaire, les six nommés par le premier scrutin sont MM. Raimond, Brongniard, De Bourges, D'Orléans, Poyette, Renard; le premier scrutin, ensuite, a nommé M. Raimond, le deuxième M. Brongniard, et le troisième M. De Bourges.

Ainsy les srs Raimond, Brongniard et De Bourges sont les trois architectes nommés par l'Académie pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un.

Ce lundy 3e Décembre 1781[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une salle de bal, et après l'examen, l'Académie a dit que M. *Le Roy* feroit rapport à la séance prochaine de la conformité des dessins aux esquisses et des esquisses à l'intention du programme.

Ce lundy 10e Décembre 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de trois lettres adressées par Monsieur le Directeur général

1. Ont signé en décembre : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

à M. *Hazon* pour être lues à la séance : la première notifie que, des trois architectes nommés à la dernière, Sa Majesté a choisy le sr Brongniard, et en conséquence M. Brongniard a été reçu académicien.

La seconde lettre authorise l'Académie, tant pour le présent que pour l'avenir, à nommer des commissaires pour l'examen et rapport des desseins des élèves pensionnaires résidans à *Rome*[1]. En conséquence, l'Académie a nommé MM. *De Wailly*, *Bellicard*, *Gondouin* et *Paris* pour faire l'examen et rapport des desseins envoyés cette année.

La troisième lettre de Monsieur le comte d'Angivillers d'après la demande de M. le prévost des marchands, a pour objet que l'Académie nomme des commissaires, afin qu'ils se transportent dans les travaux qui se font à *l'hôtel de ville* pour les fêtes qui doivent y être honorées de Leurs Majestés[2], et, attendu l'importance de l'objet, l'Académie, par le scrutin, a nommé MM. *Perronnet*, *Brébion*, *Peyre l'aîné* et *Jardin* pour, conformément à ce qui est porté dans cette lettre, prononcer sur l'entière et parfaite solidité des constructions et en faire rapport aussitôt que leur construction le permettra. M. *Moreau*, l'un des académiciens et architecte ordonnateur de ces fêtes, s'est chargé d'avertir les commissaires du temps où ils pourroient conjointement procéder à leur examen et en convenir avec eux (M. *Moreau* s'est abstenu de mettre au scrutin).

Ensuite, par scrutin, l'Académie a décidé, d'après le rapport de M. *Le Roy*, professeur, qu'il ne seroit point donné de prix d'émulation, vu le peu de conformité avec le programme et la foiblesse de ceux qui s'y étoient conformés.

1. Le rapport de l'Académie figure dans la *Correspondance des directeurs;* il est daté du 24 décembre 1781. T. XIV, p. 160-164.

2. Pour cette question, voir ci-après, p. 61-63, etc.
Nous reportons aux appendices le rapport détaillé des commissaires et quelques détails sur la fête.

Ce lundy 17e Décembre 1781.

L'Académie étant assemblée, M. *Guillaumot* a présenté les lettres données à Versailles le 28e jour du mois de novembre 1781 qui le nomment intendant général des Bâtimens du Roy.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets et desseins de la composition des élèves pensionnaires du Roy à *Rome*, et il en sera fait une seconde lecture à la séance prochaine.

Enfin, les commissaires nommés pour l'examen des édifices que l'on construit devant *l'Hôtel de Ville* ont dit que, mercredy prochain, ils se transporteroient sur les travaux et feroient rapport de ce premier examen à la séance prochaine, avant les vacances de Noël.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Hazon.

« A Versailles, le 8 décembre 1781.

« J'ai été informé, Monsieur, par M. *Pierre*, que les desseins des architectes pensionnaires du Roi à *Rome* ont été remis à l'Académie royale d'architecture : il reste à nommer des commissaires pour en faire l'examen et en porter un jugement pour m'être adressé et ensuite envoyé au directeur de l'Académie de Rome. Vous voudrez bien, à la première séance de l'Académie, requérir cette nomination. Au reste, comme la remise de ces desseins n'a pas d'autre objet, mon intention est que cette lettre établisse cette règle pour l'avenir, en sorte que, les années subséquentes, quoique je n'aye point écrit, la remise des desseins des pensionnaires suffise pour que l'Académie nomme des commissaires à l'effet de procéder à leur exécution et m'en envoyer son jugement.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Autre aussi à M. Hazon.

« De Versailles, du 9 décembre 1781.

« M. le prévost des marchands, Monsieur, vient de me demander de nommer un ou plusieurs artistes pour coopérer, de concert avec M. *Moreau* et d'autres commissaires qui seront indiqués par M. Amelot et M. Lenoir, à l'examen des préparatifs dont s'occuppe le Bureau de la ville pour recevoir la famille royale. L'objet est de prononcer sur l'entière et parfaite solidité des constructions qui, comme vous le sentez, ne doivent pas laisser la plus légère inquiétude : plus le choix est important et plus il m'a paru convenable de le remettre au vœu de l'Académie elle même.

Vous voudrez bien lui annoncer mes intentions et provoquer la délibération dans la première assemblée, c'est à dire dans celle de demain, s'il est possible; sinon, en convoquer une extraordinaire au plus prochain jour, attendu qu'il faut profiter du temps qui reste encore avant que les assemblages des charpentes disparoissent sous les décorations. L'Académie n'a besoin que de ses propres réflexions pour sentir que son choix doit se diriger sur des sujets qui réunissent à l'avantage, commun à tous ses membres, des talens et de la théorie, celui d'une expérience qui ne peut être égale, puisqu'elle ne s'acquiert que par le temps.

« Vous aurez agréable de m'informer de la délibération, pour que j'en instruise M. le prévost des marchands.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Ce lundy 24e Décembre 1781.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des pro-

jets des élèves pensionnaires à *Rome*, lequel rapport a été approuvé, et copie certifiée en sera faite et sera envoyée à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des préparatifs dont s'occuppe le Bureau de la ville, et il a été dit que copie certifiée de ce premier rapport seroit présentée à Monsieur le Directeur général par M. *Hazon*, et l'Académie a chargé MM. les commissaires de suivre cet examen.

M. *Hazon* s'est chargé de demander à M. le Directeur général à quel jour et à quelle heure il voudra bien permettre que l'Académie lui rende ses devoirs au renouvellement de l'année.

1782.

Ce lundy 7e Janvier 1782[1].

L'Académie étant assemblée, une seconde lecture a été faite de la lettre de Monsieur le Directeur général, du rapport de MM. les commissaires pour l'examen des préparatifs de l'*Hôtel de Ville* pour la réception de Leurs Majestés, et ensuite a été fait lecture de la continuation de cet examen ordonné par l'Académie; et après une mûre attention sur tous les objets de ce rapport, l'Académie a approuvé la sagesse des réflexions des commissaires, et elle a dit que copie certifiée en seroit remise à Monsieur le Directeur général par M. *Hazon*, présidant l'Académie.

Le rapport cy-dessus sera transcrit sur le registre à la suite de cette séance[2].

Ce lundy 14e Janvier 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliafichy, associé correspondant, dans laquelle il parle d'envoyer des desseins et des détails relatifs aux *carrières de Carrare*[3].

1. Ont signé en janvier : Mique (le 28), Bellicard, Brébion, A.-J. Brongniart, Cherpitel, Coustou, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Cf. ci-dessus, p. 59-64. Voir (comme nous l'avons annoncé) le rapport aux appendices. Les séances suivantes donnent de nombreux détails.

3. Ci-dessus, p. 45.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une colonne triomphale, et le prix a été adjugé au sr Vaudoyer, élève de M. *Peyre le jeune*, sous la présentation de M. le comte *d'Affry*, honoraire.

[(*Note postérieure* :) La médaille a été délivrée.]

Ce lundy 21e Janvier 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre écrite par M. Chenu, doyen des avocats à *Saint Malo*, à laquelle M. *Sedaine* fera réponse.

Enfin, a été agitée la question sur la place d'associé libre honoraire de l'Académie impériale de *Saint Pétersbourg*[1], et elle sera remise à la séance prochaine sous les yeux de l'Académie.

Ce lundy 28e Janvier 1782.

L'Académie étant assemblée, M. *Mique*, premier architecte honoraire, premier intendant général des Bâtimens en date de réception, et, en cette qualité, jouissant des droits qu'avoit le premier architecte du Roy d'être directeur de l'Académie, a présidé cette séance[2].

Il a été fait lecture du relevé des articles des registres

1. Elle devenait vacante par la mort de Gabriel. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 269; t. VIII, p. 61-66; et ci-après, p. 66, 67.

2. La question de la place à donner dans l'Académie à Mique (qui n'était pas académicien) avait suscité de graves difficultés en 1778 (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 321-334 et appendices, p. 422-425). Elle se trouva résolue par la mort de Gabriel, le 6 janvier, et, comme on le voit, la Direction du bâtiment s'empressa d'en tirer parti. Mique, qui jusque-là ne figurait encore que comme intendant général, est indiqué sur l'*Almanach* de 1783, comme « Premier architecte honoraire et directeur de l'Académie », et, en même temps, comme architecte de la première classe en tête de liste. Tout cela sans présentation par l'Académie. Nous soulignons désormais son nom.

qui concernent l'Académie impériale de *Saint Pétersbourg*; après cette lecture du relevé, il a été dit que le secrétaire écriroit à MM. les académiciens de *Saint Pétersbourg* pour leur notifier la mort de M. *Gabriel*, leur associé libre honoraire, élu par notre Académie sur les lettres patentes envoyées par celles de l'Académie impériale de Russie.

Enfin, M. *Le Roy*, après avoir lu le programme du prix d'émulation dont le sujet est un cirque, a fait lecture de l'extrait d'un mémoire sur les disques de M. l'abbé Brottier.

Ce lundy 4e Février 1782[1].

L'Académie étant assemblée, avant de procéder au jugement du prix d'émulation, a dit que, par considération pour l'étendue du programme et de son objet, qui est de composer un cirque pour célébrer par des courses le bonheur que donne à la France la naissance d'un dauphin, elle adjugera trois médailles de celles restées en réserve des prix non accordés, et M. *Le Roy*[2], professeur, animé du même motif, avoit annoncé dans son programme qu'il ajouteroit à la première médaille son livre des *Ruines de la Grèce;* M. *Peyre l'aîné* a dit à la séance précédente qu'il destine son *livre d'architecture* à l'élève qui remportera la seconde médaille, et M. *Gondouin*, en cette séance, a dit qu'il donnera son œuvre d'architecture à celui qui obtiendra la troisième.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement desdits prix, disputés par quatorze concurrens, et la première

1. Ont signé en février : Mique, d'Affry, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Il s'agit du premier Dauphin, ci-dessus, p. 56. — Nous avons fait mention de deux des ouvrages signalés ici (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 12, 14, 60, 266).

médaille a été adjugée au s[r] Callet, éleve de M. *Bellisard;* la deuxième médaille au s[r] Hubert, élève de M. *Peyre le jeune*, et la troisième au s[r] Froideau, élève de M. *Desmaisons.*

Ensuite, M. *Sedaine* a lu le modèle de la lettre qu'il propose d'écrire à Messieurs de l'Académie impériale de *Saint Pétersbourg* au nom de l'Académie, qui l'a approuvée.

Enfin, M. *Paris* a lu le rapport des commissaires nommez pour l'examen des échantillons de dorure brunie à l'huile sur métaux, ce que l'Académie a approuvé.

Copie de la lettre à MM. de l'Académie impériale des Beaux Arts de Saint Pétersbourg, dont il est fait mention à la séance ci dessus.

« Messieurs,

« L'Académie royale d'architecture m'a chargé de vous notifier la perte qu'elle vient de faire par la mort de M. *Gabriel*, son directeur, amateur de l'Académie de peinture et de sculpture, ancien inspecteur général des Bâtiments du Roi et associé libre honoraire de votre Académie impériale.

« Authorisée, Messieurs, par la concession que vous fîtes à notre Académie de cette place honorable, l'élection de M. *Gabriel*, alors, ne pouvoit mieux remplir les vues que nous avions de vous rendre, par l'excellence du choix, l'honneur que vous nous faisiez.

« Mort à l'âge de quatre vingt deux ans, M. *Gabriel* a fourny cette longue et pénible carrière avec l'estime et la considération que méritent les grands talens joints à toutes les vertus sociales, et, quoiqu'il n'eût pas l'honneur d'être connu de vous, Messieurs, personnellement, vos regrets peuvent s'unir aux nôtres, comme nous le sommes par la profonde estime pour votre Académie impériale.

« Je vous prie d'agréer les assurances particulières du respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* SEDAINE.

« Du 5 février 1782. »

Ce lundy 11e Février 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un éloge de feu M. *Soufflot*, prononcé à l'Académie de *Marseille* par M. d'Aggeville, associé correspondant, et présenté par M. *Franque*, commissaire à sa correspondance.

Cet éloge a fait plaisir à l'Académie, quoiqu'il lui ait rappellé la perte qu'elle a faite d'un académicien qui, comme homme et comme artiste, a mérité tous ses regrets.

La basilique de *Sainte Geneviève*, citée dans cet éloge, a fait ensuite l'entretien de la séance, et l'Académie s'est entretenue des dômes et de leur construction.

Ce lundy 18e Février 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une requête présentée à l'Académie, par laquelle le sieur Bonnot, vérificateur de serrurerie, la supplie de vouloir bien jeter les yeux sur un ouvrage qu'il voudroit rendre public, intitulé : *Détail général des fers*, etc., et avant sa publication, le sieur Bonnot désire de mériter l'approbation et le suffrage de l'Académie, et MM. *L'Épée* et *Paris* ont été nommés commissaires pour faire rapport de cet ouvrage.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un arc de triomphe pour une victoire remportée en *Amérique*[1], et le prix a été accordé au sieur Vaudoyer, élève de M. le comte *d'Affry*.

1. Capitulation de *Yorktown*, le 19 octobre 1781.

Ce lundy 25e Février 1782.

L'Académie étant assemblée, M. *Paris*, académicien, a présenté les deux premiers volumes du *Voyage pittoresque du royaume de Naples et de Sicile*[1], de M. l'abbé de Saint Non, qui a prié M. *Paris* d'en faire hommage à l'Académie : elle accepte le présent de M. l'abbé de Saint Non avec d'autant plus de plaisir que c'est l'amour le plus épuré des arts qui a conduit l'auteur à offrir à l'Europe savante des objets qui l'intéresseront toujours, et l'Académie a chargé M. *Sedaine* d'en faire ses remerciements à M. l'abbé de Saint Non.

Ensuite, a été remis sous les yeux de l'Académie une grue, sur laquelle le sieur Fourneau a fait des observations qu'il annonce comme utiles et qu'il propose, et l'Académie a nommé, pour en faire rapport, MM. *Perronet* et *Mauduit*.

Enfin, M. Brongniard a fait voir un modèle en petit qui démontre clairement l'exécution de l'invention du sieur Verra, laquelle peut monter l'eau à une très grande élévation par le secours très simple d'une corde ou d'une chaîne mise en mouvement par des poulies.

Ce lundy 4e Mars 1782[2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un baldaquin, et il a été décidé qu'il n'y auroit pas de prix, vu la foiblesse des compositions.

1. La publication avait commencé en octobre 1781. L'exemplaire complet en 5 vol. in-fol. se trouve à la bibliothèque de l'Institut. Reliure du XIXe siècle.

2. Ont signé en mars : Bellicard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

Ensuite, l'Académie s'est occuppée de l'examen des deux volumes du *Voyage pittoresque du royaume de Naples et de Sicile.*

La santé de M. *Perronet*, donnant de l'inquiétude à l'Académie, MM. *Hazon, Rousset* et *Jardin* ont demandé d'aller lui témoigner la part que tous ses confrères prennent à son état.

Ce lundy 11e Mars 1782.

L'Académie étant assemblée, M. *L'Épée* a lu les réflexions faites, conjointement avec M. *Paris*, sur le premier volume du livre du sieur Bonnot, intitulé : *Détail général des fers*, et ils ont dit que le second volume qui doit paroître, pouvant répondre aux objections et satisfaire aux observations qu'ils ont faites sur le premier, il seroit bien d'attendre que cet ouvrage fût finy pour en faire le rapport. D'ailleurs, il leur a paru que, s'il remplit tous ses objets, il pourra être très utile.

Ce lundy 18e Mars 1782.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenu des ruines des villes de *Palmyre* et de *Balbek*[1].

Ensuite, M. *Sedaine*, ayant représenté que, dans la vente des effets de Monsieur le marquis de Ménars, ancien directeur général des Bâtimens, il se trouvoit plusieurs desseins des anciens grands prix réduits dans un format à grossir le recueil que l'Académie a commencé[2]; que, de plus, il y a quelques objets d'architecture qui pourroient être utiles, comme le relief du *péristyle du Louvre*, et qu'il seroit bien de demander à Monsieur le

1. Il en a été question à la séance du 27 novembre 1775. On y signale les deux ouvrages de Wood et Dawkins (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 242).
2. Voir plus loin, p. 73.

Directeur général de faire acheter ces effets, il a été dit que M. *Sedaine* auroit l'honneur d'écrire à Monsieur le comte d'Angiviller les représentations de l'Académie sur cet objet.

Ce mardy 9e Avril 1782[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture de la lettre que, attendu les vacances de Pâques, la nécessité d'accélérer la demande et de donner à la réponse la plus grande célérité, l'Académie l'avoit chargé d'écrire à Monsieur le Directeur général pour l'achat des effets de la succession de Monsieur de Ménars qui pourroient convenir au dépost de l'Académie.

Ensuite, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général en réponse à la demande de l'Académie, laquelle réponse sera enregistrée.

Enfin, M. *Franque*, qui a bien voulu se charger de suivre l'inventaire et de faire les achats, a lu le mémoire de ce qu'il a acheté pour le Roy au service de son Académie d'architecture, et ces effets seront exposés à la séance prochaine.

Ce lundy 15e Avril 1782.

L'Académie étant assemblée, elle a dit qu'un mémoire seroit présenté à Monsieur le comte d'Angiviller pour remettre sous ses yeux que les droits de présence de la première classe ne sont pas payés depuis et compris l'année 1776[2], lequel mémoire a été rédigé, lu et arrêté en cette séance, et M. *Hazon*, présidant l'assemblée, a été prié de le présenter à Monsieur le comte d'Angiviller.

1. Ont signé en avril : Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

2. Voir ci-dessus, p. 13 et plus loin, p. 74, 78, 86.

Ensuite, a été fait lecture du catalogue des acquisitions faites, pour le Roy et l'usage de son Académie, à l'inventaire de M. le marquis de Ménars, par M. *Franque*, et l'Académie a jeté les yeux sur ces différentes acquisitions dont le récollement sera fait dans le cours de la semaine prochaine, pour que le mémoire en soit envoyé à Monsieur le Directeur général et que ces effets soient déposés dans les salles.

Ce lundy 22e Avril 1782.

L'Académie étant assemblée, d'après le rapport des commissaires, elle a dit que le *Traité général des fers* du sr Bonnot peut être utile, tant aux particuliers qui voudront faire construire qu'aux architectes, lorsqu'ils estimeront ces sortes d'ouvrages.

Ensuite, il a été dit que les académiciens seroient convoqués pour s'assembler, lundy 29e avril à huit heures précises du matin, afin de donner aux élèves le programme des grands prix, et le lendemain à dix heures précises du matin pour le jugement des esquisses et faire le choix de celles qu'elle aura jugées dignes de concourir.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une bourse pour une ville maritime, et le prix a été donné au sieur Bernard, élève de M. *Trouard*.

[(*Note postérieure :*) La médaille a été délivrée.]

Enfin, M. *Franque* a fait lecture d'une lettre de M. d'Aggeville, associé correspondant, par laquelle il fait part à l'Académie du prix qu'il a remporté à l'Académie royale des sciences de *Marseille*[1], d'après son mémoire sur l'ouvrage du port.

1. Je rejette à l'introduction ou aux appendices tout ce qui concerne d'Aggeville et les travaux de *Marseille*.

Ce lundy 29e Avril 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général, en réponse au mémoire de l'Académie qui lui a été présenté par M. *Hazon* pour la demande des droits de présence de la première classe, et il a été dit que cette lettre seroit enregistrée.

Ensuite, ont été fait le récollement et la réception des effets achetés à l'inventaire de feu M. le marquis de Ménars, et il a été dit que l'état de ces effets seroit enregistré.

Ensuite, l'Académie a procédé au choix du programme et des sujets proposés; par la voye du scrutin, elle a décidé qu'il seroit donné aux élèves ce qui suit pour programme du projet pour le grand prix.

L'Académie demande à ses élèves un palais de justice, pour une ville capitale, sur un terrain de 100 toises sur 140 toises : il y aura une grande cour principale et plusieurs cours accessoires, une grande salle publique, avec chapelle éclairée par les voûtes.

Le Parquet des huissiers servant d'antichambre à la Grande Chambre, la Grande Chambre avec tribunes, plusieurs pièces contiguës à la Grande Chambre qui renfermeront le Parquet des gens du Roy, les greffes, les cabinets de Messieurs et la buvette, la chambre pour la Tournelle criminelle, les Requêtes du Palais et les enquêtes, chaque chambre avec cabinet.

Cour des aides : cette cour sera composée d'une Grande Chambre et de deux moins considérables, une chapelle, un Parquet des huissiers et plusieurs pièces contigües, qui renfermeront le Parquet des gens du Roy, les greffes, les cabinets et la buvette.

Autres jurisdictions : les Requêtes de l'Hôtel, l'Élection, les Eaux et Forêts, la Table de marbre, la Chambre de maçonnerie, la Chancellerie, le Bailliage du Palais et

Trésoreries de France. Chacune de ces jurisdictions ne demande qu'une salle d'audience et des cabinets.

Toutes les cours et jurisdictions cy dessus se communiqueront par des galeries.

Il faut, en outre, une prison criminelle avec préau pour contenir deux cents prisonniers, avec paille, cachots, logement de concierge, geôlier, et des communications aux chambres.

L'Académie demande un plan, une élévation et une coupe par le milieu de l'élévation.

L'échelle des esquisses sera d'une ligne et demie pour toise, et celle de l'élévation et de la coupe d'une ligne et demie.

L'échelle des plans rendus sera de quatre lignes pour toise et celle de l'élévation et de la coupe seront de six lignes pour toise, et l'Académie a nommé, pour l'examen de la conformité des esquisses, les commissaires nommés pour rédiger les conditions du programme. Ainsy, MM. *De Wailly*, *Franque*, *Desmaisons*, *Peyre*, *Chalgrin* et *Jardin* s'assembleront demain à huit heures du matin dans les salles pour proposer le travail de l'Académie, lors de son assemblée à dix heures du matin, et elle a dit que la séance de ce jour ne seroit arrêtée que demain mardy, après le jugement des esquisses[1].

M. J. Sedaine.

Et ce mardy 30e Avril 1782[1].

L'Académie étant assemblée à dix heures du matin, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves et du rapport de MM. les commissaires sur la conformité et non conformité des esquisses à ce qu'exige ledit programme, et après l'examen et vérification des observations

1. Voir aux appendices la liste des objets achetés à la vente Ménars, qui commença au début d'avril. Le Catalogue des œuvres d'art avait été dressé par Basan et Joullain, 220 numéros.

de MM. les commissaires et discussion sur cet objet, des vingt neuf esquisses exposées à l'Académie elle en a fait retirer quinze, ainsy reste quatorze, desquelles elle a choisy par le scrutin les esquisses désignées par les lettres N, P, Z, C, F, E, I, CC. Ainsy, les sieurs Vanclemputte, Bernard, Froideau, Péchade, Moette, Cathala, Nori, Durand concourront pour le grand prix, et les élèves rendront leurs desseins au net, le lundy 19 aoust avant midy.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Hazon au sujet de la demande faite par l'Académie de ses droits de présence.

« Versailles, ce 24 avril 1782.

« Je suis loin, Monsieur, de désaprouver la sollicitation que vous m'avez adressée le 15 de ce mois, au nom de l'Académie, pour le payement de ses droits de présence : elle ne peut sçavoir à quel point je m'occupe de réaliser les espérances que je lui ai données par une lettre du 11 septembre, ni connoître les circonstances qui ont suspendu mon opération. J'ai toujours fait réserver soigneusement l'objet que je destine à cette partie et qui, devant répondre à très peu près à la créance de l'Académie, m'a paru plus intéressant pour elle que des distributions morcelées et qui viendroient presque insensibles dans leurs répartitions entre tous les membres qui, heureusement, n'ont pas ce qu'on peut appeler un besoin pressant du faible secours que chacun tirerait d'un semestre acquitté sur onze. Ma spéculation tourne au point de se réaliser, et je m'arrangerai certainement pour n'en pas faire naître une aussi lourde. Celle du moment est le résultat de la difficulté des temps et l'Académie doit-être persuadée que j'en porte le poids plus douloureusement qu'elle-même[1].

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

« *Signé* : D'ANGIVILLER. »

1. En avril 1782 la guerre durait toujours avec l'Angleterre;

Ce lundy 6e May 1782[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait l'examen d'une sonnette pour un mouton de trois milliers présentée par le sieur Fourneau; et pour un plus ample examen et en faire rapport, l'Académie a nommé commissaires MM. *Franque*, *Mauduit*, *Jardin* et *Paris*.

Enfin, a été fait l'examen des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation.

Ce lundy 13e May 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés à la séance précédente; lequel rapport a été approuvé : ainsy la sonnette présentée par le sieur Fourneau a été reconnue aussi simple que neuve et ingénieuse, susceptible cependant de différentes modifications qui peuvent en rendre l'usage plus utile et plus étendu.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fontaine surmontée d'un obélisque, et le prix a été adjugé au sieur Bernier, élève de M. *Pierre*.

Ce lundy 27e May 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait l'examen d'une grue présentée par le sieur Fourneau, et pour en faire rapport elle a nommé MM. *Franque*, *Mauduit*, *Trouard* et *Paris*.

Enfin, a été fait l'examen des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation.

la situation financière s'était encore aggravée après le départ de Necker, remplacé par Joly de Fleury.

1. Ont signé en mai : Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Moreau, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

Ce lundi 3e Juin 1782[1].

L'Académie étant assemblée, les deux parties du troisième volume du *Voyage pittoresque* ont été présentées; il fait la suite des deux volumes cy devant offerts par M. l'abbé de Saint Non[2] et acceptés avec reconnoissance, ainsy que cette suite.

Ensuite, a été lu le rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen de la grue corrigée par le sieur Fourneau, et il a été approuvé par l'Académie.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une laiterie dans un magnifique parc, et le prix a été adjugé au sieur Vaudoyer, élève de M. le *comte d'Affry*.

Enfin, après lecture faite d'une lettre de M. le comte d'Angiviller, dans laquelle il approuve que l'Académie prenne connoissance d'objets relatifs au *château de Saverne*[3], M. le *comte d'Affry* en a présenté les plans, élévations et les questions sur lesquelles M. le cardinal de Rohan désire que l'Académie prononce, et elle a nommé *MM. Franque*, *Brébion*, *Jardin* et *Peyre* pour en faire rapport à la séance prochaine.

Ce lundy 10e Juin 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés à la séance précédente pour la solution des questions présentées par

1. Ont signé en juin : d'Affry, Bellicard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 68.

3. Il s'agit probablement du château de *Saverne*, qui venait d'être incendié. Il appartenait au célèbre cardinal, comme dépendance de l'évêché de Strasbourg. D'Affry, on l'a vu, était associé depuis 1776.

M. le *comte d'Affry*, et l'Académie a approuvé le rapport, dont copie certifiée sera remise à Monsieur le Directeur général par M. *Jardin*, président.

Enfin, l'Académie s'est entretenue de la conservation des terrasses.

Ce lundy 17e Juin 1782.

L'Académie étant assemblée, elle a décidé que, pour qu'elle eût toujours un travail existant, utile, enveloppant par son objet toutes les parties de l'architecture, elle s'occuperoit de tous les articles de l'*Encyclopédie* qui concernent l'architecture, et même étendroit son examen sur les arts qui ont des rapports directs avec les occuppations de la Compagnie[1].

Enfin, M. *Mauduit* a présenté différens reliefs destinés à faire concevoir plus aisément aux élèves de l'Académie les règles du traité de perspective qu'il explique chaque année dans ses cours publics, et cette méthode a paru simple et utile.

Ce mardy 25e Juin 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Angot, juré expert, par laquelle il désire faire part à l'Académie des moyens qu'il a employés pour faire un plancher incombustible et de ceux qu'il compte employer pour bannir totalement les bois dans la construction des édifices, et l'Académie a dit qu'elle recevroit M. Angot et l'écouteroit avec plaisir à la première séance.

Ensuite, le sieur Merlin, compagnon serrurier, a présenté deux serrures : l'une par le moyen de laquelle un

1. Les articles relatifs à l'architecture sont relativement peu nombreux dans l'*Encyclopédie*. — Il y avait longtemps que l'Académie étendait aux arts industriels ses préoccupations. Voir les introductions des tomes IV, VI, VII (tout particulièrement).

homme qui voudroit tâter l'intérieur de cette serrure seroit arrêté par le poignet, et l'autre serrure fait ouvrir une porte sur tous les sens, et l'Académie en a trouvé les moyens ingénieux.

Ce lundy 1er Juillet 1782[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angiviller, adressée à M. *Sedaine*, par laquelle il veut bien assurer l'Académie que l'affaire des droits de présence est on ne peut pas plus près de son terme, et M. *Sedaine* aura l'honneur de faire réponse.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Daggeville, associé correspondant résidant à *Marseille*[2], par laquelle il fait hommage et présent à l'Académie d'un mémoire de sa composition couronné à l'Académie de *Marseille*, lequel mémoire traite du récurage des ports de ladite ville; l'Académie l'a reçu avec plaisir et prend beaucoup de part à l'honneur qu'a reçu M. Daggeville. M. *Sedaine* lui fera part des sentimens de l'Académie.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Antoine, sous ingénieur des *États de Bourgogne*, et de l'Académie de *Dijon*, par laquelle il présente à l'Académie un ouvrage de sa composition intitulé *Série des Colonnes*[3], sur lequel il demande le jugement de l'Académie; comme elle n'est point dans l'usage de porter son jugement sur tout ouvrage soumis par l'impression au jugement du public, elle se contente d'en remercier l'auteur.

1. Ont signé en juillet : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Voir l'introduction.

3. Le manuscrit 1555 de la bibliothèque de l'Institut : « Série des Colonnes, par Pierre-Joseph Antoine », est dédié « à MM. de l'Académie royale d'architecture. Dijon, juillet 1777 ». Antoine, né en 1730, mourut en 1814. — Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 354.

Enfin, M. Ango ayant prié l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires pour faire l'examen de l'exécution du plancher en fer dont il a montré le modèle, elle a nommé MM. *Franque*, *Brébion*, *Jardin* et *Guillaumot* à cet effet et pour faire rapport de cette invention.

Ce lundy 8e Juillet 1782.

L'Académie étant assemblée, M. Lussault[1], élève de l'Académie, ancien pensionnaire du Roy, a lu, d'après le rapport de MM. *Trouard* et *Paris*, la préface d'un livre qu'il voudroit faire imprimer sur l'architecture; et comme il a désiré que l'Académie voulût bien dire son sentiment sur cet ouvrage, elle a nommé MM. *Brébion*, *Moreau*, *Bellicard*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Paris* pour en faire rapport.

Enfin, M. Châle a présenté des modèles des cinq ordres d'architecture, d'après Vignole, en bois de poirier, et l'exécution a fait plaisir à l'Académie.

Ce lundy 15e Juillet 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de l'Académie impériale des arts de *Saint Pétersbourg*, en réponse à la notification de la mort de M. *Gabriel*, associé libre honoraire de ladite Académie[2] : par cette lettre, l'Académie impériale propose à l'Académie l'incorporation de M. *Sedaine* à l'Académie impériale, si l'Académie royale d'architecture veut bien approuver cette proposition, et l'Académie a approuvé la présentation de M. *Sedaine*, son secrétaire, qu'elle a chargé de remercier l'Académie impériale.

Ensuite, l'Académie, d'après la lecture d'un mémoire

1. Lussault a déjà paru bien avant. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 334.
2. Voir ci-dessus, p. 64, et ci-après, p. 81, 82.

sur l'épuration des fers, s'est entretenu des avantages qui résulteroient de leur perfection.

L'Académie, ayant appris la maladie de M. *Perronet*, a prié MM. *Franque* et *Rousset* de se présenter chez lui et lui marquer l'intérêt qu'elle prend à sa conservation.

Ce lundy 22e Juillet 1782.

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a dit qu'il s'étoit transporté pour l'examen de l'exécution du plancher en fer de M. Ango : l'état dans lequel il a trouvé cette opération ne permet pas d'en faire rapport.

Enfin, a été fait lecture de l'article « ardoise » dans l'*Encyclopédie*. — MM. *Franque* et *Rousset* ont dit que M. *Perronet* était hors de danger, ce que l'Académie a appris avec plaisir.

Ce lundy 29e Juillet 1782.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture de la lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire à Monsieur le comte d'Angiviller pour le prier de vouloir bien lui accorder son suffrage à la nomination d'associé libre honoraire de *Saint Pétersbourg*, dont l'Académie a bien voulu l'honorer. Il a lu ensuite la réponse de Monsieur le comte d'Angiviller et celle dont le secrétaire est chargé envers l'Académie impériale, laquelle sera inscrite sur le registre.

Ensuite, l'Académie a fait l'examen de plusieurs desseins d'architecture chinoise levée sur les lieux, de laquelle elle s'est entretenu.

Enfin, le sieur Fourneau, artiste, a présenté à l'Académie une machine ou partie de son invention pour servir à transporter les fardeaux, et l'Académie a nommé MM. *Mauduit* et *Cherpitel* pour en faire rapport.

Ce lundy 5e Aoust 1782[1].

L'Académie étant assemblee, M. *Sedaine* a dit qu'il avoit reçu un papier timbré, par lequel Messieurs de la jurisdiction du Châtelet, de l'ordonnance de M. le lieutenant civil, commettoient l'Académie d'architecture pour priser et estimer la copie d'un dessein chinois faite par le sieur Bonni[2] pour M. le duc de Chaulnes, pair de France, et ce d'après la réquisition des parties.

L'Académie, après lecture faite de la signification sur papier timbré, a dit que MM. les architectes jurés experts étoient par leurs fonctions destinés à ces estimations, et que l'Académie d'architecture ne procéderoit en pareille discussion que d'après les ordres de M. le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur des Bâtimens du Roy.

Enfin, M. *Mauduit* a fait lecture du rapport sur la machine présentée à l'Académie par le sieur Fourneau, et ledit rapport a été approuvé.

Lettre de M. Sedaine
à Messieurs de l'Académie impériale de Saint Pétersbourg.

« Ce 28 juillet 1782.

« J'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie royale d'ar-

1. Ont signé en août : Mique, Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

2. Ce sont évidemment les dessins dont a parlé l'Académie à la séance précédente et l'auteur pourrait être Jean-François Bony (1760-1825), qui travailla surtout pour les manufactures de soieries de Lyon. — Louis-Marie-Joseph de Chaulnes, pair de France, non encore reçu en 1782, s'occupa de chimie. — Il y avait des architectes experts bourgeois et des architectes experts entrepreneurs. C'est aux premiers qu'appartenait l'affaire, d'après les lettres de 1690.

chitecture la lettre qui lui est adressée de votre part; c'est avec d'autant plus de plaisir que de surprise que j'ai appris la mention honorable que vous avez bien voulu y faire de moi.

« C'est, sans doute, Messieurs, déterminée par la proposition que vous lui faites de me nommer à la place de votre associé libre honoraire que l'Académie royale d'architecture a bien voulu souscrire à votre choix; car il n'est point de mes confrères qui n'eussent, plus que moi, mérité l'honneur que je viens de recevoir.

« L'Académie, Messieurs, a fait porter sur ses registres que, comme son secrétaire, je vous remercierois de sa part : c'est m'imposer l'obligation de donner à sa reconnoissance des expressions bien modestes; la mienne ne peut pas être plus vive et elle ne cessera qu'avec ma vie. J'en avois déjà consacré une partie aux nobles délassemens des grands travaux de votre Auguste Souveraine. Ce sont, sans doute, mes efforts à cet égard qui ont attiré vos regards sur moi; votre recommandation n'en est devenue pour moi que plus précieuse, puisque je la vois comme une addition aux bienfaits dont m'a honoré Son Impériale Munificence.

« Permettez-moi de vous assurer, tant de la part de l'Académie que de la mienne, de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre, etc. »

Ce lundy 12e Aoust 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller en réponse à l'extrait du registre concernant l'estimation d'un dessein chinois dont il est question en la séance précédente; et l'Académie a dit que, d'après la décision de Monsieur le Directeur général, M. *Sedaine*, secrétaire de l'Académie, iroit, par déférence pour Messieurs du Châtelet, s'expli-

quer avec M. le lieutenant civil sur la difficulté que cette affaire présente, et la lettre de Monsieur le Directeur général sera inscrite sur le registre.

Enfin, l'Académie a examiné les desseins de perspective, qui seront jugés à la première séance.

Ce lundy 19e Aoust 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur l'ouvrage de M. Lussault, présenté par lui en la séance du 8e juillet 1782, et l'Académie a approuvé ledit rapport.

Ensuite, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont la condition est de mettre en perspective un portique servant de vestibule à un grand palais, et le prix adjugé au sieur ....., élève de M.....

Ensuite, il a été dit que MM. *De Wailly*, *Franque*, *Desmaisons*, *Peyre*, *Chalgrin* et *Jardin* s'assembleront, lundy matin 26 aoust, dans les salles de l'Académie, pour constater la conformité des esquisses et desseins qui concourrent pour le grand prix, et ils en feront rapport à la séance du même jour, dans laquelle l'Académie procédera à leur jugement. Et il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, inviteroit Monsieur le Directeur général, de la part de l'Académie, à vouloir bien la présider à cette même séance, pour laquelle seront convoqués MM. les académiciens, à moins que Monsieur le Directeur général n'assigne un autre jour.

Lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Jardin, au sujet de l'affaire de M. le duc de Chaulnes avec M. Bonni.

« Versailles, ce 7e aoust 1782.

« L'Académie a raison de penser, Monsieur, qu'elle n'est point dans le cas de procéder sur la commission que vient

de lui décerner une sentence du Châtelet, entre M. le duc de Chaulnes et le sieur Bonni : une estimation juridique de l'espèce de celle dont est question n'appartient qu'aux experts jurés qui seroient même fondés, aux termes des règlemens subsistant en leur faveur, à élever une réclamation contre l'Académie, dont les fonctions, quoique gratuites, n'en seroient pas moins présentées comme une usurpation sur celles d'officiers précisément constitués sur le fait. Au reste, il me paroît convenable, à titre de déférence pour Messieurs du Châtelet, que l'Académie charge le secrétaire de la Compagnie d'aller s'expliquer sur la difficulté avec M. le lieutenant civil.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 26e Aoust 1782.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, dans laquelle il marque à l'Académie qu'il est fâché de ne pouvoir la présider et qu'il ne faut pas qu'elle remette le jugement des prix.

Ensuite, lecture faite du rapport de MM. les commissaires sur la conformité des esquisses et des desseins, et après leur examen, des élèves concourant l'un d'eux a été mis hors de concours pour défaut de conformité, et le premier prix a été adjugé et décerné au sieur Bernard, élève de M. *Trouard;* le second prix a été adjugé et décerné au sieur Cathala, élève de M. *Mauduit.*

M. *Sedaine* a dit que, d'après l'ordre de l'Académie et la décision de Monsieur le Directeur général, il avoit eu l'honneur de s'expliquer avec M. le lieutenant civil sur l'affaire mentionnée en la séance du 12 aoust.

Ce lundy 2e Septembre 1782[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une maison d'un prince dans un jardin pittoresque, et le prix a été adjugé au sieur Sobre, élève de M. *Le Doux*.

Et l'Académie ayant décidé que le prix d'émulation, mis en réserve, seroit donné en cette séance sur la même composition, le prix a été adjugé au sieur Percier, élève de M. *Le Roy*. [(Note postérieure :) Il a reçu la médaille.]

Et comme il a été agité si on ne donneroit pas un troisième prix, il a été décidé, par le scrutin, qu'un troisième prix ne seroit pas accordé.

Ce mardy 12e Novembre, jour de rentrée[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens enregistrés.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. *Perronet*, académicien, par laquelle il présente à l'Académie un grand dessein de l'intérieur de *Saint Pierre de Rome* vu en perspective, dont M. Després, élève, fait hommage à l'Académie[3], et elle l'a vu avec plaisir et le reçoit avec reconnoissance.

Enfin, ont été lues les lettres de M. Poudis, architecte à *Pau*, et l'Académie a chargé M. *Sedaine* d'écrire à M. Poudis que Mgr l'évêque de *Lescars* devoit, suivant

1. Ont signé en septembre : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Coustou, Franque, Hazon, Leroy, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Ont signé en novembre : Mique, Antoine, Bellicard, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, Sedaine.

3. Desprez a déjà paru, t. VIII, p. 280, 283. Il avait trente-quatre ans lors de son grand prix. Nous le retrouverons.

qu'il le dit dans la copie de la lettre qui est jointe, demander à Monsieur le comte d'Angiviller l'accession de l'Académie d'architecture pour le jugement des projets envoyés[1].

Ce lundy 18e Novembre 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du mémoire présenté à Monsieur le Directeur général, au mois d'aoust 1781, pour le prier de faire payer les droits de présence dus à l'Académie, et ensuite a été fait lecture de la réponse de M. le Directeur général, en date du 11e septembre 1781, par laquelle il assure l'Académie qu'il est au point de faire cesser ce débat. Après ces deux lectures, l'Académie ayant proposé de députer vers M. le Directeur général, M. *Mique*, directeur et président l'Académie, s'est chargé de présenter à Monsieur le Directeur général la nécessité du payement de ses droits de présence[2].

Enfin, a été fait lecture de la lettre de M. le Directeur général adressée à M. *Mique*, par laquelle il notifie la réception des projets des élèves pensionnaires à *Rome* et demande que l'Académie nomme des commissaires pour en faire rapport[3]; et, après le développement et un examen sommaire de ces desseins, MM. *Hazon*, *Brébion*, *Le Roy*, *Jardin* et *Paris* ont été nommés à cet effet.

Ce lundy 25e Novembre 1782.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un château d'eau pour recevoir et distribuer les eaux d'une petite rivière, et le prix a été adjugé au sieur Moreau, élève de M. *Trouard*.

1. *Lescar*, dont l'évêque était alors Marc-Antoine de Noé, dépendait de la généralité de Pau et Bayonne.
2. Ci-dessus, p. 74.
3. Cf. *Correspondance des directeurs*, t. XIV, p. 273, 314.

Ensuite, l'Académie ayant désiré connoître les plan, coupe, profil et élévation du dôme de l'*église della Salute* à *Venise*[1], levés et dessinés par M. Raymond, architecte, qui les a fait remettre à l'Académie, elle a, d'après les mémoires qui y étoient joints, fait l'examen de la fabrique et assemblage des combles qui ne sont faits qu'avec des planches de quinze lignes de sapin, d'environ onze pieds de long sur neuf de large, arrêtés ensemble, ainsy que l'explique ledit mémoire, dont copies, ainsy que des plans, seront faites pour être déposés à l'Académie.

Enfin, le sieur Fourneau, artiste, a fait voir deux modèles de poutres renforcées qu'elle a examinés.

Ce lundy 2e Décembre 1782[2].

L'Académie étant assemblée, l'examen de la fabrique des combles, dont il est parlé en la séance précédente, a été continué en cette séance, et il a été fait lecture de ce qui a été mis sous les yeux de l'Académie en la seance des 5 et 26 février 1781 et du rapport des commissaires (MM. *Franque* et *Guillaumot*), d'après les desseins et mémoire présentés par M. *Jardin*, sur ce qui concerne lesdits combles. Et l'Académie qui, dans la séance du 26e février, avoit marqué le désir d'avoir en relief un modèle du procédé employé pour la fabrique de ces combles, a prié M. *Brébion* d'en faire un, et M. *Jardin* voudra bien, conjointement avec lui, en suivre le travail.

Ce mardy 10e Décembre 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rap-

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 214-215.

2. Ont signé en décembre : Antoine, Bellicard, Boullée, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, Sedaine.

port de MM. les commissaires nommés à la séance du 25e novembre [18e] pour examiner les projets des architectes pensionnaires à *Rome*, et, après une seconde lecture faite des desseins en présence, l'Académie l'a approuvé, et il a été dit qu'il en seroit fait une copie certifiée qui seroit remise à Monsieur le comte d'Angiviller par M. *Guillaumot*, présidant la séance.

Enfin, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une porte d'arsenal, et le prix a été adjugé au sieur Moreau, élève de M. *Trouard*.

Ce lundy 16e Décembre 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire présenté par M. *Brébion* contenant les expériences sur la pouzzolane de M. Faujas, dont il est question dans les séances du 11 janvier, 1er février, 12 avril et 12 may 1779[1], lesdites expériences faites avec les cimens et mortiers déposés dans les *bassins des Thuileries*, en présence de MM. *Hazon*, *Brébion* et *Guillaumot*, le 6e septembre 1782.

Ce lundy 23e Décembre 1782.

L'Académie étant assemblée, il a été présenté un modèle de machine du sieur Fourneau améliorant celle présentée le 25e février 1782, et lecture faite d'un mémoire qui explique les moyens qu'il a employés pour obvier aux accidens que son usage pourroit occasionner, l'Académie à nommé MM. *Franque* et *Mauduit* pour en faire rapport.

Ensuite, M. *Franque* a fait voir un échantillon de marbre formé par la nature près de la ville d'*Aix en Pro-*

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 366-371, 380. Faujas fût accusé de s'être approprié les observations de Desmarest.

vence[1], dans un aqueduc que ce marbre a obstrué : on en a enlevé des blocs de quatre pieds de long, deux de large et trois pieds de haut, quoiqu'il n'y ait que vingt cinq ans qu'il soit hors d'usage; cette pierre calcaire, d'après l'expérience faite à l'Académie, prend le poli et est de la nature de l'albâtre.

Enfin, M. *Hazon* s'est chargé de demander à Monsieur le Directeur général à quel jour et à quelle heure il voudra bien permettre que l'Académie lui rende ses devoirs au renouvellement de l'année.

1. Voir *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 306-307, une communication de Roux, correspondant de l'Académie.

1783.

Ce mardy 7e Janvier 1783[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliafichi, présentée par M. *De Wailly*, son commissaire correspondant, qui est prié de témoigner à M. Tagliafichi les sentimens de l'Académie et de l'exhorter à remplir, ainsy qu'il le fait, les objets de sa correspondance.

Ensuite, M. *Guillaumot* a présenté une lettre de M. le comte de Cronsted, par laquelle il fait part à l'Académie de la confiance de Sa Majesté le roy de Suède qui l'a élevé à un gouvernement important[2], et par laquelle il prie l'Académie de lui conserver sa place de correspondant, dont il se croit digne par son amour pour l'art de l'architecture qu'il a professé; et M. *Guillaumot* a été prié de marquer à M. le comte de Cronsted combien elle étoit sensible à son attention et au désir qu'il a de rester attaché au corps de l'Académie, et de lui représenter que son élévation ne le met que plus en état de suivre la correspondance.

Ensuite, M. *Mauduit* a fait lecture du rapport pour lequel, conjointement avec M. *Franque*, il a été nommé

1. Ont signé en janvier : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. Cronstedt venait d'être nommé intendant des bâtiments royaux. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 105, 112, 120, 230, 231, 290.

commissaire pour l'examen de la machine du sieur Fourneau, et ledit examen a été approuvé.

Enfin, la mort de M. Marquet, correspondant, ayant été notifiée, il a été dit que les objets de la correspondance seroient à la prochaine séance remis sous les yeux de l'Académie.

Ce lundy 13e Janvier 1783.

L'Académie étant assemblée, d'après la notification de la mort de M. Marquet[1], associé correspondant établi en *Espagne*, après la lecture faite des règlemens pour le choix et la nomination des correspondans, il a été proposé de nommer un associé correspondant résidant en la ville de *Saint Pétersbourg*, ainsy que l'a été M. Wallin de la Mothe pendant un grand nombre d'années.

Ensuite, il a été dit qu'il seroit bien de proposer à l'Académie impériale de *Russie* de nommer et de présenter, pour remplir cette place, celui qu'il lui plairoit de choisir, ainsy qu'elle a fait à l'égard de l'Académie royale d'architecture, à laquelle elle a proposé de nommer un de ses membres pour son associé libre honoraire.

Cette proposition ayant été acceptée unanimement, il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, la communiqueroit à Monsieur le Directeur général pour qu'il voulût bien marquer à l'Académie ses intentions : l'article 12 des statuts disant que tout associé correspondant doit avoir l'agrément de Sa Majesté.

Ce lundy 20e Janvier 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que le secrétaire écriroit à M. *Mique* pour lui demander quelle réponse Monsieur le comte d'Angiviller avoit bien voulu

1. Voir plus loin, p. 94, 95.

faire à la représentation de l'Académie sur le débet des droits de présence.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Pigage, associé correspondant, et M. *Le Roy* s'est chargé de lui répondre et de lui demander un plan démonstratif des jardins qu'il fait à *Manheim*[1].

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un temple élevé à la Trinité, et le prix a été adjugé au sieur Sobre, élève de M. *Le Doux*.

Enfin, M. *Guillaumot* a fait lecture de la lettre de M. le Directeur général par laquelle il approuve le désir de l'Académie de proposer à l'Académie impériale de *Saint Pétersbourg* la nomination d'un associé correspondant résidant en *Russie*.

Ce lundy 27e Janvier 1783.

L'Académie étant assemblée, M. Cadet de Vaux, ayant fait demander par M. *Brongniard*, académicien[2], la permission de lire un mémoire intéressant pour les constructeurs, il a été fait lecture d'un mémoire expliquant un appareil pneumatique pour la déméphytisation des puits lors de leur construction, de leurs réparations et des excavations quelconques : mémoire et procédés que l'Académie a écoutés et vu expliquer avec beaucoup de satisfaction, le bien public étant très intéressé à une pareille opération.

Enfin, il a été dit qu'à la séance prochaine la décision de la correspondance à *Saint Pétersbourg* seroit remise sous les yeux de l'Académie.

1. Voir ci-dessus et ci-après.

2. Antoine-Alexis-François Cadet de Vaux, 1743-1828, chimiste, pharmacien, arboriculteur, a publié en 1784 un *Avis sur un moyen de diminuer l'insalubrité des habitations...*, in-8°.

Ce lundy 3e Février 1783[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Du Ri[2], premier architecte et secrétaire perpétuel des Académies du landgrave à *Hesse Cassel*, pour prier l'Académie de le nommer à la place de correspondant vacante par la mort de M. Marquet.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de l'Académie à l'Académie impériale de *Saint Pétersbourg*, par laquelle elle est prié de nommer un associé correspondant à l'Académie d'architecture, et la lettre approuvée sera inscrite sur le registre et envoyée à l'Académie impériale.

Enfin, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un grand escalier disposé pour un palais, et l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas donner de prix.

Copie de la lettre de l'Académie à celle impériale de Saint Pétersbourg, par laquelle elle est priée de nommer un associé correspondant.

« Ce 5 février 1783.

« Messieurs,

« Lorsque l'Académie impériale des beaux arts de Saint Pétersbourg a offert à l'Académie royale d'architecture une place d'associé libre honoraire, elle lui a témoigné le regret de ce que, pour les constitutions de ses statuts, sa reconnoissance ne pouvoit lui offrir une place semblable dont

1. Ont signé en février : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

2. Du Ry (Simon-Louis) a élevé de nombreux édifices à Cassel entre 1769 et 1792, date de sa mort.

l'honorable Académie impériale pût disposer envers un de ses membres.

« Le nombre des académiciens de l'Académie royale d'architecture est fixé : ils doivent être residans à *Paris* et ne peuvent s'éloigner pendant plus de deux mois sans permission du Roi, émanée du Directeur général, ou sans s'exposer à perdre leur place d'académicien.

« Les seuls académiciens qui ne soient pas asservis à ces conditions sont douze correspondans, dont neuf hors du royaume et trois regnicoles, ainsi que vous le verrez dans la liste ci jointe.

« L'Académie royale d'architecture vient de perdre M. Marquet, architecte du roi d'Espagne; aussitôt, elle a demandé l'agrément de Sa Majesté pour qu'elle pût vous offrir la nomination de la place d'un correspondant en *Russie*. M. le comte d'Angiviller, son Directeur général, lui a notifié son approbation.

« Ainsi, Messieurs, elle vous prie d'y nommer : elle ne doute pas que le choix que vous voudrez bien faire ne tourne à la gloire des Arts et de nos Académies.

« Vous recevez en même temps, Messieurs, les statuts de l'Académie royale d'architecture, les lettres de correspondance et ses motifs, afin que celui que vous voudrez bien nommer connoisse ses devoirs envers elle et les siens envers lui.

« Permettez moi, Messieurs, de m'applaudir de cette circonstance qui me procure l'honneur de joindre aux sentiments respectueux de l'Académie le profond respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble, etc.

« *Signé :* SEDAINE, secrétaire perpétuel. »

Ce lundi 10e Février 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que les desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation de perspective, jugés en la séance du 19e aoust 1782, seront remis sous les yeux de l'Académie.

Enfin, l'Académie s'est entretenu des règlemens sur les élèves.

Ce lundy 17e Février 1783.

L'Académie étant assemblée, les desseins qui ont concouru pour le prix de perspective au mois d'aoust 1782 ayant été remis sous les yeux de l'Académie, elle a donné le prix au sieur Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Enfin, le sr Fouquet, demeurant *rue de la Bucherie*, chez Fillot, aubergiste, a fait voir un modèle de bâtimens fait avec beaucoup de soin, partie en plâtre et partie en pierres de *Trossy*, et l'Académie l'a vu avec plaisir.

Ce lundy 24e Février 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été mis sous ses yeux une ancienne traduction de Vitruve, faite par Jean Martin en 1547, dédiée et présentée à Henry II[1]. Lecture a été faite des premiers chapitres de cette traduction, desquels l'Académie s'est entretenue, et elle a regretté que la science pour l'augmentation et perfection des sons dans les salles de théâtre ait été perdue, et elle pense que cette partie de l'art, nécessaire dans le siècle de Vitruve, peut mériter quelque attention dans celui cy.

Ce lundy 3e Mars 1783[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 21. L'Académie condamna la traduction et décida (c'était en 1673) d'attendre celle de Perrault qui parut peu après et qu'elle reçut en 1674. Sur les questions rappelées ici, voir Vitruve, livre VIII, chap. IV, et livre II, chap. IX et X.

2. Ont signé en mars : Antoine, Bellicard, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, M.-J. Sedaine.

chapitre IX du Vitruve traduit par Jean Martin : ce chapitre dit comment et en quelle saison il faut couper les bois dont est faite la charpenterie, et l'Académie s'est entretenue de ce qui est observé à présent.

Ce lundy 10e Mars 1783.

L'Académie étant assemblée, elle a fait l'examen du prix d'émulation de ce mois.

Enfin, le sieur Fourneau, artiste, ayant apporté trois modèles en relief de planchers en charpente d'une construction nouvelle ou peu usitée, l'Académie a nommé MM. *Mauduit* et *Jardin* pour faire rapport de la solidité et de l'avantage qui pourroit résulter de ces constructions.

Ce lundy 17e Mars 1783.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un arc de triomphe à l'occasion de la paix, et le prix a été accordé au sieur Moreau, élève de M. *Trouard.*

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des trois modèles de planchers présentés par le sieur Fourneau, lequel rapport a été approuvé, et ensuite l'Académie s'est entretenu des différens moyens employés à la construction des planchers de charpente.

Ce lundy 23e Mars 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, adressée à MM. de l'Académie d'architecture, pour que, suivant la réquisition de MM. *Hazon* et *Guillaumot*, il soit nommé des commissaires à l'effet d'examiner les travaux faits

pour la construction d'une partie du *Palais de Justice*[1] et pour qu'ils en fassent rapport à l'Académie, afin que d'iceluy il résulte tel vœu que de raison, et ladite lettre sera inscrite cy après.

Et après la seconde lecture faite de ladite lettre, comme M. *Hazon* présidoit et se trouvoit déjà commissaire en cette partie, il a demandé que les commissaires fussent nommés au scrutin et, par le scrutin, ont été nommés MM. *L'Épée*, *Perronet*, *Brébion*, *Peyre*, *Jardin* et *Cherpitel*, pour, conjointement avec MM. *Hazon* et *Guillaumot*, commissaires déjà nommés par le Parlement, faire l'examen desdits travaux, en faire rapport, afin que l'Académie puisse, d'après cet examen, conclure sur ce qui est à faire à cette partie du *Palais de Justice* pour la solidité nécessaire.

L'Académie a marqué à MM. les commissaires le désir qu'elle avoit que cette affaire fût terminée avant les vacances de Pâques.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à MM. de l'Académie d'architecture.

« Versailles, le 17e mars 1783.

« Vous êtes instruits, Messieurs, je le présume du moins, des arrêts du Parlement qui, en confiant à trois differentes classes de commissaires l'examen des importantes reconstructions du *Palais de Justice*, ont choisi une des classes dans votre Compagnie et y ont préposé MM. *Hazon* et *Guillaumot*. Ces messieurs, par un sentiment qui ne peut que les honorer, en attestant leur confiance dans les lumières réunies de leurs confrères,

1. Très grave épisode dans l'histoire de la construction du *Palais de Justice;* il va occuper l'Académie pendant plus de huit mois. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur aux pages pleines de détails qui suivent, en réservant le résumé et quelques commentaires pour l'introduction.

viennent de me marquer le désir que l'Académie, en imitant la marche de l'Académie des sciences (dont deux membres ont été également nommés par arrêt du Parlement), forme un commissariat qui concourre avec eux et que, sur le rapport de ce commissariat à l'Académie, la Compagnie donne un avis qui porte avec soi une autorité, un crédit, que MM. *Hazon* et *Guillaumot* se font une délicatesse d'attacher à un sentiment qui ne seroit que le leur.

« Je ne puis qu'applaudir à des dispositions aussi sages à tous égards, et je désire que la Compagnie y réponde en procédant, dans sa première assemblée, à la nomination du commissariat demandé pour, sur le rapport de ses opérations, être pris par l'Académie tel vœu que de raison. Je n'ai sans doute pas besoin d'observer qu'il s'agit ici d'une de ces matières d'intérêt public qui tiennent le plus essentiellement à l'objet de l'institution de l'Académie.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 31e Mars 1783.

L'Académie étant assemblée, la demande ayant été faite à MM. les commissaires nommés à la séance précédente s'ils s'étoient occupés de l'affaire qui concerne le *Palais de Justice*, ils ont dit qu'ils s'étoient assemblés jeudy et samedy dans les salles de l'Académie et que de là ils s'étoient transportés au *Palais* pour les opérations et visites nécessaires, et que, mercredy prochain, ils se rassembleront de nouveau dans les salles de l'Académie, que de là ils iront au *Palais* pour se mettre en état de faire un rapport à l'Académie, à la séance du lundy 7e avril.

Ensuite, M. Baradelle, ingénieur pour les instrumens de mathématiques, a présenté un compas elliptique d'une

nouvelle forme avec lequel on peut décrire des ellipses sur toutes sortes de rapport d'axe et de diamètre conjugués et sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra : en sorte que ce même compas peut décrire toutes les ellipses que l'étendue de ses supports peuvent lui permettre, compris le point et la ligne droite qui rentrent dans la classe des lignes circulaires et elliptiques.

Cet instrument a été construit d'après les idées données par M. *Mauduit*, professeur de l'Académie; le principe, quoique connu et qui est le même que celui du tour ovale, a été appliqué heureusement à la construction de cet instrument qui a paru à l'Académie aussi simple que commode, et l'exécution a mérité à cet artiste les éloges de la Compagnie.

Ce lundy 7e Avril 1783[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'affaire du *Palais* mentionnée aux séances précédentes.

Ensuite, a été fait lecture du rapport, en date du 29e aoust 1782, présenté au Parlement par MM. *Hazon* et *Guillaumot* nommés par la Cour; puis a été fait lecture de celui qu'ils doivent lui présenter et pour l'autorité duquel ils ont invoqué les lumières de l'Académie.

Ensuite, les commissaires ont dit que, les effets survenus dans la construction des voûtes ne paroissant pas arrivés à leur terme, il étoit nécessaire de continuer cet examen en se servant des moyens les plus propres à faire reconnoître si les voûtes feront encore quelques mouvemens, et l'Académie a approuvé les précautions indiquées dans le rapport à l'Académie.

1. Ont signé en avril : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Perronet, Peyre, Rousset, M.-J. Sedaine.

Enfin, M. *Gondoin*, académicien présent, a fait observer que, par ledit rapport, il étoit dit que MM. *Desmaisons* et lui, chargés par arrest du conseil, feroient le plus promptement possible les réparations et incrustations détaillées au rapport de MM. *Hazon* et *Guillaumot*, et que lui, *Gondoin*, ne pouvoit se charger de ces opérations pour des raisons qu'il se réserve de dire en temps et lieu, et il a demandé que cela fût porté sur le registre.

Ce lundy 28e Avril 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour les affaires du *Palais* et, après avoir été au scrutin, le rapport a été approuvé, et il a été dit que deux copies seroient faites et certifiées, l'une pour estre envoyée à Monsieur le comte d'Angiviller et l'autre pour être remise à MM. *Hazon* et *Guillaumot*.

Ensuite, il a été dit que les académiciens seroient convoqués pour s'assembler, le lundy 5 may à huit heures précises du matin, afin de donner aux élèves le programme des grands prix, et le lendemain à dix heures précises du matin pour le jugement des esquisses et faire le choix de celles que l'Académie aura jugé digne de concourir.

Ce lundy 5e May 1783[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au choix du programme et des sujets proposés par la voye du scrutin : elle a choisy une ménagerie dont voicy le programme.

Une ménagerie renfermée dans le parc du château d'un

1. Ont signé en mai (pas de signatures pour le 5) : Antoine, Bellicard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, de Wailly, M.-J. Sedaine.

souverain, l'emplacement sera un quarré de trois cent toises de chaque côté.

On placera, dans ce projet, un amphithéâtre et arênes découvertes propres aux combats des animaux, avec des gradins et loges pour les spectateurs.

La mesure de cet amphithéâtre sera de quarante toises dans sa plus grande dimension extérieure, comprenant les gradins et loges.

Les lieux destinés pour les quadrupèdes propres aux combats seront disposés avec des cours assez spacieuses pour leurs besoins et pour communiquer avec commodité dans l'arêne.

Des volières étendues seront aussi une partie nécessaire de ce projet; on pourra même placer dans ce projet des masses de galeries et bâtimens pour la conservation des squelettes et injections des espèces rares d'animaux et d'oiseaux.

Un pavillon principal pour recevoir le prince, lequel pavillon sera sans appartement de demeure, et les services se trouveront dans les souterrains.

Plusieurs autres petits pavillons et corps de bâtimens pour des concierges, serviteurs et portiers.

On fera un plan général, lequel représentera les dispositions en masses de toutes les cours et bâtimens, fontaines, abreuvoirs, loges d'animaux et volières, avec des arrachemens de parties du parc, en trente toises d'étendue au plus au delà de la mesure du quarré désigné.

L'échelle des dessins au net sera, pour le plan général, de deux lignes pour toise.

L'Académie demande aussi une coupe générale sur la même échelle.

Un plan particulier des deux étages principaux de l'amphithéâtre et du pavillon du prince sur une échelle de huit lignes pour toise.

Une coupe des mêmes objets et une élévation du même

pavillon seulement, lesquelles seront sur la même échelle de huit lignes pour toise.

On fera esquisses :

1° Du plan général, sur une échelle de demie ligne pour toise.

2° Du plan particulier du pavillon principal et de l'amphithéâtre et arène, sur une échelle de deux lignes pour toise.

3° De la coupe du même pavillon et amphithéâtre, sur la même échelle.

4° De l'élévation du pavillon, aussi sur la même échelle de deux lignes pour toise.

Et l'Académie a nommé, pour l'examen de la conformité des esquisses, les commissaires nommés pour rédiger les conditions du programme : ainsi, MM. *Brébion*, *Franque*, *Moreau*, *Le Roy*, *Jardin*, *Antoine* s'assembleront demain à huit heures du matin, dans les salles, pour préparer le travail de l'Académie lors de son assemblée à dix heures du matin, et elle a dit que la séance de ce jour ne seroit arrêtée que demain mardy après le jugement des esquisses.

M. J. Sedaine.

Et ce mardy 6e Mai 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves et du rapport de MM. les commissaires sur la conformité et non conformité des esquisses à ce qu'exige ledit programme, et, après l'examen et vérification des observations de MM. les commissaires et discussion sur cet objet, des trente trois esquisses exposées à l'Académie, elle en a fait retirer vingt et une pour cause de non conformité au programme : ainsy restent douze, desquelles elle a choisy par le scrutin les esquisses désignées par les lettres A, B, H, K, L, T, X, BB, GG, dont les auteurs sont les sieurs Vau-

doyer, Thomas Froideau, Le Roy, van Cleemputte, Percier, Moreau, Godefroy, Moette et Pichot, lesquels concourront pour le grand prix.

Et les élèves rendront leurs desseins au net, le lundy 18e aoust avant midy.

Ce lundy 12e May 1783.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation : le programme est un monument servant de cénotaphe aux infortunés qui ont péri dans le tremblement de terre arrivé à *Messine* et dans la *Calabre*[1], le 10e février 1783, et le prix a été adjugé au sieur Pichon, élève de M. *Moreau.*

Ce lundy 19e May 1783.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen du prix d'émulation, après lecture faite du programme, et ensuite elle s'est entretenue de l'employ des bois de charpente.

Ce lundy 26e May 1783.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est l'avant corps d'un palais, et le prix a été adjugé au sieur Simon, élève de M. *Hazon.*

Ensuite, a été fait lecture de l'article *Génie*, de M. Diderot, consigné dans l'*Encyclopédie*[2]; cet article a fait dé-

1. Ce tremblement de terre détruisit toute une partie de la ville de *Messine* et fit périr, dit-on, 12,000 habitants. Cf. *Correspondance des directeurs*, t. XIV, p. 302-307.

2. Il est, en effet, très peu question de l'architecture dans les articles d'esthétique.

sirer que l'auteur eût étendu ses réflexions sur les parties qui caractérisent l'homme de génie en architecture.

L'Académie, ayant appris la maladie de M. *Fontanieu*, a prié quatre de ses membres d'aller lui témoigner la part qu'elle prend à sa santé.

Ce lundy 2e Juin 1783[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à MM. de l'Académie par M. Giraud, avocat, qui fait part d'un projet de place pour le Roy et la Reine sur le terrain de celle de *Saint Michel*[2], et lecture a été faite dudit projet.

Ensuite, a été fait l'examen d'une collection de plusieurs assemblages de charpente et menuiserie par le sieur Gabory, machiniste : MM. *Mauduit* et *Paris* ont été nommés commissaires pour en faire rapport.

Enfin, a été fait l'examen des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation.

Ce lundy 16e Juin 1783.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite d'une lettre de M. le comte d'Angiviller adressée à M. *Mique;* cette lettre dit que l'Académie connoîtra le mémoire qui y est joint, lequel est soussigné des deux entrepreneurs qui ont commencé les travaux du *Palais*.

Dans cette affaire, les commissaires nommés par elle ont fait plusieurs rapports, et l'Académie a prononcé et ordonné des expériences.

1. Ont signé en juin : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. La place *Saint-Michel*, très étroite, se trouvait au point où a été créée la nouvelle place. — Il n'y a pas de Giraut avocat au Parlement. Deux Girauld et Girault étaient procureurs au Parlement.

Au préalable, la lettre de M. le comte et le mémoire des entrepreneurs seront mis entre les mains de MM. les commissaires, auxquels se joindront MM. *De Wailly*, *Mauduit*, *Trouard* et *Paris*, afin qu'à la séance prochaine l'Académie soit mise en état de répondre à ce que désire Monsieur le Directeur général.

La lettre de M. le Directeur général, en date du 3e juin, sera inscrite sur le registre.

Enfin, a été fait lecture du rapport concernant la collection des assemblages de charpente et menuiserie du sieur Gabory, et il a été approuvé.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Mique au sujet de l'affaire du Palais de Justice.

« Versailles, le 3 juin 1783.

« Vous trouverez, Monsieur, avec cette lettre, copie d'un mémoire que viennent de m'adresser les sieurs Roland et Brunet, premiers entrepreneurs pour le *Palais de Justice* de ces constructions devenues si malheureusement la matière d'une discussion également importante et délicate de la part de l'Académie entière, qui y a été si sagement appelée par les deux commissaires qui avoient reçu leurs missions du Parlement; il m'a paru indispensable à tous égards que l'Académie connût ce mémoire et en prît les détails en considération. Vous voudrez bien, en conséquence, soit par vous même, soit par celui qui présidera la plus prochaine assemblée, offrir cet écrit aux réflexions de la Compagnie et veiller à ce que je sois instruit en tems et lieu des suites et du résultat.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 23e Juin 1783.

L'Académie étant assemblée, a été fait rapport de

MM. les commissaires assemblés pour l'affaire du *Palais*, l'Académie l'a approuvé et a dit qu'il en seroit fait copie certifiée, laquelle sera présentée à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, MM. les commissaires ont dit que M. *Desmaisons*, faisant finir les sculptures de voûtes soumises aux expériences désignées par l'Académie, que eux, commissaires, avoient cru devoir écrire à M. *Desmaisons* pour lui prescrire de suivre avec exactitude les décisions de l'Académie. M. *Desmaisons* a répondu, par une lettre adressée à l'Académie, qu'il est vrai qu'il a fait finir les sculptures, mais que son intention est de suivre ce qui lui a été prescrit. Ce considéré, l'Académie a dit que M. *Sedaine*, secrétaire, écriroit à M. *Desmaisons* que l'Académie a tout lieu de croire qu'il se conformera plus exactement à ce qui lui étoit prescrit par les décisions de l'Académie, et surtout qu'il observera que ces voûtes ne soient couvertes ny de dalles ny de carreaux; l'Académie désapprouvant, d'ailleurs, qu'il ait fait finir les sculptures, lui fait en outre observer qu'il est nécessaire que les échafauds restent en place jusqu'après les épreuves.

Enfin, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un kiosque, et le prix a été adjugé au s^r^ Verly, élève de ... (*sic*).

Ce lundy 30e Juin 1783.

L'Académie étant assemblée, à la réquisition de M. *Desmaisons* a été fait lecture d'une lettre de Monsieur d'Ormesson, contrôleur général, adressée à MM. *Desmaisons* et *Antoine*, chargés des opérations du *Palais* : par cette lettre, M. le Contrôleur général témoigne sa satisfaction des travaux du *Palais* et le gré qu'il leur aura de leur activité à faire poser les dalles qui couvriront le sol de la *salle Mercière*, afin que Messieurs du Parlement puissent y passer à la cérémonie du 15e d'aoust.

M. *Desmaisons* a représenté ensuite à la Compagnie que l'arrêté par lequel elle lui avoit prescrit de ne point faire poser les dalles l'empêcheroit de satisfaire aux désirs de Monsieur le Contrôleur général, que cette pose de dalles ne pouvoit, en aucune manière, nuire aux épreuves et empêcher la connoissance que les expériences ordonnées pourroient fournir pour constater la solidité des voûtes.

L'Académie a dit qu'elle persistoit dans ses délibérations précédentes et que M. *Desmaisons* mettroit les commissaires en état de faire les épreuves, lors de la visite des travaux : ce à quoi il s'est soumis.

L'Académie a dit qu'au surplus il en seroit fait rapport à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 7e Juillet 1783[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, adressée à M. *Mique*, concernant l'affaire du *Palais*. M. le Directeur général dit dans cette lettre que, quant aux règlemens des mémoires des entrepreneurs, son idée n'a été que de leur enlever un prétexte de semer dans le public qu'on a dédaigné les vérités les plus importantes; il instruit l'Académie de ce motif de son renvoy, et que, quant à ces règlemens, son idée n'a pas été de porter MM. *Moreau* et *Desmaisons* à justifier leur conduite. Après cette lecture, MM. *Moreau* et *Desmaisons* ont exposé à l'Académie que, bien qu'il ne paroisse pas essentiel que la Compagnie s'occupe en ce moment du contenu au mémoire présenté par les sieurs Rolland et Brunet et renvoyé à l'Académie par M. le Directeur général et

1. Ont signé en juillet : Mique, Bellicard, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

des règlemens qu'ils ont faits de leurs ouvrages, considérant que ce mémoire a fait l'objet d'une de ses délibération, ces messieurs demandent que la note qu'ils ont produite en réponse demeure annexée à ses registres : ce qui a été accordée.

Ensuite, M. *Sedaine* a présenté à l'Académie, de la part de M. *Perronet*, chevalier de l'Ordre du Roy et membre de son Académie d'architecture, etc., deux volumes in folio intitulés *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans et autres*, et celui de *La conduite des eaux de l'Yvette et de Bièvre à Paris*[1]. L'Académie a reçu ces deux volumes avec une très grande reconnoissance et elle a chargé M. *Sedaine*, son secrétaire, d'écrire à M. *Perronet* combien elle étoit sensible à l'attention qu'il a bien voulu avoir d'en enrichir sa bibliothèque.

Ce lundy 14e Juillet 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée par Monsieur le comte d'Angiviller à MM. *Hazon* et *Guillaumot*, par laquelle il approuve la sagesse des arrêtés pris par l'Académie et la conduite qu'a tenu le commissariat occupé de l'affaire du *Palais*, pour se mettre à l'abry du reproche.

Enfin, l'Académie s'est occupé des deux livres in folio de M. *Perronet*, et elle n'a trouvé que des motifs d'éloges dans le développement et la clarté des détails employés pour la construction des grands monumens qu'il a faits et des projets dont il fait voir la possibilité; leur publicité, en prouvant le génie de M. *Perronet*, fait connoître l'âme d'un citoyen qui désire être utile à toutes les nations.

1. Le premier ouvrage est en deux volumes in-folio, le second en un volume in-4°; les exemplaires de la bibliothèque de l'Institut ne proviennent pas de l'Académie d'architecture, mais portent le timbre humide : Académie royale des sciences.

Ce lundy 21e Juillet 1783.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit* a présenté deux traités de perspective anglois qu'il a achetés pour l'instruction des élèves : cet académicien a fait voir l'identité de ses principes avec ceux du célèbre docteur Brook Tailor[1]. Ces ouvrages font des commentaires assez étendus où l'on trouve tout ce qui a rapport à la théorie et à la pratique de cette partie si intéressante pour les arts.

Ce lundy 28e Juillet 1783.

L'Académie étant assemblée, M. *Guillaumot* a fait rapport de scellemens de grilles de fer faits en souffre, au lieu de plomb fondu que l'on a employés jusqu'à ce jour; et il paraît, par ce rapport, que le scellement en est solide et que surtout cette opération est d'une grande épargne, comparée à celle du plomb.

Ce lundy 4e Aoust 1783[2].

L'Académie étant assemblée, il a été dit que M. le secrétaire rendroit compte à Monsieur le Directeur général de ce qui est arrivé hier dans les loges de l'Académie au sujet d'un des élèves, et réprimande a été faite au concierge de les avoir ouvertes un dimanche, ce qui est défendu par les règlemens, auxquels il lui est enjoint de se conformer exactement.

Enfin, l'Académie s'est entretenu des règlemens faits lors de la remise au net, par les élèves, de la composition de leurs esquisses.

1. L'ouvrage de Brook Taylor avait été traduit en français par le P. Rivière en 1757 : *Nouveaux principes de perspective*, 1 vol. in-8°, figures.

2. Ont signé en août : Mique, Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Sedaine.

Ce lundy 11e Aoust 1783.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des rapports de MM. les commissaires nommés pour l'affaire du *Palais* et des différentes pièces servant d'autorité et de suite à ladite affaire, représentations ont été faites par lesdits commissaires que, sitôt après le 15e aoust, jour auquel le Parlement passera par la *salle Mercière*, il seroit nécessaire que M. *Desmaisons* mît le commissariat en état de constater, d'après les expériences indiquées, la solidité des constructions soumises à leur rapport et que, les vacances de l'Académie étant prochaines, il seroit bien d'accélérer ces opérations, pour tranquilliser, s'il y a lieu, et le Parlement et l'Académie sur toute inquiétude à cet égard.

L'Académie a approuvé ces représentations et a dit que M. *Sedaine*, secrétaire, écriroit à M. *Desmaisons;* que même, d'après la commission qu'il a consignée à cet égard à l'Académie, il seroit invité à ne pas retarder des expériences qu'il doit lui même désirer, afin que, dès la semaine prochaine, les commissaires puissent commencer à opérer et que les échafauds soient reposés.

Ce lundy 17e Aoust 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée à M. *Sedaine;* comme il est dit dans cette lettre, qui sera inscrite cy après, que l'Académie communiquera ses observations, elle a nommé pour commissaires, afin de les rédiger, MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Peyre l'aîné* et *Guillaumot*.

Ensuite, l'Académie a dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, auroit l'honneur d'écrire à M. le Directeur général pour l'inviter à la présider, le mardy 26e aoust, jour du jugement des prix, à moins qu'il ne lui plaise

indiquer une autre séance. MM. *Brébion*, *Franque*, *Moreau*, *Le Roy*, *Jardin* et *Antoine*, commissaires nommés pour le jugement de la conformité des esquisses aux desseins, s'assembleront le mardy matin pour préparer les observations de l'Académie, et l'Académie sera convoquée pour procéder au jugement des prix.

Sur la lettre que l'Académie d'architecture a fait à M. *Desmaisons*, l'un de ses membres, l'honneur de lui écrire, le 12e aoust, relativement aux travaux du *Palais*, par laquelle elle l'invite à faire mettre des échafauds sous les voûtes de la *nouvelle galerie Mercière*, M. *Desmaisons* a l'honneur d'observer à l'Académie : 1º que toutes les réparations des voûtes sont faites; 2º que la *galerie Mercière*, livrée depuis plusieurs jours au public, ne peut plus être interceptée; 3º qu'à l'égard des étages au dessus de cette galerie, destinés à l'établissement de la Cour des aides, il vient de lui être donné des ordres, ainsy qu'à M. *Antoine*, son confrère, par le ministre des Finances, consignés dans sa lettre du 13e aoust présent mois, dans laquelle le ministre, après avoir témoigné à ces architectes sa satisfaction sur l'état et la solidité des travaux du *Palais* dont il s'est fait rendre compte, les invite à redoubler encore, s'il est possible, d'activité pour mettre Messieurs de la Cour des aides en état d'occuper au plutôt les lieux qui leur sont destinés. M. *Desmaisons* a l'honneur de déclarer à l'Académie qu'aucun motif ne peut suspendre l'exécution des ordres précis que le ministre lui donne conjointement, ainsy qu'à M. *Antoine*.

Ce mardy 26e Aoust 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des observations que MM. les commissaires nommés ont rédigées pour être communiquées à Monsieur le Directeur général : ces observations sur les droits de présence ont

été demandées par la lettre inscrite cy après[1]; l'Académie a approuvé et a dit qu'elles seroient présentées à M. le Directeur général par M. *Mique*, son directeur, présidant l'assemblée.

Ensuite, a été fait lecture des représentations de MM. les commissaires nommés pour l'affaire du *Palais*, lesquelles représentations seront consignées dans les registres, après la séance, conformes à l'original. Après la lecture de ces représentations, l'Académie les a approuvées et a ajouté qu'elles seroient présentées à M. le Directeur général, afin qu'il voulût bien prendre connoissance de l'impossibilité où ce défaut des épreuves demandées met l'Académie hors d'état de prononcer sur la solidité de ces voûtes, et afin que le rapport qu'elle en fait à Monsieur le Directeur général mette un jour l'Académie à couvert de tout reproche, s'il arrivoit quelque événement sur cet objet.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement des grands prix, et après lecture faite du rapport de MM. les commissaires assemblés ce matin pour juger de la conformité du dessein aux esquisses, l'Académie a décerné et donné le premier prix au sieur Vaudoyer, élève de M. le comte *d'Affry*, et le second prix a été adjugé et donné au sieur Percier, élève de M. *Le Roy*.

Sur la présentation de M. *Desmaisons*, il a été décidé que ce qui est porté, concernant cette affaire, dans la séance précédente, seroit en même temps présenté à M. le Directeur général.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Sedaine, en date du 12 aoust 1783.

« Sur l'ordre que j'avois donné, Monsieur, qu'on me mît en état de procéder sur les droits de présence de

1. Voir ci-dessus, p. 70, et ci-après, p. 115, 116, 118. — Pour les renvois aux statuts de 1775-1776, voir les appendices du t. VIII, et spécialement les articles 22 et 23, p. 401.

l'Académie, on m'a présenté les états purement et simplement tels qu'ils se trouvent formés et arrêtés. J'ai cru devoir, à la vue de leur masse totale, me procurer une analyse de leur composition et j'y ai trouvé des excès d'employ dont les causes me sont inconnues, et qui, en tout cas, ne me paroissent pas admissibles.

« L'article 22 des statuts admet les droits de présence pour dix-sept têtes, mais il règle d'ailleurs que les académiciens employés pour le Roi *hors de Paris* et ne pouvant jouir des droits de présence en seront dédommagés par une attribution annuelle de 400 livres : trois des académiciens sont dans ce cas, il n'y a donc plus à compter [que] pour quatorze, et cependant les états sont toujours établis pour dix sept têtes.

« Je vois d'ailleurs une attribution de cinquante écus à vous et à chacun de MM. les professeurs pour le tems des vacances ; à cet égard, je conçois que la tenue du secrétariat peut faire supposer des fonctions non interrompues, mais il ne peut pas en être de même quant à MM. les professeurs. J'observerai, d'ailleurs, que vous retrouverez tous trois également un avantage au moins équivalent à cinquante écus dans la plus value des droits de présence, dont la masse, toujours égale, se répartit entre les présens. Communiquez mes observations à l'Académie, afin que, d'après ses réponses, je fixe mes résolutions.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Représentations de MM. les commissaires nommés pour l'affaire du Palais.

« Ce 26 aoust 1783.

« Les commissaires nommés pour l'examen des nouvaux travaux du *Palais*, principalement à cause des effets arrivés aux voûtes qui avoient donné de l'inquiétude sur

leur solidité, comme cela est expliqué dans les rapports de la visite des lieux qu'ils ont remis à l'Académie, avoient demandé, ainsi que les commissaires nommés par l'Académie des sciences, qu'après que les voussoirs des lunettes qui se trouvoient fractionnés, ainsi que plusieurs autres endroits de la naissance des voûtes, auroient été remplacés par incrustement, ces voûtes seroient chargées en sable d'un poids égal à celui du public nombreux qui sera rassemblé sur ces voûtes dans de certains jours de l'année, et même d'un tiers en sus de ce poids, pour les rapprocher de la force vive des mouvemens des hommes par une augmentation de fardeau : précaution qui avoit été reconnue nécessaire, tant pour s'assurer de la solidité de ces voûtes que pour la sûreté publique; épreuve qui a déjà été employée en pareille circonstance et notamment au *Palais Bourbon.*

« Ces commissaires ont déjà rapporté à l'Académie que les échafauds, que l'on auroit dû laisser pour qu'ils puissent visiter ces voûtes, ont été enlevés; ils ajoutent qu'il paroît que l'intention n'est point de faire les rechargemens en sable, dont on vient de parler, d'après des ordres supérieurs qui leur ont été communiqués.

« Dans cette circonstance, ces commissaires [ne] peuvent se dispenser de rendre compte à l'Académie de ce qui se passe à ce sujet, dans la crainte que leur silence peut être regardé comme consentement tacite et leur attirer, en cas d'accidents dont ils ne sauroient être responsables, des blâmes et des reproches qu'ils n'auroient pas mérités et qui pourroient aussi tomber sur l'Académie.

« C'est pourquoi ces commissaires prient l'Académie de vouloir bien enregistrer leur présent rapport et les dispenser de la suite de cette affaire, par l'impossibilité où ils se trouvent présentement de terminer leur procès verbal, au défaut de l'expérience, qui n'a pas été faite, du chargement des voûtes. »

Observations sur les droits de présence rédigées par MM. les commissaires.

« Ce 23 aoust 1783.

« Nous, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture pour rédiger les observations que l'Académie doit mettre sous les yeux de Monsieur le Directeur général, relativement aux états des droits de présence certifiés par le secrétaire et revêtus des signatures de MM. les intendans généraux, depuis et compris le premier semestre de 1776 jusques et compris le premier semestre de 1783, lesquelles observations sont demandées par une lettre de M. le Directeur général, en date du 12 aoust 1783, adressée à M. *Sedaine*, secrétaire, pour être communiquée à l'Académie, nous croyons :

« Primo. — Qu'il est nécessaire que M. le Directeur général soit informé que les membres de la première classe de l'Académie n'ont aucune connoissance de la manière dont s'établit la répartition générale des droits de présence et de ce qui est demandé pour chacun sur le fond accordé par le Roi; ce travail se fait par le concours du secrétaire perpétuel et de MM. les intendans généraux, qui ont succédé dans cette fonction à M. le premier architecte.

« Secundo. — Nous ne pensons pas qu'il y ait eu aucune intention de surprendre l'administration dans les états qui ont été produits, parce que le secrétaire et MM. les intendans se sont appuyé sur l'article 2 (lire 22 et 23) et l'article 3 des statuts, enregistrés au Parlement en date du 26e janvier 1776; lesquels articles assignent à chacun des membres de première classe une pistole pour droit de présence, mise en masse pour être répartie entre les présens à la séance.

« Tertio. — Le Roi, depuis les statuts et règlemens,

ayant bien voulu accorder aux architectes employés dans ses bâtimens *hors de Paris*, et par forme de gratification annuelle, la somme de 400 livres à chacun pour les indemniser des droits de présence, M. le Directeur général n'a point prononcé pour lors que cette gratification, accordée par le Roi, seroit déduite sur la somme des droits de présence.

« Quarto. — Les membres de la première classe croient qu'ils doivent exposer à M. le Directeur général que les 400 livres accordées aux académiciens *hors de Paris* pour le service du Roi leur procurent une récompense plus forte que celle qui seroit répartie aux architectes présens, si le calcul des honoraires se faisoit sur le nombre de quatorze académiciens au lieu de dix sept, quoique ces architectes employés pour le service du Roi se trouvent dispensés des rapports très fréquens qui retombent, par leur absence, sur les autres membres de cette classe.

« Quinto. — Sur ce qui concerne les 150 livres demandées dans les états des honoraires pour le tems des vacances et en faveur du secrétaire et des deux professeurs, M. *Sedaine* nous ayant déclaré que, précédemment à l'année 1776 et sous l'administration même de M. le comte d'Angiviller jusqu'à cette époque, il leur a accordé pour ledit tems des vacances une somme semblable à celle qu'ils demandent, nous pensons que M. le Directeur général voudra bien la leur continuer, parce que les professeurs préparent pendant ce tems le travail des élèves pour toute l'année, et que le secrétaire est attaché sans interruption à suivre les affaires et la correspondance pendant ce même tems des vacances.

« Au surplus, nous, commissaires soussignés, pensons que l'Académie doit s'en remettre à ce que M. le Directeur général voudra bien décider sur ces observations.

« Fait à l'Académie royale d'architecture, à Paris, ce 23 aoust 1783.

« *Signé :* De Wailly, Brébion, Peyre, Guillaumot. »

Ce lundy 1er Septembre 1783[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation sur des desseins d'ornement dans une frise corinthienne, et le prix a été adjugé au sieur Fontaine, élève de M. *Heurtier.*

Enfin, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un établissement pour l'instruction des sourds et muets, et le prix a été adjugé au sieur Meunier, élève de M. *Peyre l'aîné.*

Ce lundy 17e Novembre 1783[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens enregistrés au Parlement.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général adressée à M. *Hazon*, par laquelle, vu la vacance de l'Académie, il nomme MM. *Hazon, Coustou, Boullée, Peyre l'aîné, Gondoin* et *Antoine* pour (sur la demande de M. le lieutenant de police) faire l'examen de la coupole de la *nouvelle halle*[3], afin d'en constater la solidité et les avantages. Et par la même lettre il est dit que l'original du rapport sera déposé à l'Académie; ce qui a été fait après la lecture que M. *Hazon*, l'un des commissaires, lui a faite de ce rapport.

Enfin, M. *Sedaine* a présenté à l'Académie l'étude des fragmens d'architecture gravés dans la manière du crayon,

1. Ont signé en septembre : Bellicard, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Moreau, Peyre le jeune, Rousset, M.-J. Sedaine.

2. Ont signé en novembre : Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Sedaine.

3. Œuvre de Legrand et Molinos, élevée en 1783, suivant la méthode de Philibert de l'Orme dans les *Nouvelles inventions pour bien bastir et à petits frais.* — Échafaudages par Albouy, maître charpentier; menuisier, Roubo fils; serrurier, Contou.

dessinés et mis au jour par M. Renard[1], architecte, ancien pensionnaire du Roi, après lecture de sa lettre, par laquelle il prie l'Académie d'en accepter un exemplaire : l'Académie a reçu cet ouvrage avec plaisir et elle a chargé le secrétaire de lui en marquer sa satisfaction.

Ce lundy 24e Novembre 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de deux lettres de Monsieur le comte d'Angivillers adressées de *Fontainebleau* à MM. de l'Académie : la première concernant l'affaire du *Palais*, laquelle lettre sera inscrite cy après sur le registre ; la deuxième concernant les droits de présence dont M. *Sedaine*, secrétaire, est chargé de recevoir quatre années qui seront, par le trésorier, délivrées sur sa signature, pour être distribuées à MM. les académiciens de première classe pour les années 1776, 1777, 1778 et 1779[2], en mettant, à la marge du registre des droits de présence, la réception de leur contingent.

Ensuite, ont été présentés les desseins des élèves pensionnaires du Roy à *Rome*[3], et, pour l'examen et rapport d'iceux, ont été nommés MM. *Franque*, *Brébion*, *Peyre l'aîné* et *Trouard*, afin de préparer le jugement de l'Académie.

Enfin, a été fait lecture d'une lettre de M. Daggeville, associé correspondant, par laquelle il présente à l'Académie l'éloge historique de Michel François André Bardon[4], de l'Académie royale de peinture.

1. Les *Fragments d'architecture* ont été sans doute continués sous le titre d'*Ornements d'architecture*. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 175, 188, 219.

2. On voit à combien s'élevait le déficit et qu'il était loin de la liquidation. Cf. ci-dessus, p. 70.

3. *Correspondance des directeurs*, t. XIV, p. 387, 395, 396.

4. Dandré-Bardon (1700-1783) avait été directeur de l'Académie de Marseille, d'où ce discours de d'Aggeville. Voir *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. VI, p. 378; t. IX, p. 169, et la note importante de Montaiglon.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers à l'Académie, au sujet de l'affaire du Palais.

« Fontainebleau, 18 novembre 1783.

« Je n'ai pu qu'applaudir, Messieurs, à la délibération que la Compagnie a prise dans la séance du 26 aoust, d'après celle du 18 du même mois, sur l'affaire du *Palais de Justice*, et les motifs vraiment impérieux qui ne permettent plus, ni à l'Académie ni aux commissaires nommés tant par le Parlement que par elle-même, de continuer et de consommer des opérations qui avoient été jugées si importantes. L'Académie en corps n'avoit qu'une mission spontanée, prise de mon aveu et de concert avec moi, sur la réquisition des deux architectes académiciens préposés légalement par le Parlement. Ainsi, l'Académie peut se départir librement de soins qui n'ont été de sa part qu'acte de zèle pour la chose publique; mais, si je ne me trompe sur les conditions irritantes de la commission décernée par le Parlement, je crois qu'il est de la prudence des deux commissaires de se pourvoir auprès de M. le Premier Président et de M. le Procureur général pour se faire décharger de la commission.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé : d'Angivillers. »

Ce lundy 30e Novembre 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. le comte d'Angiviller par laquelle il demande que l'Académie nomme des commissaires pour l'examen et rapport des desseins envoyez de *Rome;* comme l'Académie avoit déjà reçu ces desseins et qu'il lui est ordonné précédemment qu'après la réception de ces desseins elle procède à cet examen, elle avoit déjà nommé des commissaires à la séance précédente : d'aileurs, elle se conformera à ce que prescrit cette lettre.

Enfin, l'Académie a chargé M. *Sedaine* d'écrire à Monsieur le Directeur général pour lui marquer sa reconnoissance sur son attention bienfaisante à lui faire payer ses droits de présence.

Ce mardy 9e Décembre 1783[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une salle de comédie pour une très grande ville du royaume, et le prix a été adjugé au sieur Cathala, élève de M. *Mauduit*.

Ensuite, par M. *Sedaine*, ont été présentés des plans, coupes, profils et élévations de constructions que M. Querenghi, italien au service de l'Impératrice, ordonne à *Saint Pétersbourg*[2]; et, après la lecture faite de la lettre de M. le baron de Grimm, par laquelle il marque le désir que l'architecte a de soumettre ces desseins aux lumières de l'Académie, elle a invité les mêmes commissaires nommés pour les desseins de *Rome* pour qu'ils fassent l'examen de ceux de *Saint Pétersbourg* et disent ce qu'ils pensent de ces projets.

Ce lundy 15e Décembre 1783.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des desseins envoyés de *Rome*, et l'Académie, après un second examen, a approuvé le rapport et a dit que copie

1. Ont signé en décembre : Antoine, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. G. Quarenghi a beaucoup construit ou donné des projets de construction en Russie entre 1782 et 1814. Il s'inspira souvent de Clérisseau. Voir *Delle opere e fabricche di G. Quarenghi* (Hautecœur, *L'architecture classique à Saint-Pétersbourg*). Nous n'avons pas le rapport signalé ci-dessous.

certifiée en seroit envoyée à M. *Mique* pour être, ainsy que les desseins, mis sous les yeux de Monsieur le Directeur général.

Enfin, les mêmes commissaires, invités à faire l'examen des desseins de *Saint Pétersbourg*, ont donné leurs avis qui sera, par M. *Sedaine*, communiqué à M. le baron de Grimm.

Ce lundy 22e Décembre 1783.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un pont triomphal, et le prix a été accordé au sieur Vancleemputte, élève de M. *Guillaumot*.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un perron de jardin à simple et double rampe, mis en perspective, et le prix a été adjugé au sieur Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Ensuite, il a été dit que M. *Sedaine* écriroit à M. *Mique* pour qu'il demandât, comme directeur de l'Académie et en son nom, à Monsieur le Directeur général à quel jour et à quelle heure il voudra bien permettre que l'Académie lui rende ses devoirs au renouvellement de l'année.

Enfin, le sieur Wallon, artiste, a prié l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires pour l'examen d'un mastique de sa composition, et, vu l'utilité dont ce mastique pourroit être, l'Académie a nommé, pour cet examen, MM. *Perronet*, *Franque*, *Mauduit*, *Peyre*, *Jardin* et *Antoine*.

1784.

Ce lundy 12e Janvier 1784[1].

L'Académie étant assemblée, elle a fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, dont le programme est un château au milieu d'un grand parc.

Enfin, l'Académie s'est entretenu de divers projets d'architecture.

Ce lundy 19e Janvier 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée à M. *Mique*, en date du 12 janvier 1784 (cette lettre sera inscrite cy après) et, l'Académie, se conformant aux ordres du Roy insérés dans cette lettre, a dit que les académiciens seroient convoqués pour la séance du 16 février 1784, afin de procéder à l'élection de trois architectes, pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un pour remplir, dans la seconde classe, la place vacante par la vétérance que le Roy accorde à M. *Billaudel*.

Enfin, l'Académie a accordé le prix d'émulation au sieur Percier, élève de M. *Le Roy*.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Mique.

« A Versailles, le 12 janvier 1784.

« M. *Billaudel*, Monsieur, étant, par son état de maladie, incapable de remplir utilement une place d'archi-

1. Ont signé en janvier : Antoine, Bossut, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

tecte de Sa Majesté[1], j'ai cru devoir mettre cette circonstance sous les yeux du Roi et lui proposer d'accorder à M. *Billaudel* la vétérance, afin de mettre l'Académie d'architecture à portée de s'agréger un membre utile et digne par ses talens de cette distinction. Sa Majesté a approuvé cette distinction et a, en conséquence, accordé à M. *Billaudel* sa vétérance; vous voudrez donc bien faire part à l'Académie de cette décision, afin qu'elle annonce la place de M. *Billaudel* comme vacante, et qu'après les délais d'usage, elle procède à l'élection de trois architectes externes pour être présentés à Sa Majesté, à l'effet qu'Elle choisisse l'un d'eux pour remplir la place vacante.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 26e Janvier 1784.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy*, professeur, a lu le programme du prix d'émulation, lequel est un temple consacré à Apollon et aux Muses, et le prix ne sera jugé qu'à la séance prochaine. Enfin, l'Académie s'est occupé de différentes parties concernant les arts.

Ce lundy 3e Février 1784[2].

L'Académie étant assemblée, après lecture faite du programme proposé pour le prix d'émulation, lequel est un temple consacré à Apollon et aux Muses, le prix a été donné au sieur Baltard, élève de...

Et, sur la représentation de M. le professeur que, des

1. Billaudel (fils) était membre de l'Académie depuis 1762 et professeur adjoint d'architecture.

2. Ont signé en février : Mique, Bellicard, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Paris, Peyre, Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

desseins qui ont concouru, il en est qui paroissent dignes de l'attention et des bontés de l'Académie, il a été procédé à un second jugement, afin qu'il fût accordé un second prix, et il a été donné au sieur Moreau, élève de M. *Trouard.*

Enfin, M. *Le Roy* ayant présenté à l'Académie le mémoire sur l'aérostat de M. son frère[1], de l'Académie des sciences, M. *Sedaine* en a fait la lecture qui a été écoutée avec plaisir et utilité; l'Académie a chargé M. *Le Roy*, professeur, de remercier M. son frère de sa part.

Ce lundy 9e Février 1784.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté, de la part de M. Renard, architecte, ancien pensionnaire du Roy, sa deuxième livraison des *Ornements de Rome*[2] : ce que l'Académie a reçu avec plaisir et reconnoissance.

Enfin, des réflexions ayant été lues sur la place de vétérance accordée à M. *Billaudel*, il a été dit qu'à la prochaine séance, après le choix fait des trois architectes à présenter, ces mêmes réflexions auroient une seconde lecture pour que l'Académie délibère sur cet objet.

Ce lundy 16e Février 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à la nomination des architectes qui se présentent pour remplir la place vacante pas celle de vétérance accordée par Sa Majesté à M. *Billaudel.*

Par le premier scrutin, MM. Raimond, Rousseau, D'Orléans, Renard, Poyette et Le Moine ont été choisis, et de ces six les trois nommés sont M. Raimond, nommé par

1. C'est Leroy (Jean-Baptiste), 1719-1800, associé mécanicien (1766), puis pensionnaire (1770) de l'Académie des sciences. Il s'occupa beaucoup d'électricité.

2. Cf. ci-dessus, p. 118. Renard fut à Rome de 1774 à 1780.

le premier scrutin; M. Rousseau, nommé par le second scrutin, et M. D'Orléans, nommé par le troisième; ainsy l'Académie royale d'architecture a l'honneur de présenter les sieurs Raimond, Rousseau et D'Orléans pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un.

Ce lundy 23e Février 1784.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il est notifié que le Roy, sous les yeux de qui a été mis le scrutin de l'Académie d'architecture, a fait choix de M. Raimond pour remplir la place vacante, M. *Raimond*[1] a été reçu dans les formes ordinaires.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fontaine *rue Saint-Honoré, en face du Louvre*, et l'Académie a décidé qu'il n'y auroit pas de prix.

Enfin, M. Lussault, architecte, ancien pensionnaire du Roy[2], a fait lecture d'un discours explicatif d'un projet d'opéra, dont ensuite il a fait voir les plans, coupes et profils et élévations : ce que l'Académie a entendu et vu avec plaisir.

Ce lundy 1er Mars 1784[3].

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenu de la nouvelle invention des lampes sur les principes de MM. Argant et Quinquet, et M. *Mauduit* a fait part des

1. Sur Raimond, voir l'introduction du présent volume.

2. Lussault (Claude-Thomas de) avait été à Rome de 1775 à 1777. Il devint architecte des hospices de *Paris*.

3. Ont signé en mars : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Raimond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

idées qu'il avoit eues sur cet objet important, au moyen des courans d'air établis ou à établir de différentes manières entre les mèches, et il a fait part de celles d'employer l'air déflogistiqué dans les lampes de cette espèce. Enfin, on a parlé des avantages que l'on peut tirer de ces lampes pour les salles communes des manufactures, pour les salles publiques et même pour celles des spectacles.

Ce lundi 8e Mars 1784.

L'Académie étant assemblée, M. Mignerot, artiste physicien, l'a priée de vouloir bien nommer des commissaires pour voir et constater les opérations qu'il fait pour la courbure et la réintégration de la force des bois, et l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Hazon*, *Franque*, *Mauduit*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Cherpitel*.

Ensuite, M. *Heurtier*, académicien, a exposé que M. le duc de Choiseul l'a informé d'un bruit qui se répand, que les changemens que M. *De Wailly*, aussi académicien, est chargé de faire à la salle de la Comédie Italienne[1] sont nécessités par le défaut de solidité des poutres qui, au plancher supérieur du vestibule d'entrée du rez de chaussée, portent la cloison du fond du corridor des premières loges; qu'ayant intérest de détruire des bruits qui intéressent son honneur et sa réputation, il prie l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner ses moyens de construction et les précautions qu'il a cru devoir prendre pour soulager les poutres dont il est question. Pourquoi il a présenté à l'Académie les plans et coupes servant à faire connoître ses précautions et moyens de construction.

1. La salle avait été construite en vertu d'une ordonnance royale du 14 octobre 1780, par Heurtier, sur les terrains de l'hôtel de Choiseul, cédés par le duc et la duchesse. Elle venait d'être inaugurée le 28 avril 1783. Son emplacement à l'écart du boulevard n'aurait pas du tout pour cause la prétention ridicule attribuée aux comédiens.

Sur quoi M. *De Wailly*, présent, a déclaré que ce bruit n'avoit aucun fondement, puisqu'il reconnoît qu'il n'est pas possible d'employer des moyens plus efficaces que ceux de M. *Heurtier* pour la solidité et le soulagement de ces poutres; mais que, requis par les comédiens italiens de donner plus de profondeur au paradis de leur salle, il ne peut y parvenir qu'en supprimant la cloison qui termine le corridor des premières loges et qui décharge ces poutres, ce qui l'oblige à les supporter par deux colonnes dans le vestibule du rez de chaussée et nécessite pour la régularité de la décoration de ce vestibule de placer deux autres colonnes semblables. Et l'Académie, après l'examen des moyens employés, tels que les désignent les plans et coupes qui lui ont été présentés par M. *Heurtier*, a trouvé ces moyens très sûrs pour donner la solidité alors suffisante.

Ce lundy 15e Mars 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de l'extrait de la séance du lundy 2e aout 1779, dans laquelle l'Académie a dit que M. le secrétaire marqueroit à Monsieur le Directeur général le désir qu'elle avoit d'avoir une copie de son portrait[1].

Ensuite, a été fait lecture de la lettre que le secrétaire avoit écrite en conséquence et de la réponse de Monsieur le Directeur général en date du 21e aoust 1779, et d'après ces lectures, il a été dit que les mêmes demandes seroient faites à Monsieur le Directeur général, la paix glorieuse que la sagesse du Roy a donnée à la France faisant espérer ce que M. le Directeur général a bien voulu promettre.

Ainsy, M. *Sedaine*, au nom de l'Académie, remettra

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 385-386. — Il s'agit du traité de Versailles, signé le 3 septembre 1783.

sous les yeux de M. le Directeur général la demande qu'elle lui a faite au mois d'aoust 1779.

Enfin, MM. les commissaires nommés pour l'examen des opérations sur les bois du s[r] Mignerot ont dit qu'ils s'y transporteront demain et en feront rapport à la séance prochaine.

Ce lundy 22[e] Mars 1784.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance précédente ayant dit que, s'étant transportés chez le s[r] Mignerot, il étoit nécessaire qu'ils suivissent la continuité des expériences sur les bois, afin qu'ils fissent le rapport tel que l'Académie le désiroit, ainsy ce rapport, que MM. les commissaires avoient promis de faire à cette séance, sera remis après les expériences dont ils continueront de suivre les opérations.

Enfin, l'Académie s'est entretenue de la nature et de l'employ des bois de construction.

Ce lundy 29[e] Mars 1784.

L'Académie étant assemblée, le s[r] Jean François Calippe, artiste serrurier, a présenté les desseins d'un pont en fer de six cent pieds d'ouverture, dont les forces sont extensibles; il a expliqué ses moyens; et l'Académie, en approuvant son intelligence, a désiré que ce projet fût développé par des plans, coupes et profils, et a dit que, d'ailleurs, les expériences en grand, surtout dans un objet aussi considérable, peuvent opposer souvent des difficultés qu'il est difficile de prévoir.

Ce lundy 19[e] Avril 1784[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la

1. Ont signé en avril : Mique, Antoine, Bellicard, Brébion,

lettre de Monsieur le comte d'Angiviller en réponse à celle qui le prie de se ressouvenir qu'il a bien voulu promettre à l'Academie un tableau représentant Sa Majesté et les portraits de M. Colbert et le sien.

Ensuite, a été fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation; puis il a été dit que l'Académie seroit convoquée le lundy 3e may, huit heures précises du matin afin de donner aux élèves le programme des grands prix.

M. *Mique*, ayant dit à l'Académie que M. *Pierre* étoit malade, MM. *Mique*, *Hazon*, *Jardin* et *Guillaumot* se sont chargé d'aller le voir de la part de l'Académie.

Ce lundy 26e Avril 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une halle pour une grande ville, et le prix a été adjugé au sieur de La Clothe, élève de M. *Mique*.

Enfin, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour s'assembler le lundy 3e may, à huit heures précises du matin, pour donner aux élèves le programme du grand prix.

Ce lundy 3e May 1784[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé, par le scrutin, au choix du programme du grand prix, et des sujets proposés elle a choisy un lazaret, dont voicy le programme :

Cet établissement doit être formé dans une île dont le

Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Moreau, Raimond, Rousset, Trouard, Sedaine.

1. Ont signé en mai : Mique, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

rivage offre un port couvert par quelque îlot sur lequel sera construit ce port.

On doit supposer que l'île contient quelques sources ou ruisseau, assez abondant pour fournir l'eau nécessaire aux besoins de la vie et à la salubrité du lazareth.

Il doit être composé de plusieurs corps de bâtiment séparés qui seront destinés à recevoir les personnes arrivant à différentes époques et à loger celles qui paroissent en santé, isolées de celles qui seroient suspectées de maladie; d'autres édifices pour la garnison, l'état major, l'infirmerie et la chapelle. On formera aussi des logemens pour les ecclésiastique, les médecins, les chirurgiens, la pharmacie, les cuisines et le service; enfin de grands magazins pour le dépôt des différentes marchandises.

Tous ces bâtimens doivent être environnés de grands espaces dont plusieurs seront aussi séparés; les édifices principaux contiendront des salles et promenoirs couverts, plusieurs dortoirs communs et quelques logemens pour les officiers et personnes de distinction.

La totalité des édifices, cours et jardins, sera contenue dans un espace de deux cent toises, non compris le port, qui sera en avant et peu considérable. On fera un plan général détaillé sur une échelle de deux lignes et demie pour toise, une élévation du côté du port et une coupe sur la longueur de tout le projet, sur une échelle de cinq lignes pour toise, les esquisses de tous les desseins seront faites sur une échelle d'une ligne pour toise.

Et l'Académie a nommé, pour l'examen de la conformité des esquisses, les commissaires nommés pour rédiger les conditions du programme : ainsy MM. *Potain*, *Moreau*, *Le Roy*, *Peyre l'aîné* et *Raymond* s'assembleront demain, à huit heures du matin, dans les salles pour préparer le travail de l'Académie lors de son assemblée à dix heures du matin, et elle a dit que la séance de ce jour ne seroit arrêtée que demain mardy après le jugement des esquisses.

MIQUE, SEDAINE.

Et ce mardy 4e May 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves, et du rapport de MM. les commissaires, et, après l'examen des esquisses et discussion sur cet objet, des trente et une esquisses exposées à l'Académie, elle en a fait retirer dix pour cause de non conformité au programme; ainsy restent vingt et une, desquelles elle a choisy, par le scutin, les esquisses désignées par les lettres GG, EE, O, HH, II, AA, FF, Z, B, dont les auteurs sont les sieurs Hubert, Sobre, Corceille, Meunier, Moreau, Moette, Péchade, Verly, Vancleemputte, lesquelles concourront pour le grand prix, et les élèves rendront leurs desseins au net le 23e aoust avant midy.

A la séance d'hier, après la lecture du programme, il a été fait celle du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des opérations de M. Mignerot sur les bois, et ce rapport a été approuvé par l'Académie.

Ce lundy 10e May 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, lequel sera jugé à la séance prochaine.

Enfin, a été fait lecture de l'article *Colonnes*[1] dans l'*Encyclopédie* (1re édition), dans lequel ont été reconnues plusieurs erreurs que l'Académie se propose de relever, pour être insérées dans le volume de sa bibliothèque.

1. L'article sur les colonnes, qui n'occupe que les p. 651, 652 du t. III (1753), est très insuffisant, aussi bien que celui sur l'architecture (t. I, p. 617, 618; 1751) (cf. ci-dessus, p. 77). Ce dernier est encore plus erroné peut-être que celui des colonnes, qu'il faudrait compléter par les renvois aux mots Base, Chapiteau, etc. L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut n'est malheureusement pas celui dont parle le procès-verbal. Dans ces conditions, l'article de l'*Encyclopédie* ne vaut pas une discussion.

Ce lundy 17e May 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un phare, et le prix a été adjugé au sr Moreau, élève de M. *Trouard.*

Enfin, a été fait lecture d'une lettre de M. Jannin, à laquelle sont jointes des lettres sur le méphitisme[1].

Ce lundy 24e May 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre par laquelle le sieur Goblet, maître carreleur, prie l'Académie qu'elle veuille bien nommer des commissaires pour voir ce jour d'huy le défournement des carreaux cuits par le charbon de terre, et l'Académie a nommé MM. *Franque*, *Mauduit*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Enfin, a été fait lecture du IVe article des réglemens[2], et M. *Mauduit* a dit que le programme de la partie relative aux mathématiques seroit proposé aussitôt après la vacance de Pâques.

Ce lundy 7e Juin 1784[3].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen du prix d'émulation qui sera jugé à la séance prochaine.

Ensuite, la mort de M. *de Fontanieu*[4] ayant été notifiée, il a été dit que, pour la présentation à cette place vacante

1. Jannin était médecin oculiste à Lyon. Son ouvrage sur l'*Antiméphytisme* avait été imprimé en février par ordre du gouvernement.

2. C'est le règlement de 1775-1776. Cf. Appendices du t. VIII, p. 409.

3. Ont signé en juin : Antoine, Bossut, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

4. Fontanieu venait de mourir, le 30 mai ; il avait été nommé associé libre honoraire lors de la création de la classe par les lettres de 1775-1776 (voir *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 261, 262, 271, 272 et la note 1).

d'académicien libre honoraire, l'Académie sera convoquée le 12e juillet.

Enfin, M. *Sedaine* ayant présenté à l'Académie douze cahiers (suite du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*[1]), il a été dit que M. *Sedaine* écriroit à M. l'abbé de Saint Non pour le remercier de l'envoy de ces cahiers.

Ce lundy 14e Juin 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une porte d'écurie, et le prix a été adjugé au sieur Démoulins, élève de M. *Rousset*.

Ce lundy 21e Juin 1784.

L'Académie étant assemblée, le sr Goblet, maître carreleur (des demandes duquel il est question à la séance du 24e may), a fait voir à l'Académie des carreaux de terre cuite au feu de bois et au feu de charbon de terre ; comme des commissaires ont été nommés pour l'examen de ces mêmes opérations et de leur résultat, les éclaircissemens sur ces opérations seront relatés dans le rapport desdits commissaires.

Ce lundy 28e Juin 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des nouveaux fourneaux du sieur Goblet, et l'Académie l'a approuvé.

Ensuite, il a été dit que M. *Sedaine* auroit l'honneur d'écrire à Monsieur le Directeur général que, dans l'une de ses séances, elle a arrêté qu'à celle du 12e juillet elle nommeroit, pour remplir la place vacante par le décès de

1. Ci-dessus, p. 68.

M. *Fontanieu*, à moins qu'il ne plaise à Monsieur le Directeur général assigner un autre jour, heureuse si cela lui procuroit l'honneur d'être présidée par lui.

Ce lundy 5e Juillet 1784[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il marque sa sensibilité au désir que l'Académie lui témoigne qu'il la préside le 12e juillet pour la nomination d'un associé libre honoraire; ainsy l'Académie sera convoquée pour ce même jour à cet effet.

Enfin, l'Académie a examiné et vu avec plaisir une nouvelle application en relief de la charpente de Philibert de L'Orme à la construction d'un manège à *Lunéville*[2], présentée par MM. Le Grand et Molinos, architectes, qui ont fait construire par les mêmes procédés la coupole de la *Halle aux Bleds* à Paris.

Ce lundy 12e Juillet 1784.

L'Académie étant assemblée pour procéder à la nomination d'un des aspirans à la place d'associé libre honoraire, il a été fait lecture des articles des règlemens concernant ce que l'Académie doit observer lors de cette nomination[3].

1. Ont signé en juillet : Mique, Antoine, Bellicard, Bossut, Boullée, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, de Cotte, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 117. Le manège serait de Lecreulx, ingénieur en chef des ponts et chaussées de *Lorraine*, plus tard inspecteur général des ponts et chaussées de *France*.

3. Art. II et IV des lettres patentes de 1775-1776 (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 396-397). Maillebois s'était présenté en 1777 (*Ibid.*, p. 314).

L'Académie, par scrutin, a nommé Monsieur le comte de Maillebois et a l'honneur de le présenter.

Ce lundy 19e Juillet 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, cy après enregistrée, et l'Académie instalera M. *le comte de Maillebois* à la séance en laquelle il se présentera lors de sa convalescence.

L'Académie, ensuite, a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la porte d'une manufacture de glaces, et il a été dit qu'il n'y auroit pas de prix.

Enfin, le sieur Goblet, manufacturier de terres cuites, a présenté des briques cuites au feu du charbon de terre.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Mique.

« Versailles, ce 18 juillet 1784.

« L'Académie royale d'architecture, Monsieur, ayant élu dans sa dernière assemblée M. *le comte de Maillebois* pour remplir la place d'honoraire amateur vacante par le décès de M. *de Fontanieu*, j'ai mis cette élection sous les yeux du Roi, qui lui a donné son approbation. Je ne diffère point de vous en faire part, ainsi qu'à M. *le comte de Maillebois*, qui probablement se présentera à la séance de demain, si sa santé le lui permet, afin qu'il puisse y être installé et prendre séance en cette qualité.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et trés obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 26e Juillet 1784.

L'Académie étant assemblée, M. Lussault, architecte,

ancien pensionnaire du Roy, ayant, à la séance passée, fait demander par un académicien la permission de faire lecture d'un ouvrage sur l'architecture[1], et l'Académie ayant nommé M. *Franque* pour prendre, avant cette lecture, connoissance de cet ouvrage, M. Lussault en a lu une partie et continuera la lecture à la séance prochaine.

Ce lundy 2e Aoust 1784[2].

L'Académie étant assemblée, M. Lussault a continué la lecture de son ouvrage sur l'architecture, ce qui a remply la séance, et continuation sera faite de cette lecture.

Ce lundy 9e Aoust 1784.

L'Académie étant assemblée, Monsieur *le comte de Maillebois*, s'étant présenté, a pris sa place d'associé libre honoraire.

Ensuite, M. *Sedaine* a présenté un traité d'architecture mis au jour par M. Dupuis[3], architecte; il prie l'Académie de vouloir bien en accepter un exemplaire; l'Académie l'a reçu avec plaisir.

Enfin, M. Lussault a continué la lecture de ses observations sur l'architecture, qu'il finira à la séance prochaine.

1. Cf. ci-dessus, p. 125. L'ouvrage ne semble pas avoir été publié.

2. Ont signé en août : Mique, d'Affry, Antoine, Bellicard, Bellissart, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Maillebois, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

3. Ce doit être Dupuis (Charles), qui avait composé en 1762 un *Traité des cinq ordres d'architecture*, 1 vol. in-fol. L'ouvrage indiqué ici pourrait faire songer au *Nouveau traité d'architecture, avec un sixième ordre nommé français*, 2 vol. in-4°. Le tome I en 1762, le tome II en 1782. Dupuis avait présenté à l'Académie le projet d'un ordre français (*Procès-verbaux*, t. VII, p. 127-134).

Ce lundy 16e Aoust 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été remis un paquet adressé « à MM. de l'Académie »; comme ce paquet renfermoit une lettre non signée, il a été dit qu'il seroit, sous le cachet de l'Académie, conservé jusqu'à ce que les auteurs se fissent connoître, et l'Académie n'a pas voulu voir ce que ce paquet renfermoit.

Enfin, M. Lussault a terminé la lecture de son ouvrage sur l'architecture, et l'Académie a reconnu qu'il avoit profondément réfléchy sur son art et mis à profit les observations qu'il a faites sur les monumens que, comme pensionnaire du Roy, il a vus en *Italie* et en *France*.

Ce lundy 23e Aoust 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a fait un examen préliminaire des desseins exposés qui concourent pour le grand prix, et il été a dit que M. *Hazon*, présidant l'Assemblée, auroit l'honneur d'écrire à Monsieur le Directeur général pour l'inviter à la présider le lundy 30e aoust, jour du jugement des prix, à moins qu'il ne lui plaise indiquer un autre jour. Et MM. *Potain*, *Moreau*, *Le Roy*, *Peyre l'aîné* et *Raymond*, commissaires nommés pour le jugement de la conformité des esquisses aux desseins, s'assembleront le lundy matin dans les salles pour préparer les observations de l'Académie, laquelle sera convoquée pour la séance de ce jour.

Enfin, ont été présentés de la part de M. Collet[1], inspecteur des Bâtimens du Roy, les plan, coupe, profil et élévation gravés d'une salle d'Opéra, qu'il prie l'Académie d'accepter, ce qu'elle a fait.

1. Un Collet figure en 1748 comme contrôleur de *Chambord* et de *Blois*.

Ce lundy 30e Aoust 1784.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des prix des neuf concurrens, l'un n'ayant point exposé ses desseins, et trois, par scrutin, ayant été mis hors des rangs par défaut de conformité aux esquisses, l'Académie a porté son jugement sur les cinq restans, et la lettre A a été choisie. Ainsy le sr Auguste Hubert, élève de M. *Peyre le jeune*, a remporté le premier prix, et la lettre C a été ensuite choisie : ainsy le sieur Jean Charles Alexandre Moreau, élève de M. *Trouard*, a remporté le second prix, qui leur a été donné par M. *Mique*, présidant l'Académie.

Ce lundy 6e Septembre 1784[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général adressée à M. *Mique* (elle sera inscrite cy après), et lecture, ensuite, d'une lettre de Monsieur le maréchal prince de Beauvau[2]. En conséquence de la lettre de Monsieur le Directeur général, l'Académie a nommé pour commissaires en cette partie MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Moreau*, *Boullée*, *Peyre*, *Trouard*, *Jardin* et *Antoine*, lesquels s'assembleront dans les salles de l'Académie, où leur seront soumis les projets dont il est question dans ces lettres, et, comme l'Académie entre en vacances et que M. le Directeur général demande célérité, les commissaires envoyeront à M. le Directeur général le résultat de leur examen.

1. Ont signé en septembre : Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Lespée, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Sedaine.

2. Le prince de Beauvau (Charles-Juste), 1720-1793, maréchal de France (1783), avait depuis 1782 le gouvernement de Provence. J'ai déja dit que je rejetais à l'introduction ou aux appendices tout ce qui concerne les travaux en *Provence*.

A l'égard de la salle de spectacles, dont il est question dans cette même lettre, les commissaires prépareront la matière pour en rendre compte à la première séance de rentrée.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller écrite à M. Mique, en date du 4 septembre 1784.

« Vous trouverez ci joint, Monsieur, une lettre de M. le prince de Beauvau, par laquelle il me témoigne désirer que l'Académie royale d'architecture examine divers plans, au nombre de cinq, qui lui ont été proposés, tant pour une salle de spectacles que la ville de *Marseille* a à faire construire, que pour une décoration uniforme ou façade, dont il s'agit de décorer un vaste terrain qui doit être bâti à neuf. Vous verrez par cette lettre que de ces deux objets, celui qui presse le plus, est le jugement que l'Académie doit porter sur cette décoration; ce dernier objet est même des plus instans pour l'intérêt de la ville de *Marseille*. Vous voudrez bien, en conséquence, faire nommer par l'Académie des commissaires pour examiner ces projets, et surtout le dernier, en leur recommandant, de ma part, sur celui ci, la plus grande célérité. Quoique l'Académie aille entrer en vacances, rien n'empêche qu'ils ne fassent cet examen, qu'attendu la circonstance ils me feront passer aussitôt pour que j'en confère avec M. le prince de Beauvau; à l'égard de la salle de spectacles, ils pourront seulement préparer la matière, pour en rendre compte à l'Académie à sa première séance de rentrée.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 15e Novembre 1784[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets des quais et des théâtres mentionnés dans la séance et dans la lettre précédente, et après une première lecture du rapport entier qui renferme celui des projets des quais (lequel a été envoyé par les commissaires à M. le Directeur général), et une seconde lecture du rapport des théâtres, en faisant l'examen desdits projets pour constater la solidité des réflexions des commissaires, l'Académie a approuvé ledit rapport, et a dit qu'il seroit enregistré et que copie collationnée certifiée par le secrétaire et toutes les pièces paraphées par lui seroient remises par M. *Mique* à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 22e Novembre 1784.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté la troisième livraison de l'œuvre de M. Renard[2], architecte, que l'Académie a acceptée avec satisfaction.

Enfin, les projets et desseins des élèves pensionnaires à *Rome* ayant été exposés[3], l'Académie a, par scrutin, nommés commissaires MM. *De Wailly*, *Le Roy*, *Peyre* et *Trouard;* ainsy lesdits commissaires s'assembleront pour l'examen de ces projets et desseins afin de préparer le jugement de l'Académie.

1. Ont signé en novembre : Mique, Antoine, Bellicard, Bossut, Boullée, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 124.

3. *Correspondance des directeurs*, t. XIV, et ci-après, p. 143.

Ce lundy 29e Novembre 1784.

L'Académie étant assemblée, M. *Perronet* ayant donné à l'Académie d'architecture un modèle en relief du *pont de Pont Sainte Maxence*[1] qu'il a fait construire et qu'il fait terminer, l'Académie lui en témoigne sa reconnoissance et le reçoit comme un modèle très intéressant.

Ensuite, M. *Sedaine* a présenté le chapitre VI du tome IV du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, envoyé par M. l'abbé de Saint Non comme suite de l'ouvrage dont l'Académie a, dans ses registres, consigné la reconnoissance.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme était un palais pour un souverain, et il a été décidé, par le scrutin, qu'il n'y auroit pas de prix.

Ce lundy 6e Décembre 1784[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, laquelle sera inscrite cy après : par cette lettre, M. le Directeur général demandant, à la requête de Monsieur le prévost des Marchands, que l'Académie s'occupe du local pour construire une *gare* et des dépenses qu'elle entraîneroit[3], elle a nommé pour commissaires MM. *Hazon*, *de L'Espée*, *Perronet*, *Moreau*, *Peyre l'aîné*, *Trouard*, *Jardin*, *Antoine*, pour en rendre compte à l'Académie.

1. Démoli par le génie français en août 1914 (une des trois arches), puis en 1920.

2. Ont signé en décembre : d'Affry, Antoine, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Peyre le jeune, Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

3. Cf. plus loin, p. 149.

Copie de la lettre mentionnée cy dessus, adressée par M. le comte d'Angiviller à M. Mique.

« De Versailles, ce 2 décembre 1784.

« La conservation des approvisionnemens de *Paris* étant, Monsieur, un des objets principaux de l'administration de M. le prévost des Marchands, M. Le Pelletier de Mortefontaine, qui a succédé depuis quelques mois à M. de Caumartin, a cru devoir en faire un des premiers objets de sa gestion. C'est ce qu'il me marque par la lettre qu'il vient de m'écrire, pour m'informer qu'il a fait arrêter depuis peu par le bureau de la ville, en présence de M. le baron de Breteuil[1], la construction d'une *gare*, et il me prie de charger l'Académie royale d'architecture de s'occuper de ce sujet, afin de lui proposer des vues, tant sur le local où cet établissement seroit le mieux placé que sur les dépenses qu'il entraîneroit.

« Je ne puis que concourir avec plaisir au succès de vues aussi utiles; c'est pourquoy vous voudrez bien faire part de ma lettre à l'Académie et la requérir de charger un certain nombre de ses membres de lui communiquer leurs idées à cet égard et d'en dresser un mémoire que l'Académie, en corps, reverra et approuvera; je suis convaincu que l'Académie, flattée de cette marque de considération pour elle, fera tous ses efforts pour y répondre. Lorsque ce travail sera arrêté, il faudra me l'adresser, pour que je le fasse passer à M. le prévost des Marchands.

« J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* d'Angiviller. »

1. Le baron de Breteuil était ministre d'État et secrétaire d'État au département de la Maison du roi. C'est à ce titre qu'il intervenait.

Ce lundy 13e Décembre 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, à laquelle est joint le programme qui lui a été envoyé par Monsieur le prévost des Marchands, concernant la gare qu'il est nécessaire de construire, et ledit programme est remis ès mains des commissaires, pour leur servir lors des opérations à faire pour parvenir à leur rapport.

Ensuite, a été fait lecture du rapport des desseins des élèves pensionnaires du Roy *à Rome*[1], lequel rapport sera remis sous les yeux de l'Académie à la séance prochaine.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, lequel est la porte de l'*hôtel d'Uzès*[2] mise en perspective, et le prix a été donné à la lettre B, au sieur Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Ce lundy 20e Décembre 1784.

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du rapport de MM. les commissaires concernant les desseins des élèves pensionnaires *à Rome*, et, après examen fait desdits desseins pendant la lecture dudit rapport, l'Académie l'a approuvé et a dit que copie certifiée en seroit envoyée à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le Directeur général.

Enfin, il a été dit que M. *Hazon* prieroit M. *Mique* de demander à Monsieur le Directeur général quel jour et dans quel lieu il voudra bien permettre à l'Académie de lui rendre ses devoirs de renouvellement de l'année.

1. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 2-5.
2. L'*hôtel d'Uzès* (restauré par Ledoux) s'élevait dans la *rue Montmartre*, au coin de la rue actuelle d'*Uzès*.

1785.

Ce lundy 10e Janvier 1785[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliafichi, associé correspondant (lettre d'attention), et M. *De Wailly* s'est chargé de lui répondre.

Ensuite, a été fait lecture de trois lettres de Monsieur le comte d'Angiviller, auxquelles sont joints les plans, coupes, profils, instructions et devis, etc., ayant rapport aux affaires dont M. le comte d'Angiviller désire que l'Académie s'occupe (lesdites lettres seront inscrites cy après).

Et, en conséquence desdites lettres, l'Académie a nommé, pour ce qui concerne la cathédrale de *Rennes*, MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Moreau*, *Boullée*, *Peyre l'aîné*, *Cherpitel* et *Paris;*

Pour l'examen des plans et desseins des bâtimens qui doivent être construits pour le service des *bains de Bagnères de Luchon*, MM. *Franque*, *Brébion*, *Le Roy*, *Peyre l'aîné*, *Jardin* et *Cherpitel;*

Et pour l'examen des desseins proposés pour décorer le sanctuaire de la *cathédrale de Laon*[2], MM. *Hazon*, *Le Roy*, *Bellicard*, *Guillaumot*, *Cherpitel* et *Peyre le jeune*.

Tous lesquels commissaires s'assembleront le jour qu'ils conviendront entre eux dans les salles de l'Académie et

1. Ont signé en janvier : Antoine, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Pour ces divers monuments, voir plus loin, p. 148, 149.

leur seront remis par M. *Sedaine* les plan, desseins et papiers relatifs à ces affaires, afin qu'ils en fassent rapport à l'Académie le plus tôt qu'il leur sera possible.

Ce lundy 17e Janvier 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Bontemps, secrétaire perpétuel du Musée[1], qui, chargé par MM. du Musée, invite MM. de l'Académie d'architecture de jouir des avantages de cet établissement, ainsy que les autres compagnies savantes; et il a été dit que M. *Sedaine* répondroit à cette invitation, suivant l'intention de l'Académie.

Ensuite, le sr Fontaine, artiste mécanicien, a présenté une serrure de combinaison nouvelle; et, pour en faire rapport, l'Académie a nommé MM. *Mauduit* et *Jardin*.

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des desseins du sanctuaire de la *cathédrale de Laon;* et, après une seconde lecture, l'Académie a remis cette affaire à la séance prochaine.

Lettre de Monsieur le Directeur général à M. Mique au sujet de la cathédrale de Rennes.

« A Versailles, ce 31 décembre 1784.

« Je viens de recevoir, Monsieur, de M. l'évêque de *Rennes*, des plans et desseins pour la reconstruction de son église cathédrale, objet sur lequel il désire être éclairé par un examen et avis de l'Académie royale d'architecture. Je perds d'autant moins de tems à vous les faire passer que ce prélat me témoigne désirer beaucoup

1. Le Musée avait été institué en 1780. Il s'était ouvert le 21 novembre 1782. On y faisait des lectures de littérature, d'histoire, de siences.

une prompte expédition de cette affaire : vous voudrez bien, en conséquence, faire nommer par l'Académie des commissaires pour l'examen de ce projet et pour en former un rapport, que vous me ferez passer aussitôt avec les plans dont il s'agit. Je suis persuadé que l'Académie ressentira un plaisir particulier, et égal au mien, en se voyant ainsi fréquemment consultée depuis quelques années : ce qui est, en effet, un des objets de sa destination.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Autre lettre à M. Mique
au sujet des bains de Bagnères.

« Versailles, ce 27 décembre 1784.

« M. l'Intendant d'*Auch* ayant, Monsieur, envoyé à M. le comte de Vergennes[1] des plans et desseins pour les bâtimens des *bains de Bagnères de Luchon*, ce ministre a désiré qu'avant de leur donner son approbation ils fussent examinés par l'Académie royale d'architecture, afin que, par ses avis et ses lumières, elle contribuât à l'exécution la plus parfaite de ce projet intéressant pour l'humanité.

« Je joins ici, en conséquence, ces plans et desseins, avec le devis et le projet d'adjudication de cet ouvrage. Vous voudrez bien, à la première assemblée de l'Académie, les lui mettre sous les yeux et faire nommer par elle des commissaires pour les examiner et en faire un rapport, qu'il faudra me renvoyer avec ces diverses pièces.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« D'ANGIVILLER. »

1. L'intendant de la généralité d'*Auch*, dont dépendait *Bagnères*, était alors La Chapelle, et Vergennes avait l'intendance d'Auch dans son département des Affaires étrangères. On sait qu'au XVIIIe siècle et particulièrement avec l'intendant d'Étigny (1751-1767) de grands travaux furent accomplis à *Luchon*. Voir plus loin, p. 150.

Autre lettre à M. Mique
au sujet du sanctuaire de la cathédrale de Laon.

« Versailles, le 31e décembre 1784.

« Le chapitre, Monsieur, de la *cathédrale de Laon*, voulant faire décorer le sanctuaire de son église, il lui a été présenté un plan et dessein de cette décoration que M. l'évêque de Laon m'a fait passer, en me priant de les soumettre au jugement de l'Académie d'architecture : vous les trouverez, en conséquence, ci joints, avec les écrits explicatifs. Vous voudrez bien, à la rentrée de l'Académie, faire nommer des commissaires pour en prendre connoissance et en dresser un jugement, que vous me ferez repasser avec ces plans.

« M. l'évêque de *Laon* ainsy que son chapitre désireroient aussi, en cas que ce projet ait le suffrage de l'Académie, connoître la dépense à laquelle il pourroit engager; ce qui me paroît à calculer, faute de devis assez détaillées et de connoissance du prix de la main d'œuvre à *Laon*. Sur cela l'Académie me fera part de ce qu'elle pensera, afin que je puisse demander à ce prélat les détails dont elle auroit besoin.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Ce lundy 24e Janvier 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre, présentée par M. *Sedaine*, par laquelle M. Dezalier d'Argenville prie l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires pour soumettre à leurs lumières un manuscrit concernant les *Vies des architectes les plus célèbres*[1].

1. C'est l'ouvrage publié en 1787, *Vies des plus fameux architectes...* Il est intéressant de constater que l'Académie refusa de l'approuver. Ci-après, p. 149.

Ensuite, a été fait lecture du rapport concernant la *cathédrale de Rennes*, et après la lecture, l'Académie a approuvé ledit rapport et a dit que copie certifiée ainsy que les plans dont il s'agit seroient envoyés à M. *Mique* pour être remis à Monsieur le Directeur général.

Enfin, l'Académie a nommé pour la lecture du manuscrit de M. d'Argenville MM. *L'Espée* et *Paris;* après l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, l'Académie a dit que le prix d'émulation ne seroit point adjugé.

Ce lundy 31e Janvier 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen de la décoration du sanctuaire de la *cathédrale de Laon*[1], lequel a été approuvé, et il a été dit que copie certifiée ainsy que les plans et desseins seront envoyés à M. *Mique* pour être présentés à Monsieur le Directeur général.

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen de la serrure du sr Fontaine, artiste méchanicien, lequel a été approuvé.

Ce lundy 7e Février 1785[2].

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance du 6e décembre 1784 ont dit que le rapport qu'ils avoient à faire, d'après la demande de M. le prévost des Marchands, de l'examen pour l'emplacement le plus favorable à la construction d'une gare, exigeant les plus grandes attentions et même de nouvelles courses

1. Peu de renseignements sur ces travaux en partie disparus.
2. Ont signé en février : Antoine, Bellicard, Bossut, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, Potain, Rousset, Trouard, Sedaine.

sur les deux rives de la *Seine*[1], ils ne peuvent être en état de faire ce rapport aussitôt qu'ils le désireroient. Et l'Académie les a exhortés à employer tous les soins nécesaires à cet examen.

MM. les commissaires, nommés à la séance du 10e janvier 1785, ont dit qu'ils espéroient faire le rapport des *bains de Bagnères* à la séance prochaine.

Ce lundy 14e Février 1785.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance précédente avoient promis de lire leur rapport sur les eaux de *Bagnères;* mais M. *Hazon* ayant lu à l'Académie une lettre de Monsieur le Directeur général à M. *Mique*, par laquelle il est dit qu'il est à propos que les commissaires de l'Académie suspendent leur rapport jusqu'à ce qu'ils aient conféré, sur cet objet, avec ceux que la Société royale de médecine va nommer de son côté, l'Académie a dit que les observations de MM. les commissaires ne seroient lues que comme projet de rapport, et M. *Cherpitel*, l'un des commissaires, en a fait lecture, et l'Académie a vu avec plaisir que MM. les commissaires avoient déjà, sur cet objet, consulté des médecins titrés pour assurer les observations qu'exige cet examen.

Ce lundy 21e Février 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés à la séance du 24e janvier pour l'examen d'un manuscrit concernant les *Vies des architectes les plus célèbres*, et l'Académie, d'après le rapport qu'elle a approuvé, a dit qu'elle ne peut donner à cet ouvrage l'approbation que l'auteur désire.

1. Voir ci-dessus, p. 141, et plus loin, p. 152.

Ce lundy 28e Février 1785.

L'Académie étant assemblée, M. *Hazon*, président, a lu une lettre adressée par Monsieur le Directeur général à M. *Mique* pour qu'elle soit communiquée à l'Académie. Il est dit, par cette lettre, que M. Crucy, architecte, ayant envoyé un nouveau plan de la *cathédrale de Rennes*[1], Monsieur l'évêque de Rennes « désire que cette Compagnie prenne en considération ces changemens et en donne son avis promptement », et l'Académie a dit que MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Moreau*, *Boullée*, *Peyre l'aîné*, *Cherpitel* et *Paris*, déjà nommés pour l'examen des premiers projets, feroient leur rapport de ceux dont il est question le plus tôt qu'il seroit possible.

Ce lundy 7e Mars 1785[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Vic d'Azir, secrétaire de la Société royale de médecine, au sujet des *bains de Bagnères*[3], et MM. les commissaires nommés en réponse à ce que demande cette lettre ont dit que, d'après le choix du jour et de l'heure que leur laissent MM. de la Société, ils s'assembleront, mercredy 9e mars à dix heures du matin, dans les

1. La cathédrale avait été démolie en partie en 1757, menaçant ruine. Voir la note 1 de la page ci-contre.

2. Ont signé en mars : Antoine, Bellicard, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lespée, Peyre, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

3. Vicq d'Azyr (Félix), 1748-1793, membre de l'Académie des sciences depuis 1774, était secrétaire de la Société royale de médecine et de chirurgie. Envoyé dans le Midi en 1775, il avait eu occasion d'étudier les eaux minérales des Pyrénées. Les travaux dont il est question ici se rattachent sans doute à ceux qui furent entrepris sous l'impulsion de Mégret d'Étigny, intendant de la généralité d'Auch de 1751 à 1767, et surtout à la découverte des sources thermales en 1767. Ci-dessus, p. 146.

salles de l'Académie d'architecture, pour y recevoir MM. les commissaires de la Société royale, leur communiquer les plan et rapport déposés à l'Académie et concourir aux intentions de Monsieur le comte d'Angiviller.

Ensuite, MM. les commissaires nommés pour l'examen de la reconstruction de la *cathédrale de Rennes*[1] ont présenté leur rapport, lequel a été lu et approuvé de l'Académie.

Ensuite, a été fait lecture du rapport sur la gare, et l'Académie a dit que, les différents avis sur cet objet exigeant beaucoup d'attention, les académiciens pourroient prendre connoissance, dans le cours de cette semaine, du rapport et des pièces y jointes, afin de décider avec plus de circonspection.

Enfin, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un palais pour un prince souverain : le prix a été donné au sieur Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*. [(Note postérieure :) La médaille est reçue.]

Ce lundy 14e Mars 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par Madame Contant, veuve d'Hulin, architecte, contenant l'envoy de plusieurs exemplaires d'un ouvrage qui intéresse la mémoire de feu M. *Contant d'Ivry*[2], académicien, dont cette dame est fille.

1. La reconstruction de la cathédrale de *Rennes* a occupé plus d'un architecte au cours du XVIIIe siècle. Confiée en 1785-1786 à Crucy et Binet père, elle ne fut achevée qu'au XIXe siècle. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, VIII, tables.

2. Cet opuscule de Hulin, très violent contre Couture, fut condamné par arrêt du Conseil d'État. Il ne se trouve ni à la Bibliothèque nationale, ni à la bibliothèque de l'Institut. Cou-

La Compagnie, qui a conservé pour cet académicien distingué toute l'estime que méritèrent ses qualités personnelles et ses talens, connoissant que l'objet traité dans cette lettre et dans l'ouvrage dont elle est l'envoy est étranger à l'Académie, a dit qu'elle ne peut en faire l'objet de ses délibérations, et l'extrait de cet arrêté sera envoyé à Madame d'Hulin.

Ensuite, a été fait lecture du rapport concernant les *bains de Bagnères*, lequel a été approuvé par l'Académie, et il a été dit que copie en seroit faite et certifiée pour être présentée à Monsieur le Directeur général.

Enfin, a été fait lecture du rapport sur la gare qui a déjà été lu à la séance du 7e mars, et des réflexions des objections proposées ayant prolongé la séance, il a été dit que cette affaire seroit remise sous les yeux de l'Académie et terminée à la séance de la rentrée après Pâques, et MM. les académiciens sont invités à mettre, par écrit, leur avis sur cet objet.

Ce mardy 5e Avril 1785[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour le choix du local le plus propre à former une gare pour mettre à l'abry des débordemens et des glaces quatre cents bateaux, et, après plusieurs discussions sur cet objet et observations portées sur ledit rapport[2], il a été approuvé par scrutin, et il a été dit que copie certifiée dudit rapport seroit envoyée à Monsieur le comte d'Angiviller.

ture avait remplacé à la *Madeleine* Contant, mort en 1777. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 157-165, et les séances qui suivent ici jusqu'au 13 juin. Sur l'église et ces incidents, cf. Gruel, *La Madeleine*, 1910, in-4°.

1. Ont signé en avril : Antoine, Bellicard, Bellissart, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Voir aux appendices.

Ensuite, M. *Couture* a fait part à l'Académie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, qui l'exhorte à demander des commissaires à l'Académie et l'autorise à les nommer pour qu'ils fassent l'examen des travaux de cet académicien et détruisent (comme il l'espère) les imputations répandues dans le public sur la conduite de l'*église de la Madeleine*, dont il est chargé, et, par scrutin, l'Académie a nommé, pour cet examen, MM. *Hazon*, *Peyre l'aîné* et *Jardin* qui, conjoitement avec MM. *de L'Épée*, *Brébion* et *Guillaumot*, déjà désignés par la lettre de Monsieur le Directeur général, en feront rapport à l'Académie.

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen d'une serrure du sieur Georget, et ledit rapport a été approuvé.

Ce lundy 11e Avril 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que les papiers, renfermés dans le paquet adressé à MM. les commissaires le 16e aoust 1784, seront remis ès mains des commissaires nommés pour l'examen des travaux de la *Madeleine*, et M. *Sedaine* leur a remis ces papiers signés de lui, lesquels sont deux plans différens de l'église de la *Madeleine*, un cahier d'observations et une lettre anonyme qui explique les intentions de l'envoy, lequel a été fait par Madame d'Hulin (ainsy qu'elle le marque dans sa lettre en date du 6e mars 1785), laquelle a été remise ès mains des commissaires.

Enfin, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une chapelle consacrée à la Trinité, et le prix a été remporté par le sieur Courcelle, élève de M...

Ce lundy 18e Avril 1785.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires,

nommés pour le rapport des travaux de la *Madeleine*, ont dit qu'ils ignorent, vu les détails de l'examen, à quelle séance ils pourront le présenter à l'Académie.

Ensuite, a été fait l'examen du projet qui concourt pour le prix d'émulation, qui sera jugé à la séance prochaine.

M. *Franque* ayant parlé d'un ouvrage manuscrit qu'il croit intéressant sur les *Antiquités de Nîmes*[1], etc., l'Académie l'a prié de le lui communiquer à la séance prochaine.

Ce lundy 25e Avril 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une orangerie voûtée, et le prix a été donné au sieur Van Cléemputte, élève de ...

Ensuite, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour s'assembler, le lundy 2e may à huit heures précises du matin, pour donner aux élèves le programme du grand prix.

Enfin, M. *Franque* ayant communiqué à l'Académie le manuscrit sur les *Antiquités de Nîmes*, il l'a prié de vouloir bien nommer des commissaires pour faire rapport de cet ouvrage, et l'Académie a nommé MM. *Le Roy* et *Paris*.

Ce lundy 2e May 1785[2].

L'Académie étant assemblée, à huit heures précises du matin, pour donner le programme des grands prix, des six projets qui ont eu le plus de voix par la voix du scru-

1. Cf. plus loin, p. 158. Qu'est-ce que ce manuscrit? Je ne vois pas qu'il ait été imprimé.

2. Ont signé en mai : Mique, Bellicard, Bellissart, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Rousset, Trouard, Sedaine.

tin l'Académie a choisy, par la même voye, une chapelle sépulcrale, et MM. *Franque*, *Le Roy*, *Boullée*, *Peyre l'aîné* et *Paris* ont été nommés pour composer les conditions du programme, dont ensuite lecture a été faite, et lesdites conditions ont été approuvées par l'Académie; ainsy elle propose à ses élèves le programme qui suit :

Un monument sépulcral pour les souverains d'un grand empire, placé dans une enceinte dans laquelle on disposera des sépultures particulières pour les grands hommes de la nation.

Le monument principal aura, dans sa plus grande dimension extérieure, quarante toises; la plus grande dimension extérieure de l'enceinte sera de cent cinquante toises.

Les élèves feront, pour les esquisses, un plan général et une coupe générale qui présentera la façade du monument principal, avec la décoration intérieure de l'enceinte.

Ils feront encore une coupe particulière du monument principal, le tout sur une échelle de deux lignes pour toise; il est permis aux élèves de ne faire pour l'esquisse que la moitié du plan général.

L'échelle des desseins au net, pour le plan général, sera de quatre lignes pour toise; tous les autres desseins seront sur une échelle de huit lignes pour toise.

Et l'Académie a nommé, pour juger de la conformité des esquisses, les mêmes commissaires, pour s'assembler demain mardy, à huit heures du matin, dans les salles et préparer son travail; elle est convoquée pour s'assembler le même jour, à dix heures précises du matin, et elle a dit que la séance de ce jour ne seroit arrêtée que demain mardy après le jugement des esquisses.

HAZON, SEDAINE.

Et ce mardy 3e May 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves et du rapport de MM. les commissaires, et, après l'examen des esquisses et discussion sur cet objet, des trente et une esquisses exposées l'Académie en a fait retirer trois, pour cause de non conformité au programme : ainsy, des vingt huit restantes, l'Académie a choisy, par le scrutin, les esquisses désignées par les lettres D, CC, Q, O, AA, N, DD, HH et S, dont les auteurs sont les sieurs Froideau, Moreau, Thomas, Fontaine, Verly, Garnache, Bonard, Gout et Courcelle, lesquels concourront pour le grand prix.

Et les élèves rendront leurs desseins au net, le 22e août avant midy.

Ce lundy 9e May 1785.

L'Académie étant assemblée, M. de Saint Far, architecte, a fait part d'un procédé de voûte faite en poterie qui paroît avoir été connu des Romains[1], et, après la lecture qu'il a faite de son mémoire, l'Académie a nommé commissaires pour l'examen de ce procédé MM. *Hazon*, *Boullée*, *Mauduit*, *Peyre l'aîné*, *Guillaumot*, *Antoine*.

Enfin, l'Académie a fait l'examen des desseins qui sont exposés pour remporter le prix d'émulation, qui sera jugé à la prochaine séance.

Ce lundy 23e May 1785.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une grotte

1. Le procédé des voûtes en poteries était, en effet, connu des Romains. Cf. ci-après, p. 157. — Un Saint-Phar a été architecte de l'administration des hospices et a construit l'*hôpital de la Santé*.

avec des fontaines et cascades : le prix a été donné au sieur Percier, élève de M. *Le Roy*.

Enfin, ont été faites deux lectures du rapport de MM. les commissaires sur l'examen des travaux de la *Madeleine*, et il a été dit qu'à la séance prochaine cette affaire seroit remise sous les yeux de l'Adadémie pour être terminée.

Ce lundy 30e May 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport sur l'examen des travaux de la *Madeleine*, et, cette affaire ayant été discutée avec la plus grande attention, quelques observations l'ont fait remettre à la séance prochaine.

Enfin, a été fait lecture du rapport sur les procédés des voûtes en poterie, et, l'Académie ayant fait quelques observations, il a été dit que seconde lecture seroit faite à la séance prochaine.

Ce lundy 6e Juin 1785[1].

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite du rapport de MM. les commissaires, lequel a été approuvé. Par le précis lu à l'Académie, le 5e may 1777[2], elle connoissoit déjà la délicatesse et l'honnèteté de M. *Couture*, lorsque l'administration lui a confié la construction de la *Madeleine*, et elle ne doute pas que, pour l'achèvement de ce monument, M. *Couture*, en se conformant aux observations des commissaires sur la solidité, calmera toutes les

1. Ont signé en juin : Antoine, Bellicard, Bossut, Brébion, Cherpitel, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

2. Il n'y a rien sur la *Madeleine* au procès-verbal du 5 mai 1777. Mais on voit ci-après que l'Académie finit par prendre très nettement le parti de Couture.

craintes qu'a cherché à inspirer l'écrit dont est question, et l'Académie a dit que copie dudit rapport et du présent arrêté sera remise au président de l'assemblée pour l'être, par lui, à Monsieur le Directeur général, et qu'il en sera donné copie à M. *Couture* sur l'affaire de la *Madeleine*.

Ce lundy 13e Juin 1785.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre, à lui adressée par Madame Contant, veuve d'Hulin, par laquelle elle prie l'Académie de lui faire une copie du rapport qui concerne la construction de la *Madeleine*, et l'Académie a arrêté que M. *Sedaine*, secrétaire, feroit une lettre à Madame d'Hulin par laquelle il l'assureroit que, s'il n'a pas répondu à sa première lettre, ce n'a été que faute de savoir sa demeure, et qu'à l'égard de celle qu'elle lui a adressée, le 10 du présent mois, l'Académie est d'avis que, le rapport des commissaires ayant été remis à Monsieur le comte d'Angiviller, c'est de lui seul que Madame d'Hulin peut le tenir.

Ce lundy 20e Juin 1785.

L'Académie étant assemblée, le rapport des commissaires lu et approuvé à la séance précédente, contenant la description des *Antiquités de Nîmes*, a été enregistré en cette séance.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un édifice des casernes pour quatre compagnies d'infanterie, et le prix a été adjugé au sieur Bernier, élève de M...

Ensuite, a été lu le rapport de MM. les commissaires nommés à la séance du 9e may pour l'examen des planchers construits en fer, proposé par M. Ango, et le rapport a été approuvé.

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commis-

saires nommés pour l'examen de nouvelles constructions de voûtes et planchers en briques, et ledit rapport a été approuvé.

Ce lundy 27e Juin 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de deux mémoires du sieur Fourneau, artiste, et il a été dit qu'à la première séance il sera nommé des commissaires pour l'examen des machines dont il est question dans ces mémoires et qu'il a laissées à l'Académie.

Ce lundy 4e Juillet 1785[1].

L'Académie étant asssemblée, l'examen des machines du sieur Fourneau a été remis sous les yeux de l'Académie : elle a dit que, l'invention de la machine pour l'épuisement des eaux étant connue, il ne seroit pas nommé de commissaires pour l'examen de cette machine. Enfin, elle a nommé MM. *Mauduit* et *Jardin* pour l'examen d'un modèle de charpente d'une maison qui puisse diminuer les accidens occasionnés par un tremblement de terre.

Ce lundy 11e Juillet 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen du modèle d'une maison à construire en charpente présenté par le sieur Fourneau, par laquelle il cherche à obvier, autant qu'il est possible, aux effets des mouvemens imprévus des tremblemens de terre[2], et ledit rapport a été approuvé.

1. Ont signé en juillet : Bellicard, Bellissart, Bossut, Boullée, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Il a été souvent question des moyens à employer contre

Ce lundy 18e Juillet 1785.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue des voûtes ellyptiques, d'après un modèle qui a été présenté par un élève qui suit les leçons de M. *Mauduit*, dont le but est de donner une méthode pratique de déterminer géométriquement les voussoires d'une voûte ellyptique, de manière que les joints des claveaux soient perpendiculaires à la courbe. M. *Mauduit* a été prié de tracer cette méthode, que l'Académie a approuvée, et de l'apporter à la séance prochaine pour être enregistrée sur les registres.

Ce lundy 25e Juillet 1785.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté, de la part de M. l'abbé de Saint Non, les 7, 8, 9, 10 et 11e parties du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile :* l'Académie[1] s'est occupé de cet ouvrage intéressant, et M. *Sedaine* témoignera à M. l'abbé de Saint Non la reconnoissance de l'Académie.

Ensuite, le sieur Rossignol a présenté un mémoire dans lequel il dit qu'il possède le secret de garantir le fer de la rouille par un vernis métallique qui imite l'argent, et, après que l'auteur aura apporté des modèles, il sera nommé des commissaires pour en faire rapport.

Ensuite, M. *Mauduit* a fait lecture de la méthode approuvée à la séance précédente, pour tracer des voûtes ellyptiques, dont l'Académie lui est obligée.

Enfin, sur le rapport qui a été fait de la maladie de M. *Peyre l'aîné*[2], M. *Jardin* s'est chargé d'avoir l'honneur de le voir.

les effets des tremblements de terre (*Procès-verbaux*, t. VII, p. 200; t. VIII, p. 382).

1. Ci-dessus, p. 141.

2. Peyre mourut le 10 août. Ci-après, p. 161.

Ce lundy 1er Aoust 1785[1].

L'Académie étant assemblée pour faire rapport de la solidité du vernis métallique, ont été nommés MM. *Bellicard*, *Mauduit*, *Jardin* et *Antoine*.

Et ensuite, pour faire rapport de l'utilité des toiles métalliques présentées par le sieur Saverlandt, ont été nommés MM. *Franque* et *Trouard*.

Ce lundy 8e Aoust 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport sur l'utilité des toiles métalliques, et il a été dit qu'il seroit enregistré à la séance prochaine, l'un des commissaires ne l'ayant pas signé.

La maladie de M. *Peyre* devenant très inquiétante, M. *Hazon* a été prié de passer chez lui pour marquer toute la part que prend l'Académie à sa situation.

Ce mardy 16e Aoust 1785.

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Peyre l'aîné* ayant été notifiée, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour la seconde séance après les vacances, pour procéder à la nomination d'un académicien, et MM. *Franque* et *Sedaine* iront, de la part de l'Académie, témoigner ses regrets à Madame Peyre.

Ensuite, il a été fait une seconde lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des échantillons des toiles métalliques, et ledit rapport a été approuvé. Ensuite, le sieur Bonnet a présenté un mémoire concernant l'établissement d'une manufacture de cuivre

1. Ont signé en août : d'Affry, Antoine, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lespée, Mauduit, Paris, Pierre, Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

préparé pour tenir lieu dans les bâtimens des couvertures usitées, et l'Académie nommera des commissaires, à la séance prochaine, pour l'examen dudit mémoire et constater l'avantage dont cette manière de couvrir pourroit être pour le public.

Enfin, M. Le Brun d'Heurgival a présenté des échantillons de pierre d'une carrière dont il est possesseur et a prié l'Académie de vouloir bien en faire constater la qualité et les propriétés, pour savoir s'il peut hasarder les frais inévitables pour l'ouverture de cette carrière, et l'Académie nommera pour cet examen à la séance prochaine, par scrutin[1].

Ce lundy 22e Aoust 1785.

L'Académie étant assemblée, elle a nommé pour l'examen des cuivres, mentionné à la séance précédente, MM. *Bellicard*, *Mauduit*, *Trouard* et *Jardin*, et pour l'examen des qualités de la pierre de la carrière de M. Le Brun, MM. *Brébion* et *Antoine*.

Ensuite, il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, aura l'honneur d'écrire à Monsieur le Directeur général pour l'inviter à la présider, le lundy 29e aoust, jour du jugement des prix, à moins qu'il ne lui plaise choisir un autre jour. Et MM. *Franque*, *Boullée*, *Bellicard* et *Paris*, commissaires cy devant nommés pour le jugement de la conformité des esquisses aux desseins, s'assembleront le même jour dans les salles pour préparer les observations de l'Académie, laquelle sera convoquée pour la séance dudit jour.

Enfin, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller par laquelle il demande que l'Académie veuille bien marquer ce qu'elle pense d'un projet

1. Cf., pour les carrières aux environs de *Vernon*, la visite de 1678 (*Procès-verbaux*, t. I, p. 219-218). Pour celle de Le Brun, voir plus loin, p. 165.

d'église pour l'*abbaye de Prémontré*[1], du sieur Le Clerc, et l'Académie se conformera aux désirs de Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 29e Aoust 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il demande que l'Académie nomme des commissaires pour faire rapport des plans et devis d'un palais de justice et satisfaire aux désirs de MM. les administrateurs de la *Provence*[2], sur la demande de Mgr l'archevêque d'*Aix*, et, par scrutin, l'Académie a nommé pour l'examen de ces projets MM. *Hazon*, *Brébion*, *Moreau*, *Boullée*, *Trouard*, *Jardin*, *Gondoin* et *Cherpitel*, lesquels se conformeront aux intentions de Monsieur le Directeur général, dont la lettre sera inscrite cy après.

Ensuite, après deux lectures faites du rapport des commissaires, l'Académie a procédé au jugement des grands prix et, pour la conformité des desseins aux esquisses, des neuf projets exposés le projet désigné par la lettre Q : ainsy le sieur Jean Charles Alexandre Moreau, élève de M. *Trouard*, a remporté le premier prix, et la lettre O a été ensuite choisie par scrutin : ainsy le sieur Pierre François Léonard Fontaine, élève de M. *Heurtier*, a remporté le second prix, lesquels leur ont été donnés par M. *Hazon*, présidant l'assemblée, Monsieur le comte d'Angivillers ayant écrit qu'il ne pouvoit la présider.

Il sera remis sous les yeux de l'Académie le règlement à faire pour que les élèves architectes n'ajoutent à leurs projets nul ornement étranger.

1. C'est la célèbre abbaye, chef de l'ordre de Prémontré (arrondissement de *Laon*). Le bâtiment fut reconstruit au XVIIIe siècle. Nous retrouverons plus loin la question.

2. J'ai déjà dit que pour tous les travaux accomplis ou projetés à *Marseille* et en *Provence*, je renvoyais aux appendices du présent volume ou à l'introduction.

Copie de la lettre de Monsieur le Directeur général à M. Mique, en date du 28 aoust 1785.

« Je viens, Monsieur, de recevoir une lettre de M. l'archevêque d'*Aix*, par laquelle, au nom de MM. les administrateurs de la *Provence*[1], à la tête desquels il est, il me témoigne le désir qu'ils ont de soumettre aux lumières de l'Académie royale d'architecture les plans et devis d'un palais de justice, dont M. *Le Doux* a formé les projets pour la ville d'*Aix*.

« Comme c'est une affaire que ce prélat me représente comme fort pressée, vous voudrez bien requérir l'Académie de nommer aussitôt des commissaires qui pourroient peut être s'en occuper pendant la semaine complète qui reste d'ici aux vacances, de manière à être en état d'en faire leur rapport à l'Académie, le lundi 5 septembre, et me l'envoyer aussitôt. Si cela ne se pouvoit pas, il ne faut pas attendre la rentrée de l'Académie et m'envoyer ce rapport aussitôt qu'il sera rédigé, sauf à le communiquer ensuite à l'Académie.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

P. S. — Je vous fais passer en même temps les desseins du projet de M. *Ledoux*.

Ce lundi 5e Septembre 1785[2].

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés

1. L'archevêque d'Aix était alors Raimond de Boisgelin de Cucé, 1770-1790; le gouverneur de la Provence, le maréchal de Beauveau, depuis 1782; l'intendant, des Galois de La Tour, depuis 1775. — Le Palais de Justice actuel ne date que de 1828-1830.

2. Ont signé en septembre : Antoine, Bellicard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Paris, Raymond, Rousset.

par la Compagnie, dans sa séance du 22 aoust, pour l'examen de la pierre dure de la carrière de M. Le Brun d'Urgival à *Vernon*, ont fait lecture de leur rapport : il a été approuvé par l'Académie, mais, comme les expériences de la machine de l'Académie ne peut se faire en grand, cette raison a déterminé la Compagnie à demander à M. d'Urgival deux échantillons assez grands pour les éprouver à la pluye et à la gelée pendant l'hiver, afin d'obtenir une plus grande certitude sur ses qualités.

Ensuite, les commissaires nommés pour l'examen d'une préparation métallique dont l'effet est de garantir le fer de la rouille ont fait lecture de leur rapport, qui a été approuvé.

L'Académie a procédé, ensuite, à la nomination de commissaires pour établir l'avis de la Compagnie sur un projet d'église pour l'*abbaye de Prémontré*, conformément à la lettre de Monsieur le Directeur général sur ce sujet, et la Compagnie a nommé MM. *Hazon*, *Brébion*, *Jardin* et *Paris*.

Ensuite, l'Académie a engagé M. le président de l'assemblée de représenter à M. le Directeur général que, lundi dernier, jour du jugement des prix, les élèves, assemblés aux portes de l'Académie, se sont comportés avec un tumulte et une indécence qui méritent la plus grande animadversion, blâmant hautement le jugement de l'Académie et s'étant même servi de sifflets pour insulter les académiciens à la sortie de la séance[1]; qu'un pareil déportement étant sans exemple et pouvant empêcher plusieurs des membres de s'y exposer une autre année, il en résulteroit de très grands inconvéniens, pour quoi l'Académie supplie M. le Directeur général de témoigner à ces élèves son mécontentement, de la manière que sa sagesse jugera convenable.

1. Voir plus loin la lettre d'Angiviller, p. 167.

Ce lundy 14e Novembre 1785[1].

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite des statuts et règlemens, ainsy qu'il est ordonné.

Ensuite, a été fait lecture du précis des rapports dont l'Académie s'est occupée dans le cours de l'année académique.

Puis, l'Académie a décidé que, quoiqu'elle eût assigné à sa séance du 16e aoust que le 22 novembre elle s'occupperoit de la nomination d'un académicien, l'examen des travaux des aspirans l'obligeoit de remettre cette nomination au 28 novembre de cette année; qu'ainsy l'Académie seroit convoquée pour cette séance et que, préalablement, M. *Mique*, président l'assemblée, présenteroit à Monsieur le Directeur général la délibération de l'Académie pour qu'il voulût bien l'approuver.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre, en forme de rapport, écrite à Monsieur le Directeur général par MM. les commissaires nommés par l'Académie pour l'examen des projets du palais de justice à construire à *Aix*, et l'Académie l'a approuvé.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre adressée à Messieurs de l'Académie royale d'architecture par Monsieur le Directeur général sur ses intentions concernant la *Grande Galerie*[2], et, à la séance prochaine, l'Académie s'en occupera.

1. Ont signé en novembre : Mique, Antoine, Bellicard, Bossut, Brébion, Brongniart, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Potain, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine (Peyre aîné étant mort le 10 août, son frère n'est plus désigné que sous son nom de Peyre.)

2. Nouvelle et importante affaire qui se continuera jusqu'à la fin même de l'Académie. Nous y reviendrons. On peut consulter sur Soufflot quelques pages de Mondain-Monval, *Soufflot*, p. 215-224; sur l'ensemble de la question, quelques textes donnés par Gabillot ; *Hubert-Robert et son temps*, p. 169-174.

Lecture, enfin, a été faite de la lettre de M. le Directeur général concernant le tumulte fait par les élèves, et ces deux lettres seront inscrites sur les registres.

Copie d'une lettre de Monsieur le Directeur général à M. Mique, en date du 31 octobre 1785.

« J'ai appris, Monsieur, par l'extrait des registres de l'Académie royale d'architecture du 5 septembre dernier, la manière indécente dont se sont comportés ses élèves à l'occasion du dernier jugement des grands prix. J'avois déjà été instruit, dès l'année dernière, des témoignages tumultueux d'approbation qu'ils avoient donnés au jugement de l'Académie, mais j'avois imaginé que cette effervescence déplacée, et peut être occasionnée par l'exemple des élèves de l'Académie de peinture, n'auroit pas de suite. J'ai vu avec une vraie peine que, de l'un et de l'autre côté, cette année a été marquée pas de plus grands excès encore, de sorte que, s'il n'y étoit obvié, les deux Compagnies seroient bientôt assujéties à suivre dans leurs jugemens les impulsions de leurs élèves; j'ai manifesté à ceux de l'Académie royale de peinture[1] ma manière de penser à cet égard, et, comme celle d'architecture va bientôt rentrer et rouvrir son école, j'ai cru devoir aussi ne pas tarder davantage à lui écrire sur le même sujet. Vous voudrez donc bien, à la rentrée de l'Académie, faire assembler ses élèves et leur faire faire lecture de cette lettre, par laquelle je leur défends expressément toute assemblée tumultueuse et démonstration éclatante, soit d'approbation, soit d'improbation, des jugemens de l'Académie. Ils doivent recevoir avec respect et dans le silence les décisions de leurs maîtres, et il ne leur appartient point de chercher à les prévenir par leurs suffrages, encore moins à les improuver quand elles ne sont pas conformes à leurs

1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. IX, p. 262.

lumières. Dans le cas où il seroit contrevenu à cette défense, je ferai ordonner par le Roy à l'Académie de fermer son école jusqu'à ce qu'on connoisse les principaux moteurs du tumulte, et ils seront punis par un renvoi absolu et irrémissible.

« S'il arrivoit même qu'un des auteurs du désordre se trouvât avoir gagné le premier prix, cette faute, quoique le gain d'un premier prix ne donne pas un droit à la pension de Rome, sera un motif pour être privé de ce bienfait du Roy. Ils doivent, enfin, être persuadés que j'userai de la plus grande sévérité pour maintenir le respect qu'ils doivent à la Compagnie et à leurs maîtres.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 21e Novembre 1785.

L'Académie étant assemblée, M. *Chalgrin*, académicien, a présenté les desseins gravés de l'*église de Saint Philippe du Roule*[1], que l'Académie a acceptés avec reconnoissance.

Ensuite, été fait lecture d'une lettre de Mgr le prince de Condé, par laquelle il marque à l'Académie l'intérest qu'il prend au sieur Lussault, architecte, relativement à la place vacante, et M. le secrétaire, au nom de l'Académie, répondra à l'honneur que lui a fait de lui écrire Son Altesse Sérémissime.

Ensuite, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour la nomination de trois aspirans à la place vacante, laquelle nomination sera faite à la séance du lundy 28 novembre.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Caffieri, de l'Académie royale de peinture et de sculpture, par la-

1. C'est le *Plan topographique de l'église Saint-Philippe-du-Roule*, 1 vol. in-8°, 15 pl. gravées par Taraval.

quelle lettre il offre un buste de Colbert[1], moulé par lui sur le marbre qui appartient au Roy, et l'Académie, pénétrée de l'attention de M. Caffieri, accepte ce buste avec d'autant plus de plaisir qu'elle doit sa fondation aux soins de ce grand ministre.

Ensuite, l'Académie s'est occupé de l'examen des cartons et desseins déposés et du détail des travaux des aspirans à la place vacante.

Enfin, a été fait une seconde lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller concernant la *Grande Galerie*, et, après la nomination qui sera faite à la séance prochaine, l'Académie s'occupera de ce grand projet et Monsieur le comte sera prié d'ordonner que tout ce qui concerne cette affaire, qui est déposée dans les bureaux, soit remis le plus tôt possible au secrétaire de l'Académie.

Ce lundy 28e Novembre 1785.

L'Académie étant assemblée, après l'examen des projets de M. *Le Roy*, architecte, et après un second examen des projets de plusieurs aspirans et lecture faite des articles des statuts qui prescrivent ce qui est à observer lors de la nomination à la place d'académicien, l'Académie a nommé, par scrutin, les sieurs De Bourges, Darnaudin, Poyette, Le Moine, Renard et Trouard, qui ont été choisis; et, par les scrutins suivans, savoir : par le premier scrutin le sr De Bourges, par le second le sieur Renard, et par le troisième le sr Poyette ont été nommés pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un.

Ce lundy 5e Décembre 1785[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

1. Cf. Jules Guiffrey, *Les Caffieri*, p. 228.
2. Ont signé en décembre : Antoine, Bellicard, Bossut, de

lettre de Monsieur le comte d'Angiviller par laquelle il notifie le choix que Sa Majesté fait du sieur *De Bourges* pour remplir la place vacante d'architecte du Roy, et, après cette lecture, M. De Bourges a été instalé en sa place et qualité.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Arnaudin, architecte, et d'une lettre de M. Combe, élève pensionnaire, et M. *Sedaine* a été chargé de leur répondre d'après l'intention de l'Académie.

Enfin, il a été dit qu'attendu la célérité que M. le comte demande à l'Académie pour fixer les opérations à faire dans la *Grande Galerie*, il seroit derechef prié d'ordonner que tous les plans et mémoires, et notamment les travaux de M. *Soufflot* sur cet objet, fussent remis le plus tôt possible ès mains du secrétaire, afin qu'à la séance prochaine cette affaire soit commencée.

Ce lundy 12e Décembre 1785.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté, de la part de M. l'abbé de Saint Non, les deux cahiers nº 12 et 13 composés des plans et desseins levés et faits en *Sicile*[1], que l'Académie a acceptés avec reconnoissance.

Ensuite, lecture ayant été faite de la lettre de M. le Directeur général, adressée à M. *Mique*, qui accompagne l'envoy des pièces concernant la *Grande Galerie*, et notamment celles jointes au projet de feu M. *Soufflot*, l'Académie a nommé pour commissaires MM. *De Wailly*, *Franque*, *Moreau*, *Bellicard*, *Boullée*, *Trouard*, *Jardin*, *Cherpitel*, *Antoine* et *Paris*, auxquels M. *Sedaine* communiquera les pièces qui lui ont été remises pour faire

Bourges, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Coustou, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Ci-dessus, p. 133, 141, 160.

rapport à l'Académie et la mettre en état de donner ses avis sur cette affaire importante. MM. les académiciens déjà chargés de cette affaire se joindront aux commissaires nommés : ce sont MM. *Mique*, *Hazon*, *Guillaumot*, *L'Épée* et *Brébion*.

Ce lundy 19e Décembre 1785.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme des prix d'émulation, qui est une douane, et le parix a été adjugé au sieur Réverchon, élève de M. le comte *d'Angiviller*.

Ensuite, M. Renard, architecte, a lu un mémoire concernant les projets de la *Grande Galerie*, dont l'Académie s'est occupé en attendant le rapport de MM. les commissaires.

Enfin, il a été dit que M. *Hazon* prieroit M. *Mique* de demander à Monsieur le Directeur général quel jour et dans quel lieu il voudra bien permettre à l'Académie de lui rendre ses devoirs au renouvellement de l'année.

1786.

Ce lundy 9e Janvier 1786[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller par laquelle il demande que l'Académie s'occupe de l'examen des cuivres propres à la couverture des édifices, et l'Académie qui, à sa séance du 22e aoust 1785, a nommé pour commissaires en cette partie MM. *Bellicard*, *Mauduit*, *Trouard* et *Jardin*, les a invités à finir leur rapport sur cette affaire.

Enfin, M. Combes[2], ancien pensionnaire du Roy, a présenté les desseins et études qu'il a faits à *Rome* et que l'Académie a vus avec plaisir.

Ce lundy 16e Janvier 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation, lequel est un reposoir, et, par le scrutin, il a été décidé qu'il n'y auroit pas de prix.

Ensuite, M. Panseron[3], architecte, a présenté un modèle de poutres qui peuvent être utiles dans la construction, et l'Académie a nommé MM. *Franque*, *Mauduit*, *Jardin* et *Guillaumot* pour en faire rapport.

1. Ont signé en janvier : Antoine, Bellicard, Bossut, de Bourge, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Raimond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. Combes (Louis) avait été à *Rome* de 1782 à 1785. Sur sa vie à Rome et ses travaux, cf. *Corresp. des directeurs*, t. XIV (table), XV, p. 27, 30.

3. Panseron (Pierre), mort vers 1830, élève de Blondel, a composé nombre d'ouvrages aujourd'hui presque oubliés.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliafichi, associé correspondant. M. *De Wailly*, son commissaire correspondant, s'est chargé de la réponse.

Ensuite, lecture a été faite de la requête de M. Le Brun d'Heurgival : l'épreuve n'est pas complétée par les changemens que cette saison peut causer sur les qualités de la pierre dont il est question.

Enfin, a été notifiée la mort de M. *Watelet*[1], associé libre honoraire de cette Académie.

Ce lundy 23e Janvier 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Davy de Chavigné, qui aspire à la place d'associé libre honoraire vacante par la mort de M. *Watelet*, et ensuite l'Académie a vu quelques projets d'architecture de la composition de M. de Chavigné.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur l'employ des cuivres proposé et, d'après quelques réflexions de l'Académie, les commissaires ont dit qu'ils en feroient une seconde lecture.

L'Académie ayant demandé à MM. les commissaires nommés pour les changemens de la *Grande Galerie*[2] quand ils espéroient communiquer leur travail, ils ont dit que leurs assemblées, quoique fréquentes, ne leur permetttoient point encore de le présenter à l'Académie.

Ce lundy 30e Janvier 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller par laquelle il marque son désir que l'Académie examine si le blanc de

1. Watelet (Claude-Henri), 1718-1786, était membre associé depuis 1776, membre de l'Académie française, etc. On cite surtout son *Essai sur les jardins*, 1774.
2. Ci-dessus, p. 4, et ci-après, p. 176.

zinc, employé en peinture dans les bâtimens, est exempt des inconvéniens reconnus dans le blanc de plomb et peut le remplacer avec avantage, et l'Académie nomme commissaires pour cet examen MM. *Mauduit*, l'abbé *Bossut*, *Antoine* et *Cherpitel*.

Enfin, l'Académie s'est occupé des travaux des commissaires nommés pour l'affaire de la *Grande Galerie*.

Ce lundy 6e Février 1786[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport concernant les cuivres destinés à la couverture des maisons, lequel a été approuvé.

Ensuite, lecture a été faite sur ce qui concerne la *galerie* de six mémoires d'académiciens; et, après cette lecture, cette délibération a été que ces mémoires et les desseins qui leur sont analogues, ainsy que ceux de M. Renard, resteroient exposés dans les salles de l'Académie. Elles ne seront ouvertes, cette semaine, qu'aux seuls académiciens, chaque jour depuis dix heures jusqu'à deux heures ; et MM. les Académiciens sont invités de se rendre à l'Académie, lundy 13e février à dix heures du matin, afin de se transporter ensemble à la *grande galerie*.

Avis sera donné par M. le secrétaire aux académiciens qui ne connoissent pas cette délibération.

Lecture a été faite d'une lettre de M. l'abbé de Saint Non, qui aspire à la place d'associé libre honoraire.

MM. *Le Roy* et *Moreau* se sont chargé de s'informer de la santé de M. *Bellicard*, de la part de l'Académie.

Ce lundy 13e Février 1786.

L'Académie étant assemblée, les académiciens qui, en

1. Ont signé en février : Antoine, Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, de Cotte, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

très grand nombre, se sont, à dix heures ce matin, transportés dans la *grande galerie*, ont communiqué verbalement leurs réflexions, et l'Académie désire qu'ils veuillent bien, jeudy prochain 16 février, dans la salle d'assemblée, se joindre à MM. les commissaires nommez pour que chacun d'eux donne la décision qu'il croit la plus convenable, afin qu'à la séance prochaine, l'Académie soit plus en état de répondre aux intentions de Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 20e Février 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. l'abbé de Saint Non, par laquelle il témoigne qu'étant instruit que Monsieur le baron de Breteuil accepteroit avec plaisir la place d'associé libre honoraire si l'Académie le nomme, il se retire et prie l'Académie de vouloir bien lui conserver ses dispositions obligeantes, si elle en avoit pour lui.

Enfin, l'Académie, après lecture de plusieurs mémoires sur la *galerie*, et après de longues discussions, a décidé que, lundy 6e mars, l'Académie seroit convoquée tant pour la nomination d'un associé libre honoraire que pour déterminer une question importante sur la *galerie*.

Ce lundy 27e Février 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire de M. Ango, architecte expert, concernant les procédés à employer pour faire des planchers, des combles, etc., en fer; et l'Académie a chargé, de l'examen de la demande de M. Ango, les commissaires déjà nommés pour l'examen de ces procédés.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, et l'Académie ayant dit que celui de la perspective et celui de la coupe des pierres seroient donnés en ce jour, le prix de perspective, dont le programme est la vue

du *portail de Sainte Geneviève*, a été donné au sieur ..., élève de ...; et celui de la coupe des pierres a été réservé, ledit prix ayant été transmis.

Enfin, a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angiviller, en date du 12e novembre 1785, concernant la *galerie*[1].

Ce lundy 6e Mars 1786[2].

L'Académie étant assemblée, convoquée pour la nomination d'un associé libre honoraire, cette nomination a été suspendue d'après le désir de Monsieur le Directeur général.

Ensuite, l'Académie ayant traité la question si la *galerie* devoit être éclairée d'en haut ou par les jours actuels, il a été décidé, à la pluralité des voix recueillies par le scrutin : 1o que les jours seroient tirez d'en haut; 2o que les jours d'en bas seroient conservés, pour en jouir à volonté.

Enfin, a été notifiée la mort de M. *Bellicard*[3], académicien.

Ce lundi 13e Mars 1786.

L'Académie étant assemblée, M. *Hazon*, présidant la Compagnie, a fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, en date du 12 de ce mois, écrite à M. *Micque*, directeur, par laquelle il autorise l'Académie à faire, à la première assemblée, l'élection à la place d'ho-

1. Ci-dessus, p. 173.

2. Ont signé en mars : Mique, Antoine, Bossut, de Bourge, Brébion, Brongniart, Chalgrin, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

3. Bellicard (Jérôme-Charles), (1726-1786) était entré à l'Académie en 1762; il avait été nommé professeur adjoint d'architecture en février 1781.

noraire amateur, vacante par le décès de M. *Watelet*. En conséquence, la Compagnie, se conformant aux intentions de Monsieur le Directeur général, y a procédé, suivant l'usage, par scrutin; et, d'une voix unanime, Monsieur le baron de Breteuil[1] a été élu pour remplir cette place vacante.

Ensuite, M. *Hazon* a fait lecture d'une autre lettre écrite par Monsieur le comte d'Angivillers à M. *Mique*, par laquelle il demande que la Compagnie s'occupe de l'examen du blanc d'albâtre gypseux provenant des carrières près *Lagny*, préparé par les sieurs Le Nain et Avenard. Pour cet effet, l'Académie a nommé les mêmes commissaires cy devant désignés pour le rapport sur le blanc de zinc, qui sont MM. *Mauduit*, *l'abbé Bossut*, *Antoine* et *Cherpitel*.

Il a été aussi fait lecture d'un mémoire de MM. Poncet et Perruchaut de Longeville sur les granites et porphyres de leurs carrières des *Vosges de Lorraine*, auquel étoit joint un tableau des différens échantillons de ces granites : l'Académie, désirant de satisfaire aux vues exposées dans ce mémoire, a nommé commissaires MM. *De Wailly*, *Mauduit*, *Jardin* et *Cherpitel*, pour en faire leur rapport.

Ce lundy 20e Mars 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de deux lettres de Monsieur le comte d'Angivillers, lesquelles seront enregistrées cy après; en conséquence de ces deux lettres, l'Académie recevra Monsieur le *baron de Breteuil* pour associé libre honoraire lorsqu'il voudra bien se présenter, et reconnoîtra M. Charles[2] comme professeur

1. Le baron de Breteuil (Louis-Auguste Le Tonnelier), 1733-1807, avait parcouru depuis 1758 une carrière diplomatique très active. Il était conseiller d'État et secrétaire d'État de la Maison du roi.

2. Il y a eu deux Charles. Celui-ci doit être Jacques-

d'hydrodynamique, en la place et telle que l'a remplie M. l'abbé *Le Bossut.*

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une porte pour une ville de commerce; et le prix a été adjugé au sieur Le Faivre, élève de M. *Trouard.*

Enfin, lecture a été faite des rapports des commissaires de la qualité de la pierre des carrières de M. Le Brun d'Heurgival, et l'Académie a approuvé lesdits rapports.

Copie de la lettre de Monsieur le Directeur général à M. Mique, en date du 10 mars 1786.

« J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roy, l'élection faite de M. le *baron de Breteuil*, pour remplir, à l'Académie royale d'architecture, la place d'honoraire associé libre amateur, vacante par le décès de M. *Watelet.* Sa Majesté ayant donné son approbation à cette élection, je ne perds point de tems à vous en informer, afin que l'Académie en fasse registre, et que, si les occupations de M. le baron de Breteuil lui permettent d'aller à l'Académie y prendre place, il y soit reçu en cette qualité.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Autre lettre à M. Mique du 18e mars 1786.

« Les occupations, Monsieur, de M. *l'abbé Bossut*, et divers ouvrages qu'il projette lui ayant fait désirer de résigner sa place de professeur d'hydrodynamique attachée à l'Académie royale d'architecture, en faveur d'un de ses confrères, j'ai mis cet objet sous les yeux de Sa Majesté, qui y a donné son consentement. Elle a bien

Alexandre-César, 1746-1823, géomètre, aéronaute (première ascension au gaz hydrogène, avec Robert, le 1er décembre 1783), membre de l'Académie des sciences, puis de l'Institut.

voulu nommer, en même tems, pour remplir cette place, M. Charles, de l'Académie royale des sciences, dont les talens pour la géométrie sont connus de tous ceux qui cultivent les mathématiques.

« Vous voudrez donc bien informer l'Académie de cette décision du Roy, afin qu'elle en fasse registre et que M. Charles puisse, au premier moment, entrer en fonctions.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 27e Mars 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires pour l'examen du projet d'*église de l'abbaye de Prémontré*[1]; et, une seconde lecture ayant été faite après l'examen que l'Académie a suivy sur le modèle en relief exposé dans les salles, elle a approuvé ledit rapport.

Enfin, M. *Mauduit* a présenté des expériences faites sur le blanc de zinc pour préparer le rapport des commissaires sur cet objet.

Ce lundy 3e Avril 1786[2].

L'Académie étant assemblée, il a été arrêté que le lundy 24e avril, jour de la rentrée des vacances de Pâques, seroit ordonnée pour le lundy suivant, s'il n'y a ordre au contraire, la convocation des académiciens pour la nomination à la place qui vacque dans la première classe et à celle qui vacquera dans la seconde classe.

Enfin, l'Académie s'est entretenu de ce qui concernoit

1. Ci-dessus, p. 163, et ci-après, p. 184.

2. Ont signé en avril : Antoine, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Pierre, Rousset, Sedaine.

la *galerie;* et les commissaires ont dit qu'ils s'assembleroient, dans les salles de l'Académie, vendredy 7, pour mettre cette affaire en état (d'après la lecture du rapport faite à l'Académie) d'être soumise à la décision de Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 24e Avril 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour la séance du lundy 1er may, séance dans laquelle elle nommera les trois académiciens de seconde classe et les trois architectes aspirans à présenter pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un pour la première et seconde classe.

Enfin, a été fait lecture d'un mémoire à rédiger par les commissaires nommés pour l'affaire de la *galerie;* et l'Académie a décidé, par scrutin à la pluralité, que la *galerie* seroit éclairée par le sommet de la voûte.

Ce lundy 1er May 1786[1].

L'Académie étant assemblée, après l'examen des desseins et projets des architectes aspirans à la place vacante, et après lecture faite des règlemens ainsi que de la recommandation dont Madame Adélaïde[2] a honoré le sieur Durand, il a été procédé à la nomination de trois académiciens de la seconde classe, pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un pour son admission à la première,

1. Ont signé en mai : Mique, d'Affry, Antoine, Bellissard, Bossut, Boullée, de Bourge, Brébion, baron de Breteuil, Chalgrin, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Pierre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. C'est Mme Adélaïde (Marie), 1732-1800. Je remarque que l'Académie n'a jamais tenu compte des recommandations de ce genre.

et par les trois scrutins successifs MM. *Trouard*, *Chalgrin* et *Jardin* ont été nommés.

Ensuite, l'Académie a procédé à la nomination de trois architectes aspirans par scrutin; l'Académie ayant fait le choix de six qui sont : MM. Poyette, d'Arnaudin, Girardin, Le Moine, Renard et Rousseau, elle a, par le premier scrutin suivant, nommé M. Poyette; par le second, M. d'Arnaudin; et par le troisième, M. Renard : ainsy les sieurs Poyette, d'Arnaudin et Renard sont ceux nommés pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un. Et Monsieur le baron de Breteuil, ayant pris séance, a coopéré aux opérations de l'Académie et elle sera convoquée pour le lundy 8e may, pour huit heures du matin.

Ce lundy 8e May 1786 à huit heures du matin.

L'Académie étant assemblée à huit heures précises du matin pour donner le programme des grands prix, des six projets qui ont eu le plus de voix par la voye du scrutin l'Académie a choisy, par la même voye, le projet d'un édifice destiné à rassembler les Académies. Ainsy, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit : le plan, la coupe et l'élévation d'un édifice destiné à rassembler les Académies considérées sous les trois divisions principales des connoissances humaines, scavoir les sciences, les lettres et les arts.

Chacune de ces divisions sera composée des pièces suivantes : des vestibules et antichambres, une salle d'assemblée accompagnée de cabinets pour les comités, des salles d'étude, une bibliothèque, une galerie pour les machines, modèles ou morceaux de réception, et un logement de concierge, qui pourra être placé sur les plus petites pièces de ces divisions.

Ces Académies auront, en commun, une grande salle de réunion générale pour y prononcer les éloges, discours et panégyriques, dans des assemblées publiques.

Les élèves composeront ce projet sur une superficie de dix mil toises au plus, l'Académie laissant la figure du terrain à leur volonté.

Les esquisses seront faites sur une échelle d'une ligne pour toise.

Les desseins au net, sur une échelle de six lignes pour toise.

L'Académie défend aux élèves, tant dans les esquisses que dans les desseins au net, les ciels, les païsages, les perspectives et, en général, tout ce qui n'est pas du ressort d'un dessein purement géométral, et elle leur prescrit la plus grande exactitude dans la conformité du plan avec la coupe et l'élévation[1].

Ceux qui s'écarteront de ces conditions seront exclus du concours.

Ce programme a été dressé par MM. *Hazon*, *De Wailly*, *Le Roy*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Paris* nommés par scrutin; et les mêmes s'assembleront demain mardy à huit heures du matin dans les salles de l'Académie, pour préparer son travail sur le jugement de la conformité aux esquisses prononcé le même jour en son assemblée à dix heures précises; et elle a dit que la séance de ce jour ne seroit arrêtée que demain mardy après le jugement des esquisses.

HAZON, SEDAINE.

Et ce mardy 9e May 1786.

Les commissaires nommés se sont assemblés à huit heures du matin et à dix heures. L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves; et, du rapport de MM. les commissaires et après l'examen des esquisses et discussion sur cet objet, des trente trois esquisses exposées à l'Académie, elle en a fait retirer une pour cause d'inobservation des conditions du

1. L'Académie renouvellera cette prescription en 1787.

programme; et ensuite, des trente deux restantes, l'Académie a choisy, par scrutin, les esquisses désignées par les lettres D, E, F, H, M, P, S, Z, CC, dont les auteurs sont les sieurs Le Fèvre, Le Normand, Le Vasseur, Gout, Bonnard, Courcelles, Percier, Tardieu, De La Gardette, lesquels concourront pour le grand prix; et les élèves rendront leur desseins au net, le 21e aoust avant midy.

A l'ouverture de cette séance, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, adressée à M. *Mique* pour être communiquée à l'Académie, par laquelle lettre est ordonnée d'installer dans leurs places respectives M. *Trouard* dans la première classe et M. *Poyet* dans la seconde classe, d'après la double décision du Roy; et MM. *Trouard* et *Poyet* ont été installés.

Ensuite, il a été dit que convocation seroit faite de l'Académie pour traiter, en dernier ressort, l'affaire de la *galerie*.

Enfin, a été fait lecture du rapport des commissaires concernant les granits des carrières des *Vosges* de *Lorraine :* lequel a été approuvé.

Ce lundy 15e May 1786.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des rapports particuliers concernant la *galerie*, après des observations et discussion sur cet objet, le rapport des commissaires concernant l'affaire de la *galerie* a été lu et approuvé à la pluralité des voix; par scrutin, il a été dit que copie certifiée dudit rapport seroit remise à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 22e May 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est un pont

triomphal qu'on suppose situé à la *place de Louis XV;* et le prix a été accordé au sr Le Febvre, élève de M. *Trouard.*

Ensuite, il a été dit que dorénavant les médailles des prix d'émulation adjugées par l'Académie dans le cours des mois de l'année seroient distribuées par le président, suivant leur semestre, à la séance de la rentrée de Pâques et à celle de la Saint Martin.

Ensuite, a été fait lecture du rapport sur le blanc de zinc; et il a été dit que ce rapport seroit remis sous les yeux à la première séance.

Ensuite, pour l'examen des projets et desseins des pensionnaires de *Rome*, ont été nommés MM. *De Wailly*, *Trouard*, *Jardin* et *Paris*.

Enfin, pour l'examen et rapport d'un nouveau projet de l'*église des Prémontrés*, l'Académie a nommé les mêmes commissaires que ceux nommés pour le premier projet, lesquels sont MM. *Hazon*, *Brébion*, *Jardin* et *Paris*.

Ce lundy 29e May 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été présenté un livre sur l'architecture, intitulé : *Vignole moderne*, par M. Lucotte[1]; et, après lecture de sa lettre qui présente ce livre, l'Académie a dit qu'elle le remercioit de son attention.

Le rapport sur le zinc ayant été remis sous les yeux de l'Académie, elle l'a approuvé.

Enfin, a été fait lecture du rapport sur le blanc d'albâtre. L'Académie a vu les desseins du prix d'émulation qui sera jugé à la première séance.

Ce lundy 12e Juin 1786[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du

1. 3 volumes, 1772, 1781, 1784. L'exemplaire offert est conservé à la bibliothèque de l'Institut, in-4°, N 38.

2. Ont signé en juin : Antoine, Brébion, Cherpitel, Coustou,

rapport de MM. les commissaires nommés à la séance du 22e may pour l'examen des desseins d'architecture envoyés de *Rome* par le directeur des élèves pensionnaires; et, après une seconde lecture en suivant l'examen des desseins, l'Académie a approuvé le rapport, et copie d'iceluy certifiée sera envoyée à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le Directeur général. Et comme, à la suite de ce rapport, il est des vues particulières très utiles pour l'avantage de l'Académie et des élèves, il a été dit qu'elles seroient remises sous les yeux de l'Académie aux prochaines séances[1].

Ensuite, M. *Le Roy* a présenté de nouvelles recherches sur les vaisseaux[2]; et, d'après la demande de l'Académie, il en a fait lecture : ce mémoire, présenté au Roy, a été accepté par l'Académie avec reconnoissance.

M. *Le Roy*, ayant demandé que l'Académie présentât à Monsieur le Directeur général un académicien qui fût adjoint à son professorat et le suppléât, en cas de maladie, elle a dit qu'à la séance prochaine, l'Académie procédera à cette élection. Elle invite ceux de ses membres, auxquels les affaires permettent de remplir cette place, à vouloir bien se présenter.

Ce lundy 19e Juin 1786.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, et il a été accordé au sieur Larseneur, élève de M. *Mauduit* : le programme est un obélisque au milieu d'une place.

Ensuite, d'après la délibération faite à la séance précédente qu'un académicien seroit présenté à Monsieur le

Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Poyet, Raymond, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Cf. ci-après, séance du 5 février 1787.

2. Ce pourrait être les *Recherches sur les vaisseaux longs des anciens... et sur les moyens de diminuer les dangers que courent les navigateurs*, in-8°, 1785.

Directeur général pour remplir la place d'adjoint au professorat (sur la demande faite par M. *Le Roy*, professeur d'architecture), l'Académie, par scrutin, a nommé M. *Cherpitel*. Ainsy, l'Académie propose à M. le Directeur et ordonnateur général M. *Cherpitel* pour suppléer le professeur en cas de maladie ou d'autres causes légitimes qui l'empêcheroient de donner ses leçons.

Ce lundy 26e Juin 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire sur des marbres dont il est présenté des échantillons sortis des carrières qui sont dans les *terres de Mme la marquise de Poulpry*. L'Académie, pour l'examen de ces différens marbres, au nombre de quatorze, a nommé commissaires MM. *Brébion, Mauduit, l'abbé Bossut* et *Jardin*.

Ce lundy 3e Juillet 1786[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation; et, après l'examen, l'Académie a dit qu'il ne seroit jugé qu'à la séance prochaine.

Ensuite, l'Académie s'est entretenu des marbres *de Mme la marquise de Poulpry et des granits du sr Pouchel* dont a été fait rapport.

A la séance prochaine, sera remis sous les yeux de l'Académie le rapport sur les bois du sr Migneron, lequel a été approuvé par elle, et sur lequel il est quelques observations à faire.

1. Ont signé en juillet : Antoine, Bellissard, Bossut, de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

Ce lundy 10e Juillet 1786.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, adressée à M. *Mique*, pour qu'elle soit présentée à l'Académie. Par cette lettre, Monsieur le Directeur général demande que l'Académie fasse choix de trois de ses membres, pour examiner la réclamation des habitans de diverses rues dans le *faubourg Saint Victor*, ainsy que divers autres objets auxquels cette réclamation, occasionnée par la construction d'un bâtiment commencé par la maison de Navarre, a donné lieu; et qu'après le choix fait, l'Académie lui envoye les noms des académiciens qu'elle choisira, pour pouvoir les faire comprendre dans l'arrest du Conseil à donner au rapport de Monsieur le baron de Breteuil.

Après une seconde lecture de ladite lettre, l'Académie a nommé, par scrutin, MM. *Brébion*, *Moreau* et *Antoine;* et la lettre de M. le Directeur général sera enregistrée cy après.

Ensuite, l'Académie a jugé le prix d'émulation, dont le programme est des cazernes pour des régimens de cavalerie, et il a été adjugé au sieur Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Enfin, le sieur Deplaye, artiste menuisier, a présenté des modèles d'escaliers qu'à la séance prochaine il remettra sous les yeux de l'Académie.

Lettre de M. le Directeur général à M. Mique, en date du 8 juillet 1786.

« La maison de Navarre, Monsieur, ayant commencé à faire construire un bâtiment qui donne lieu à de fortes réclamations des habitans de diverses rues dans le *faubourg Saint Victor*, il en a été rendu compte au Conseil des dépêches par M. le baron de Breteuil; et il a été dé-

cidé qu'il seroit rendu un arrêt du Conseil, par lequel seroient commis trois des membres de l'Académie royale d'architecture[1], pour examiner cette réclamation, ainsi que divers autres objets auxquels elle a donné lieu. Ce ministre me prie, en conséquence, d'écrire à l'Académie, pour qu'elle fasse choix de trois de ses membres pour cette commission, et de lui envoyer, après le choix fait, les noms, pour pouvoir les faire comprendre dans l'arrêt en question. Il est, d'après cela, nécessaire qu'à la première assemblée de l'Académie royale d'architecture, vous fassiez nommer trois de ses membres pour cette commission, et vous m'en enverrez aussitôt les noms pour que je les adresse à M. le baron de Breteuil.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 17e Juillet 1786.

L'Académie étant assemblée, elle a vu avec satisfaction les modèles d'escaliers en bois du sr Deplaye, et ces modèles ont été faits avec beaucoup d'art et d'intelligence.

Enfin, l'Académie, consultée sur le choix de la rampe de l'escalier de l'*abbaye de Saint Martin des Champs*[2], pour savoir si elle sera en pierre ou en fer, a chargé M. le secrétaire de faire part de sa décision.

Ce lundy 24e Juillet 1786.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un corps de garde; et le prix a été adjugé au sr L'Arsonneur, élève de M. *Mauduit*.

Enfin, M. *Franque* ayant remis un mémoire du sr Panseron sur les bois, il a été dit que MM. les commissaires sont invités à finir cette affaire.

1. Cf. l'Introduction.
2. Je ne vois pas qu'il y ait eu une réponse.

Ce lundy 31e Juillet 1786.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés pour l'examen des *marbres et granits de Madame de Poulpry* ont dit que ce qui retardoit leur rapport à cet égard étoit l'examen qu'ils font de ceux de *France* déposés au *Jardin du Roy*, et dont ils faisoient comparaison avec les marbres dont il est question.

Ce lundy 7e Aoust 1786[1].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est d'ajuster deux croisées l'une au dessus de l'autre, dans un entrecolonnement ionique; et le prix a été adjugé au sr Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Enfin, M. Cardon, sculpteur, a fait lecture d'un mémoire sur les moyens d'empêcher la fumée d'entrer dans l'intérieur des appartemens; et l'Académie a dit que, lorsque M. Cardon sera en état de prouver ce que promet son mémoire par des expériences en grand, elle nommera des commissaires pour en faire l'examen et le rapport.

Ce lundy 14e Aoust 1786.

L'Académie étant assemblée, le projet de M. de La Brière, architecte, sur les sépultures, a été mis sous ses yeux et l'Académie a vu ces projets avec attention et elle a prié M. le secrétaire de le remercier.

Ensuite, elle a procédé au jugement du prix d'émula-

1. Ont signé en août : Mique, Antoine, Bossut, de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Ledoux, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly.

tion, dont le programme est une boucherie; et il a été adjugé au s[r] Thomas Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Enfin, a été fait lecture du rapport sur les marbres soumis au jugement de l'Académie par Madame la marquise de Poulpry : le rapport a été approuvé et il a été dit que copie en seroit envoyée à Monsieur le Directeur général et à M[me] de Poulpry.

Ce lundy 21[e] Aoust 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle il remet au jugement de l'Académie les nouvelles imputations faites à M. *Couture* sur les défauts de construction de la Magdelaine; et, après cette lecture et examen des plans, coupes et profils à l'appui de ces inculpations, et après l'examen des plans, coupes et profils qui combattent ces reproches, l'Académie a dit que tous ses membres se transporteront sur le terrain de l'*église de la Magdelaine*, pour prononcer, d'après les modèles arrêtés, lesquels ont été faits par l'ordre de l'administration. Ainsy MM. de l'Académie s'assembleront mercredy 23[e] aoust à dix heures précises du matin, et les plans et mémoires envoyés par Monsieur le Directeur général y seront portés, pour y être lus et suivis sur les modèles et que l'Académie y juge avec une plus grande connoissance de cause.

Enfin, il a été dit que MM. les commissaires qui ont rédigé le programme des grands prix s'assembleront dans les salles de l'Académie pour préparer le travail de l'Académie, en jugeant si les desseins exposés sont conformes aux esquisses et en faire rapport.

M. *Hazon*, président l'assemblée, aura l'honneur d'écrire à M. le Directeur général, pour l'inviter à la présider, le lundy 28[e] aoust, jour du jugement des grands prix.

L'Académie royale d'architecture, en la séance du lundi 21 aoust, ayant décidé qu'elle se transporteroit, le

mercredy 23 aoust 1786, à dix heures précises du matin, sur le *terrein et dans les ateliers de la Magdeleine*[1], et que convocation seroit faite des Académiciens qui ne se sont pas trouvés à cette séance, le mercredy 23e aoust elle s'est assemblée dans l'atelier où sont les modèles en relief et les développemens des moyens de construction, et, après la lecture des inculpations faites sur les dangers de la construction de l'édifice de *la Magdeleine* et l'examen le plus détaillé et le plus approfondi, l'Académie a reconnu qu'il n'y a nul danger à craindre, que les imputations sont fausses dans toutes leurs parties. Mais, pour donner à M. le Directeur général une satisfaction plus ample par un rapport circonstancié, l'Académie a, sur le lieu même, nommé commissaires en cette partie MM. *Boullée*, *Mauduit*, *Bossut* et *Guillaumot;* et ils sont invités de terminer cette affaire le plus tôt qu'il leur sera possible, et avant que les vacances de l'Académie les séparent.

Les plans, coupes et mémoires seront remis par M. le secrétaire entre les mains des commissaires, et copie certifiée de cette délibération sera envoyée à M. le Directeur général, laquelle sera portée sur le registre.

Ce lundy 28e Aoust 1786.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite du rapport des commissaires qui ont préparé les observations de l'Académie sur la conformité des desseins aux esquisses, elle a procédé au jugement des grands prix, et, par la voye du scrutin, le prix a été donné à la lettre S; ainsy le sieur Charles Percier, élève de M. *Le Roy*, est celui qui a remporté le grand prix qui lui a été donné par M. *Mique*, présidant l'assemblée, Monsieur le Directeur général ayant écrit que, s'il n'arrivoit pas à l'heure ordinaire de l'assemblée, il ne falloit point qu'on l'attendît.

1. Cf. ci-dessus, p. 151, n. 2, 157, n. 2, et ci-après, p. 192.

Enfin, a été procédé au jugement du second prix, et par la voye du scrutin le second prix a été donné à la lettre H : ainsy le s^r Goust, élève de M. le comte d'Angiviller, a obtenu le second prix qui lui a été donné par M. *Mique*.

Ce lundy 4e Septembre 1786[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des moyens de construction des bois du sieur Panseron, lequel a été approuvé.

Ensuite, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés dans les ateliers de *la Magdelaine* pour faire un examen plus détaillé et plus approfondi des moyens de construction qui y seront employés; et ledit rapport a été approuvé unanimement, et deux copies certifiées en seront faites, l'une pour être remise par M. *Mique* à M. le Directeur général et l'autre pour être remise à M. *Couture*, académicien.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. de Crosne, lieutenant général de police, qui demande si l'Académie ne trouve aucun inconvénient à ce que permission d'imprimer soit accordée à un mémoire sur les pierres de craie employées en construction; l'Académie, après lecture de ce mémoire, a dit qu'elle ne trouvoit aucun inconvénient à ce que cette permission fût accordée.

Enfin, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une école de navigation, et le prix a été donné au sieur Baltard. L'Académie, satisfaite des travaux de ses élèves, a accordé deux autres prix sur le même programme : le premier a été donné au s^r Gerbet et le second au s^r Vien.

1. Ont signé en septembre : Bossut, de Bourge, Cherpitel, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Peyre, Rousset, Sedaine.

Ce lundy 13e Novembre 1786[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens, ainsy qu'il est prescrit; et, après des réflexions sur l'observation de quelques articles des statuts et règlemens, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur de Crosne, lieutenant général de police, par laquelle il prie l'Académie de s'occuper des prétentions respectives des carriers et des toiseurs des pierres qui sont livrées au public[2]. Après cette lecture, l'Académie a nommé, pour faire rapport de cette affaire, MM. *Brébion* et *Guillaumot*.

Ce lundy 20e Novembre 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des mémoires des toiseurs et carriers. Après cette lecture, M. *Guillaumot*, l'un des commissaires, ayant dit que, depuis leur rapport, il avoit reçu, de la part de Monsieur de Crosne, un mémoire des entrepreneurs, l'Académie a remis l'arrêté de ce rapport à la séance prochaine.

Ensuite, le sr Crosel, ayant présenté des essais d'un mastic propre à être employé dans les bâtimens, l'Académie a nommé pour en faire rapport MM. *De Wailly*, *Mauduit*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Enfin, M. *Guillaumot* ayant présenté à l'Académie son approbation, comme censeur royal, à l'ouvrage de M. d'Ar-

1. Ont signé en novembre : de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. De Crosne (Louis Thiroux de), 1736-1794, fut lieutenant général de police à la place de Lenoir, de 1786 à 1789. Pour l'affaire dont il est question ici, voir l'Introduction. Nous ne pourrons d'ailleurs qu'en signaler l'intérêt et donner les références, s'il y a lieu.

genville[1], et l'auteur désirant que l'Académie confirme l'agrément et l'utilité de son ouvrage, en marquant la connoissance qu'elle en a, elle approuve la note ajoutée à la censure.

Ce lundy 27e Novembre 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur de Crosne, lieutenant général de police, par laquelle il met sous les yeux de l'Académie les représentations des maîtres maçons sur l'affaire des toiseurs et des carriers, et la lettre et le mémoire ont été mis entre les mains des commissaires nommés pour y faire attention dans le rédigé de leur rapport.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une église paroissiale pour une ville de province, et le prix a été adjugé au sr Le Comte, élève de M. *Heurtier*.

Enfin, le sr Lasnier ayant présenté le modèle d'un comble en charpente et celui d'une grue qui paroît avoir des avantages, l'Académie a nommé, pour en faire rapport, MM. *Mauduit* et *Antoine*.

Ce lundy 4e Décembre 1786[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a, de la part de l'Académie françoise, demandé dans quelle acception MM. les architectes prennent le mot *campagne*, lorsqu'ils disent[3] : « Ce bâtiment, cet ouvrage sera fait dans la *cam-*

1. C'est évidemment l'ouvrage de d'Argenville fils : *Vies des fameux architectes et sculpteurs*, publié en 1788, 2 vol. in-8°. Cf. ci-dessus, p. 147, et plus loin, p. 206. Guillaumot exerçait en effet les fonctions de censeur.

2. Ont signé en décembre : de Bourge, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Moreau, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

3. Voir le *Dictionnaire de l'Académie*. Le terme était d'ailleurs d'usage courant.

pagne; il peut se faire en une *campagne*, c'est l'ouvrage d'une *campagne* »; et MM. les architectes ont dit que par le mot *campagne* pris en cette acception ils entendent « l'espace de temps que, dans le cours d'une année, les saisons permettent d'employer aux travaux des bâtimens ».

Enfin, l'Académie, d'après sa délibération du 22e may 1786, a fait à ses élèves qui, dans le cours de l'année, ont remporté des prix d'émulation, la distribution des médailles.

Ce lundy 11e Décembre 1786.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une bourse pour une ville maritime, et le prix a été adjugé unanimement au sieur Tardieu.

Enfin, a été fait lecture d'un discours composé par M. Combes, élève de l'Académie, ancien pensionnaire, sur *les Temples antiques et modernes de Rome et analyse de Saint Pierre*[1]*;* et l'Académie a approuvé ces réflexions et les a écoutées avec satisfaction.

Ce lundy 18e Décembre 1786.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen de la question entre les toiseurs de pierres, les carriers qui les fournissent et les maîtres maçons qui les emploient : l'Académie a approuvé unanimement le rapport des commissaires et a dit que copie certifiée en seroit remise à Monsieur le lieutenant général de police.

Enfin, il a été dit que M. *Hazon* prieroit M. *Mique* de demander à Monsieur le Directeur général quel jour et en quel lieu il voudra bien permettre à l'Académie de lui rendre ses devoirs au renouvellement de l'année.

1. Le discours de Combes (prix de Rome de 1781) n'a pas dû être imprimé.

1787.

Ce lundy 8e Janvier 1787[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation de perspective, dont le programme est un temple avec son péristyle, temple surmonté d'une calotte. Le prix a été adjugé au sr Dubois, élève de M. *L'Épée*.

Ce 15e Janvier 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés à la séance du 27e novembre 1786 pour l'examen d'un comble de charpente et d'une grue qui paroît avoir des avantages. Leurs constructions sont proposées par le sr Lasnier, et l'Académie a approuvé ledit rapport.

Enfin, les projets et desseins des élèves pensionnaires à *Rome* ayant été exposés, l'Académie a, par scrutin, nommé commissaires MM. *De Wailly*, *Moreau*, *Jardin* et *Peyre* : ainsy lesdits commissaires s'assembleront pour l'examen des projets et desseins des élèves, afin de préparer le jugement de l'Académie.

Ce lundy 22e Janvier 1787.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au juge-

1. Ont signé en janvier : Bossut, de Bourge, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Poyet, Rousset, Trouard, Sedaine.

ment du prix d'émulation, dont le programme est une place dans laquelle on puisse élever une statue au Roy; et l'Académie, vu l'insuffisance des compositions, a décidé qu'il n'y auroit pas de prix.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliaficchi, associé correspondant.

Enfin, pour l'examen des cloisons dont le sr Aubertot a présenté la méthode, l'Académie a nommé commissaires, pour en faire rapport, MM. *Hazon*, *Franque*, *Guillaumot* et *Cherpitel*.

Ce lundy 29e Janvier 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des cloisons du sr Aubertot, et le rapport a été approuvé.

MM. les commissaires, nommés pour faire rapport des desseins envoyez par les pensionnaires résidant à *Rome*, ont dit qu'ils ne pourroient lire leur rapport qu'à la séance prochaine.

Ce lundy 5e Février 1787[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, laquelle sera inscrite cy après et explique ses intentions.

Ensuite, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets des élèves pensionnaires à *Rome*, lequel a été approuvé; et, ces projets ayant fait naître des réflexions[2], l'Académie a,

1. Ont signé en février : Antoine, Bossut, Boullée, de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, Potain, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 97, 112, 113, 115, 146-148, 164, 203-208, 390 (Rapport de l'Académie).

pour les rédiger, nommé commissaires MM. *De Wailly*, *Boullée*, *Guillaumot* et *Paris*.

Enfin, le s[r] Nicolas (dit) Delot ayant présenté un mémoire sur un projet de moulin à eau, l'Académie a nommé commissaires MM. *Mauduit* et l'abbé *Bossut*.

Copie de la lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Mique.

« A Versailles, ce 1[er] février 1787.

« Quelques raisons, Monsieur, m'avoient empêché de me décider sur la proposition qui m'a été faite par l'Académie royale d'architecture de donner, en la personne de M. *Cherpitel*[1], un nouvel adjoint à M. Le Roy pour le suppléer dans les travaux de sa place de professeur d'architecture. Je viens de me faire remettre cet objet sous les yeux, et je consens que cette délibération de l'Académie ait son exécution, sous la condition, toutefois, que cette adjonction ne sera point regardée comme un titre à la place elle-même, dans le cas où elle viendroit à vacquer.

« J'en informe M. *Cherpitel*, qui pourra entrer en fonctions aussitôt que M. Le Roy jugera son secours nécessaire.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* d'ANGIVILLER. »

Ce lundy 12[e] Février 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, laquelle sera inscrite cy après et expliquera son motif ; en conséquence, l'Académie a nommé commissaires MM. *Franque*, *Brébion*, *Guillaumot* et *Jardin* pour faire rapport de l'examen des deux questions qui y sont proposées.

1. Cherpitel succédait à Bellicard, mort en 1785.

Ensuite, M. l'abbé *Bossut* a lu le rapport, pour lequel il a été nommé conjointement avec M. *Mauduit,* pour le projet du moulin à eau du s^r Délot, et ledit rapport a été approuvé.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme, donné par M. *Cherpitel,* est un temple des Muses, et le prix a été adjugé au s^r Lefebvre, élève de M. *Trouard.*

Copie de la lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Mique.

« A Versailles, le 11 février 1787.

« Je viens, Monsieur, de recevoir, de M. le baron de Breteuil, une lettre par laquelle il me prie de consulter l'Académie royale d'architecture et de lui procurer son avis sur l'objet suivant :

« Il s'agit, à l'occasion du pont qui va être construit en face de la *place de Louis Quinze*, de supprimer les fossés qui la bornent du côté *des Champs Élysées*[1]. On motive cette suppression sur ce qu'en général le public paroît penser que ces fossés du côté des Champs Élysées nuisent à la décoration, au lieu d'y contribuer ; dans lequel cas, il y auroit double avantage à effectuer cette suppression en ce moment : le premier, en ce que ces fossés recevroient le déblai qu'entraînera la fondation d'une des culées du nouveau pont, et le second, en ce que les pierres provenant de la démolition des murs de terrasse, lesquelles sont en grande quantité, pourroient être employées utilement à la construction du pont.

« M. le baron de Breteuil voudroit donc, avant que de prendre aucun parti sur cela, connoître la manière de penser de l'Académie sur les deux points suivants : 1° s'il

1. Ce sont les deux larges fossés creusés du côté des Champs-Élysées. Cf. comte de Fels, *Gabriel*, p. 89-90. Les travaux du pont commencèrent en juin.

convient de combler les fossés dont il s'agit; 2° si elle présume qu'en prenant, lors de leur démolition, des précautions pour la conservation des pierres qui ont servi à leurs murs de revêtement, on peut les employer utilement à la construction du pont.

« Vous voudrez bien, en conséquence, communiquer ma lettre à l'Académie, requérir la nomination de commissaires, qui en examineront l'objet pour en faire leur rapport à cette Compagnie le plus tôt possible, et m'envoyer, enfin, le résultat de son sentiment.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Ce lundy 19e Février 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur les comblemens des fossés de la *place de Louis XV*, et il a été approuvé unanimement; et il a été dit que copie certifiée en seroit aussitôt envoyée à M. *Mique* pour être remise à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 26e Février 1787.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation de ce mois, lesquels seront jugés à la séance prochaine.

Ce lundy 5e Mars 1787[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un cé-

1. Ont signé en mars : Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

notaphe pour Henry IV; et le prix a été adjugé au sr Goust, élève de M. le comte d'Angiviller.

L'Académie ayant appris que Monsieur le comte d'Angiviller étoit nommé conseiller d'État d'épée[1], elle a chargé MM. *Mique*, *Guillaumot* et *Heurtier* pour lui en faire compliment.

Ce lundy 12e Mars 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, adressée à M. *Mique*, par laquelle M. le comte demande que l'Académie prenne connoissance de deux lettres de M. Cossigny, ingénieur en chef à *Palme* (*Ile de France*)[2], et qu'elle lui envoye son avis sur l'utilité du procédé que ces lettres contiennent pour l'usage de la pozzolane; et l'Académie a nommé pour en faire rapport MM. *Brébion*, *Moreau*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Ensuite, M. Bénard, architecte, élève de l'Académie, lui a présenté les plans, coupes, profils et élévations de la salle de théâtre qu'il vient d'élever dans la ville de *Marseille*[3]. L'Académie avoit déjà pris en novembre et décembre 1784 connoissance de ces projets pour en juger la concurrence avec d'autres projets pour le même édifice; l'Académie a vu avec satisfaction les changemens et corrections que l'architecte a faits lors de la construction.

Ce lundy 19e Mars 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du

1. Il y avait, sur les dix-sept conseillers d'État ordinaires, trois conseillers d'épée et trois d'église.

2. *Palma*, d'après Bernardin de Saint-Pierre (*Voyage dans l'Ile-de-France*), n'est qu'une maison isolée et Cossigny un colon ruiné. Il a été très souvent question de la pouzzolane. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 380, et ci-dessus, p. 16.

3. Cf. ci-dessus la note de la p. 71.

rapport des commissaires nommés à la séance précédente pour l'examen d'un procédé dans l'employ de la pouzzolane; l'Académie, ayant approuvé ce rapport, a dit que copie certifiée en seroit remise à M. *Mique* pour être présenté à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, M. *Sedaine* a lu un mémoire de M. Six, architecte[1], sur l'employ du granit et l'utilité de son usage; d'après ce mémoire, appuyé d'une lettre de M. le Directeur général, l'Académie a nommé, pour faire rapport, MM. *Brébion*, *Mauduit*, *Guillaumot* et *Paris*.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un baptistaire, et le prix a été donné au sr Bénard, élève de M. *Franque*.

Ce mardy 27e Mars 1787.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite d'un mémoire du sr Aubertot, et, des certificats qui y sont joints, il paroît que les procédés pour la construction des cloisons en plâtre dudit sieur ne sont pas les mêmes que ceux pratiqués en *Provence* : ceux du sieur Aubertot ont l'avantage de pouvoir être démontés, transportés et employez en d'autres endroits.

Ce lundy 16e Avril 1787[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire du sr Prieur, qui propose de graver les desseins des grands prix, et l'Académie, pour l'examen de cette proposition et en faire rapport, a nommé commissaires MM. *Le Roy* et *Cherpitel*.

1. Ci-dessus, p. 51, et une curieuse lettre de lui dans la *Correspondance des directeurs*, t. XIV, p. 186-187.

2. Ont signé en avril : Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Coustou, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Six sur les granits, dont il propose une fourniture avantageuse, et MM. les commissaires ont dit qu'à cet effet ils s'assembleroient mercredy.

Enfin, l'Académie a fait l'examen des desseins qui concourrent pour le prix d'émulation qui sera jugé à la séance prochaine.

Ce lundy 23e Avril 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme pour le concours du prix d'émulation, lequel programme est un hippodrome, et le prix a été donné au sr Réverchon.

Ce lundy 30e Avril 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur la proposition du sr Prieur[1], qui propose de graver les desseins des grands prix; et le rapport a été approuvé.

Ensuite, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour s'assembler lundy 7e may, à huit heures précises du matin, et donner le programme des grands prix.

Enfin, M. *Le Roy* a lu le programme du prix d'émulation qui sera jugé à la séance du 15e may.

Ce lundy 7e May, à huit heures du matin[2].

L'Académie étant assemblée pour donner le programme des grands prix, des six projets qui ont eu le plus de voix par la voye du scrutin, l'Académie a choisy, par le

1. Cf. plus loin, p. 209.
2. Ont signé en mai : Mique, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Potain, Poyet, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

même procédé, le projet d'un hôtel de ville pour une capitale.

Ainsy, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit :

Les plans du rez de chaussée et du premier étage, la coupe et l'élévation d'un hôtel de ville.

Ce projet sera composé sur un terrain de cent toises sur cent cinquante, pris du dehors des murs ou colonnes des avant corps : la face principale, qui pourra être prise à volonté sur l'une de ces deux dimensions, sera supposée sur une place; les trois autres côtés seront isolez par des rues.

Cet édifice comprendra une grande cour, environnée de portiques, et d'autres cours, une grande salle publique, une salle de tribunal avec les pièces accessoires qui doivent l'accompagner, plusieurs salles d'assemblée, des greffes, des bureaux, une prison, une chapelle qu'on évitera de rendre trop importante, et une bibliothèque, des corps de garde pour les gardes et pour les pompiers, et quelques magazins placés au rez de chaussée. Il y aura, de plus, un appartement pour le Roy et un autre pour la Reine, réunis par une galerie donnant sur la place, une salle de banquets et une autre pour les bals; ces appartemens, et les pièces destinées aux fêtes, seront placés au premier étage.

L'échelle des esquisses sera d'une ligne pour toise, et celle des dessins au net de six lignes pour toise.

Les desseins seront rendus au professeur, le lundy matin, avant la fête de la Saint Louis.

L'Académie renouvelle aux élèves l'interdiction de tout accessoire qui ne dépende point du projet considéré comme architecture.

Ce programme a été rédigé par MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Trouard*, *Guillaumot*, *Cherpitel* et *Paris*, nommés par scrutin; les mêmes académiciens s'assembleront demain mardy, à huit heures du matin, dans les salles de

l'Académie pour préparer son travail sur le jugement qu'elle portera des esquisses qui auront remply les conditions proposées par le programme, lors de son assemblée, le même jour, à dix heures du matin.

HAZON, SEDAINE.

En cette même séance, l'Académie a adjugé le prix d'émulation, dont le programme est un petit bâtiment à l'extrémité d'un parc, et le prix a été adjugé au s^r Herbet (ou Gerbet?).

Et le mardy 8e May 1787.

Les commissaires nommés se sont assemblés à huit heures du matin et à dix heures; l'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves et du rapport de MM. les commissaires; et après l'examen des esquisses et discussion sur cet objet, des trente trois esquisses exposées à l'Académie, elle en a fait retirer dix, pour cause d'inobservation des conditions du programme; et, ensuite, des vingt trois restantes, l'Académie a choisy et nommé par scrutin les esquisses désignées par les lettres B. M. AA. II. K. EE. X., dont les auteurs sont les sieurs Vancliemput, Le Febvre, Gerbet [ou Herbet?], Bénard, Le Vasseur, Sobre, Dumonet, lesquels concourront pour le grand prix, et les élèves rendront leurs desseins au net le lundy 20e aoust, avant midy.

Ce lundy 14e May 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation et examen des desseins exposez, lesquels seront jugés à la séance prochaine; et, sur la demande du rapport des commissaires nommés pour l'examen des projets envoyez par les élèves qui sont

à *Rome*, ils ont dit qu'ils s'assembleroient lundy prochain, le matin, pour faire rapport.

Ce lundy 21e May 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur les granits de M. Six, dont il est parlé dans la séance du 19 mars; et ledit rapport a été approuvé.

Ensuite, a été fait lecture d'un mémoire sur la tôle vernissée pour servir au doublage des vaisseaux et à autres usages, et, par scrutin, l'Académie a nommé commissaires MM. *Boullée*, *Mauduit*, *Guillaumot* et *Cherpitel*.

Enfin, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une colonne itinéraire, et le prix a été adjugé au sr Vignon, élève de M. le baron de Breteuil.

Ce lundy 4e Juin 1787[1].

Ce lundi 4e juin, M. *Mauduit*, faisant les fonctions de secrétaire en l'absence de M. *Sedaine*, a présenté à l'Académie un exemplaire d'un ouvrage en deux volumes in octavo, ayant pour titre : *Vies des fameux architectes depuis la Renaissance des arts, avec la description de leurs ouvrages*, par M. d'Argenville, de l'Académie des belles lettres de *La Rochelle*[2]; et la Compagnie a arrêté que M. *Sedaine* seroit prié d'en faire ses remercîments à l'autheur.

Le même jour, M. *Guillaumot* a fait part à l'Académie du renvoy de deux mémoires adressés à Monsieur le Directeur général par Monsieur le baron de Breteuil, et sur

1. Ont signé en juin : de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Moreau, Perronet, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Cf. ci-dessus, p. 194.

lesquels la Compagnie est invitée à donner son avis le plus promptement possible.

Le premier a pour objet une nouvelle espèce de tuile pour la couverture des bâtiments; le 2d est relatif à un projet de taille générale des pierres hors de *Paris*. Les commissaires, nommés au scrutin par l'Académie, sont MM. *Franque*, *Moreau*, *Jardin* et *Cherpitel* pour le premier, et, pour le second, MM. *Moreau*, *Boullée*, *Guillaumot* et *Raymond*.

On a aussi fait lecture d'une lettre de M. Poudez, architecte, par laquelle cet artiste annonce des plans et devis d'une église paroissiale construite à *Pau*[1] d'après ses desseins, et sur lesquels il désire avoir le suffrage de la Compagnie; ce qui ne pourra avoir lieu qu'après que l'Académie aura pris connoissance des plans, profils et devis dont il est question dans la lettre dont il s'agit.

Ce lundy 11e Juin 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen du nouveau procédé de couverture en tuiles. Après l'examen des mémoire et dessins qui y sont joints, l'Académie a approuvé le rapport, dont copie certifiée sera remise à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le comte d'Angivillers.

Ce lundy 18e Juin 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des projets présentés à Monsieur le baron de Breteuil par le sieur Lucotte pour la taille des pierres hors *Paris;* et l'Académie, après deux lectures, a, par le scrutin, ap-

1. Je n'ai rien trouvé ni sur Poudez ni sur cette église.

prouvé le rapport; et copie certifiée sera envoyée à M. *Mique* pour être présentée à M. le Directeur général.

Ce lundy 25e Juin 1787.

L'Académie étant assemblée, M. *De Wailly* ayant fait voir un grand in folio : *Recueil de desseins, levez par ordre de feu M. Marigny, des châteaux de Blois, de Richelieu, tant en plan qu'en élévation, ainsy que des détails de coupes et d'ornement*[1], l'Académie s'est occupée des parties de l'art renfermé dans ce recueil.

Ce lundy 3e Juillet 1787[2].

L'Académie étant assemblée, M. *De Wailly* ayant présenté un *plan de Paris*[3] disposé sous ses yeux, dans lequel il a fait distinguer par des couleurs plus ou moins foncées les différentes clôtures depuis l'origine connue de Paris (dit Lutèce) jusqu'à ce jour, suivant la nouvelle enceinte que l'on construit à présent, l'Académie s'en est occupée, au point de désirer que ce plan soit gravé avec les distinctions que M. *De Wailly* y a fait mettre et les explications marginales qui y sont.

Ce lundy 8e Juillet 1787.

L'Académie étant assemblée, le sr Prieur a présenté le

1. C'est un très beau volume manuscrit, qui contient des dessins du corps de bâtiment construit par François Mansart au château de *Blois* (Bibl. de l'Institut, ms. 1046).

2. Ont signé en juillet : Bossut, Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Lespée, Moreau, Perronet, Pierre, Poyet, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

3. Ce plan n'a pas dû être reproduit. Sur l'enceinte de Paris, construite d'après la demande des fermiers généraux, et sur les difficultés qu'elle suscita et l'opposition qu'elle rencontra, le continuateur de Bachaumont donne beaucoup de détails.

premier recueil des gravures qu'il a faites des deux grands prix remportés à l'Académie[1] : le premier est celui dont le programme est un muséum, proposé en 1779 et remporté par le sr Gisors, le deuxième prix de la même année, remporté par le sr Lannoy; le second prix est un collège, proposé en 1780 et remporté par le sieur Trouard; l'Académie a vu cette entreprise avec plaisir et a encouragé le graveur à continuer ce travail.

Ce lundy 15e Juillet 1787.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, en date du 9 juillet, par laquelle il demande qu'on lui présente une copie du rapport de MM. les commissaires sur les projets que les élèves ont faits à *Rome;* et, d'après cette lettre, M. *Sedaine* en a aussitôt envoyé une copie certifiée à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le Directeur général, ce dont il a rendu compte à l'Académie.

Ce lundy 23e Juillet 1787.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a donné le détail d'un pont en fer qui lui a été présenté par un artiste méchanicien : elle s'en est entretenue.

Enfin, il a dit que ce qui avoit retardé le prix d'émulation des élèves étoit un programme concernant les hôpitaux qui les occupoit, programme qui lui a paru utile dans les circonstances présentes. M. *Mauduit* doit donner cette semaine le programme du prix d'émulation.

Ce lundy 30e Juillet 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du

1. Sur ces reproductions des grands prix, cf. ci-dessus, p. 203.

rapport de MM. les commissaires nommés, le 5 février de cette année, pour rédiger des réflexions utiles aux élèves pensionnaires du Roy, lors des études qu'ils font à *Rome*[1]; l'Académie a été satisfaite de ce rapport, mais, comme quelques académiciens ont ajouté de nouvelles réflexions, il a été dit qu'il en seroit fait à la séance prochaine une seconde lecture.

Enfin, l'Académie s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation.

Ce lundy 6e Aoust 1787[2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une guérite à l'angle d'un rempart, et le prix a été adjugé au sieur Deforges.

La lecture assignée à la séance précédente est remise à la séance prochaine.

Ce lundy 13e Aoust 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une requête du sr Bonnet, par laquelle il prie l'Académie de faire l'examen des différens prix de la couverture qu'il propose de faire en cuivre; l'Académie, qui a approuvé l'utilité de cette invention, ne peut fixer des prix dont le public doit être le juge et le modérateur.

Enfin, a été fait la seconde lecture du rapport de MM. les commissaires, demandé dans la séance du 30 juillet; lequel rapport concerne des réflexions utiles sur les études que doivent faire les élèves pensionnaires du Roy à *Rome;* l'Académie les a approuvées et a dit que copie certifiée

1. Ci-dessus, p. 197, et ci-après, p. 217.

2. Ont signé en août : Mique, Antoine, Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Sedaine.

en seroit envoyée à M. *Mique* pour être remise à Monsieur le comte d'Angivillers, et présentée comme de simples réflexions qui attendent leur sanction de celles de M. le Directeur général et de son autorité.

Ce lundy 20e Aoust 1787.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent pour le grand prix; ensuite, il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, prieroit Monsieur le Directeur général de vouloir bien la présider, le lundy 27e aoust, jour du jugement et de la distribution des grands prix, s'il ne lui plaît pas d'assigner un autre jour.

Enfin, il a été dit que MM. *De Wailly*, *Brébion*, *Trouard*, *Guillaumot*, *Cherpitel* et *Paris*, qui ont rédigé le programme des prix, s'assembleroient le même jour, 27e aoust, à 8 heures du matin, dans les salles de l'Académie, pour juger de la conformité des desseins aux esquisses et préparer par ce travail celui qui opérera le jugement; et l'Académie sera convoquée pour y procéder.

Ce lundy 27e Aoust 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires, qui, ce matin, dans les salles, ont préparé le jugement de l'Académie, en marquant les défauts de conformité des desseins aux esquisses; et, après un mûr examen des remarques que les commissaires ont faites et par lesquelles l'Académie a reconnu que les élèves n'avoient point observé les règles auxquels ils sont astreints, elle a décidé, par scrutin, qu'il n'y auroit point de prix et qu'il sera remis à l'année prochaine.

Ce lundy 3e Septembre 1787[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle il approuve la sévérité de l'Académie, qui a remis à l'année prochaine l'admission au concours des prix de cette présente année[2].

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Crucy, architecte, ancien pensionnaire[3]; et l'Académie a approuvé ce que M. *Sedaine* a répondu à la demande qu'il fait de la place d'associé correspondant de l'Académie.

Ensuite, l'Académie a, par scrutin, donné le prix d'émulation, dont le programme est un Hôtel Dieu pour douze cents lits, au sr Vien; et, vû l'étendue, les difficultés du programme et les travaux des élèves, l'Académie a dit que deux prix, en outre, seroient accordez sur les mêmes desseins exposés.

Le premier de ces deux a été accordé au sr Bonnard et le second au sr Gisors.

Ensuite, d'après la lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général sur les obligations à imposer aux élèves, l'Académie a nommé les mêmes commissaires pour les rédiger.

Ce lundy 12e Novembre 1787[4].

L'Académie étant assemblée, d'après l'article XL des

1. Ont signé en septembre : Cherpitel, Franque, Hazon, Jardin, Lespée, Mauduit, Paris, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 360, deux décisions semblables, et, pour les travaux à *Rome*, *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 161-164.

3. Crucy (Mathurin), 1749-1818, prix de Rome en 1774; a beaucoup construit à *Nantes*.

4. Ont signé en novembre : de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon,

statuts, il a été fait lecture des statuts et règlemens enregistrés au Parlement; et, ensuite, il a été dit qu'à la séance du lundy 19, les médailles des prix d'émulation remportés pendant le cours académique seroient données aux élèves par Monsieur le Président de l'Académie, après le jugement des ouvrages qui concourrent pour le prix d'émulation de ce mois, de l'examen desquels l'Académie s'est occupée pendant cette séance.

Ce lundy 19e Novembre 1787.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une bibliothèque, et le prix a été donné au sr Le Febvre, élève de M. *Trouard*.

Enfin, les médailles des prix d'émulation adjugés pendant le cours de l'année académique ont été données aux élèves qui se sont présentés par M. *Guillaumot*, présidant l'assemblée.

Ce lundy 26e Novembre 1787.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés pour rédiger les réflexions et le mémoire, afin de rendre, à *Rome*, plus utile et plus profitable aux élèves le séjour qu'ils y font, ainsy que l'a demandé à l'Académie Monsieur le Directeur général par sa lettre dattée de *Versailles*, le 25e aoust 1787[1], MM. les commissaires ont dit qu'ils comptoient lire, à cette séance, le résultat de leur travail, mais que de nouvelles observations les obligeoient d'en remettre la lecture à la séance prochaine.

Enfin, l'Académie s'est occupée des desseins qui concourent pour le prix d'émulation.

Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

1. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 161-167, 183-190.

Ce lundy 3e Décembre 1787[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une porte de ville, et il a été donné au sr Le Febvre.

Ensuite, M. *Sedaine* ayant présenté les desseins des élèves pensionnaires à *Rome*[2] et que M. *Pierre* lui a fait remettre, l'Académie a nommé, par scrutin, pour commissaires à l'examen d'iceux et préparer le jugement de l'Académie, MM. *Moreau*, *Boullée*, *Jardin* et *Paris*.

Ce lundy 10e Décembre 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire, en projet de règlement, de MM. les commissaires nommés pour l'amélioration des études des pensionnaires du Roy à *Rome*, lequel projet a été demandé par la lettre de Monsieur le Directeur général en date du 25e aoust 1787; après la lecture dudit mémoire et réflexions de l'Académie, elle l'a approuvé et a dit que copie certifiée en seroit envoyée à M. *Mique*, pour qu'il la présente à Monsieur le comte d'Angivillers.

Ce lundy 17e Décembre 1787.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires, nommés pour faire rapport des desseins des élèves pensionnaires du Roy à *Rome*, ont dit qu'ils ne pourroient point rendre leur rapport à la première séance, ainsy qu'ils l'avoient promis, vu l'attention que ces travaux

1. Ont signé en décembre : Antoine, Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Paris, Peyre, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 174, 175 et 203-204.

méritent, et dont l'examen peut appuyer les réflexions envoyées à Monsieur le comte d'Angivillers pour l'amélioration des études qui doivent être faites à Rome.

Enfin, l'Académie s'est entretenue des parties d'architecture concernant les constructions des ponts.

Ce lundy 24e Décembre 1787.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que M. *Hazon* prieroit M. *Mique* de demander à Monsieur le Directeur général quel jour de l'année 1788 l'Académie pourra avoir l'honneur de se présenter pour lui rendre ses devoirs au renouvellement de l'année.

MM. les commissaires, nommés pour faire rapport des desseins des pensionnaires du Roy à *Rome*, ayant demandé que l'Académie écoutât quelques réflexions qu'ils ont faites sur ces desseins, l'Académie en a fait l'examen, conjointement avec eux; et, en conséquence, le rapport en sera fait aux premières séances de l'année 1788.

1788.

Ce lundy 7e Janvier 1788[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. le Directeur général, laquelle sera inscrite cy après; en conséquence de l'objet de cette lettre, l'Académie a chargé les commissaires nommés de désigner le travail auquel les pensionnaires du Roy à *Rome* doivent se livrer; et M. *De Wailly*, l'un des commissaires, étant en pays étranger, l'Académie a nommé par scrutin, à sa place, M. *Trouard*, pour le suppléer.

Copie de la lettre de Mons. le comte d'Angiviller à M. Mique.

« A Versailles, le 31 décembre 1787.

« J'ai lu, Monsieur, le rapport des commissaires de l'Académie royale d'architecture relativement au travail à exiger de chaque pensionnaire architecte pendant son séjour à *Rome*, au lieu de celui qui lui avoit été d'abord demandé et qui consistoit dans un projet détaillé de quelque grand édifice public; sur quoi, l'expérience de plusieurs années a fait connoître qu'en général ils n'avoient et ne pouvoient pas avoir les connoissances indispensables de convenance et de nécessité pour qu'un pareil travail remplît l'objet de l'Académie et fût utile à leur instruction. L'Académie m'a donc proposé de faire, à cet égard,

1. Ont signé en janvier : Antoine, Boullée, de Bourge, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Trouard, Sedaine.

un nouveau règlement dont j'approuve l'esprit[1]; mais, comme les pensionnaires du Roy, tant architectes que peintres, ne doivent regarder la grâce qu'ils ont obtenue que comme une pure grâce et non un droit acquis par le suffrage de l'Académie qui a couronné leurs ouvrages, qu'en cette qualité ils sont d'ailleurs sous la discipline du directeur de l'Académie, c'est une forme autre que celle qui m'est proposée que je crois devoir adopter.

« L'Académie fera choix, comme elle me le propose, du sujet du travail à exécuter par l'élève pensionnaire résidant à Rome; mais elle me l'adressera pour que je le fasse passer au directeur de l'Académie de France, avec mes ordres au pensionnaire de l'exécuter pendant son séjour; et ce travail me sera adressé, comme ceux précédemment ordonnés, pour que je le fasse passer à l'Académie, à l'effet d'avoir ses observations et jugement pour être communiqués au jeune artiste, s'il est encore à Rome.

« L'Académie pourra donc commencer à mettre à exécution ce nouveau règlement à l'égard du dernier pensionnaire parti pour Rome, qui sûrement n'a point encore commencé le travail dont il est tenu; lorsqu'elle m'aura adressé la désignation du travail demandé par elle, j'instruirai le directeur de l'Académie du changement fait, à cet égard, au précédent règlement.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* : d'Angivillers. »

Ce lundy 14e Janvier 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires de l'examen aprofondi et motivé des projets composés par les pensionnaires du Roy à *Rome*, et le rapport a été approuvé : il a été dit

1. Ci-dessus, p. 213, et *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 183-190, 206-208, 211, 223, 231, 242.

que copie certifiée dudit rapport seroit envoyée à M. *Mique* pour être présentée à M. le Directeur général.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un château d'eau, et le prix a été adjugé au s^r Réverchon.

Ce lundy 21e Janvier 1788.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation de ce mois, lesquels desseins seront jugés à la séance prochaine.

Ce lundy 28e Janvier 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Tagliafichy, associé étranger, résidant à *Gênes :* il présente à l'Académie ses vœux et ses respects, au renouvellement de cette année.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une laiterie, et le prix a été donné au s^r Goust.

Ensuite, a été fait lecture du mémoire qui désigne le travail que l'Académie, sur les ordres de Monsieur le comte d'Angivillers, s'est chargé de présenter, pour qu'il veuille bien y soumettre l'élève pensionnaire du Roy à *Rome*[1]; et, après la lecture dudit mémoire fait par les commissaires nommés (et lequel a désigné la colonne Trajane), l'Académie l'a approuvé et a dit que copie certifiée en seroit envoyée à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 4e Février 1788[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

1. Cf. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 257, 258, 260, 263, 266.

2. Ont signé en février : Bossut, de Bourge, Brébion, Cher-

lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, adressée à M. *Mique* pour être communiquée à l'Académie; en conséquence de cette lettre qui sera inscrite cy après, l'Académie a dit que MM. *Guillaumot* et *Heurtier* auroient, dans le cabinet de l'Académie, communication de tous les registres et pourroient en relever tout ce qu'ils trouveront de relatif aux vues de Monsieur le Directeur général, et que M. le secrétaire est authorisé sur le fait dont est question.

« Versailles, ce 30 Janvier 1788.

« Les recherches que je me trouve, Monsieur, dans le cas de faire sur les anciens projets qui tendoient à abreuver *Versailles* par la rivière *d'Eure*[1], et sur quelques autres parties de monumens publics qui ont attiré l'attention du gouvernement, m'ont produit quelques indications vagues que les registres de l'Académie sont chargés de plusieurs rapports ou délibérations peut-être oubliés et qu'il me seroit intéressant de connoître; je désire, en conséquence, que MM. *Guillaumot* et *Heurtier*, membres de l'Académie, soient mis en état, par une communication de tous les registres, de les compulser et d'en relever tout ce qu'ils trouveront de relatifs à mes vues. Ce travail pourra regarder plus particulièrement M. *Guillaumot*, à la faveur de sa résidence plus habituelle à *Paris;* je vous prie de communiquer cette lettre à l'Académie, afin que M. *Sedaine*, son secrétaire, soit authorisé sur le fait dont est question.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* d'ANGIVILLIERS.

« A M. *Mique*. »

pitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Pierre, Poyet, Rousset, Trouard, Sedaine.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. XXXIII-XLIII, et H. L., *l'Aqueduc de Maintenon* (*Soc. centr. des archit.*, 1911).

Ce lundy 11e Février 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Pigage adressée à M. *Le Roy* : cet associé correspondant prie l'Académie de vouloir bien jeter les yeux sur des projets qu'il est prêt d'exécuter, et l'Académie, pour leur examen, a nommé pour commissaires MM. *Boullée* et *Jardin*.

Ensuite, M. *Sedaine* a dit que M. *Guillaumot*, d'après la communication des registres autorisée à la séance précédente, a trouvé les renseignements qu'il désiroit, mais non les desseins qui y peuvent avoir rapport. Il seroit bien que M. *Guillaumot*, ou tel autre académicien qu'il plaira à l'Académie de nommer, fît le dépouillement des desseins et des mémoires qui sont dans les dépôts de l'Académie et que lui, *Sedaine*, fût autorisé à les communiquer et à coopérer à ce travail; l'Académie a vu toute l'utilité de cette demande, l'a approuvée et a nommé MM. *Franque*, *Brébion*, *Guillaumot* et *Sedaine*.

Ce lundy 18e Février 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur les projets que M. Pigage, associé correspondant[1], a fait présenter à l'Académie par M. *Le Roy*, son commissaire, et sur lesquels il désireroit qu'elle voulût l'honorer de son avis; et, le rapport entendu, l'Académie a dit que M. *Le Roy* communiqueroit à M. Pigage le précis du rapport dont s'est occupé l'Académie.

Ce lundy 25e Février 1788.

L'Académie étant assemblée, d'après les représenta-

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. XXII-XXIII, et ci-dessus, p. 33, 93, et L. Réau, *l'Art français au delà du Rhin*, 1922.

tions de M. *Sedaine*, l'Académie a vérifié que les livres de la bibliothèque, desseins, rapports et papiers pourissoient dans les armoires, et qu'il seroit nécessaire d'y placer un poële, afin d'y sécher pendant l'hiver tous les effets qui y sont renfermés et qui périroient, si l'Académie ne prioit Monsieur le Directeur général de vouloir bien y faire pourvoir.

D'après cette considération, l'Académie a dit que M. *Sedaine* envoiera à M. *Mique* copie certifiée de cette délibération et de sa demande en conséquence, afin qu'il ait l'honneur de la présenter à Monsieur le comte d'Angivillers. Il seroit d'autant plus à désirer que cette demande fût accordée que M. *Le Roy* se propose, d'après ses réflexions et ses observations sur le poële de l'Académie des belles lettres, d'indiquer les moyens d'en construire un peu dispendieux et plus propre que ceux du *Nord* pour les besoins de ce pays cy.

Ce lundy 3e Mars 1788[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre que Monsieur le baron de Breteuil lui a adressée, pour qu'il présentât à l'Académie une question à résoudre sur ce qui peut être fait pour le mieux dans l'ordonnance de la place en face du *Palais*[2]; après la lecture de cette lettre et de la requête de Messieurs les curés et marguilliers de *Saint Barthélemy*, l'Académie est convenue que cette demande seroit remise sous les yeux de Monsieur le Directeur général par M. *Hazon*.

1. Ont signé en mars : Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Cf. ci-dessus, p. 97-119 (*passim*), et Stein, *le Palais de Justice*. *L'Église Saint-Barthélemy* donnait sur la rue de la Draperie. Elle menaçait ruine, mais son clergé exerçait certains droits au *Palais*. D'où, sans doute, son intervention.

Enfin, MM. *Hazon* et *Jardin* se sont chargés, de la part de l'Académie, d'aller s'informer de la santé de M. *De L'Épée*.

Ce lundy 10e Mars 1788.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle il autorise l'Académie à répondre à la demande que lui fait M. le baron de Breteuil, et par laquelle il recommande la plus grande célérité, vû la conférence que Monsieur le baron doit avoir sur cette affaire avec Monsieur le Premier Président.

En conséquence, l'Académie a nommé commissaires MM. *Hazon*, *Brébion*, *Boullée*, *Jardin*, *Paris* et *De Bourge*, lesquels ont promis d'être en état de faire rapport lundi prochain. Mais, comme l'Académie a observé qu'elle sera en vacances, que le ministre presse la décision de cet objet et que l'ouverture de la campagne pour bâtir est instante, elle a pensé qu'il étoit convenable de s'assembler lundi prochain à l'heure ordinaire, à moins que Monsieur le Directeur général, à qui la présente délibération sera envoyée, n'approuve pas la proposition de l'Académie.

Enfin, il a été fait lecture d'une seconde lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée, comme la précédente, à M. *Mique*, par laquelle il autorise la construction d'un poële, sur les procédés indiqués par M. *Le Roy*, pour rendre la pièce de la bibliothèque et des commissaires plus saine et prévenir l'humidité qui gâte les livres et papiers.

Ce lundy 17e Mars 1788.

L'Académie étant assemblée extraordinairement et conformément à la décision de Monsieur le comte d'Angivil-

ler, lecture a été faite du rapport de MM. les commissaires nommés à la séance précédente; et l'Académie, ayant pris, sur les plans qui concernent cette affaire, toutes les connoissances dont elle avoit besoin, elle a approuvé ledit rapport par scrutin. Et il a été dit que copie certifiée seroit faite dudit rapport et envoyée à M. *Mique* pour qu'il le présente à Monsieur le Directeur général, afin qu'il veuille bien faire passer l'avis de l'Académie à Monsieur le baron de Breteuil.

Enfin, M. Lefebvre, ingénieur des ponts et chaussées, ancien élève de l'Académie, lui a fait l'hommage du plan et de l'élévation d'un monument publique, élevé à *Caen* sur ses desseins[1] : cet édifice est destiné aux juridictions et prisons royales, et l'Académie l'a accepté avec reconnoissance.

Ce mardy premier Avril 1788[2].

L'Académie étant assemblée, elle a fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, et, à la prochaine séance, l'Académie jugera d'après la connoissance du programme.

Ce lundy 7e Avril 1788.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté trente exemplaires d'un extrait des registres de l'Académie royale des sciences concernant les hôpitaux, qui lui ont été envoyés par MM. les commissaires de l'Académie des sciences pour être présentés.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une place élevée en

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 182, 183.
2. Ont signé en avril : Antoine, Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Mauduit, Moreau, Pierre, Potain, Poyet, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

l'honneur du Roy dans une grande ville de province, et le prix a été adjugé au s[r] Lefebvre.

Ce lundy 14[e] Avril 1788.

L'Académie étant assemblée, M. Le Roy, de l'Académie des sciences, ayant, à la séance précédente, présenté à l'Académie les plan, coupe, profil et élévation d'un hôpital qui auroit la même destination que l'*Hôtel Dieu*, et ayant dit qu'il avoit fait un mémoire qui servoit de base aux idées qui l'ont conduit dans la composition de cet hôpital, l'Académie l'avoit prié de les lui communiquer en l'une de ses séances[1]; il a, ce jourd'huy, fait lecture de ce mémoire, dont elle a été très satisfaite, et elle lui en a témoigné sa reconnoissance.

M. *Le Roy*, professeur, ayant lu le programme du prix d'émulation, l'Académie s'est occupée de l'examen des projets.

Ce lundy 21[e] Avril 1788.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a fait une seconde lecture du programme du prix d'émulation, dont le sujet est un arsenal et, après le jugement de l'Académie, elle a adjugé le prix au s[r] Reverchon.

Enfin, a été fait lecture du précis d'un ouvrage sur les hôpitaux, composé par M. Le Roy, de l'Académie des sciences, lequel précis est celui du mémoire lu à la séance précédente; l'Académie l'a écouté avec plaisir et a dit qu'il seroit joint aux plan, coupe, profil et élévation de l'hôpital faits d'après ces mêmes idées.

1. Bachaumont parle avec détails de ce rapport, t. XXXIV, p. 4-7. Leroy (J.-B.), † 1800, frère de l'architecte, a écrit en effet (1787) un *Précis d'un ouvrage sur des hôpitaux... avec un projet d'hôpital*, 1787.

Ce lundy 28e Avril 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour s'assembler lundy 5e may, à huit heures précises du matin, et donner le programme des grands prix.

Ensuite, M. *Le Roy*, professeur, a lu le programme du prix d'émulation qui sera jugé à la séance du 19e may.

Enfin, l'Académie s'est occupée à l'examen des desseins qui concourrent pour ledit prix.

Ce lundy 5e May, à huit heures du matin[1].

L'Académie étant assemblée pour donner le programme des grands prix, des six projets proposés qui ont le plus de voix par la voye du scrutin l'Académie a choisy, par le même procédé, le projet d'un édifice destiné à contenir le Thrésor royal d'un grand royaume.

Ensuite, par le scrutin, ont été nommés commissaires pour la composition du programme MM. *Hazon*, *De Wailly*, *Boullée*, *Jardin*, *Guillaumot*, *Raymond;* et, lecture faite dudit programme et approbation d'iceluy, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit :

Cet édifice sera composé pour y rassembler toutes les caisses des revenus publics, avec des corps de garde suffisans pour veiller à la sûreté de ce dépost; il aura des portiques, des vestibules, des salles et d'autres pièces conduisant à une vaste salle pour les assemblées générales de tous les départemens.

Il y aura quatre divisions destinées aux détails relatifs aux quatre principaux départemens des dépenses d'un État, tels que la Guerre, la Marine, la Finance et l'Inté-

1. Ont signé en mai : de Bourge, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Paris, Peyre, Pierre, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

rieur du royaume : chacun de ces départemens sera composé de vestibules et de salles qui précéderont les salles d'assemblées et plusieurs bureaux. On destinera un lieu pour le dépost général relatif à la comptabilité.

Cet édifice sera composé d'un seul étage à rez de chaussée et construit de manière qu'il soit à l'abry des incendies. Le terrain sur lequel il sera élevé aura quatre vingt toises dans sa plus grande dimension, les accessoires compris.

On donnera un plan, une coupe et une élévation; l'échelle des esquisses aura une ligne et demie par toise, celle des desseins rendus aura neuf lignes pour toise. L'Académie rappelle à ses élèves que l'abus des colonnes est cause qu'elle n'a pas donné de prix l'année dernière.

Enfin, l'Académie a adjugé le prix d'émulation — dont le programme est un phare — au sieur Bourgeot.

Hazon, Sedaine.

Et le mardy 6e May 1788.

Les commissaires nommés se sont assemblés à huit heures du matin pour préparer le travail de l'Académie sur le jugement qu'elle portera des esquisses; et, l'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé; et, du rapport de MM. les commissaires et après l'examen des esquisses et discussion sur cet objet, des trente quatre esquisses exposées elle en a fait retirer deux pour cause d'inobservations des conditions du programme; et, ensuite, des trente deux restantes, l'Académie a choisy et nommé par scrutin les esquisses désignées par les lettres H. GG. G. BB. J. E. LL. M. D., dont les auteurs sont les sieurs Goust, Tardieu, Normand, Dumanest, Bonnard, Thomas Froideau, Haron Romain, Pichot et Le Vasseur, lesquels concourront pour les deux grands prix; et les élèves rendront leurs desseins au net, le lundy 18e aoust avant midy.

Ce lundy 19e Mai 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général écrite à M. *Mique*, en date du 13e mai, pour être communiquée à l'Académie ; cette lettre porte l'ordre de provoquer l'examen d'une serrure faite par un homme qui prétend en avoir reçu la commande de la Reine : ce serrurier estime son ouvrage trente trois mil livres[1], et l'examen de cet ouvrage, ainsi que l'avis à donner, sont confiés à l'Académie. En conséquence de cette lettre, l'Académie a nommé commissaires pour en faire rapport MM. *Brébion*, *Moreau*, *Mauduit*, *Guillaumot*, *Jardin* et *De Bourges*.

Ce lundy 26e Mai 1788.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance précédente ont rendu compte de l'examen de la serrure du sr Landry, et ont dit qu'ils ne pouvoient terminer leur rapport sans interroger l'auteur de cette serrure; ils l'ont fait avertir et il ne s'est pas présenté.

Ensuite, il a été fait lecture d'un rapport fait, le 31 janvier 1785, par des commissaires de l'Académie nommés pour l'examen d'une serrure d'un autre méchanicien.

Enfin, M. *Le Roy*, ayant fait lecture du programme du prix d'émulation, l'Académie s'est occupée des desseins exposés au concours.

Ce lundy 2e Juin 1788[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde

1. Sur cette affaire Poux-Landry extrêmement curieuse, voir les séances suivantes. Sur la question des serrures, cf. ci-dessus, p. 78, 148, 153.

2. Ont signé en juin : Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux,

lecture du programme du prix d'émulation, lequel est la décoration du portique d'un palais; et, par scrutin, l'Académie a arrêté qu'il n'y auroit pas de prix et qu'il seroit remis.

Ce lundy 9e Juin 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen d'une serrure du sieur Poux Landry et des mémoires qui y sont joints, afin que l'Académie pût donner son avis sur cette affaire. Après cette lecture, l'Académie a écouté le sieur Poux Landry, qui a développé le méchanisme de la serrure, et, le sieur Poux Landry s'étant retiré, l'Académie, après une seconde lecture du rapport, l'a approuvé par scrutin; et copie en sera faite et certifiée pour être remise à M. *Mique*, qui la présentera à Monsieur le Directeur général. Copie de la lettre de M. le Directeur général sera mise cy après, et ladite serrure est restée dans les dépôts de l'Académie, jusqu'à nouvel ordre.

« Versailles, le 13e mai 1788.

« Il est difficile, Monsieur, que vous n'ayez pas entendu parler d'un nommé Poux Landry, ancien soldat aux Gardes, devenu mécanicien breveté à raison de ses travaux en serrurerie, et qui prétend avoir reçu, en ce genre, des commandes de la Reine. Il sollicite aujourd'hui, et, à ce qu'il me paroît, avec beaucoup de ténacité, une demande de 33,000 livres pour une seule serrure.

« Cette affaire a été portée à M. le Contrôleur général, et ce ministre s'en étonne, d'autant plus qu'il a sçu que le sieur Landry a déjà éprouvé trois récompenses, qui sont : une somme de 6,000 livres, son congé gratuit et son

Moreau, Perronet, Peyre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

logement. Le ministre m'a fait remettre la serrure et les mémoires pour provoquer un examen et un avis, que je ne peux mieux confier qu'à l'Académie. Je vous prie, Monsieur, de le provoquer à la première séance, pour laquelle M. Guillaumot vous remettra la serrure et les mémoires dont j'ai eu occasion de le charger ici à son dernier voyage.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLERS. »

Cette lettre est celle dont il est question à la séance du 19e may et est adressée à M. *Mique.*

Ce lundy 16e Juin 1788.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue de plusieurs objets concernant l'architecture : ce qui a amené des questions sur celle de *Sainte Sophie à Constantinople*[1]; et lecture a été faite de la description qui est consignée dans un des volumes de l'*Encyclopédie* (édition de 1785), laquelle description a paru mal faite et peu exacte, au dire de M. *Le Roy*, professeur, qui est entré dans cet édifice.

Ce lundy 23e Juin 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de l'article de l'*Encyclopédie* : *Architecture.* Cet article, citant tous les auteurs qui ont écrit sur cet art, a fait naître des réflexions dont l'Académie s'est occupé et a fait demander et fait faire lecture des premières séances en 1671[2]. Ensuite, a été fait lecture de l'article *Architrave.*

Enfin, d'après une lettre que M. Cuvillier, premier

1. Leroy avait vu *Sainte-Sophie*, lors de son voyage en Grèce en 1754. Il en donne un plan et une vue.
2. Lire 1672. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 6-13. L'Académie a déjà noté l'insuffisance des articles sur l'Architecture.

commis des Bâtimens, a écrite à M. *Sedaine* par l'ordre de Monsieur le comte d'Angiviller, l'Académie a dit que le sieur Louchet, professeur de trait, pourrait, en l'absence, veiller sur les élèves qui sont admis au concours.

Ce lundy 30e Juin 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, laquelle sera transcrite cy après; et, en conséquence de cette lettre adressée à M. *Mique* pour être communiquée à l'Académie, elle a dit qu'il est nécessaire qu'il soit ordonné au sieur Poux Landry[1] de fournir aux commissaires nommés le mémoire détaillé de ses fournitures en la manière accoutumée, en marquant seulement l'employ desdites serrures, et que M. *Mique* seroit prié de mettre le plus tôt possible MM. les commissaires en état de voir lesdites serrures en place. Les détails et la sujétion de la pose donnant plus ou moins de prix à ces sortes d'ouvrages, les modèles que présente le sieur Poux Landry ne suffisent pas pour l'appréciation. Copie certifiée de cette délibération sera envoyée à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le Directeur général.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller écrite à M. Mique.

« Versailles, le 24 juin 1788.

« J'ai porté, Monsieur, sous les yeux du Roy, le rapport que vous m'avez adressé, le 11 de ce mois, de la conclusion prise le 9 par MM. les commissaires que l'Académie avoit nommés pour l'examen des prétentions du sr Poux Landry, relativement aux ouvrages de son invention qu'il prétend avoir fournis au Roy, à la Reine, à M. le Dauphin et à Madame Royale, au nombre de dix

1. Cf. ci-dessus, p. 227-228, et ci-après, p. 240.

pièces, dont je vous ai fait passer l'une que je croyais alors l'objet unique de la réclamation.

« Le Roy n'admet en aucun sens l'assertion, trop imprudemment hasardée par le sr Landry, d'un ordre donné par Sa Majesté d'un payement déterminé de 33,000 livres. Les témoignages que le sr Landry invoque sur ce fait ne lui sont pas plus favorables, car aucune des personnes qu'il cite ne lui a énoncé la décision prétendue de Sa Majesté. Le seul fait constant est qu'à force d'importunités il a exécuté et livré un nombre quelconque de pièces, dont l'invention lui est plus ou moins personnelle, et que ce ne peut être que par de petites intrigues qu'il a livré pour M. le Dauphin et Madame Royale des serrures trop inutiles pour les besoins actuels de ces princes.

« Quoi qu'il en soit, Sa Majesté, qui pourroit regarder le sieur Landry comme parfaitement désintéressé par les grâces qu'il a reçues, veut bien les mettre à l'écart, et que le sieur Landry reçoive un salaire justement proportionné des ouvrages qu'il a livrés, et dont Sa Majesté connoît plusieurs parties. C'est à cet ouvrier à donner désormais à l'Académie ou à MM. les commissaires les moyens de lui faire un règlement. Il doit avoir ses modèles; en tous cas, votre position, Monsieur, dans le service du Roy, vous met à portée de vérifier les pièces mêmes aux endroits où elles se trouvent.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Ce lundy 7e Juillet 1788[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté, de la part de M. Prieur, le sixième cahier des grands

1. Ont signé en juillet : Antoine, Bossut, Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Perronet, Peyre, Poyet, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

prix, lequel renferme le premier et le second prix de l'année 1785 (dont le sujet est un cénotaphe), et le premier prix de l'année 1786, qui est un monument destiné à rassembler les différentes académies : et ce cahier a été reçu avec reconnoissance[1].

Ensuite, M. *Sedaine* a fait lecture d'un programme du prix d'émulation, qui sera jugé à la première séance.

Enfin, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre de M. Combes, élève ancien pensionnaire du Roy à *Rome*, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien jeter les yeux sur un projet d'édifice (hôtel de l'Académie des Arts, qu'il doit construire à *Bordeaux*[2]) et de vouloir bien l'honorer de ses observations : l'Académie, pour les rédiger, a nommé MM. *Boullée* et *Peyre*.

Ce lundy 14e Juillet 1788.

L'Académie étant assemblée, après la lecture du programme inscrit à la séance précédente elle a procédé au jugement du prix d'émulation, il a été accordé au sieur Le Febvre.

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires concernant la demande de M. Combes, mentionnée en la séance précédente ; le rapport a été approuvé, et il a été dit que copie certifiée pourroit être délivrée à M. Combes.

Ce lundy 21e Juillet 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre 3 du livre 5 de Vitruve, de la traduction de Claude Perrault : ce chapitre, *Comment il faut bâtir les théâtres pour les rendre sains*, a occupé la séance acadé-

1. Cf. ci-dessus, p. 203, 209.

2. Combes, vers 1754 † 1818, était grand prix de 1781 (nombreux travaux à *Bordeaux*). Je ne trouve rien sur son projet.

mique, M. *Le Roy* ayant fait voir un dessein levé par le sieur Huvé, pensionnaire du Roy, de *Taormina en Sicile*[1], théâtre du genre grec, comparé à ce qui nous a été laissé par Vitruve dans ce chapitre où il parle du théâtre romain.

Ce lundy 28e Juillet 1788.

L'Académie étant assemblée, M. *Peyre*, académicien, a présenté les plans d'un projet dont il ne s'est occupé qu'en vue de l'avantage public : ce projet est pour placer, dans le terrain qu'occupent les *Jacobins de la rue Saint Honoré*[2], le marché qui, près du *Palais Royal*, en obstrue les rues, empêche la circulation et est la cause des accidens qui y arrivent, par le concours des voitures qui descendent de la *butte Saint Roch*. Après la lecture des dispositions de ce projet, de l'aperçu de la dépense et de la masse du plan, l'Académie a vu ces projets avec plaisir et les a acceptés pour être mis dans les dépôts de l'Académie.

Enfin, M. *Guillaumot* a présenté à l'Académie deux vues du *théâtre de Taormina*, prises sur le lieu par M. Renard, ancien pensionnaire du Roy et inspecteur de ses Bâtimens; il a été question de ce théâtre à la séance précédente.

Ce lundy 4e Aoust 1788[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des

1. C'est le théâtre si célèbre et si souvent étudié. Cf. ci-après, un plan donné par Renard dans le t. V de l'ouvrage de Saint-Non.

2. Ce marché, le Petit-Marché (Boucherie) était situé au coin de la *rue Saint-Honoré* et de la *rue Fontaine*. Le couvent des Jacobins occupait un assez grand terrain, *rue Saint-Honoré* au delà de la *rue de la Sourdière*.

3. Ont signé en août : d'Affry, Antoine, Bossut, Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Perronet, Peyre, Pierre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

quatrième et cinquième chapitres du livre cinq de Vitruve (traduction de Perrault), de la matière desquels l'Académie s'est entretenue[1].

Ce lundy 11e Aoust 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre écrite, à la requête de MM. les administrateurs de l'Hôpital général, pour avoir une nouvelle copie des procès verbaux faits et des moyens donnés par l'Académie pour l'écoulement des *eaux de Bicêtre*, le 11e décembre 1780. Après cette lecture, l'Académie ayant fait faire la recherche et la lecture de ces papiers, dont alors fut envoyée copie certifiée à M. le Directeur général, elle a dit que, pour que l'Académie fût autorisée à en donner une seconde copie, il convenoit que l'administration s'adressât à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 18e Aoust 1788.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent pour le grand prix; ensuite, il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, prieroit Monsieur le Directeur général de vouloir bien la présider, le mardy 26e aoust 1788, jour du jugement et de la distribution des grands prix, à moins qu'il ne lui plaise d'assigner un autre jour.

Enfin, il a été dit que MM. *Hazon*, *De Wailly*, *Boullée*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Raymond*, qui ont rédigé le programme des prix, s'assembleroient le même jour 26e aoust, à huit heures du matin, dans les salles de l'Académie, pour juger de la conformité des desseins aux esquisses et préparer par ce travail celui qui opérera le jugement;

1. Il s'agit des proportions des ordres placés les uns sur les autres.

et l'Académie sera, après la réponse de Monsieur le Directeur général, convoquée pour y procéder.

Ce mardy 26e Aoust 1788.

L'Académie étant assemblée pour le jugement des grands prix, il a été fait lecture du programme et, ensuite, du rapport de MM. les commissaires, qui se sont, ce matin, assemblés pour l'examen de la conformité des desseins à ceux des esquisses; et l'Académie a approuvé le rapport, puis elle a procédé au jugement, et le premier prix a été, par scrutin, accordé au sr Jean Jacques Tardieu, élève de M. *Moranzel.* Le second premier prix a été, par scrutin, accordé au sr Jacques Charles Bonnard, élève de M. *Watelet.* Le second prix a été accordé au sr Jean Baptiste Philippe Haron Romain, élève de M. *Le Roy;* et le second deuxième grand prix idem au sr Louis Robert Edme Goust, élève de M. le comte d'Angiviller.

Ce lundy 1er Septembre 1788[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur Tenon, professeur royal au collège de chirurgie, par laquelle il présente à l'Académie l'ouvrage qu'il a fait imprimer intitulé : *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*[2], ce qu'elle a accepté avec reconnoissance, que M. le secrétaire lui témoignera.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une petite salle de spectacle à construire près d'un château dans un lieu pit-

1. Ont signé en septembre : de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Perronet, Pierre, Rousset, Sedaine.

2. On a de Tenon (Jacques), 1724-1816, un *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, imprimé par ordre du Roi, 1 vol. in-4°, fig., 1788 (Bibl. de l'Institut, 4° M 425).

toresque, et le prix a été adjugé au sieur La Barre; l'Académie ayant été satisfaite du nombre et du mérite des études, elle a donné un second prix d'émulation au s^r Bourgeau.

Rentrée après la Saint Martin.

Ce lundy 17e Novembre 1788[1].

L'Académie étant assemblée, il a été, suivant ce qui est ordonné par les statuts, fait lecture des statuts et règlemens; ensuite, le secrétaire a lu par extraits les détails des travaux dont l'Académie s'est occupée pendant le cours de son année académique.

Enfin, il a été dit qu'à la séance du lundy 24 les médailles seront distribuées aux élèves qui ont remporté les prix d'émulation pendant le cours de l'année académique.

Ce lundy 24e Novembre 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un cénotaphe élevé en l'honneur des navigateurs qui ont péri dans le voyage de M. de La Pérouse[2], et le prix a été donné au s^r Vien.

L'Académie, ayant vu que ses élèves avoient travaillé les études de ce programme avec soin, a donné un second prix d'émulation de réserve, et de même, par le scrutin, ce prix a été donné au s^r Dumannet. [(Note postérieure). La médaille sera remise mercredy 25 avril 1792 (?).]

1. Ont signé en novembre : de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Peyre, Pierre, Poyet, Raimond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Il s'agit de la mort tragique de six officiers et de quinze matelots dans la *baie de France*, le 2 juillet 1786. La nouvelle de la mort de de Langle, le 8 décembre 1787, ne devait pas être connue.

Ensuite, il a été dit que le s[r] Pouxlandry ayant fourni le mémoire de serrure, pour l'estimation duquel des commissaires ont été nommés, ils procéderont à cette estimation et en feront rapport à l'Académie. MM. *Mique* et *Guillaumot*, comme intendans généraux, sont priés de procurer la vue de ces ouvrages pour qu'on puisse procéder à leur estimation.

Ensuite, pour donner au pensionnaire qui est parti pour *Rome*[1] le projet de monument qu'il doit étudier, l'Académie a nommé commissaires MM. *Le Roy*, *Moreau*, *Raimond* et *Paris*.

L'examen de l'ouvrage de M. Ritter, associé correspondant, est remis à la séance prochaine.

Ce lundy 1er Décembre 1788[2].

L'Académie étant assemblée, il a été remis sous ses yeux l'ouvrage de M. Ritter, associé correspondant, intitulé : *Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse*[3], etc., et qu'il a fait présenter par M. *Antoine*, académicien. On a commencé la lecture de cet ouvrage, qui a paru intéressant, et l'Académie, pour lui en faire rapport par extrait, a nommé M. *Peyre;* et cependant M. *Sedaine* chargera M. *Antoine*, de la part de l'Académie, de marquer à M. Ritter sa reconnoissance de l'envoy et de la présentation qu'il lui fait de son ouvrage.

Ce mardy 9e Décembre 1788.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du mémoire de M. Talamona, sculpteur, par lequel il pro-

1. C'est J.-C. Bonnard, *Corresp.*, t. XV, p. 280, 281, 315.

2. Ont signé en décembre : de Bourge, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Raymond, Poyet, Rousset, Trouard, Sedaine.

3. *Berne*, 1788 (illustr.). Ritter, architecte de l'État de Berne, avait été élu correspondant en 1770.

pose de rendre utile le secret, qu'il a dit avoir trouvé, de préserver le fer de la rouille; et, pour servir de preuve, il a joint à son mémoire une serrure qui paroît pénétrée de sa composition.

Comme l'Académie a reçu, il y a quelques années, les mêmes propositions pour lesquelles ont été nommés des commissaires qui alors ont fait rapport, il a été dit que la présentation de ce rapport seroit faite à la séance prochaine, pour que les mêmes commissaires soient nommés pour comparer l'effet des deux compositions.

Ce lundy 15e Décembre 1788.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen du prix d'émulation, dont le programme est une grotte ouverte dans une terrasse; lequel prix sera jugé à la séance prochaine.

M. *Moreau*, que l'Académie a chargé de voir M. *Raimond*, a dit que son état donnoit des espérances.

Ce lundy 22e Décembre 1788.

L'Académie étant assemblée, ensuite de la présentation qui a été faite du rapport mentionné à la séance du 9e décembre (*Bellicard*, l'un des commissaires, étant décédé), M. *de Wailly* a été nommé par scrutin pour, conjointement avec MM. *Mauduit*, *Jardin* et *Antoine*, faire rapport du procédé qui doit préserver le fer de la rouille.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une grotte sous une terrasse, et le prix a été donné au sr Reverchon.

Enfin, il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'assemblée, écriroit à M. *Mique* pour qu'il veuille bien demander à Monsieur le Directeur général quel jour l'Académie pourra avoir l'honneur de lui rendre ses devoirs au renouvellement de l'année.

1789.

Ce lundy douze Janvier 1789[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit*, avec l'agrément de M. le président faisant les fonctions de secrétaire, a communiqué à la Compagnie une lettre de M. Tagliafichi, son correspondant à Gênes, dans laquelle il renouvelle les offres de ses services et les assurances de son attachement respectueux à la Compagnie.

Ensuite, on a fait lecture d'une autre lettre de M. Tolozan, par laquelle MM. les commissaires du commerce témoignent leur désir pour avoir l'avis de l'Académie sur un pare fumée de l'invention de M. de Lisle de Saint Martin, lieutenant de vaisseaux du Roi, et pour la fabrication duquel M. Teillard, sculpteur, sollicite un privilège exclusif. Il a été dit qu'il n'y avoit lieu à nommer des commissaires jusques à la présentation de la machine dont est question.

M. *Moreau* a aussi communiqué à la Compagnie le programme (rédigé par les commissaires nommés à la séance du . . . . .[2]) à envoyer à *Rome* pour M. Bonnard, pensionnaire du Roy pour le grand prix de l'année 1788 : ce programme a pour objet tout ce qui a rapport aux aqueducs de la ville de *Rome*, ainsi qu'aux canaux et égouts, tant anciens que modernes. Le rapport a été agréé d'une voix unanime. Enfin on a remis à M. *Mauduit* un mémoire du sieur Fourneau, dont il s'est chargé de rendre compte à la prochaine assemblée. Le

1. Ont signé en janvier : de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Pierre, Poyet, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 237.

rapport des commissaires sera envoyé à M. *Mique* pour être présenté à M. le Directeur général.

Ce lundy 19e Janvier 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que copie du rapport mentionné à la séance précédente, et servant de programme à envoyer au sr Bonnard, seroit faite et envoyée certifiée à M. *Mique* pour être présentée à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 26e Janvier 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le marquis de Montalembert, par laquelle il prie M. *Sedaine* de demander à l'Académie qu'elle veuille bien accepter, comme un hommage, un exemplaire de son ouvrage sur l'*Art des fortifications*, et l'Académie a chargé M. *Sedaine* d'écrire à M. de Montalembert qu'elle recevroit ce qu'il veut bien lui offrir, avec autant de plaisir que de reconnoissance.

Ensuite a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen et estimation des serrures du sr Pouxlandry[1]; ledit rapport a été approuvé, et copie certifiée en sera envoyée à M. *Mique* pour qu'il veuille bien le présenter à Monsieur le Directeur général.

Enfin, M. Dubois, sculpteur poëlier, a présenté des parties de poches peintes aux émaux de porcelaine, et l'Académie, pour l'examen de cette sorte d'invention, a nommé commissaires pour en faire rapport MM. *Trouard*, *Mauduit*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Ce mardy 3e Février 1789[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

1. Ci-dessus, p. 227.
2. Ont signé en février : Antoine, Bellissard, Bossut,

lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, laquelle sera inscrite cy après; ensuite a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le marquis de Montalembert, et M. *Sedaine* a présenté, d'après cette lettre, cinq volumes in quarto intitulés : *La fortification perpendiculaire*, et deux volumes dont l'un est intitulé : *Supplément au tome cinq de la Fortification perpendiculaire*, et le second : *Réponse au mémoire sur la Fortification perpendiculaire*[1], et l'Académie a accepté lesdits ouvrages avec reconnoissance.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fontaine publique, et, après l'examen des projets, il a été dit que le prix seroit remis.

« A Versailles, le 25e janvier 1789.

« J'ai reçu, Monsieur, le programme que vous m'avez adressé pour le travail dont sera chargé le sr Bonnard pendant son séjour à *Rome*, en conséquence du nouvel arrangement que j'ai adopté, sur la demande de l'Académie royale d'architecture, pour occuper les pensionnaires architectes à *Rome* d'une manière utile pour l'Académie. Le sujet de ce programme est vraiment intéressant, et j'aurai moi-même un vrai plaisir à voir le travail du sr Bonnard; je crains seulement que les recherches nécessaires pour parvenir à exécuter ce travail ne soient un peu embarrassantes pour un jeune architecte. Je charge au surplus M. Ménageot de lui procurer les connoissances de plus de lettrés ou versés dans les antiquités qui lui sont nécessaires, et je présume qu'au moyen de M. le

de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

1. Sur ce marquis de Montalembert, voir *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 217. Les ouvrages dont il est question ici forment 11 vol. in-4° avec planches, publiés à partir de 1776 et très discutés (voir Quérard, *la France littéraire*, t. VI).

Cardinal [de Bernis] il y parviendra. J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« D'Angiviller. »

M. *Mique.*

Ce lundy 9e Février 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. le chevalier Beauregard, qui présente un mémoire du sr Fourneau concernant la nouvelle construction d'une caisse pour la défense d'un port de mer; et, pour l'examen de cette caisse, du mémoire qui l'annonce et qui l'explique, l'Académie a nommé commissaires pour en faire rapport, MM. *Franque*, *Mauduit*, *Cherpitel* et *Paris*.

Enfin, le sr François Cocheri a présenté une sonnette d'une nouvelle invention, et l'Académie a nommé commissaires pour en faire rapport, MM. *Mauduit* et *Paris*.

Ce lundy 16e Février 1789.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté, à la prière de M. *Poyet*, académicien, un projet gravé pour placer la salle d'Opéra à la *place de Louis XV*[1] et des corps de bâtimens pour correspondre à cet édifice : l'Académie a reçu avec plaisir des exemplaires de cette gravure.

Enfin, M. *Mauduit* a lu le rapport de l'examen de la sonnette de l'invention du sr Cochery, lequel rapport a été approuvé.

Ce lundy 23e Février 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, par laquelle il

1. C'est à joindre aux innombrables projets proposés depuis l'incendie de 1781 et aussi aux innombrables projets de Poyet.

demande que l'Académie s'occupe des combinaisons que le s[r] Taboureux a faites pour la construction des planchers et d'un procédé qui, sans en altérer la solidité, réunit le double avantage de l'économie des bois et de la dépense.

En conséquence, l'Académie a nommé, par scrutin, pour en faire rapport, Messieurs *Brébion*, *Moreau*, *Boullée*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Cherpitel*.

Ce lundy 2[e] Mars 1789[1].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un édifice pour assembler les États Généraux d'une grande nation, et le prix a été donné au s[r] Le Loup.

Ensuite, M. *Sedaine* a lu une lettre écrite de *Fulde* par M. Schalik à l'Académie, et il a été dit que M. *Sedaine* lui écriroit la réflexion de l'Académie sur sa demande.

Enfin, a été fait lecture d'un mémoire de M. *Peyre* servant de rapport de l'examen de l'ouvrage de M. Ritter, associé correspondant[2], et il a été dit qu'à la séance prochaine cet objet seroit remis sous les yeux de l'Académie.

Ce lundy 9[e] Mars 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire adressé à Monsieur le comte d'Angiviller par le s[r] Taboureux, maître charpentier, en suite d'une lettre de M. le Directeur général, par laquelle l'Académie est

1. Ont signé en mars : Antoine, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Poyet, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. C'est l'ouvrage dont il a été question ci-dessus, p. 237.

invitée à nommer des commissaires : ce que l'Académie a fait à la séance du 23e février.

Enfin, lecture a été faite du rapport des commissaires nommés; ledit rapport a été approuvé, et il a été dit que copie en seroit faite et certifiée, envoyée à Monsieur le Directeur général, présentée par M. *Mique*.

Ce lundy 16e Mars 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du rapport de MM. les commissaires sur les modèles du sr Fourneau, et l'Académie a nommé, pour consolider ledit rapport, trois commissaires qui se joindront à ceux cy devant nommés, lesquels trois sont MM. *Perronnet*, *Rousset* et l'*abbé Bossut*.

Enfin, a été faite une seconde lecture du mémoire de M. Ritter, associé correspondant, et du rapport de M. *Peyre*, lequel a été approuvé par l'Académie, et il a été dit que copie certifiée en seroit faite et remise à M. *Antoine*, académicien, pour qu'il la fasse parvenir à M. Ritter, duquel il est le commissaire correspondant.

Ce lundy 23e Mars 1789.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue d'un projet de M. Bellanger, dont les mémoires ont été envoyés par lui pour être remis à Messieurs les Académiciens, lequel projet propose une *salle d'Opéra au Carrousel*[1] et la jonction du *Palais des Thuileries au Louvre*.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une chaire à prêcher, et l'Académie a dit qu'il n'y auroit pas de prix.

1. Je ne vois pas que ces projets figurent dans les œuvres de Bélanger (Cabinet des Estampes, Ha 58 à 58 f.).

Ce lundy 30e Mars 1789.

L'Académie étant assemblée, d'après la lecture du registre, elle a vu que plusieurs rapports ordonnés par elle n'ont pas été faits et elle a prié Messieurs les commissaires de vouloir bien, pendant les vacances de Pâques, solder l'examen des parties dont il est question.

Ce lundy 20e Avril 1789[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy*, professeur, a fait lecture du programme qu'il a donné à remplir aux élèves de l'Académie pour le concours du prix d'émulation : ce programme est le même pour la masse que celui donné et rempli pour un hôtel de la Caisse d'escompte, mais M. le professeur a mis dans ce dernier programme des distinctions, des distributions et des assujettissemens qui n'étoient point portés dans le programme proposé à tous les architectes[2].

Après cette lecture, l'Académie a fait l'examen des dessins exposés pour le jugement qui en sera porté à la séance prochaine.

Enfin, a été faite lecture d'une requête du sieur L'Agneau, maçon, inventeur d'une mître de fermeture de cheminée, et l'Académie a dit que M. *Franque*, académicien, en feroit l'examen et rapport.

Ce lundy 27e Avril 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour s'assembler lundy 4e mai à

1. Ont signé en avril : Antoine, Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Raymond, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Un concours était ouvert (janvier) pour la construction d'un hôtel de la Caisse d'escompte, pourtant très menacée.

8 heures précises du matin, afin de donner le programme des grands prix.

Enfin, après une seconde lecture du programme du prix d'émulation mentionné à la dernière séance, le prix a été adjugé au sr Bellet.

Ce lundy 4e Mai, à huit heures du matin[1].

L'Académie étant assemblée pour donner le programme des grands prix, des six projets proposés qui ont le plus de voix par la voye du scrutin, l'Académie, par un second scrutin pour déterminer lequel des trois qui, ayant eu le plus de voix, mérite la préférence, a choisi le projet d'un édifice et de ses dépendances pour la Faculté de médecine.

Ensuite, par le scrutin, ont été nommés commissaires pour la composition du programme MM. *Brébion*, *Moreau*, *Franque*, *Jardin*, *Cherpitel* et *Raymond*, et, après leur travail, lecture faite dudit programme et approbation d'icelui, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit :

Un édifice et ses dépendances pour la Faculté de médecine.

Ce projet sera composé d'un bâtiment principal et de deux autres, l'un pour le logement des professeurs et l'autre pour des malades.

Ces édifices seront séparés par des cours et se communiqueront par des galeries.

On y joindra un jardin pour les plantes; le tout sera compris dans un emplacement de cent toises sur deux cent cinquante.

L'édifice principal contiendra, au rez de chaussée, un

1. Ont signé en mai : Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Poyet, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

amphithéâtre pour les démonstrations et cabinets adhérens, une salle des Actes et cabinets, quatre salles d'études et de démonstrations, des laboratoires de pharmacie et dépôts, un vestibule et escalier.

Au premier étage : une bibliothèque, des cabinets d'histoire naturelle, d'anatomie, pharmacie et dépendances nécessaires.

Le bâtiment des professeurs contiendra six logemens principaux, trois dans le rez de chaussée et trois dans le premier étage, leur cuisine, écurie, remises et basses cours nécessaires. Les autres logemens pour les adjoints et officiers seront dans les étages au dessus et desquels on ne donnera point de plans.

L'autre édifice sera destiné à contenir quarante malades des deux sexes, distribués dans plusieurs salles, une chapelle, des cabinets, garderobe et lingerie au premier étage.

Le rez de chaussée sera voûté et contiendra des salles pour les bains, les douches, les cuisines, la boulangerie, les magasins de provisions pour l'hôpital.

Deux pavillons seront placés à l'entrée des cours : l'un contiendra le logement de l'aumônier, du concierge et de partie des serviteurs, le réservoir, pompes et dépôts.

L'autre contiendra le logement du suisse, des gardes et des serviteurs de l'hôpital. Le jardin sera entièrement destiné à la botanique et aux plantes étrangères; on y placera des serres chaudes et des logemens pour les jardiniers.

Les élèves feront les esquisses du plan du rez de chaussée, du plan du premier étage, d'une élévation principale et d'une coupe, le tout sur une échelle d'une ligne et demie pour toise, comme aussi l'indication d'un plan général sur une échelle plus petite.

Les esquisses seront remises au professeur et exposées demain mardi 5e mai à sept heures précises. Les desseins au net seront faits sur une échelle de six lignes pour toise pour les plans du rez de chaussée et du premier étage,

l'élévation et la coupe. Le plan général du jardin avec les bâtimens en masse sera mis au net sur une échelle de deux lignes pour toise.

Ces desseins seront remis au professeur et exposés dans les salles de l'Académie le lundy 24e aoust, à huit heures du matin.

Ce mardy 5e Mai, à 10 heures du matin.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme donné pour le grand prix. Ensuite, MM. les commissaires nommés pour l'examen des esquisses ont fait part de leurs réflexions sur la conformité des esquisses au programme donné, et, après examen, les vingt cinq projets exposés ont été conservés pour être examinés de nouveau, et, de ces vingt cinq, l'Académie en a choisi, par scrutin, neuf, dont les lettres sont K, BB, C, S, AA, G, F, Q, T, dont les auteurs sont les sieurs Le Febvre, Haron Romain, De La Gardette, Gaucher, Meunier, Le Vasseur, Le Normand, Bénard, Gerbet, lesquels concourront pour les deux grands prix, et ces élèves rendront leurs desseins au net le lundy 24e aoust, à huit heures du matin.

Ce lundy 11e Mai 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de M. *Franque* sur le procédé qu'employe le sr L'Agneau pour faire des mîtres de cheminée, et ledit rapport a été approuvé.

Ensuite, a été fait lecture du rapport concernant le modèle du sr Fourneau pour construire, à l'entrée d'un port, des ouvrages qui puissent s'opposer à toute la violence des coups de mer et opposer une digue insurmontable; l'Académie a approuvé ledit rapport.

Enfin, il a été question de la demande de M. Combes, architecte, ancien pensionnaire du Roi, concernant l'hô-

pital de *Bordeaux*[1], et il a été dit que M. *Sedaine* écriroit à M. Combes les réflexions de l'Académie sur cette demande.

Ce lundy 18e Mai 1789.

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Pierre*, associé libre honoraire, a été notifiée[2]. Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Davi de Chavigné, qui présente son vœu pour la place vacante d'associé libre honoraire.

Ensuite, a été fait lecture du programme du prix d'émulation, lequel est un reposoir, et les desseins en seront jugés à la séance prochaine.

M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller concernant l'affaire du sr Poux Landry.

Ce lundy 25e Mai 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Montalembert, par laquelle il fait connoître son vœu d'être nommé honoraire associé libre de l'Académie.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un reposoir, et, par scrutin, il a été décidé qu'il n'y auroit pas de prix.

Enfin, par scrutin, ont été nommés commissaires pour l'examen et rapport du moulin de M. Fourneau MM. *Moreau, Mauduit*, *Jardin* et *Cherpitel.*

Ce lundy 8e Juin 1789[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

1. Sur Combes, voir ci-dessus. Je n'ai rien sur son projet.

2. Pierre (1713-1789), premier peintre du Roi, était mort le 15 mai. Sur Davy de Chavigné, cf. ci-dessus, p. 4, en retirant le point d'interrogation. Sur Montalembert, voir ci-dessus, p. 241.

3. Ont signé en juin : Mique, Bossut, Boullée, de Bourge,

lettre de M. Davi de Chavigné, par laquelle il présente à l'attention de la Compagnie un projet de place publique en l'honneur de Louis XVI[1].

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. *Vien*, par laquelle il notifie son vœu d'être nommé honoraire associé libre, à la place vacante par la mort de M. *Pierre*. M. *Vien* dit, dans sa lettre, qu'il désire obtenir sa demande, non en qualité de successeur du premier peintre, mais par son véritable amour pour l'art de l'architecture, etc.

Enfin, l'Académie a dit que l'élection de l'honoraire associé libre sera faite le mardi 30 juin et que convocation sera faite pour cette séance, s'il n'y a pas d'ordre contraire.

Ce lundy 15e Juin 1789.

L'Académie étant assemblée, le sr Toque, maître serrurier établi à *Versailles*[2], a présenté à l'Académie deux serrures sur lesquelles il l'a priée de vouloir bien jeter les yeux, et elle a nommé commissaires pour l'examen de ces serrures MM. *Mauduit* et *Jardin*.

Ce lundy 22e Juin 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait une lecture particulière du rapport de MM. les commissaires sur le moulin de l'invention du sr Fourneau, et, comme ils ont quelque changement à faire sur ledit rapport, il a été remis à une autre séance.

Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Peyre, Poyet, Rousset, de Wailly, Sedaine.

1. Sur l'emplacement de la *Bastille*. Tourneux, *Bibliographie de l'Hist. de Paris pendant la Révolution*, t. III, n° 12346. J'y renverrai désormais avec le seul nom : Tourneux.

2. Encore un serrurier. Cf. ci-dessus, p. 227. Nous signalons à titre de curiosité le nombre de serrures présentées à l'Académie entre 1775 et 1789. Cf. ci-après, p. 263.

Enfin, il a été dit que convocation seroit faite au mardy 30e juin pour l'élection de l'honoraire associé libre.

Ce mardi 30e Juin 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des articles des règlemens qui concernent l'élection d'un honoraire associé libre, et, après cette lecture et celle des noms des aspirans, l'Académie, par scrutin, a donné ses suffrages à M. *Vien*, de l'Académie royale de peinture et sculpture, par son estime pour le mérite personnel de M. *Vien* et son véritable amour pour l'art de l'architecture, ainsi que son vœu l'a notifié, et cette élection sera proposée pour avoir l'agrément de Sa Majesté.

Ensuite, M. Olivier, manufacturier de faïences établi *faubourg Saint Antoine*, *rue de la Roquette*, a présenté à l'Académie des vases, pour l'examen desquels elle a nommé les mêmes commissaires dont, pour la même personne et d'autres objets, le rapport n'a pas été terminé.

Enfin, a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires, d'après l'examen d'un modèle de moulin de la composition du sr Fourneau, et ledit rapport a été approuvé.

Ce lundy 6e Juillet 1789[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angiviller, par laquelle il notifie à l'Académie que Sa Majesté a approuvé le choix qu'elle a fait de M. *Vien* pour remplir la place vacante par le décès de M. *Pierre*, et la lettre sera enregistrée cy après.

1. Ont signé en juillet : Antoine, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Paris, Perronet, Peyre, Poyet, Raymond, Rousset, Vien, de Wailly, Sedaine.

Ce lundi 13e Juillet 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre IV du livre premier de Vitruve intitulé : *Comment on peut connoître si un lieu est sain et ce qui l'empêche de l'être*[1], et l'Académie, après cette lecture, a ajouté, par ses réflexions et par les connoissances acquises en physique, aux réflexions de Vitruve.

Ce lundy 20e Juillet 1789.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a dit que les élèves qui concourent pour les grands prix prient l'Académie de leur donner huit jours de plus pour rendre leurs dessins au net, et ils ont donné, pour obtenir ce délai, la raison qu'ils n'ont pu travailler, ayant rendu à M. *Sedaine*, il y a huit jours, la clef de leurs loges pour aller dans leur district remplir leurs devoirs de citoyen[2], en montant la garde; l'Académie n'a pu qu'applaudir à une demande aussi juste.

Ainsi les élèves exposeront à l'ordinaire dans les salles de l'Académie le dimanche 30e aoust, avant dix heures du matin, afin que les salles puissent être ouvertes au public à onze heures, et ensuite à deux heures; le jugement des prix sera prononcé le lundy 7e septembre et, s'il y a lieu, les prix seront distribués le même jour.

Enfin, les syndics de la communauté de MM. les couvreurs ont présenté un mémoire pour que l'Académie jugeât des qualités des ardoises comparées à celles d'*Angers*, et, pour en faire rapport, elle a nommé, par scrutin, MM. *Brébion*, *Moreau*, *Antoine* et *de Bourge*.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 78, 79.
2. C'était à la veille de la prise de la Bastille. On avait créé, le 12 et 13, une milice parisienne.

Ce lundy 27e Juillet 1789.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés pour l'examen de la qualité des ardoises d'*Angers* comparée à celles de *Rimane en Flandres* ont dit que les maîtres couvreurs qui ont fait devant eux des expériences de ces ardoises dans l'école de l'Académie n'ont pas assez rempli l'objet dont il est question. Ils ont convenu de s'assembler et d'aller visiter les dépôts de ces ardoises et les édifices sur lesquels ils ont été employez, et, d'après les connoissances qu'ils acquerront, ils feront leur rapport.

Ce lundy 3e Aoust 1789[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Vien* a présenté, de la part de M. Renou, adjoint secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture, un livre intitulé : *L'art de peindre, traduction libre en vers françois du poëme latin de Charles Alphonse Dufresnoy, avec des remarques, dédié à Monsieur le comte d'Angiviller, par M. Renou, peintre du Roy, etc.*[2], et l'Académie a chargé M. *Sedaine* d'écrire à M. Renou combien elle étoit reconnoissante de l'hommage qu'il veut bien lui faire du fruit de ses travaux et qu'elle ne pouvoit le recevoir d'une main qui lui fût plus agréable.

Ce lundy 10e Aoust 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen

1. Ont signé en août : de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Rousset, Vien, de Wailly, Sedaine.

2. 1 vol. in-8°, 1789. Renou (Antoine) était secrétaire adjoint de l'Académie de peinture depuis 1776.

des qualités des ardoises tirées d'*Angers*, comparées à celles de *Rimane en Flandre;* ledit rapport a été approuvé, et l'Académie a dit qu'il en seroit donné une copie certifiée aux maîtres couvreurs chargés par leur communauté de suivre cette affaire.

Ce lundi 17e Aoust 1789.

L'Académie étant assemblée, M. *De Wailly* a présenté un plan de la réunion du *quartier de la Cité* aux *îles Saint Louis et Louvier*[1] : ce projet, déjà approuvé par l'Académie des sciences et reconnu par elle très utile, présente celui d'une grande place érigée à la gloire de Louis XVI sur des voûtes qui couvriroient la rivière de *Seine* entre le *Pont au Change* et le *Pont Notre Dame*. L'Académie, qui a suspendu ses réflexions sur l'utilité entière de ce projet, n'a pu qu'applaudir à la grandeur de l'idée et aux études faites par l'académicien pour prouver la possibilité de son exécution.

Ce lundy 24e Aoust 1789.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre de Monsieur Lambert, contrôleur général, à elle adressée[2], et, après cette lecture, elle a nommé par scrutin MM. *Moreau*, *l'abbé Bossut*, *Guillaumot* et *Paris* pour faire la rédaction de la lettre qui sera envoyée en réponse à M. Lambert, laquelle lettre sera soumise à la séance prochaine à l'Académie.

Ce lundi 31e Aoust 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la

1. M. de Bory avait proposé en 1774 de combler le bras sud le long de la Cité. Sur les différents projets, Tourneux, t. III, nos 11921, 12084. De Wailly n'y figure pas.

2. Lambert venait d'être appelé en août pour la seconde fois au contrôle général des finances.

lettre, en réponse à la demande que fait Monsieur Lambert, et l'Académie a approuvé cette lettre, laquelle sera envoyée certifiée. Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Cuvilliers, adressée à M. *Mique*, laquelle renferme des réflexions sur la même affaire, et qu'il croit devoir proposer à l'Académie, et il a été dit que, par M. *Sedaine*, seroit faite une réponse à M. *Mique* pour la communiquer à M. Cuvillier, ainsi que la copie de celle de l'Académie à M. Lambert.

L'Académie a arrêté que, le lundi 7 septembre, les commissaires nommés, MM. *Brébion*, *Moreau*, *Franque*, *Jardin*, *Cherpitel* et *Raymond*, qui ont rédigé le programme des prix, s'assembleroient le même jour, à huit heures du matin, dans les salles de l'Académie pour juger de la conformité des desseins aux esquisses, et l'Académie prie Monsieur le Directeur général de vouloir bien, le même jour, la présider pour la distribution des prix, s'il y a lieu.

Enfin, a été lu le rapport de MM. *Mauduit* et *Jardin* sur la composition du méchanisme des serrures du sr Toque, serrurier méchanicien, et ledit rapport a été approuvé.

Le Doux, à la suite des signatures, observe qu'il n'a pu signer cet arrêté : la lettre écrite à Monsieur le Directeur général est une réclamation contre M. *Antoine* et non des réflexions. [Note de la main de Le Doux[1].]

Ce lundi 7e Septembre 1789[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme et ensuite celle du rapport de MM. les commissaires qui se sont, ce matin, assemblés pour l'examen de la conformité des desseins à ceux des esquisses ; l'Académie a approuvé le rapport.

1. Ledoux fait allusion (?) à une lettre adressée par lui à Necker et où il se plaignait d'Antoine (affaires des carrières).
2. Ont signé en septembre : Mique, Cherpitel, Franque, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Paris, de Wailly, Sedaine.

Ensuite, elle a procédé au jugement, et le premier prix a été, par le scrutin, accordé au sieur Jean Baptiste Louis François Le Febvre, élève de M. *Trouard*.

Et le second prix a été, par scrutin, accordé au s[r] François Tranquille Gaucher, élève de M. *De Wailly*.

Et les prix ont été distribués par M. *Mique*, directeur de l'Académie, qui l'a présidée en ce jour, et M. *Mique* a laissé à l'Académie la lettre de M. Cuvillier, à lui adressée, et copie de celle écrite par M. *Le Doux* à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 16[e] Novembre 1789[1].

L'Académie étant assemblée, il a été, d'après ce qui a été prescrit, fait lecture des statuts et règlemens enregistrés en Parlement.

Ensuite, il a été dit qu'à la séance du lundi 23 les médailles seront distribuées aux élèves qui ont remporté le prix d'émulation pendant le cours de l'année académique.

M. *Sedaine* a présenté un plan de la *Bastille* gravé et levé avec soin par le s[r] Cathala[2], élève, qui a l'honneur d'en offrir plusieurs exemplaires et prie l'Académie de les accepter : ce qu'elle a fait avec reconnoissance.

Un académicien ayant écrit sur le registre de l'Académie[3], sans son consentement, il a été dit que ce qu'il a écrit seroit biffé, et que nul académicien n'avoit le droit d'écrire sur ledit registre.

Ce lundi 23[e] Novembre 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du

1. Ont signé en novembre : Mique, Bellissard, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, de Wailly, Sedaine.

2. Cathala avait eu le second prix en 1782. Sur son plan, cf. Tourneux, t. III, n° 12366.

3. Ci-dessus (c'est Ledoux).

programme donné par M. *Le Roi*, professeur, pour la composition des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, et, ledit programme asservissant les élèves à des détails étendus, l'Académie, après l'examen des desseins, a dit que le jugement en seroit remis à la séance prochaine.

Enfin, des élèves qui ont remporté des prix d'émulation dans le cours de l'année académique se sont présentés pour en recevoir les médailles, et ils les ont reçues de la main de M. *Hazon*, présidant l'assemblée.

Ce lundi 30e Novembre 1789.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fête publique en l'honneur de Louis Seize et en l'honneur des États Généraux[1] : le prix a été donné au sr Bourgeot, élève de M. *Le Roy*.

Ce lundi 7e Décembre 1789[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme proposé aux élèves pour le prix d'émulation, et le jugement des desseins est, suivant l'usage, remis à la séance prochaine.

Ce lundi 14e Décembre 1789.

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du programme du prix d'émulation, lequel est un cénotaphe : par le scrutin, il a été dit qu'il n'y auroit pas de prix, mais, pour exciter l'émulation des élèves, l'Aca-

1. On remarquera que l'Académie n'adopte pas encore le nom d'Assemblée nationale.

2. Ont signé en décembre : Bellissard, de Bourge, Brébion, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Mauduit, Moreau, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

démie a dit qu'au prochain programme il seroit accordé deux prix, s'il y a lieu.

Ce lundi 21e Décembre 1789.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a représenté que, dans le nombre de MM. les correspondants étrangers, il en est très peu qui remplissent les obligations d'après lesquelles ils ont été associés à l'Académie, et, comme il a été nommé pour chaque associé correspondant un académicien commissaire auquel il peut s'adresser, il seroit bien que MM. les commissaires écrivissent à chacun de leur correspondant qu'ils voulussent bien remplir les obligations dont ils connoissent les engagemens, et l'Académie a dit qu'à la rentrée, après les Rois, cette même proposition seroit remise sous les yeux de l'Académie[1].

M. le secrétaire écrira à M. *Mique* pour le prier de porter, au renouvellement de l'année, à Monsieur le Directeur général les vœux de l'Académie et les assurances de son respect.

1. Le terme officiel est : correspondants. Le procès-verbal du 11 janvier 1790 emploie à tort les mots « associés libres honoraires ». — Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 290 et, sur les devoirs des correspondants, p. 49 et note, 52-54 (spécialement), 62.

1790.

Ce lundi 11e Janvier 1790[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a remis sous les yeux de l'Académie quels sont les devoirs des associés libres honoraires envers elle et des commissaires nommés pour leur correspondance; il a été dit, après discussion sur cet article, que le secrétaire donneroit la liste des commissaires nommés et des associés libres pour la correspondance desquels ils ont été nommés.

Enfin, M. *Sedaine* a dit que le sr Colombel, concierge, lui a dénoncé qu'on lui avoit volé, dans l'antichambre, deux anciens flambeaux d'argent du même poids chacun que chacun des quatre restant à l'Académie, et il a fait sa soumission de les payer si les perquisitions qu'il fait faire ne peuvent les lui rendre.

Ce lundi 18e Janvier 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été nommé des commissaires pour proposer le monument quelconque qu'elle pourra indiquer comme étude aux deux pensionnaires nouvellement partis pour *Rome*[2], laquelle proposition lui sera présentée à la séance prochaine, et les commissaires, à cet effet, sont MM. *Boullée*, *Trouard*, *Paris* et *Raymond*.

1. Ont signé en janvier : Mique, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Paris, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, de Wailly, Sedaine.

2. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 390-396, et cf. ci-après, 25 janvier et 1er février.

Ce lundi 25e Janvier 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, en réponse à celle que l'Académie, par M. *Mique*, son directeur, a eu l'honneur de lui écrire lors du renouvellement de l'année : laquelle réponse sera inscrite cy après.

Ensuite, d'après ce qui a été proposé à la séance précédente, il a été fait lecture des réflexions mises sous les yeux de l'Académie, le 10e décembre 1787, pour les études des élèves, lesquelles réflexions ont alors été approuvées par l'Académie. Après cette séance, l'Académie a dit qu'elle prescriroit à ses élèves pensionnaires, à présent à *Rome*, de lever les *thermes de Caracalla* et le *Panthéon*, en s'asservissant à ce qui leur sera indiqué par le mémoire qui sera composé par MM. les commissaires nommés à la séance précédente; lequel mémoire sera lu à la prochaine séance.

Lettre adressée à M. Mique.

« Ce 7e janvier 1790.

« Je ne reçois qu'aujourd'huy, Monsieur, la lettre que vous vous êtes chargé de m'écrire au nom de l'Académie d'architecture, en date du 24e décembre. Je ne fais la remarque des dates, Monsieur, que parceque je serois très affligé que l'Académie pût se méprendre sur ma sensibilité et ma reconnoissance et sur mon empressement à lui en offrir l'hommage. Au reste, en vous choisissant pour son interprète, elle me donne en même temps un garant à lui offrir de mes sentimens pour elle : ami de plusieurs de ses membres, ce sentiment particulier ajoute un intérest plus tendre à mon attachement pour elle, qui est un de mes devoirs. Je vous prie de vouloir l'assurer, de ma part, qu'il n'en est point qui me soit plus doux à remplir, et que je me trouverai infiniment heureux toutes les fois

que je pourrai lui en offrir des preuves, ainsi que de ma reconnoissance des sentimens qu'elle veut bien me montrer.

« Veuillez recevoir pour vous l'assurance de la fidélité de ceux que je vous ai voués et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'Angiviller. »

Ce lundi 1er Février 1790[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Paris* a fait lecture du mémoire fait par les commissaires nommés à la séance précédente pour détailler le programme des études que l'Académie propose à ses élèves et que, sous la sanction de Monsieur le Directeur général, elle leur prescrit de faire, en priant M. le Directeur général de faire subvenir aux dépenses que pourront occasionner les recherches qu'ils feront pour s'assurer des constructions des édifices du *Panthéon* et des *thermes de Caracalla*.

L'Académie a approuvé ce mémoire et a dit que copie certifiée en seroit remise à Monsieur le Directeur général, ainsi que la copie de cette séance.

L'Académie, s'étant occupée de cet objet, a remis le jugement du prix d'émulation à la prochaine séance.

Ce lundi 8e Février 1790.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'un mémoire concernant le logement du secrétaire; l'Académie a arrêté que le retour de Monsieur le comte d'Angiviller étant prochain, elle en référeroit à ce qu'il voudroit décider.

1. Ont signé en février : Mique, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Rousset, Trouard, Vien, de Wailly, Sedaine.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme propose deux kiosques à construire sur la *terrasse des Tuileries*, et le prix a été adjugé au sieur Bergognion. [(Note postérieure :) J'ai délivré la médaille.]

Ce lundi 15e Février 1790.

L'Académie étant assemblée, M. Gardet a présenté des ardoises de *Rimogne*, qu'il dit supérieures à celles des carrières d'ardoises qui sont voisines de la sienne; l'Académie a dit que, dans le rapport des commissaires du 10e aoust 1789, elle avoit, sur ces ardoises et celles d'*Angers*, dit tout ce qui pouvoit intéresser les entrepreneurs de couverture, que cependant il seroit délivré à M. Gardet une copie certifiée du rapport.

L'Académie étoit sur le point de proposer de députer quelques uns de ses membres à Monsieur le Directeur général pour s'assurer de sa santé et le féliciter de son retour, lorsque M. *Mique* a dit, de la part de M. le Directeur général, que, sans l'indisposition goutteuse qu'il éprouve[1], il seroit venu aujourd'hui à l'Académie, mais que, dès qu'il en sera débarrassé, il y viendra et qu'il espère que ce sera à la séance prochaine.

Enfin, par M. *Cherpitel*, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation, lequel sera jugé à la séance prochaine.

L'Académie a nommé MM. *Mique*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Paris* pour aller marquer à Monsieur le Directeur général les sentimens de l'Académie.

Ce lundi 22e Février 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

1. Angiviller avait été malade à la fin de 1789 et au début de 1790. On remarquera le soin qu'il prend de s'excuser. Ci-dessus, p. 260, et ci-après, p. 264. Signe des temps.

lettre de M. *Mique*, qui rend compte de la députation faite à Monsieur le comte d'Angiviller.

Ensuite, a été fait une seconde lecture du programme du prix d'émulation, lequel est une Banque nationale, et l'Académie, par scrutin, l'a accordé au sr Bergognon. [(Note postérieure :) J'ai délivré la médaille.]

Un académicien a proposé de faire un état des antiques édifices de *Rome*, dont les élèves qui y sont envoyés peuvent donner les plans, coupes, élévations ou notions utiles à l'architecture[1], et l'Académie, qui a approuvé cette idée, a nommé pour la remplir les mêmes commissaires dont le rapport a dernièrement déterminé la demande de l'Académie à ses élèves.

Ce lundi 1er Mars 1790[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un prospectus de projet d'encouragement pour les arts de peinture, de sculpture et de gravure, lequel a été mis sous les yeux de l'Académie par M. *De Wailly;* après la lecture de ce prospectus, qui paroît remplir son objet, M. *Franque*, académicien, a représenté qu'on pourroit y joindre des morceaux d'architecture recommandables et qui pourroient concourir à l'utilité que propose ce prospectus.

Ce lundi 8e Mars 1790.

L'Académie étant assemblée, le sr Henri Coth (ou Coty?), maître serrurier, a présenté à l'Académie de nouveaux moyens de sûreté pour fermer les portes et diverses

1. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 404-410.
2. Ont signé en mars : Mique, Bossut, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine (Angiviller a signé le 15).

serrures qui ont mérité l'attention de l'Académie, et ces moyens ayant paru ingénieux et remplissant leur objet.

Ce lundi 15e Mars 1790.

L'Académie étant assemblée, Monsieur le comte d'Angiviller la présidant, M. *Mique*, directeur, a lu un discours qui exprimoit à M. le Directeur général tous ses sentimens envers lui, sentimens que l'Académie lui a confirmés de vive voix.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur Bailly, maire de Paris, adressée à l'Académie, par laquelle il dit qu'il lui sera obligé de vouloir bien nommer des commissaires qui se joindront aux architectes déjà choisis par les parties pour constater l'état véritable du *Pont Rouge*[1]. Après divers avis, M. *Paris* a été chargé de porter à M. Bailly quelques réflexions sur la nomination des commissaires.

Ensuite, M. *Paris* a fait lecture d'un mémoire qui détaille des objets d'étude que l'Académie peut proposer à ses élèves résidant à Rome.

Monsieur le Directeur général, après la lecture de ce qui précède, a dit qu'il recevoit, avec toute la sensibilité possible, l'assurance des sentimens de l'Académie, et il a ajouté que si, dans les statuts et règlemens, il y avoit quelques articles contre lesquels l'Académie auroit des réclamations à faire, qu'elle voulût bien lui en faire part, et qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui, en les mettant sous les yeux de Sa Majesté.

Ce lundi 22e Mars 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Bailly, maire de Paris, en conséquence de

1. Le Pont-Rouge réunissait la *Cité* à l'île *Saint-Louis*. Sur l'affaire en question, cf. Tourneux, nos 12269, 12270. La démolition ne fut opérée qu'en 1795.

celle lue à la séance précédente, et, d'après la représentation dont l'Académie avoit chargé M. *Paris*, après cette lecture faite, à M. le maire, l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Moreau*, *Boullée*, *Bossut*, *Jardin*, *Paris* et *Raymond* pour l'examen de l'état du *Pont Rouge*, afin de savoir s'il peut être conservé au moyen des réparations qui lui seroient faites. Comme cette affaire est urgente et intéresse la sûreté publique, les commissaires mettront, le plus tôt qu'il leur sera possible, leur rapport en état d'être présenté à l'Académie, laquelle sera convoquée et assemblée extraordinairement, d'après l'autorisation de Monsieur le Directeur général qui, à la séance précédente, a eu la connoissance de la nécessité de donner une prompte solution sur cette affaire. Copie certifiée de la présente séance sera envoyée à Monsieur Bailly.

Ce jeudi 1er Avril 1790[1].

L'Académie étant assemblée extraordinairement par convocation, d'après l'autorisation de Monsieur le Directeur général, vu le péril éminent du *Pont Rouge*, ladite séance convoquée pour l'examen du rapport de Messieurs les commissaires nommés à la séance précédente, après lecture faite de la lettre de Monsieur le maire, qui prioit de faire faire cet examen, M. *Moreau*, l'un des commissaires, a lu le rapport, lequel a été approuvé par l'Académie, et il a été dit que copie certifiée en seroit remise, le plus tôt possible, à Monsieur le maire.

Ce lundi 12e Avirl 1790.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture

1. Ont signé en avril : Mique, Antoine, Boullée, Bossut, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Paris, Raymond, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

de la lettre de Monsieur le maire pour accuser la réception du rapport de l'Académie sur l'affaire du *Pont Rouge* et remercier l'Académie du zèle mis à une operation qui intéressoit aussi essentiellement la sûreté de la voye publique; cette lettre restera en dépost de cette affaire.

Ce lundi 19e Avril 1790.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, professeur, a fait lecture du programme donné aux élèves pour le concours du prix d'émulation, lequel est une prison pour renfermer des accusés et des coupables, et le prix a été adjugé au sieur Bellet.

M. *Sedaine* a présenté à l'Académie, de la part de M. *Perronet*, des cartes pour que les académiciens puissent voir les travaux pour le cintrement des arches du *Pont de Louis XVI*, sur les échafauds même[1].

Ce lundi 26e Avril 1790.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire, avec le consentement du président, a introduit MM. les élèves de l'Académie d'architecture au nombre de neuf : le sieur Haron Romain a lu un mémoire, lequel est signé de trente sept élèves. Après cette lecture[2], l'Académie a demandé que les élèves se retirassent, afin de délibérer sur les objets de ce mémoire, et, après une mûre attention,

1. Ci-dessus, p. 199.

2. Cette affaire, bien caractéristique du temps, n'eut pas de conclusion directe, parce que les statuts et l'état de l'Académie elle-même furent bientôt mis en question. La lettre d'Angiviller qu'on lira plus loin, fort embarrassée, très mal écrite d'ailleurs, montre, dans un épisode particulier et secondaire, combien l'autorité avait le sentiment de son affaiblissement. Cf. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 420, et les séances suivantes jusqu'au 21 juin inclus. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Paris, etc.*, donne un résumé (?) de l'adresse des élèves, t. III, nº 1274.

elle a dit que copie certifiée dudit mémoire seroit présentée par Monsieur *Mique* à Monsieur le Directeur général, qui peut seul statuer en prenant les ordres du Roi sur des changemens aux statuts proposés en ce qui concerne l'Académie, et que M. le Directeur général seroit, en outre, prié par l'Académie de l'honorer de la réponse la plus prompte, afin que la convocation pour le concours des grands prix ne soit point retardée, puisqu'elle devroit être faite pour le lundi 3 mai.

Ce lundi 3e May 1790[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, en réponse à la délibération de l'Académie et au mémoire présenté par les élèves, sur lequel l'Académie ne pouvoit prononcer.

La députation des élèves ayant été introduite à la séance, deux lectures de la même lettre leur ont été faites, et, d'après le contenu de cette lettre, l'Académie laisse à l'option des élèves, ou la proclamation du concours pour le 10 mai, selon les règles existantes, ou sa suppression cette année : leurs mandataires devront en donner leur déclaration par écrit.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers écrite à M. Mique.

« A Versailles, le 30 avril 1790.

« J'ai lu, Monsieur, avec une attention aussi réfléchie qu'elle est juste en elle-même, le mémoire présenté à l'Académie, dans son assemblée du 26 de ce mois, par neuf des trente sept élèves qui se sont réunis pour requé-

1. Ont signé en mai : Mique, Boullée, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Paris, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, de Wailly, Sedaine.

rir des changemens, des modifications et même des innovations dans les règlemens sous l'empire desquels l'Académie et ses élèves ont jusqu'à présent existé.

« Je vois dans la délibération que l'Académie a prise pour vous charger, Monsieur, de me transmettre ce mémoire, qu'elle s'est frappée de l'idée très vraie qu'il ne peut appartenir qu'au Roy de statuer les détails principaux et accessoires des règlemens du régime d'un corps qui n'est qu'un monument spontané de la munificence royale, de Son attention pour le maintien de l'art de l'Architecture, pour ses progrès et pour son enseignement gratuit à ceux qui veulent s'y livrer. De là la conséquence très naturelle que le Roi a été et sera toujours maître de Ses volontés, de Ses arrangemens, en un mot de toutes Ses vues, relativement à un corps qui n'existe que par Son vœu et qui n'a d'avantages que ceux qu'elle lui procure. Plus ces considérations sont justes en ce qui est propre à l'Académie, plus elles acquièrent de poids lorsqu'on les étend aux élèves qui, admis à la participation d'un bienfait du Roi, me paroissent n'avoir à examiner les conditions que pour s'y soumettre ou y renoncer.

« Si mes réflexions prennent ici le caractère de la sévérité, c'est parce qu'elles dérivent et des principes et des faits que je crois toujours essentiel de poser, même dans les cas qui peuvent indiquer et permettre des changemens utiles, résultat que le tems traîne impérieusement à sa suite avec plus ou moins d'avantages. C'est d'après cet ordre d'idée que j'ai, de mon propre mouvement, invité l'Académie à réfléchir ses statuts et à me mettre en état de présenter au Roi les vœux qu'elle peut avoir à énoncer[1]. J'avois conçu qu'attachée comme elle l'est au sort autant qu'à l'enseignement de ses élèves, elle embrasseroit ce qui les concerne : ainsi, j'en avois d'autant moins pu prévoir la démarche que viennent de faire les élèves

1. Cf. ci-dessus, p. 264.

qui, trompés peut être par l'honnêteté assez marquée du ton de leur mémoire, n'ont pas réfléchi, d'un côté que l'Académie est sans faculté pour prononcer sur leurs demandes, d'un autre côté qu'en obtenant le succès de beaucoup de ces mêmes demandes, ils seroient précisément les égaux des académiciens, qu'ils ne peuvent suivre qu'en qualité d'élèves. Je ne doute pas que leurs propres réflexions ne les ramènent à des idées plus justes et plus vraies, et c'est un augure que je tire de leur écrit même, quand ils en auront bien pesé tous les détails et les conséquences.

« Je suis loin de leur interdire des représentations, des demandes de grâces et de faveurs, je désire même qu'elles soient examinées non par moi, mais par l'Académie, aux délibérations de laquelle je me réserve seulement de prendre part lorsque l'ordre de mes affaires me permettra d'assister à ses séances; quand elle aura formé un vœu, je le soumettrai au Roy, qui y statuera selon Sa sagesse toujours dirigée vers le meilleur ordre dans tout ce qui peut se lier à la chose publique.

« Il ne me reste qu'un mot à dire sur la célérité désirée par les élèves pour la réponse qu'ils attendent et sur leur proposition de suspendre le concours prêt à s'ouvrir si la réponse ne peut précéder. La matière a paru simple et facile aux élèves, parce qu'ils n'y ont appliqué que l'intérêt qu'ils donnent à leur projet; mais il faut maintenant combiner ce projet, d'abord sous le rapport des vues possibles du Roy pour un établissement qui est absolument dans Sa main et puis sous le rapport des intérêts de l'Académie, qui ne doit son enseignement *gratuit* qu'à des sujets qui savent le mériter par leur manière d'exister vis à vis de l'Académie. La matière exige donc les méditations que les élèves n'ont pu y donner.

« Ainsi, comme sur le fait du concours à ouvrir ou suspendre je réunis le droit et le devoir de prononcer, je désire que l'Académie propose et laisse à l'option des

élèves, ou la proclamation du concours le 10 mai, selon les règles existantes, ou sa suppression cette année : leurs mandataires devront en donner la déclaration par écrit.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* d'Angiviller. »

Ce lundi 10e May 1790.

L'Académie étant assemblée, elle a reçu une lettre signée de la plus grande partie de ses élèves, par laquelle, insistant sur l'exposé en leur mémoire mentionné aux délibérations des séances précédentes, ils renoncent à la qualité d'élèves et se refusent à concourir pour les grands prix, conformément aux règlemens et statuts existans, jusqu'à ce qu'il ait été fait droit à toutes leurs demandes[1].

L'Académie, considérant qu'elle ne peut s'écarter de l'exécution des statuts qui régissent l'état des académiciens et celui des élèves, jusqu'à ce que, suivant ce qui est exprimé en la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers du 30e avril dernier, il ait été statué sur les représentations et observations qu'il lui paroîtroit convenable de faire, a arrêté qu'il ne sera point proposé de programme aux élèves pour le grand prix.

L'Académie a reçu une lettre de Monsieur Bailly, maire de la ville, de laquelle elle s'est occupée et s'occupera.

Ce lundi 17e Mai 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle il annonce et fait remettre à l'Académie les desseins du sr Percier, élève pensionnaire à *Rome*, et demande que l'Académie examine le travail de cet élève et que le rapport et les desseins lui soient envoyés[2] : l'Académie a dit

1. Cf. ci-dessus, p. 266.
2. Percier avait fait le relevé de la *colonne Trajane*. Sur les

que les mêmes commissaires qui se sont occupé des études qu'il convenoit de faire à *Rome* feroient l'examen de ces desseins, au nombre de huit, et en feroient rapport. Ces commissaires sont MM. *De Wailli*, *Boullée*, *Guillaumot* et *Paris*.

Ensuite, a été fait lecture d'une seconde lettre de M. le Directeur général, par laquelle il approuve la conduite de l'Académie et l'exhorte à proposer les modifications à ses statuts relativement aux prix, que les circonstances peuvent rendre convenables, etc.

Enfin, a été fait lecture de la lettre rédigée par les commissaires nommés pour répondre à Monsieur le maire sur ce qui concerne le *Pont Rouge*, et M. le secrétaire a été chargé de le signer au nom de l'Académie et de l'envoyer.

Ce lundi 31e Mai 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés à la séance précédente pour l'examen des desseins de la *Colonne Trajane* faits par M. Percier, pensionnaire du Roy à *Rome*, et destinés à être déposés dans la Bibliothèque. Ledit rapport a été approuvé par l'Académie, et il a été dit que copie certifiée en seroit envoyée à M. *Mique* pour être présentée à M. le comte d'Angivillers.

Ce lundi 7e Juin 1790[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Cherpitel* a annoncé que plusieurs élèves, qui n'avoient eu aucune part aux

difficultés et même les dangers du travail, cf. *Correspondance des directeurs*, t. XV, p. 254-282; 327-396 (*passim*); 419-424 (rapport).

1. Ont signé en juin : Mique, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Peyre, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, de Wailly, Sedaine.

délibérations signées par la majeure partie d'entre eux et par lesquelles ils renonçoient à la qualité d'élève et aux prérogatives qui y sont jointes, désiroient de continuer à jouir des avantages attachés à cette qualité. L'Académie a invité M. *Le Roi* à leur annoncer qu'il ne pourroit y avoir rien de changé à leur égard dans le régime de la Compagnie, soit pour les leçons, soit par rapport aux concours du mois.

Ce lundi 14e Juin 1790.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite de ce qui a été porté sur le registre à la séance précédente, il a été dit qu'il seroit nommé douze commissaires pour rédiger les réflexions sur les statuts et règlemens et former un mémoire qui s'explique sur les articles qui paroissent mériter quelques réclamations.

Enfin, par le scrutin, ont été nommés commissaires à cet effet MM. *Brébion*, *Le Roi*, *Moreau*, *Boullée*, *Trouard*, *l'abbé Bossut*, *Vien*, *Guillaumot*, *Cherpitel*, *Paris*, *Raymond* et *De Bourges*.

Ce lundi 21e Juin 1790.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a fait lecture d'un projet de règlement pour les concours aux prix d'émulation, et, après avoir été au scrutin, l'Académie a dit qu'elle s'en rapporteroit sur ce projet à la prudence de M. le professeur.

Enfin, M. *Franque* a remis à l'Académie deux mémoires, l'un sur la *navigation de la Seine*, sur les gares et les travaux de charité, et l'autre sur le *canal de l'Yvette*[1];

1. Cf. ci-après, 28 juin, 5 et 12 juillet; *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 57 et note, p. 267, note. Il y avait longtemps que Deparcieux et Perronet s'étaient occupés de la question de l'*Yvette* et de la *Bièvre* : en 1775. Tourneux, III, nos 11924-11937.

lesquels mémoires, présentés de la part de M. de Fer de La Noverre, seront lus à la prochaine séance.

Ce lundi 28e Juin 1790.

L'Académie étant assemblée, d'après la délibération prise à la séance précédente, il a été fait lecture du mémoire sur la *navigation de la Seine*, sur les gares et sur les travaux de charité, par M. De Fer. Après lecture de ce projet, dont l'Académie ne peut qu'approuver les vues, si l'examen des détails ne s'oppose pas à leur exécution, M. *De Wailli*, académicien, a dit, après cette lecture, qu'il avoit présenté à l'Académie des sciences, il n'y a pas six ans, une partie des idées proposées dans ce projet, qui alors fut soumis aux regards de cette Académie, et il a promis d'apporter, à la séance prochaine, la preuve de ce qu'il avance et le rapport qu'il en fit.

Ce lundi 5e Juillet 1790[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire sur le canal de l'*Yvette* par M. de Fer, et l'Académie, ensuite, a porté ses réflexions sur la nécessité de la conduite des eaux dans *tous les quartiers de Paris.*

Pour prendre des connoissances plus particulières de la conduite des eaux de l'*Yvette à Paris*, l'Académie a dit qu'à la séance prochaine seroit fait lecture de l'extrait des registres de l'Académie royale des sciences en date du 14e décembre 1782.

Ce lundi 12e Juillet 1790.

L'Académie étant assemblée, d'après la délibération

1. Ont signé en juillet : de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Paris, Peyre, Rousset, Vien, de Wailly, Sedaine.

précédente, il a été fait lecture du rapport de l'Académie des sciences, en date du 14e décembre 1782, sur les *eaux de l'Yvette* et sur les projets à cet égard, tant de M. De Parcieux que ceux de MM. *Perronet* et de Chésy, et ensuite M. de Fer, et l'Académie a entendu la lecture de ce rapport avec intérêt.

Ce lundi 19e Juillet 1790.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue des différentes parties d'architecture qui ont servi à la décoration de la fête éternellement mémorable de la Fédération du 14 juillet 1790[1], et ensuite, d'après l'invitation de M. *De Wailly*, elle s'est transportée à la salle du *Louvre* dans laquelle sont déposés les tableaux, gravures et morceaux de sculpture qui doivent servir de prix dans l'encouragement de la Société des Amis des arts.

Ce lundi 26e Juillet 1790.

L'Académie étant assemblée, comme dans les séances précédentes elle s'étoit occupée du canal de l'*Yvette* et que M. *Jardin* avoit parlé d'une petite rivière qui alimente de ses eaux la ville de *Londres,* quoiqu'elle ait des pompes à feux qui distribuent dans les différents quartiers les eaux de la *Tamise*, elle a demandé à voir les *plans de la ville de Londres et de ses environs*[2] : ils ont été mis sous les yeux de l'Académie. D'après les explications données par M. *Jardin*, elle s'est entretenue des différentes difficultés et des grands avantages d'un pareil projet.

1. Le *Moniteur* du 16 parle de l'arc de triomphe, de l'Autel de la Patrie élevé de vingt-cinq pieds, avec les figures de la Liberté et de la Constitution. Cf. *Tabl. d'Hubert Robert*, 1790, Versailles, n° 4603.

2. Ce pourrait être la *New-River* (artificielle), qui alimentait une partie de *Londres* depuis le XVIIe siècle.

Ce lundi 2e Aoust 1790[1].

On a fait lecture à l'Académie d'une lettre à elle adressée par Monsieur Desjobert, grand maître des Eaux et Forêts, par laquelle il demande à la Compagnie de vouloir bien donner son avis sur ce qui peut être dû à Monsieur Le Rore, architecte, pour ses plans, devis et déboursés relatifs à l'*abbaye chef d'ordre de Prémontré*[2], et l'Académie a chargé M. le secrétaire d'écrire à ce même artiste pour connoître plus particulièrement ce qu'elle doit faire sur cet objet.

Ce lundi 9e Aoust 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été parlé du mot *École* traité dans l'*Encyclopédie* imprimée en 1755; et l'article *École*, dans les rapports que cet établissement peut avoir avec l'architecture, a fourni à l'Académie des réflexions dont elle s'est occupée et qui pourroient être utiles dans cette partie si nécessaire aux arts.

Ce lundi 16e Aoust 1790.

L'Académie étant assemblée, M. *Perronet* étant présent, elle s'est entretenue des opérations du *pont de Louis XVI*, dont le décintrement sera fait incessamment : on s'occupe actuellement à remplir les rheins.

Ce lundi 23e Aoust 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que l'Assemblée

1. Ont signé en août : de Bourge, Brongniart, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Perronet, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.
2. Ci-dessus, p. 179.

nationale a décrété que toutes les académies présenteroient leurs idées sur leur constitution[1].

On a été aux scrutins sur cet objet et il a été dit que, l'Assemblée nationale ayant décrété que les académies présenteroient leurs idées sur leurs constitutions, il y avoit lieu de douter si l'Académie d'architecture étoit comprise dans ce décret. Et, par le scrutin, il a été dit qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer, parcequ'il paroît que l'Assemblée ne comprend dans son décret que les académies qui s'occupent des sciences et des lettres, et non les académies des arts.

Ce lundi 30e Aoust 1790.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un cirque dans lequel on pourroit faire des courses, et le prix a été décerné au sr Dubois, élève de...

Ensuite, M. *Le Roy*, professeur, a proposé à MM. les académiciens présens de donner des places d'élèves aux auteurs des desseins exposés dans la galerie et faits sur le même programme; et M. *Trouard* a nommé pour élève le sr Protain.

M. *De Bourges* a nommé pour élève le sr Jobbé.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un édifice pour recevoir les assemblées nationales, et le prix a été adjugé au sr Vergognon.

Ce lundi 6e Septembre 1790[2].

L'Académie royale d'architecture a entendu la lecture

1. La question avait été posée aux séances des 15, 16 et 20 août. L'Académie se trompait absolument.

2. Ont signé en septembre : Mique, de Bourge, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Moreau, Rousset.

d'une lettre écrite par M. Camus[1], membre de l'Assemblée nationale, président du Comité des pensions, à M. *Sedaine*, secrétaire de l'Académie, pour lui être communiquée; laquelle lettre est ici transcrite :

« Paris, le 31 aoust 1790.

« L'Assemblée nationale a décrété, Monsieur, que, dans le nombre des encouragemens destinés aux sciences et aux arts, il en seroit réservé pour les jeunes élèves qu'on envoye hors la France; l'assemblée a pareillement décrété des récompenses pécuniaires pour les artistes qui auroient illustré leur patrie. Le Comité des pensions étant chargé par l'Assemblée de lui présenter ses vues sur la distribution de ces encouragemens et récompenses, il désire, Monsieur, que vous lui envoyiez le plus tôt possible, après en avoir conféré avec MM. de l'Académie, l'état des traitemens et pensions de ses différens membres, ainsi que celui des encouragemens donnés aux jeunes élèves qu'on envoye à *Rome*. Le Comité recevroit avec satisfaction les plans et les idées de l'Académie sur la juste distribution des grâces et des encouragemens que les artistes méritent et que la Nation a décrété de leur accorder.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* Camus, président du Comité. »

L'Académie a chargé son secrétaire de répondre à M. Camus, qu'empressée de satisfaire à l'objet de la lettre qu'il lui a adressée, elle en a délibéré et nommé sur le champ des commissaires pour s'en occuper sans délai.

L'Académie a, en effet, nommé commissaires MM. *Mique*, *Moreau*, *Guillaumot* et *Cherpitel*, les chargeant de se retirer par devers Monsieur le comte d'Angivillers pour

1. L'Assemblée avait voté sur le rapport du comité des pensions du 31 juillet (Tourneux, III, n° 13488, et *Moniteur* du 2 août). Les séances qui suivent ici remplacent tous les commentaires.

lui rendre compte de cette lettre, et, en déférant à ses observations, faire usage des registres et états qui seront communiqués par son secrétaire ou par les autres membres de l'Académie sur ses dépenses et les traitemens dont elle jouit, et de préparer sans délai les déclarations et observations qui sont à faire sur la lettre de M. Camus.

L'Académie demande à ses commissaires que ce travail soit rédigé pour être soumis à sa délibération, le lundy 13 de ce mois s'il est possible, ou tel jour prochain qui seroit indiqué par lesdits commissaires, si Monsieur le comte d'Angivillers l'approuve, et attendu ses vacances, pour une assemblée extraordinaire, afin de les entendre sur la demande qui lui est adressée au nom de l'Assemblée nationale.

Assemblée extraordinaire du 13e Septembre 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture par un des commissaires nommés à la séance précédente du rapport qui suit, du mémoire à présenter au Roi, de la lettre à M. le comte d'Angivillers, de l'état de la dépense de l'Académie royale d'architecture et de la lettre à Monsieur Camus, député à l'Assemblée nationale. Et il a été dit que copie de ces cinq pièces seroit portée sur le registre, et qu'ensuite copie en seroit faite pour être, après avoir été signée par le secrétaire au nom de l'Académie, envoyée : savoir le mémoire à présenter au Roi et la lettre à M. le comte d'Angivillers, à M. *Mique*, — la lettre à M. Le Camus, signée de même, lui sera envoyée ainsi que l'état des dépenses, idem, signé par le secrétaire au nom de l'Académie.

Les commissaires soussignés nommés par l'Académie dans sa séance du 6 de ce mois se sont transportés à *Versailles* auprès de M. le Directeur général des Bâtimens, auquel ils ont rendu le compte dont ils étoient chargés.

Dans l'entretien que M. le comte d'Angivillers leur a accordé, il leur a marqué son affection et sa bienveillance pour l'Académie, et dit qu'il se chargeroit volontier de

présenter au Roy l'exposé que l'Académie jugeroit devoir faire à Sa Majesté dans les circonstances actuelles, se proposant de l'appuyer et d'en obtenir une prompte réponse. M. le Directeur général leur a fait remettre l'état des dépenses et traitemens de l'Académie.

Les commissaires se sont retirés et, ayant délibéré entre eux, ils sont d'avis que l'Académie doit adresser au Roy un mémoire contenant l'expression de la reconnoissance dont l'Académie d'architecture est pénétrée pour les bontés et la protection dont Sa Majesté, ainsi que Ses augustes prédécesseurs, l'ont honorée depuis son établissement, et marquer à Sa Majesté l'espoir et la confiance que cette glorieuse protection lui sera conservée, la suppliant d'en donner à l'Académie de nouvelles assurances.

Les commissaires pensent aussi qu'il doit être, par l'Académie, fait une lettre à M. le comte d'Angivillers pour le supplier de présenter au Roy le mémoire qui lui seroit envoyé, et d'approuver que l'Académie se rassemble de nouveau dans ses vacances, pour entendre la réponse qu'elle espère obtenir par l'effet de sa bienveillance.

Ils sont encore d'avis que l'Académie doit adresser sans délai à M. Camus, président du Comité des pensions, l'état exact et détaillé des dépenses de l'Académie et des traitemens dont elle jouit, accompagnant cet état d'une lettre pour remercier M. Camus de la disposition dans laquelle il a fait connoître qu'est l'Assemblée nationale et son Comité pour l'Académie et pour l'encouragement de ses élèves; et qu'elle assure ce député de son empressement à se conformer aux vues et aux demandes qu'il forme, au nom du Comité qu'il préside.

Les commissaires soumettent à l'examen et à la discussion de l'Académie, le projet de ces différentes pièces, qu'ils ont rédigé ainsi qu'il suit :

Au Roy.

« Sire,

« Votre Académie d'architecture, à laquelle Votre Majesté

et Ses augustes prédécesseurs ont accordé une constante protection depuis son établissement en 1671, expose avec reconnoissance que les bienfaits et la confiance dont Votre Majesté l'a honorée et les encouragemens donnés à ses élèves ont essentiellement contribué à former des hommes célèbres dans cet art. Votre Académie, Sire, attend avec une respectueuse confiance que Vous daignerez lui conserver vos bienfaits.

« Cette faveur, Sire, combleroit les vœux de Votre Académie d'architecture, dont le zèle pour le service de Votre Majesté et pour la gloire de Son règne ne se ralentira jamais. »

Lettre à M. le comte d'Angivillers.

« A Paris, le 13 septembre 1790.

« Monsieur,

« L'Académie royale d'architecture a entendu le rapport qui lui a été fait par ses commissaires; elle les avoit chargés de vous soumettre les vœux qu'elle forme pour obtenir de Sa Majesté, par votre entremise, une nouvelle marque de Ses bontés et de Sa protection; le compte qu'ils ont rendu des dispositions que vous avez montrées, lui sont de nouveaux témoignages de votre bienveillance éclairée et vous assurent notre reconnoissance.

« L'Académie vous prie, Monsieur, de présenter à Sa Majesté le mémoire qu'elle prend la confiance de lui adresser, espérant que vous voudrez bien l'appuyer et obtenir une réponse qu'elle recevra avec soumission. Elle vous demande aussi, Monsieur, d'approuver qu'elle se rassemble dans ses vacances pour entendre et se conformer aux intentions du Roy, aussitôt que vous les lui ferez connoître.

« Nous sommes avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Les académiciens composant l'Académie royale d'architecture. »

État de la dépense de l'Académie royale d'architecture, des traitemens et encouragemens qui lui sont accordés.

Le directeur perpétuel jouit d'un traitement annuel de	2,400 l. t.
Chacun des seize académiciens, le secrétaire et les professeurs qui composent la 1re classe, a une pistole de présence aux assemblées, qui, déduction faite des vacances, se réduisent à 40 par an, à 170 par séance, produit la somme de	6,800
Les jetons sont distribués à raison de un par séance à chacun des 34 membres des deux classes, ce qui produit pour les 40 séances 1,360 jetons, la somme de	2,448
Au professeur d'architecture pour appointement, 1,200. — Au même, en qualité d'historiographe, 500. — Pour lui tenir lieu de son travail pendant les vacances de l'Académie, 150. — Soit	1,850
Au professeur de mathématiques, 1,200. — Pour son travail pendant les vacances de l'Académie, 150. — Soit	1,350
Au secrétaire perpétuel, 1,200. — Pour son travail pendant les vacances de l'Académie, 150. — Soit	1,350
Dépense annuelle pour chauffage, lumière et autres frais sur le mémoire du secrétaire. . . .	2,000
Il est accordé aux élèves une médaille d'argent chaque mois pour encouragement et tous les ans une médaille d'or pour le grand prix et une d'argent pour l'accessit; la dépense de toutes lesquelles médailles est de	450

L'élève qui a remporté le 1er prix au concours est ordinairement gratifié d'une pension pendant trois ans à Rome, mais ce n'est point l'Académie qui confère cette grâce : c'est un bienfait de Sa Majesté qui est accordé sur la demande de M. le Directeur général des Bâtimens.

Aucun autre membre de l'Académie ne jouit, à

titre d'académicien, d'aucune pension ny traitement. Le concierge a de gages par an	600 l. t.
L'Académie a, en ce moment, un commis aux écritures avec attribution de 500 par an, mais cette place ne subsiste qu'à titre de charité pour celui qui en est pourvu; elle sera, après lui, supprimée.	500
Total.	19,748 l. t.

Ces frais sont quelquefois augmentés par quelques démarches ou dépenses extraordinaires, ce qui paroît comporter que la somme soit portée à 20,600 livres.

Lettre à M. Camus, député à l'Assemblée nationale, président du Comité des pensions.

« A Paris, ce 13 septembre 1790.

« Monsieur,

« L'Académie d'architecture s'empresse de répondre aux objets contenus en la lettre que vous lui avez fait parvenir par son secrétaire, en date du 31 du mois dernier. Elle vous adresse, en ce moment, l'état de ses dépenses et des attributions dont elle jouit; l'Académie supplie l'Assemblée nationale d'être persuadée de sa reconnoissance sur les dispositions dans lesquelles vous annoncez qu'elle est de répartir sur l'Académie et sur ses élèves les récompenses et les encouragemens destinés aux progrès des arts.

« L'Académie d'architecture, toujours occupée du désir de servir la chose publique dans les circonstances où les talens qu'elle rassemble pourront être utiles, ne ralentira pas son zèle et donnera, autant qu'il lui sera possible, l'enseignement et l'exemple dans les arts qu'elle professe.

« Dans le dessein de se conformer aux intentions de l'Assemblée nationale, l'Académie a nommé des commissaires pour s'occuper, même pendant ses vacances ac-

tuelles, des moyens de répondre aux autres objets contenus en votre lettre.

« Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos trés humbles, etc.

« Les académiciens composant l'Académie d'architecture. »

Ce qui avoit été décidé par l'Académie ayant été exécuté, et les envois faits, nous avons signé.

M. J. Sedaine, Moreau.

Jour de rentrée, ce lundi 15e Novembre 1790[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de ce qui est porté sur le registre, depuis et compris la séance du 7e septembre jusqu'à ce jour. Ensuite, a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angivillers à M. *Mique*, et de celle qui y étoit jointe, adressée à l'Académie par M. le comte d'Angiviller, pour être communiquée officiellement à l'Académie assemblée; laquelle lettre, inscrite cy après, est en réponse à celle présentée à M. le Directeur général par M. *Mique* qui, en même temps, lui a remis le mémoire porté sur le registre.

Ensuite, a été fait lecture des statuts et règlemens, ainsi qu'il est ordonné, le jour de la rentrée après la Saint Martin.

Sur la motion élevée par un académicien, il a été dit qu'à la séance prochaine, l'Académie s'occuperoit des travaux des commissaires pour donner suite et complément aux demandes de M. Camus, président du Comité de constitution.

1. Ont signé en novembre : Mique, Bellissart, de Bourge, Brongniart, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Paris, Rousset, Vien, Sedaine.

« Versailles, 17 septembre 1790.

« Quelque désir que j'aye, Monsieur, de faire connoître à l'Académie les sentimens que m'inspire sa lettre, j'ai pensé que, ma réponse ne pouvant être que provisoire jusqu'à ce que Sa Majesté se soit expliquée, il étoit peu utile de convoquer une assemblée extraordinaire et qu'il valoit mieux la remettre au moment où je serai dans le cas d'annoncer les intentions du Roi. Mais vos relations fréquentes avec Messieurs vos confrères vous donnant moyen de les tenir au courant, je crois devoir en profiter en vous passant la lettre que je destine à l'Académie et qui pourra y être présentée officiellement à la première assemblée ordinaire ou extraordinaire, si la circonstance le demande.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, etc.

« D'ANGIVILLER.

« *Nota.* — Cette lettre portée après la séance du 13 décembre, et écrite sur le registre A, étant parvenue au secrétaire de l'Académie pendant les vacances, il en a été envoyé copie certifiée à MM. les académiciens, ainsi qu'a paru le désirer Monsieur le Directeur général. »

Ce lundi 22e Novembre 1790.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une gare, et le prix a été adjugé au sr Le Normand, élève... Ensuite, elle a procédé au jugement du prix d'émulation; l'Académie ayant décidé qu'il y auroit un second prix, le second prix a été adjugé au sr Champion.

Enfin, M. *Moreau* ayant continué la motion qu'il a faite à la séance précédente, cette motion a été suspendue et M. *Mique* a été prié de solliciter M. d'Angiviller pour obtenir la réponse dont il a flatté l'Académie dans sa lettre en date du 17 septembre 1790.

Ce lundi 29e Novembre 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre, inscrite cy après en réponse à la délibération de la séance précédente; et il a été décidé par scrutin qu'il seroit écrit à M. Camus, président du Comité des pensions, une lettre, laquelle sera rédigée par MM. *Hazon*, *Le Roi*, *Brongniard* et *Paris*. Il sera, par les mêmes commissaires, rédigé une lettre à M. le comte d'Angivillers en réponse à celle inscrite cy devant : lesquelles lettres seront mises sous les yeux de l'Académie à la séance prochaine. Il a été dit ensuite, qu'à cette même séance, les prix d'émulation seront distribués aux élèves qui les ont remportés.

« Versailles, le 28 novembre 1790.

« Je me justifie, Monsieur, aisément à moi méme, le désir vif dont l'Académie est préoccupée pour obtenir la réponse du Roi sur le mémoire que j'ai porté sous les yeux de Sa Majesté, avec le zèle et l'empressement que la Compagnie pouvoit attendre de moi. Je vous avouerai cependant que je serois étonné que ce juste désir fût poussé jusqu'à l'inquiétude. La disposition que Sa Majesté a marquée de la conserver sur l'état de ses dépenses personnelles[1] a, ce me semble, été bien confirmée par le payement qu'elle a fait faire, sur la liste civile du quartier de juillet 1790, des appointemens et des dépenses attachées de tout temps à l'Académie.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre...

« D'ANGIVILLER. »

Ce lundi 6e Décembre 1790[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

1. Il s'agit probablement des discussions relatives à la liste civile qui allait être décrétée en 1791.

2. Ont signé en décembre : Mique, Bellissart, Bossut, de Bourge, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Couture, Franque,

lettre adressée à Monsieur le comte d'Angivillers, et il a été dit que M. *Sedaine* la signeroit au nom de l'Académie.

Enfin, les prix ont été distribués aux élèves qui les ont remportés dans le cours de l'année académique et ensuite jusqu'à ce jour.

Ce lundy 13e Décembre 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été décidé que les académiciens seroient invités, par une lettre expresse, de se rendre à la séance prochaine pour les affaires qui intéressent l'Académie.

Enfin, il a été dit que copie de la lettre dernière, envoyée à M. le comte d'Angivillers par l'Académie, seroit portée sur le registre, ainsi que toutes les lettres concernant l'affaire et l'état présent de l'Académie.

Lettre de l'Académie à M. le comte d'Angivillers.

« Monsieur,

« L'Académie, sensible aux marques d'affection que vous avez bien voulu lui faire parvenir par M. *Mique*, a l'honneur de vous en offrir ses remercîmens et de vous répéter que ses vives sollicitudes sont la preuve du désir qu'elle a de rester toujours sous la protection immédiate du Roi, ainsy que de jouir, pour elle et pour ses élèves, des bienfaits que Sa Majesté y a répandus jusqu'à ce jour. Mais la certitude de cette signalée protection mettroit le comble au bonheur de l'Académie, et votre lettre, Monsieur, lui fait espérer que vous voudrez ne pas perdre de vue les moyens qui pourront lui en donner l'assurance.

« Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles, etc.

« *Signé :* SEDAINE, chargé par l'Académie de signer en son nom.

« Ce 6 décembre 1790. »

Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Paris, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

« Versailles, le 17 septembre 1790.

« Le soin que j'ai toujours pris, Messieurs, de vous témoigner les sentimens qui m'attachent à votre Compagnie, vous garantit, j'ose le croire, l'empressement avec lequel je répondrai à votre désir, en présentant au Roi le vœu consigné dans votre délibération du 15 [13?] de ce mois. Sa Majesté n'a besoin que d'elle pour apprécier ce vœu. Je me tiens véritablement honoré de la confiance que la Compagnie me témoigne en me rendant son organe et je serai sensiblement heureux si je me vois autorisé à transmettre une décision qu'il est permis de prévoir, si Sa Majesté peut ne consulter que Son estime pour l'Académie et Ses dispositions constantes pour les progrès de l'architecture, ainsi que l'étude vraiment éclairée de ses principes à la faveur de l'école distinguée que les élèves trouvent gratuitement dans l'Académie, indépendamment de la pratique qu'ils acquièrent, en s'attachant à suivre les travaux de chaque académicien. Ces détails sont si parfaitement connus du Roi, que je n'aurai point à les Lui retracer, et ce ne sera que de Sa Majesté même qu'émanera la décision.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* d'Angiviller.

« A Messieurs de l'Académie d'architecture. »

Ce 20e Décembre 1790.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de M. *Bellisard*, adressée à l'Académie, laquelle sera inscrite cy après, ainsi que la réponse que lui fera M. le secrétaire pour le remercier des offres qu'il fait d'être utile à l'Académie, dans les contrées qu'il va parcourir.

M. *Mique* s'est chargé d'écrire pour que l'Académie se rende au renouvellement de l'année[1].

« Paris, le 12 décembre 1790.

« Monsieur,

« Monsieur le comte d'Angivillers ayant bien voulu m'accorder un congé pour voyager, je vous prie de faire part à Messieurs les académiciens assemblés que je vais continuer les recherches sur les antiquités que j'ai commencées dès l'année 1783; si, par la suite, la Compagnie présumoit que, dans les différentes contrées que je vais parcourir, il se trouvât quelques objets dignes de ses remarques et qu'elle présumât aussi que je pusse remplir ses vues, je vous prie, Monsieur, de lui témoigner mon respectueux dévouement pour tout ce qui pourra l'intéresser. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* BELLISARD. »

A M. Sedaine,
secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture.

« Paris, ce 21 décembre 1790.

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de faire, à la séance de l'Académie, lecture de la lettre dont vous me priez de faire part à MM. les académiciens. L'Académie m'a chargé de vous répondre pour vous remercier des offres que vous lui faites de lui être utile dans les contrées que vous allez parcourir : elle désire profiter de vos observations, et vous souhaite un heureux retour. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* SEDAINE. »

1. Sur toute cette période et celle qui suit, voir l'Introduction.

1791.

Ce lundi 10e Janvier 1791[1].

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Potain*, académicien de première classe, a été notifiée. Ensuite, M. *Le Roi* a lu le programme du prix d'émulation, lequel est un corps de garde; et l'Académie a vu les desseins qui ont été exposés et qui doivent être jugés à la séance prochaine.

Ce lundi 17e Janvier 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un projet de règlement[2], en conséquence de la nomination faite de commissaires, en date du 14e juin 1790, pour travailler à la perfection des statuts à proposer à l'Académie; et il a été dit qu'il seroit fait plusieurs copies de ces règlemens, afin qu'elles soient communiquées aux académiciens, et afin de mettre à portée de faire sur ce travail des observations réfléchies qui puissent être présentées à l'Académie lors de ses séances.

Enfin, a été décerné le prix d'émulation, dont le programme est un corps de garde national, et le prix a été accordé au sr Le Vasseur, élève de l'Académie.

1. Ont signé en janvier : Mique, Antoine, de Bourge, Brongniart, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Trouard, Vien, de Wailly, Sedaine.

2. Voir ci-dessus, p. 271, et ci-après, p. 292.

Ce 21e Janvier 1791.

« A M. *Mique.*

« Il m'est impossible, Monsieur, de ne pas vous charger de ramener l'Académie à des réflexions qui semblent lui échapper, ou, qu'en tout cas, elle néglige. Il s'agit d'une infraction de ses statuts, contre laquelle je crois devoir à l'Académie elle même de réclamer, parceque le fait tient à l'ordre et à la décence dont je croirai toujours que l'exemple doit se retrouver sans cesse dans les compagnies.

« Je veux parler d'assemblées particulières et étrangères à tous devoirs communs, à toutes fonctions académiques, et qui cependant se convoquent et se tiennent dans les salles communes et à des jours arbitraires, sans aucun vœu, sans aucun concours de l'Académie[1].

« Ce procédé est textuellement contraire aux statuts; ceux cy peuvent être susceptibles de modifications, et sur cela j'ai été au devant du désir de l'Académie dès l'instant où je l'ai entrevu; depuis près d'un an j'attends son travail. Mais tant que les statuts existeront, ils resteront dans la classe des loix qui doivent être exécutées jusqu'à leur abrogation : c'est un principe, c'est une vérité dont chaque jour reproduit la confirmation.

« Tous les membres de l'Académie sont instruits que le mode des assemblées, les jours de leurs tenues sont textuellement déterminés, que nulle assemblée extraordinaire ne peut avoir lieu sans un aveu spécial et que les salles ne peuvent être occupées que par des assemblées régulières, soit de l'Académie vaquant à ses séances propres, soit des commissaires qu'elle délègue pour des discussions préparatoires. Ces deux cas exceptés, l'Aca-

1. Angiviller peut faire allusion à des réunions tenues pour la rédaction d'un projet de règlement présenté à l'Assemblée nationale, le 14 février 1791, par quinze membres de la Compagnie. Tourneux, t. III, n° 19845.

démie ne peut connoître ny avouer aucune assemblée privée dans les salles; elle ne doit pas même les tolérer, puisque, dans l'intérieur de son régime, elle a la surveillance première et immédiate de l'exécution de ses statuts, et, lorsqu'elle en maintiendra l'autorité et l'effet, elle y sera d'autant plus fondée sur le fait particulier des assemblées privées qu'elle ne blessera, en aucun sens, la liberté que peut prétendre et avoir chaque académicien de réunir un nombre quelconque de ses confrères chez lui ou en tout autre lieu indépendant; la véritable liberté ne pouvant s'étendre qu'à ce qui n'entraîne aucune violation des règles qui, je le répète, ne peuvent perdre leur caractère et leur empire que par une abrogation.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'ANGIVILLER. »

Ce lundi 24e Janvier 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre cy devant transcrite sur le registre, laquelle lettre rappelant les loix des statuts, chacun n'a démontré que le vœu de s'y conformer.

Enfin, il a été observé par un académicien que la commission chargée de proposer des changemens aux statuts avoit été nommée illégalement d'après ces mêmes statuts, lesquelles observations seront discutées aux séances prochaines.

Ce lundi 31e Janvier 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à M. *Mique*[1] pour être notifiée à l'Acadé-

1. Encore une lettre interminable pour une question très simple. Sur l'article 36 des statuts de 1775, cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 250-260, et appendice, p. 404.

mie, laquelle lettre sera inscrite cy après : cette lettre est relative aux réflexions faites par quelques membres de l'Académie sur les nominations des commissaires pour dresser un projet de nouveaux statuts. Il paroît que ces réflexions n'ont pas été saisies dans leur vrai sens.

L'Académie a observé qu'aucun de ces commissaires n'ayant signé le projet, ce travail ne peut être considéré comme celui de la commission; elle s'est arrêtée à ce qui a été dit dans ses séances précédentes que, sans attribuer à cet ouvrage aucune influence, il en seroit remis des copies à tous les membres de l'Académie et que chacun feroit des notes et observations sur l'objet.

Ces copies se trouvant faites, M. *Mique* en a remis une à chacun des académiciens présens; les autres copies sont demeurées au secrétaire, qui s'est chargé de les faire parvenir aux académiciens qui sont absens.

Copie de la lettre de Monsieur d'Angiviller à M. Mique.

« A Paris, le 29 janvier 1791.

« J'aurois cru, Monsieur, faire injure à l'Académie si j'avois pu douter un instant du sentiment qu'elle adopteroit sur les réflexions que ma lettre du 21 de ce mois vous engageroit à lui proposer de ma part; je me flatte qu'elle y aura distingué mon attachement pour la Compagnie autant que le résultat des devoirs du titre que je m'honore de remplir auprès d'elle. C'est avec les mêmes sentimens que je viens de méditer la question qui s'élève sur le sort éventuel du travail dont se sont occupés MM. les commissaires nommés le 14 juin 1790, pour préparer la composition de nouveaux statuts.

« Cette question n'est devenue intelligible pour moi que par les détails que vous m'avez donnés; car elle n'est pas même énoncée (et sans doute par le fait du copiste du secrétariat) dans la copie souscrite par M. *Sedaine* de l'arrêté académique du 24 de ce mois; mais puisque vous

y avez suppléé, j'emprunte votre canal, Monsieur, pour transmettre à l'Académie mon opinion telle que je la déduirois si, dans la séance où la matière se traitera, j'avois à y porter ma voix délibérative.

« Il me paroît que l'opinion à discuter porte sur le point de savoir si le travail de MM. les commissaires est admissible ou s'il ne doit pas être regardé comme nul ou au moins comme non avenu, par la raison qu'une partie des commissaires est prise parmi les membres que les statuts actuels dans leur article 36 n'admettent point à la voix délibérative.

« Je reprends cet article 36 des statuts et j'y vois que les académiciens architectes de la 1re classe et les trois plus anciens honoraires associés libres auront seuls voix délibérative sur les affaires de l'Académie autres que celles relatives à l'art et aux élections.

« Dès l'instant même de la promulgation des statuts, cet article exigea une juste modification en faveur des académiciens de la seconde classe existant alors et qu'il étoit injuste de priver d'un avantage dont ils avoient joui jusque là. Le Roy y pourvut par une décision formelle que je transmis alors à l'Académie, et je vois, par la chronologie que me fournissent les almanachs royaux, qu'en partant des statuts et de la décision qui en a modifié l'article 36, il y avoit, au mois de janvier 1790 (époque du commissariat devenu litigieux), et il y a encore dix académiciens de la seconde classe sans activité quant à la voix délibérative dans les cas prévus; que c'est néanmoins parmi eux qu'on a choisi quatre des membres du commissariat pour préparation de nouveaux statuts, tout comme parmi les associés libres on a choisi M. *Vien* qui, par son rang même dans cette classe, est dans le cas prohibitif de l'article 36 des statuts.

« Ainsi donc, au premier aspect et en se fixant sévèrement à l'idée d'affaire académique étrangère à l'art, étrangère aux élections, je vois cinq membres dont l'inhabileté,

quant à l'émission d'une voix délibérative hors les cas prévus, n'est sans doute pas équivoque.

« Mais cette inhabileté peut se communiquer, s'étendre à la qualité et aux fonctions de commissaires pour quelque affaire que ce puisse être. Voilà, ce me semble, dans l'espèce où nous sommes, la question qu'il s'agit d'approfondir et de discuter pour la résoudre dans le sens qui lui est propre. Et pour arriver à ce terme, il faut, je crois, se faire d'abord une idée nette et précise de ce que sont des commissaires : je n'y aperçois que des personnes choisies pour examiner dans le froid et la tranquillité du cabinet, pour préparer un travail, et secondairement un avis sur la matière qui lui est confiée.

« Sans doute leur travail, leur opinion peuvent, lors de l'examen qui s'en fait, être adoptés par tous ceux qui l'ont requis ou par la majorité ; mais il est également vrai qu'ils peuvent être ou modifiés ou même rejetés entièrement, et de là il me paroît, je l'avoue, résulter évidemment que l'aptitude des commissaires qu'une Compagnie choisit dans son sein se décide par le seul fait de leur nomination.

« Cette nomination ne confère d'autre caractère que celui de consultant, comme le sont tous les jurisconsultes ou autres personnes auxquels, dans l'ordre commun, on propose les questions sur lesquelles on désire s'éclairer. La matière des statuts tenant singulièrement à la législation, il auroit pu arriver très naturellement que l'Académie la déférât à des hommes de loi ; ils n'eussent pas été des commissaires dans le sens propre aux usages de l'Académie, mais leur travail auroit eu le même résultat ; ils auroient usé entre eux, comme des commissaires proprement dits, de la voix délibérative. Cette voix purement relative n'eût pu devenir impérieuse pour l'Académie, qui auroit demandé non pas une décision, mais un simple avis soumis à cette délibération positive qui seule peut en régler le sort, comme je viens de l'expliquer, mais sans

emprunter un système de nullité qu'on ne peut raisonnablement proposer sur le fait dont est question.

« Si mes idées sont justes, comme elles me le paroissent, je ne vois point de motifs pour regarder comme non avenu le travail des commissaires nommés pour la modification des statuts, et j'appuierai mon opinion de la réflexion particulière qu'en considérant le commissariat par les qualités de ses membres dans l'Académie, je ne vois que cinq membres réputés inhabiles, à côté de sept dont les facultés ne laissent aucun doute, et qu'en supposant, de la part de ce commissariat, l'émission d'un vœu à prendre pour règle de décision, la plus que majorité se trouve du côté des délibérans qui jouissent de la faveur du règlement.

« Je passe maintenant à une considération encore plus pondérante, parcequ'elle tient essentiellement à la justice que les membres de l'Académie se doivent respectivement toutes les fois qu'il s'agit du droit propre à chaque individu; et c'est bien là l'espèce dont il est question, puisque les statuts, les loix qui doivent régir une compagnie sont nécessairement susceptibles du vœu de chacun de ceux qui sont admis à en subir l'effet.

« Ainsi, en cherchant et en reconnoissant sans peine ce que l'article 36 des statuts actuels a eu pour objet, quand il a réservé à un nombre spécifié la voix délibérative *sur les affaires de l'Académie*, il est sensible que, sous cette désignation d'affaires de l'Académie, il n'est question que de ces arrangemens propres à la manutention, au régime privé, et point du tout de cette affaire générale qui n'étoit point à prévoir et qui, par son rapport absolu à l'intérêt individuel de chaque membre, doit être délibérée entre tous, recevoir le vœu de tous sans exception, surtout dans une circonstance où c'est la Compagnie elle-même qui projette les règlemens qu'elle désire, au lieu que, s'il s'agissoit d'une institution première, purement émanée du Roy, les conditions dépendroient uniquement de Sa Ma-

jesté et ne laisseroient à ceux qui désireroient profiter de l'institution que le choix de suivre l'effet de leur désir ou de l'abandonner, si le régime ne correspondoit pas à leurs vues.

« Vous voyez, Monsieur, par l'exposé que je viens de faire de mes idées, de mes réflexions, qu'il m'est impossible de me plier à l'idée que le travail des commissaires sur les statuts doive être regardé comme nul ou comme non avenu. Considéré dans la vérité des principes légaux, il ne peut pas être déclaré nul; considéré dans son objet, il ne doit pas être réputé non avenu avant d'avoir été examiné, puisque, sans cela, on ne peut pas prononcer s'il est bien conçu, s'il est bien adapté à la matière, et que le rejeter avant tout c'est offenser gratuitement des confrères qui n'ont pu ni dû craindre cette mortification. C'est se livrer à des délais peut être déjà trop prolongés et qu'on auroit à regretter si l'ouvrage rejetté se trouve bien fait. Comme il m'est inconnu, les opinions que j'ai énoncées en sont d'autant plus franches et plus libres. Je me permettrai d'y ajouter un mot : ce sera pour engager l'Académie à réfléchir que ceux de ses membres qui élèvent la question sur la validité du commissariat de 1790 ont attendu bien tard pour produire cette difficulté et qu'il leur seroit très difficile de l'appuyer sur ma lettre du 21 de ce mois.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundi 7e Février 1791 [1].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une

1. Ont signé en février : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Couture, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Vien, de Wailly, Sedaine.

orangerie, et le prix a été adjugé au sieur La Gardette, élève. [(Note postérieure :) Le sieur La Gardette a reçu ce prix.]

Ce lundy 14e Février 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre signée Pajou, Barbier l'aîné et Vincent, de l'Académie de peinture et de sculpture, par laquelle ils prient M. *Sedaine* de distribuer à chacun des membres de l'Académie d'architecture un imprimé intitulé : *Adresse et projet de statuts et règlemens pour l'Académie générale de peinture, sculpture, gravure et architecture*, etc., et la distribution a été faite[1].

Enfin, il a été dit que l'Académie d'architecture sera convoquée pour, à la séance prochaine, nommer un académicien de seconde classe pour passer à la première et un architecte pour être élu académicien.

Ce lundi 21e Février 1791.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des articles des règlemens qui établissent le régime des élections, il a été procédé à la nomination de trois académiciens de la seconde classe, pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un pour son admission à la première classe, et, par les trois scrutins successifs, MM. *Chalgrin*, *Jardin* et *Guillaumot* ont été nommés.

Ensuite, l'Académie a procédé à la nomination de trois architectes aspirans : par scrutin, l'Académie ayant fait choix de six, qui sont MM. d'Arnaudin, Célerier, Renard, Trouard, Le Moine et Huvé, de ces six, par le premier scrutin, M. d'Arnaudin a été nommé, par le second, M. Renard et par le troisième, M. Célerier. Ainsi les sieurs Ar-

1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. X, p. 39-97, *passim*.

naudin, Renard et Célerier sont ceux nommés pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un.

Ce lundi 28e Février 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général, qui sera inscrite cy après; laquelle notifie à l'Académie que, des trois académiciens de seconde classe, Sa Majesté a choisi M. *Chalgrin* pour monter à la première, et que des trois architectes choisis par l'Académie Sa Majesté nomme M. *d'Arnaudin*[1] pour remplir dans la seconde classe [la place] qui lui est assignée.

MM. de l'Assemblée délibérante, composée des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture, ayant envoyé à MM. les membres de l'Académie d'architecture un imprimé intitulé : *Adresse et projet des statuts et règlemens pour l'Académie centrale de peinture*, etc., M. *Sedaine* a été chargé par l'Académie de remercier MM. de l'Assemblée délibérante de leur attention à leur envoyer ce projet, etc.

Enfin, le sieur Pierre Jean Le Fièvre, maître charpentier, présenté par M. *Franque*, a offert le plan d'un moulin à bled de son invention, et l'Académie a nommé commissaires pour en faire rapport MM. *Mauduit* et *Jardin*.

Copie de la lettre de Monsieur d'Angivillers à M. Mique.

« Paris, le 27 février 1791.

« Le Roy, Monsieur, sous les yeux de qui j'ai mis les noms de MM. les artistes qui ont réuni le plus de suffrages pour les places vacantes en son Académie d'architecture, ayant fait choix de M. *Chalgrin* pour remplir,

1. D'Arnaudin a fort peu marqué.

dans la première classe, la place vacante par le décès de M. *Potain*, et de M. d'*Arnaudin* pour remplir, dans la seconde classe, la place vacante par la promotion de M. *Chalgrin* de cette classe à la première, je vous informe des intentions de Sa Majesté, afin qu'à la prochaine assemblée de l'Académie vous puissiez faire procéder à la réception et installation, suivant l'usage, de ces deux nouveaux membres, chacun dans la place qui lui est assignée.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundi 7e Mars 1791 [1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait rapport, par MM. *Mauduit* et *Jardin*, d'une nouvelle disposition de roues horizontales placées au dessous de la surface des courans et destinées à faire mouvoir des moulins, même pendant la prise des glaces, ainsy que d'un autre projet de pyramide tronquée proposée pour être substituée aux cônes de *Cherbourg* [2], le tout inventé et présenté par le sr Fièvre, maître charpentier à *Paris*.

Et il a été dit que ledit rapport seroit remis sous les yeux de l'Académie.

Ce lundy 14e Mars 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du rapport de MM. *Mauduit* et *Jardin* rédigé d'après les réflexions de l'Académie faites à la séance précédente, et ledit rapport a été approuvé.

1. Ont signé en mars : d'Arnaudin, de Bourge, Chalgrin, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Rousset, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. Il s'agit des cônes de l'ingénieur de Cessart, dont le dernier venait d'être posé en 1788 et auxquels on renonça. Il est question de travaux au port de *Dieppe* (cf. page suivante) en 1791. Tourneux, n° 15061, et *Moniteur*, t. VIII, p. 528.

Ce lundi 21e Mars 1791.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite du programme des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, lequel est un labirinthe, et, après l'examen des projets, le prix, par scrutin, a été adjugé au sr Protain.

Ensuite, a été fait lecture d'un mémoire du sr Le Fièvre, maître charpentier, auquel est joint un plan explicatif du projet qu'il propose, tendant au nettoiement du port de *Dieppe* et de *Fécamp*, dont l'encombrement est tel que, suivant le dire du mémoire, on propose la construction de nouveaux ports.

Et, après la lecture dudit projet, l'Académie a nommé commissaires pour en faire rapport MM. *Mauduit* et *Jardin.*

Ce lundi 28e Mars 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. *Mauduit* et *Jardin*, commissaires nommés pour l'examen de l'invention de M. Le Fièvre, maître charpentier, par laquelle invention il propose de curer les ports de mer et de débarrasser les fleuves et rivières des sables qui obstruent et dérangent le cours des eaux, et, après l'examen des plans qui sont joints au mémoire et d'après lesquels le rapport a établi ses réflexions, l'Académie a approuvé ledit rapport.

Ce lundy 4e Avril 1791[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, professeur, a dit que, dans la séance du concours pour les desseins du

1. Ont signé en avril : d'Arnaudin, de Bourge, Chalgrin, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Moreau, Rousset, Vien, Sedaine.

prix d'émulation (lequel est un cabinet d'histoire naturelle consacré à l'étude de la botanique), un seul des élèves ayant rendu et ne désirant pas concourir, il a demandé que simplement l'Académie eût la bonté d'examiner son travail, ce qui a été fait, et l'Académie en a paru si satisfaite qu'elle a demandé le nom de l'élève pour être porté sur le registre, et c'est le sieur Bergognon.

Ce lundi 11e Avril 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a fait lecture du programme pour le concours au prix d'émulation, lequel est le cénotaphe d'Honoré Riquetti Mirabeau à élever à *Marseille*[1], dont il étoit le député à l'Assemblée nationale. Et l'Académie, après avoir examiné les desseins, a dit qu'ils seroient jugés à la rentrée de Pâques. Enfin M. *Le Roi* a prié les académiciens de jeter les yeux sur les desseins des étudians qui aspirent à être nommés élèves.

Ce lundi 2e May 1791[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du programme du prix d'émulation, et le prix a été donné au sr La Gardet. [(Note postérieure :) Le sieur La Gardette a reçu son prix.]

Ensuite, M. *Le Roi* a prié l'Académie de juger les desseins des jeunes gens non déclarés élèves[3], pour que, s'ils

1. Mirabeau était mort, le 2 avril, député d'Aix, non de Marseille.

2. Ont signé en mai : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Paris, Peyre, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

3. L'Académie avait décidé plus d'une fois que seuls les élèves régulièrement inscrits seraient admis à concourir (statuts, art. L à LVII; règlement, préambule et art. 1 à 8).

méritent l'attention de l'Académie, ils puissent comme élèves concourir aux grands prix, et après l'examen desdits desseins l'Académie a dit que les sieurs Vanderhaën et Jussaud pourroient être admis à concourir sous le nom de M. *Le Roi*, professeur d'architecture.

Il a été dit, enfin, que l'Académie seroit convoquée pour donner, lundy 9e may, à huit heures précises du matin, le programme des grands prix.

Ce lundy 9e May 1791,
à huit heures précises du matin.

L'Académie étant assemblée pour donner le programme des grands prix, des six projets proposés qui ont le plus de voix par le recensement du scrutin, l'Académie, sans employer un second scrutin pour déterminer lequel des six qui ont eu le plus de voix aura la préférence, a choisi celui des six projets proposés qui a eu le plus de voix, et c'est la galerie publique d'un palais.

Ensuite, par le scrutin, ont été nommés commissaires pour la composition du programme MM. *Boullée*, *Trouard*, *Peyre* et *Paris*, et, après leur travail et lecture faite dudit programme et approbation d'icelui, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit. L'Académie donne à ses élèves pour sujet du prix de l'année 1791 :

Le plan et les coupes de la galerie publique d'un palais. Cette galerie sera supposée au premier étage, elle sera précédée d'une salle des gardes, d'un vestibule au premier étage, d'un grand escalier et d'un premier vestibule à rez de chaussée.

La galerie aura cinquante toises de longueur, les autres dimensions, tant de la galerie que des autres pièces, seront à la volonté des élèves.

L'Académie demande un plan, une coupe sur la longueur de la galerie et une sur sa largeur, et, dans le cas

où ces deux coupes ne pourroient rendre compte de la décoration de toutes les pièces qui composeront ce projet, l'Académie demande les décorations particulières de chacune d'elles.

Les esquisses seront sur une échelle de trois lignes pour toise, l'échelle des desseins au net sera d'un pouce pour toise; les desseins seront rendus au professeur et exposés dans les salles de l'Académie, le lundi 22 aoust, à huit heures du matin.

Et ce mardi 10e May 1791,
à dix heures du matin.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme donné pour le grand prix. Ensuite MM. les commissaires nommé pour l'examen des esquisses ont fait part de leurs réflexions sur la conformité des esquisses au programme donné, et, après examen, les quinze projets exposés ont été conservés pour être examinés de nouveau, et, de ces quinze, l'Académie en a choisi par le scrutin neuf, lesquels sont B, I, L, A, E, K, N, F, G, dont les auteurs sont les sieurs La Gardette, Protain, Bergognion, Bellot, Normand, La Barre, Dubois, Le Vasseur et Dubut, lesquels concourront pour le grand prix; et ces élèves rendront leurs desseins au net, le lundi 22e aoust 1791, à huit heures précises.

Ce lundy 16e May 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, professeur, a lu un chapitre de son cours d'architecture, dont il a fait lecture à ses élèves, sur la manière dont les anciens distribuoient leurs édifices en général, et surtout sur la manière dont ils les éclairoient[1].

1. Le cours (cf. ci-après, p. 304-307) n'a pas été publié.

L'Académie l'a écouté avec plaisir et a reconnu que ce chapitre ne pouvoit paroître qu'avec avantage dans le cours d'architecture qu'il espère de livrer un jour à l'impression.

Ce lundi 23e May 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté la demande des élèves sur le changement de l'échelle d'après laquelle le programme de l'Académie leur prescrit de rendre les desseins des grands prix, et, après l'examen du programme donné et après avoir été aux voix, par le scrutin, l'Académie a décidé que l'échelle du plan seroit de six lignes, sans rien changer aux autres conditions du programme.

Ce lundi 30e May 1791.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une colonne rostrale élevée à l'entrée d'un port de mer et servant de phares pour éclairer les vaisseaux, et, par scrutin, l'Académie a adjugé le prix au sieur Normand, élève.

Ce lundi 5e Juin 1791[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Le Febvre, ancien élève de l'Académie et ingénieur des ponts et chaussées, par laquelle il demande à l'Académie de lui accorder la place de son correspondant dans la cy devant généralité de *Caen*[2].

1. Ont signé en juin : d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Brongniart, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Moreau, Paris, Raymond, Rousset, Vien, Sedaine.

2. Lefèvre avait déjà paru en 1774 (*Procès-verbaux*, t. VIII, p. 182, 183).

L'Académie a vu avec plaisir la demande de M. Le Febvre, et lorsque les circonstances le lui permettront elle fixera son attention sur la lettre dont elle a entendu la lecture et à laquelle répondra M. *Sedaine*.

Enfin, M. Le Febvre est entré à l'Académie et a fait voir et expliqué une partie des travaux dont il s'est occupé, ce qui, en confirmant l'idée qu'elle s'étoit faite de son mérite, n'a pu qu'augmenter le désir qu'elle auroit de se l'associer.

Ce lundi 20e Juin 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy*, professeur, a fait lecture de grandes et profondes réflexions sur l'architecture, il les a rassemblées pour l'instruction des élèves de l'Académie; ces réflexions servent d'introduction à un chapitre de la composition des édifices en général, et l'Académie les a écoutées avec plaisir.

Ce lundy 27e Juin 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a fait lecture de plusieurs parties des leçons qu'il donne aux élèves de l'Académie; elles renferment des réflexions sur des maisons de plaisance[1] et sur ce qui, par les aspects les plus intéressans, peut ajouter aux avantages du style et de la localité des terrains sur lesquels on place ces maisons, et l'Académie n'a pu qu'applaudir à ces réflexions, en y ajoules siennes.

Ce lundi 4e Juillet 1791[2].

L'Académie étant assemblée, après s'être occupée de

1. Ci-dessus, p. 303.

2. Ont signé en juillet : d'Arnaudin, de Bourge, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Moreau, Raymond, Rousset, Vien, Sedaine.

différentes réflexions sur des parties d'architecture, il a été remis à l'Académie un imprimé sur la translation de Voltaire, d'après l'arrêté par le directoire du département de *Paris*[1], et envoyé par les commissaires à cette translation.

Ce lundi 10e Juillet 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, professeur d'architecture, a fait lecture d'un chapitre des leçons qu'il donne aux élèves, lequel chapitre intitulé *Observations sur les ouvrages de Palladio*[2], dans lequel il recommande l'accord indispensable qui doit être dans les édifices du tout avec ses parties et de la nécessité de ne faire partir sa composition que des distributions intérieures qui sont demandées à l'architecte par celui qui employe l'art qu'il professe, et l'Académie a ajouté ses réflexions à celles qu'elle a approuvées.

Ce lundi 18e Juillet 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, professeur, a fait lecture des observations qu'il a faites pour l'instruction des élèves de l'Académie d'après la description de la maison du comte Joseph Porti à *Vicence;* ces observations, bien dignes de l'observateur, ont été écoutées avec plaisir.

Enfin, l'Académie s'est entretenue de plusieurs chapitres de Vitruve.

Ce lundi 24e Juillet 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été distribué un écrit

1. Le *Panthéon* avait été destiné aux grands hommes par une décision du 4 avril. La translation des cendres de Voltaire se fit, en grande cérémonie, le 11 juillet (*Moniteur*, t. IX, p. 107).

2. On pourrait se référer aux observations de l'Académie sur

imprimé, pour être distribué à MM. de l'Académie royale d'architecture, concernant les Bâtimens du Roy[1].

Enfin, a été fait lecture d'une suite de leçons que M. *Le Roi* donne aux élèves de l'Académie, leçons qu'il soumet à ses réflexions. Ce qui a été lu est la description d'une maison du seigneur Paul Almerico, hors de *Vicence*, et l'Académie a trouvé très utiles les réflexions que M. *Le Roi* tire de la sagesse avec laquelle Palladio sçavoit mettre de distinctions entre les dispositions des maisons de campagnes et celles posées dans les villes.

Ce lundi 1er Aoust 1791[2].

L'Académie étant assemblée, le sr Paroisse, artiste, a fait voir des résultats de son mastic, tant sur pierre que sur bois et sur d'autres matières, et il a fait voir, ensuite, un certificat de M. *Poyet*, académicien, en date du 4e mars 1791, qui atteste que ce mastic peut prendre avec le temps une grande solidité et être employé en beaucoup d'occasions avec avantage, et l'Académie a prié M. *Brébion*, académicien et contrôleur du *Louvre*, de permettre des expériences sur les parties extérieures des baies de croisées du *Louvre*, tant au nord qu'au midi.

Ce lundi 8e Aoust 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a représenté que les élèves de l'Académie, occupés dans leurs loges à rendre les desseins de leurs prix, n'avoient pas pu se livrer à rendre le programme du prix du mois, et que les

les maisons de Palladio, qu'elle étudia en 1673 (*Procès-verbaux*, t. I, p. 41-47).

1. Voir Tourneux, t. III, n° 12460.

2. Ont signé en août : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Moreau, Perronet, Peyre, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

étudians aspirans à la place d'élèves ayant cherché à la remplir, il prioit l'Académie d'examiner leur travail, afin de juger s'ils pouvoient être reçus élèves; et M. *Le Roi* a lu le programme, qui est une chapelle élévée en l'honneur de la Trinité, et l'Académie, après avoir vu le travail de ces élèves, a dit que les srs Gerbi, François et Pollet seront reçus élèves.

Ce mardy 16e Aoust 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une réponse de M. Renou, secrétaire de l'Académie de peinture, à M. Quatremère de Quincy, sur des questions académiques, ce que l'Académie a écouté avec attention[1].

Ce lundi 22e Aoust 1791.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent pour les grands prix et, sur la réquisition de plusieurs académiciens, les esquisses des élèves ont été exposées, afin de jeter un premier coup d'œil sur leur conformité avec les desseins.

Ensuite, il a été agité ce qui est à observer sur l'invitation que l'Académie faisoit au directeur général, chaque année, pour la distribution des prix, et il a été dit que M. *Hazon*, présidant l'Académie, verroit M. *Mique* pour l'engager à faire les démarches relatives aux circonstances présentes[2].

Enfin, MM. *Boullée*, *Trouard*, *Peyre* et *Paris*, cy de-

1. C'est la *Réfutation* de la *Seconde suite aux considérations sur les arts ou dessins*, par Quatremère de Quincy, 20 juin 1791.

2. Ces mots doivent faire allusion à la destitution et à la saisie des biens de d'Angiviller (28 juin 1791; Tourneux, t. IV, nos 21663 à 21666). Il émigra en Russie. Il fut remplacé par La Porte (Arnaud de), avec le titre d'intendant de la liste civile (intendant puis un moment ministre de la Marine); ses relations avec la cour le firent attaquer violemment; il fut guillotiné en 1792.

vant nommés commissaires pour rédiger le programme, s'assembleront dans les salles de l'Académie, lundi 29 aoust à huit heures du matin, pour juger de la conformité des desseins aux esquisses.

Ce lundi 29e Aoust 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de ce qui est porté sur le registre en la séance précédente; en conséquence, M. *Paris* a lu le rapport des commissaires nommés cy dessus, lequel rédige et détaille la conformité des desseins aux esquisses.

Après cette lecture et un examen détaillé fait par toute l'Académie, le premier prix a été adjugé au sieur Claude Mathieu La Gardette, élève de M. *Paris*, et le second prix au sr Charles Le Normand, élève de M. *Antoine*.

Les élèves, au commencement de la séance, avoient présenté à l'Académie la demande que les prix fussent doubles cette année; mais l'Académie leur a répondu que, n'ayant point eu de concours l'année dernière, il n'y avoit point eu de prix réservé.

Ce lundi 5e Septembre 1791[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, professeur, a fait lecture du programme du prix d'émulation, lequel est un lazaret, et le prix a été adjugé au sr Bienaimé, à l'unanimité.

Ensuite, M. *Vien* ayant mis au choix de l'Académie l'élève qu'il désire adopter, elle a examiné les desseins des prétendans à être élèves, et M. *Vien*, d'après cet examen, a pris pour élève le sr Vilmorin.

Et M. *Le Roi* ayant désiré que l'Académie se décidât de

1. Ont signé en septembre : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Rousset, Sedaine.

même sur le choix qu'il feroit d'un élève, il a pris, d'après cet examen, le s^r Saunier.

A la rentrée après la Saint Martin.
Ce lundi 14e Novembre 1791[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens de l'Académie, sur lesquels ont été faites plusieurs observations.

Ensuite, M. *Sedaine* ayant proposé quelques difficultés sur la rédaction de la liste de l'Académie dans l'*Almanach royal pour l'année 1792*[2], M. *Mique* a été chargé de procurer les éclaircissemens nécessaires à cette rédaction et de les communiquer à M. *Sedaine* pour que, par lui, la liste soit envoyée à l'imprimeur.

Ce lundi 21e Novembre 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a dit qu'il avoit fourni à l'imprimerie de l'*Almanach royal* la liste de l'Académie, telle que le Roi a décidé qu'elle seroit; cette décision est attestée par la signature La Porte, intendant de la liste civile.

Enfin, M. *Le Roi* a fait lecture du programme du prix d'émulation; l'Académie a dit qu'il n'y auroit pas de prix. M. *Le Roi* a été ensuite prié d'avertir les élèves qu'à la séance du lundi 28e novembre elle distribuera les médailles du prix d'émulation aux élèves qui les ont remportées pendant le cours de l'année académique.

Ce lundi 28e Novembre 1791.

L'Académie étant assemblée, d'après la délibération

1. Ont signé en novembre : d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Paris, Rousset, Vien, Sedaine.

2. La liste ne paraît avoir subi aucune modification.

prise à la séance précédente, elle a distribué les prix d'émulation adjugés aux élèves qui les ont remportés pendant le cours de l'année académique.

Ce lundy 5e Décembre 1791[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation qui est un pavillon, et l'Académie a adjugé le prix au sr Protain.

Ce lundi 12e Décembre 1791.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a fait lecture de l'éloge de feu M. *Gabriel,* premier architecte, né en 1698 et mort en l'année 1782, le 6 janvier, et l'Académie a prié M. *Le Roi* d'en déposer une copie dans la bibliothèque de l'Académie.

Ce lundi 19e Décembre 1791.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un écrit imprimé intitulé : *Municipalité de Paris*, lequel demande au secrétaire l'état des biens qu'elle possède, et l'Académie a fait porter sur son registre la lettre en réponse qui sera signée du secrétaire :

« Monsieur, — J'ay communiqué à l'Académie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; elle m'a chargé de vous répondre que l'Académie occupe un local au *Louvre* pour tenir ses assemblées et son école; elle tient tout du Roi, jusqu'au peu de meubles dont elle est pourvue. »

1. Ont signé en décembre : d'Arnaudin, Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Rousset, Trouard, Sedaine.

1792.

Ce lundi 9e Janvier 1792[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Davy Chevigné[2], qui notifie la mort de M. de Maillebois, associé honoraire libre de l'Académie, et qui demande ses suffrages pour remplir cette place.

Enfin, M. Migneron, architecte[3], a présenté des plans, coupes, profils et élévations des ponts en charpente, suivant la courbure qu'il a seu donner aux bois de construction, et l'Académie, pour faire rapport de ces projets et du mémoire qui développe ses moyens, a nommé unanimement MM. *Mauduit* et *De Bourge*.

Ce lundi 16e Janvier 1792.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a fait lecture du programme dont les desseins doivent concourir pour remporter le prix d'émulation; ce programme est la porte de la principale cour d'un palais, et, par le scrutin, le prix a été adjugé au sr Le Vasseur.

Ensuite, il a été fait lecture d'une lettre du directoire du *département de Paris*, adressée à M. le Directeur de l'Académie, contenant la demande détaillée de l'État et

1. Ont signé en janvier : Mique, d'Arnaudin, Bossut, Boullée, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 173. Davy de Chevigné a bien souvent occupé l'Académie.

3. Ce Migneron a déjà paru en mars 1784, mais il n'était pas alors qualifié d'architecte, on l'intitulait « artiste physicien ».

composition de laditte Académie, ses revenus et charges, les fonds destinés aux prix, des pensions, l'état des cabinets, monumens, des dépenses domestiques et autres nécessaires à l'entretien de l'établissement. L'Académie a nommé pour former le projet de réponse MM. *Mique*, *Le Roy*, *Moreau*, *Sedaine*, de la première classe, et MM. *Jardin*, *Guillaumot*, *Cherpitel* et *De Bourge*[1], de la seconde, lesquels s'assembleront, demain mardi à onze heures, dans les salles de l'Académie, pour y procéder et communiquer le projet de réponse à l'Académie qui s'assemblera, à cet effet, mercredi après midi, à quatre heures.

Copie de la lettre du directoire.

« Paris, ce 12e janvier 1792, l'an 4e de la liberté.

« Le directoire du département, Monsieur, pour répondre aux intentions du comité de l'Instruction publique de l'Assemblée nationale et aux demandes du ministre de l'Intérieur, vous prie de lui faire passer, dans le plus bref délay, un état circonstancié des fonds et dépenses de votre Académie.

« Vous voudrez bien désigner le nom du directeur, les différentes classes des académiciens, leur nom et la date de leur réception, la destination des chaires, la somme et la nature des revenus, charges, etc., les fonds destinés aux prix et aux pensions, l'état des cabinets, monumens, etc., et généralement toutes les dépenses domestiques ou autres nécessaires à l'entretien de l'établissement.

« Vous êtes prié de mettre la plus grande célérité à cet envoy.

« Les administrateurs composant le directoire du département : La Rochefoucauld, Germain Gernier, Demeunier, Auson, Davoux, Thion de La Chaume. »

1. La municipalité avait adressé une demande du même

Ce mercredi 18e Janvier 1792.

L'Académie assemblée extraordinairement en conséquence de la décision arrêtée par elle en sa séance du lundi 16 du présent mois, MM. les commissaires ont fait lecture du rapport rédigé par eux le jour d'hier, contenant la réponse aux différentes demandes contenues dans la lettre de MM. du directoire, transcrite cy dessus.

Ce rapport a été approuvé par l'Académie, et il a été dit que la minute, signée des commissaires, demeurera annexée au registre et que copie certifiée en sera remise à M. le Directeur pour être envoyée, sans délai, à Messieurs du directoire du *département de Paris*.

Ce lundi 23e Janvier 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. *Mauduit* et *De Bourge*, commissaires nommés à la séance du 9 janvier pour l'examen des projets présentés par M. Migneron, et ledit rapport a été approuvé par l'Académie.

Enfin, la mort de M. *L'Épée*, notre respectable confrère (le 19 janvier dernier), a été notifiée à l'Académie.

Ce lundi 30e Janvier 1792.

L'Académie étant assemblée, d'après la question élevée sur le *Panthéon*[1], sur la date de sa construction, sur les changemens qui successivement y ont été faits, sur sa destination et la part qu'Agrippa, gendre d'Auguste, eut à son édification ou à sa reconstruction, l'Académie s'est entretenue de ce grand monument d'architecture.

genre quelques jours auparavant (ci-dessus, p. 311). Cf. aussi et surtout p. 277-285.

1. Presque dès les premiers jours de son existence l'Académie s'occupa du Panthéon. T. I à IX, tables.

Ce lundi 6e Février 1792[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une note de desseins de monumens antiques que M. *Franque* désiroit présenter à l'Académie[2]; il en a présenté plusieurs qui ont été vus avec autant d'utilité que de satisfaction; plusieurs de ces monumens ont été levés et dessinés par M. *Franque*, ce qui en certifie la rigidité des mesures, et l'Académie a dit que la continuité des examens de ces desseins seroit prolongée à la séance prochaine.

M. *Sedaine* a mis sous les yeux de l'Académie l'ordonnance donnée par la Direction générale de liquidation pour les droits de présence des académiciens pendant le cours des années 1788 et 1789[3], et l'Académie autorise M. *Sedaine* à suivre les opérations qui peuvent faire jouir les académiciens du paiement de cette dette.

Ce lundi 13e Février 1792.

L'Académie étant assemblée, l'examen des desseins que M. *Franque* avoit mis sous les yeux de l'Académie a été continué et a été fait avec la même satisfaction et utilité.

Enfin, la lecture du programme du prix d'émulation ayant été faite par M. *Le Roi*, professeur, le prix a été adjugé au sr Le Vasseur, et le programme est une paroisse de village.

1. Ont signé en février : d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

2. Franque va reparaître plus loin, et très souvent, pendant les derniers jours de l'Académie.

3. L'Assemblée nationale payait plus régulièrement que la royauté. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 355, n. 2.

Ce lundi 20e Février 1792.

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a mis sous les yeux de l'Académie un livre imprimé à Lyon en 1697, intitulé *La Sicilia di Philippo Paruta descritta* [*con medaglie*][1], etc.; et par les médailles antiques qui y sont gravées et d'utiles observations sur la *Sicile*, il a mérité les attentions de l'Académie.

Ce lundi 27e Février 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été délibéré sur la nomination de la place d'associé libre honoraire vacante par la mort de M. *de Maillebois*, et sur celle vacante par le décès de M. *Lépée*, académicien de première classe.

L'Académie a suspendu la nomination de l'associé libre et a dit qu'elle seroit convoquée pour s'assembler, le lundi 5e mars, à l'effet de nommer trois académiciens, pour que l'un monte à la première classe, et trois architectes aspirans dont les noms seront présentés, ainsi que ceux des académiciens, pour qu'il plaise à Sa Majesté d'en choisir un pour la première classe et un pour être académicien.

Ce lundi 5e Mars 1792[2].

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des articles des règlemens qui établissent le régime des élections, il a été procédé à la nomination de trois académiciens de la seconde classe, pour qu'il plaise au Roi d'en

1. C'est l'ouvrage le plus connu de Paruta († 1629); la première édition date de 1612, in-fol.

2. Ont signé en mars : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, Brongniart, Chalgrin, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Poyet, Raymond, Renard, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

choisir un pour son admission à la première classe, et, par les trois scrutins successifs, MM. *Jardin*, *Guillaumot* et *Le Doux* ont été nommés.

Ensuite, l'Académie a procédé à la nomination de trois architectes aspirans : par scrutin, l'Académie a fait choix de six, qui sont MM. Renard, Trouard, Célerier, Guerne, Huvé et Le Moine; et de ces six, par le premier scrutin, M. Renard a été nommé, par le second, M. Trouard, et par le troisième, M. Guerne. Ainsi les sieurs Renard, Trouard et Guerne sont ceux nommés pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un.

Dans la même séance, présidée par M. *Mique*, premier architecte du Roy, a été fait lecture du papier cy après, concernant l'Académie royale d'architecture (l'original est entre les mains de M. *Mique*).

L'Académie royale d'architecture a perdu, il y a quelque temps, le maître de trait attaché à son école. Les leçons, en cette partie, sont suspendues depuis son décès[1].

L'Académie a aussi perdu son portier; elle demande le remplacement nécessaire de ces deux individus, un traitement annuel de six cent livres pour le premier et la continuation des gages ordinaires pour le second.

Bon pour le remplacement. *Signé :* LA PORTE.

Ce lundi 12e Mars 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur Laporte, intendant de la liste civile, laquelle sera enregistrée cy après. Cette lecture faite, M. *Jardin* a passé à la première classe et M. *Renard*[2], introduit par le secrétaire de l'aveu du président, a pris sa place dans la seconde classe.

1. Le trait, c'est la stéréotomie. Il n'a jamais été question de ce professeur de trait. Le portier (Colombé) figure à l'*Almanach royal.*

2. Sur Renard, voir l'introduction.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration des faces d'un pont, et le prix a été donné au s[r] Bernard.

L'Académie, d'après l'arrêté du remplacement du maître de trait transcrit cy dessus, signé La Porte, a nommé commissaires pour l'examen au concours des meilleurs professeurs de trait (afin que l'Académie, sur leur rapport, en choisisse un), MM. *Brébion*, *Jardin*, *Cherpitel*, *De Bourges* et MM. les professeurs, lesquels sont invités d'apporter, à la première séance, les détails des obligations auxquelles sera assujetti le maître de trait.

Lettre à M. Mique.

« A Paris, le 10 mars 1792.

« J'ai mis, Monsieur, sous les yeux de Sa Majesté, le résultat de la délibération de son Académie d'architecture pour y remplir la place vacante dans la première classe par le décès de M. *de L'Espée*, et pour remplacer, dans la seconde, celui de ses membres qui auroit la nomination de Sa Majesté pour la première. Je me hâte de vous informer que le choix de Sa Majesté s'est porté, pour la première classe, sur M. *Jardin*, et pour la seconde, sur M. *Renard :* je les en préviens afin que vous puissiez, à la prochaine séance, les installer dans leurs places respectives.

« L'intendant de la liste civile,

« *Signé :* La Porte. »

Ce lundi 19[e] Mars 1792.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite du rapport sur les obligations auxquelles sera lié le professeur de trait, et l'Académie a invité chacun de ses membres à proposer des sujets qu'ils pourroient connoître et à le faire inscrire chez le secrétaire de l'Académie.

Enfin, il a été dit que la nomination à la place d'associé libre honoraire seroit proposée, le lundi 16e avril, et convocation sera faite à cet égard.

Ce mardi 27e Mars 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que le nombre de ceux qui se présentent pour être professeurs de trait n'ayant pas satisfait l'Académie, le choix du professeur sera remis après la rentrée de Pâques; elle exhorte les académiciens à s'informer des sujets qui peuvent prétendre à cette place et la remplir avec distinction, et à les inviter à se présenter.

Ce lundi 16e Avril 1792, rentrée de Pâques[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre cy après, qui a authorisé M. *Sedaine* à suspendre la convocation décidée à la séance du 19e mars pour la nomination de la place d'associé libre; et l'Académie attendra, pour procéder à cette nomination, la décision du Roy.

Ensuite, l'Académie a dit que les commissaires nommés pour faire le rapport des talens des professeurs de trait le feroient à la séance prochaine.

Enfin, a été présenté un modèle en bois du sr Fourneau, artiste méchanicien, par lequel il propose de faire agir les moulins à eau, même pendant les glaces. L'Académie l'approuve comme un moyen qui peut être utile, mais connu.

« Paris, ce 9e avril 1792.

« J'ai, Monsieur, rendu compte au Roy de l'arrêté pris

1. Ont signé en avril : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Raymond, Renard, Rousset, Trouard, Sedaine.

par l'Académie d'architecture, relativement à la nomination de la place d'associé libre honoraire qui est vacante et dont vous m'avez fait part. Sa Majesté m'a chargé de vous mander, Monsieur, que Son intention est de suspendre cette nomination. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire connoître cette décision du Roy à l'Académie.

« L'intendant de la liste civile,

« *Signé :* LA PORTE.

« A M. *Mique.*

« *Certifié :* M. J. SEDAINE. »

Ce lundi 23e Avril 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation, qui est une maison de plaisance pour un prince, et le prix a été adjugé au sr Bienaimé, élève de M. *Le Roy*. [Note postérieure : Le prix a été donné.]

L'Académie a ensuite examiné des pièces de trait de différents professeurs, dont quelques unes en modèles et d'autres tracées, et les commissaires nommés sont priés de faire leur rapport, afin de mettre, le plus tôt qu'il sera possible, l'école de trait en exercice.

Ce lundi 30e Avril 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Renou, peintre et secrétaire de l'Académie de peinture, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien écouter la lecture d'une pétition qu'il désire présenter à l'Assemblée nationale[1], sur la demande obligatoire des pa-

1. La loi sur les patentes date du 17 mars 1791. L'*Adresse à l'Assemblée nationale relativement aux patentes pour les lettres, les sciences et les beaux-arts*, lue par Renou, ne fut publiée que le 15 mai. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. X, p. 162-165.

tentes à ceux qui professent les lettres, les sciences et les arts; et M. Renou ayant été introduit, il a été fait lecture de son mémoire, que l'Académie a écouté avec beaucoup de satisfaction.

Enfin, a été fait lecture d'un mémoire du s[r] Rondelet, qui se présente pour concourir à la place du professeur de trait, dont la nomination sera remise après que l'Académie aura ouvert à ses élèves le programme des grands prix.

L'Académie sera convoquée, lundy 7[e] may à huit heures précises du matin, pour donner le programme des grands prix.

Ce lundy 7[e] May 1792[1],
à huit heures précises du matin.

L'Académie étant assemblée pour donner le programme des grands prix, des six projets proposés et qui ont eu le plus de voix par le recensement du scrutin, l'Académie, sans employer un second scrutin pour déterminer lequel aura la préférence des six qui ont eu le plus de voix, a, des six projets proposés, choisi un marché public, lequel a eu quatorze voix, des dix-sept académiciens présens.

Ensuite, par le scrutin, ont été nommés commissaires pour la composition du programme, MM. *Boullée*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Renard*, et, après leur travail et lecture faite dudit programme et approbation d'icelui, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit :

Un marché principal pour une très grande ville, sur un terrain de quarante mille toises de superficie tout compris.

Les élèves seront libres de lui donner la forme et les

1. Ont signé en mai : Mique, d'Arnaudin, de Bourge, Brébion, de Cotte, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Moreau, Peyre, Raymond, Renard, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

dimensions qu'ils jugeront convenables; ils annonceront dans le plan des accès commodes par différentes rues; ce marché sera distribué en différentes divisions pour la vente des comestibles divers, tels que le pain, la viande, le poisson, les légumes, fruits, etc.

Le plan général comprendra dans sa distribution un bâtiment pour un tribunal de paix et de police correctionnelle, un corps de garde principal, une principale fontaine et plusieurs autres fontaines dans les diverses divisions.

Les élèves emploieront pour la décoration de ces monumens le genre d'architecture simple et mâle qui lui est convenable.

L'Académie demande à ses élèves un plan général, une élévation, une coupe. L'échelle des esquisses sera, pour le plan, de trois quarts de ligne pour toise. L'échelle des desseins rendus sera, pour le plan, de deux lignes pour toise, et celle de l'élévation et de la coupe, de quatre lignes pour toise.

Les esquisses seront exposées dans les salles de l'Académie, demain à sept heures du matin.

Hazon, président; Sedaine, secrétaire.

Et ce mardy 8e May 1792,
à dix heures précises du matin.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme donné pour le grand prix; ensuite MM. les commissaires nommés pour l'examen des esquisses ont fait part de leurs réflexions sur la conformité des esquisses au programme donné, et, après l'examen fait par l'Académie des vingt et une esquisses exposées, elle en a choisi par le scrutin neuf, lesquelles sont M, R, I, L, A, V, Q, D, G, dont les auteurs sont les sieurs Le Normand, La Barre, Dubut, Bergoignon, Dubois, François, Protin, Ritter, Le Vasseur, lesquels concourront pour le grand

prix. Et ces élèves rendront leurs desseins au net, le lundi 20e aoust, à huit heures précises du matin.

Ce lundi 14e May 1792.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre de M. *Perronnet*, académicien, et d'une lettre signée de Messieurs Laurence, La Grivol et Jamon, députés du département de la *Haute Loire* à l'Assemblée nationale[1], lesquels désirent avoir l'avis de l'Académie d'architecture sur la composition d'un ordre d'architecture inventé par M. Debard, ingénieur géographe, et, pour en faire rapport, l'Académie, par scrutin, a nommé MM. *Boullée*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Cherpitel*.

Et l'Académie, sur le programme d'un lycée, a adjugé le prix au sr Bienaimé. [(Note postérieure :) Le prix a été donné.]

Enfin, il a été dit que le rapport pour parvenir à la nomination d'un professeur de trait seroit présenté à la séance prochaine par MM. les commissaires nommés.

Ce lundi 21e May 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires sur le concours des artistes qui se présentent pour être maîtres de trait, et, des deux (MM. Rieux et Rondelet), que MM. les commissaires proposent à l'Académie, elle a, par scrutin, fait le choix de M. Rieux[2]; et il a été dit que copie certifiée de

1. Ni ces députés ni Debard ne sont vraiment connus. Lagrévol fut très actif à la Législative (*Moniteur*, t. III, table). Le rapport qui suit, assez sévère, est absolument juste.

2. On peut s'étonner que l'Académie ait préféré Rieux à Rondelet, déjà connu par ses travaux à *Sainte-Geneviève*, technicien en même temps qu'artiste. Du reste, il fut, en 1806, par une sorte de revanche, élu professeur de stéréotomie à l'École des beaux-arts (voir Lance et une lettre de Rondelet).

cette délibération seroit portée à M. *Mique* pour être présentée à M. La Porte, intendant de la liste civile.

Ensuite, il a été fait lecture du rapport des commissaires pour préparer l'avis qui lui a été demandé par MM. les députés de la *Haute Loire* à l'Assemblée nationale sur un nouvel ordre d'architecture composé par M. De Bard, ingénieur géographe dudit département, et, après cette lecture, le rapport des commissaires étant l'expression du sentiment de l'Académie sur les cinq ordres, elle a dit que ledit rapport seroit porté sur son registre :

Les soussignés, commissaires de l'Académie royale d'architecture nommés dans la séance du 14 mai 1792 pour préparer l'avis qui lui est demandé par MM. les députés de la *Haute Loire* à l'Assemblée nationale sur un nouvel ordre d'architecture composé par M. De Bard, ingénieur géographe dudit département, se sont assemblés à l'Académie pour faire l'examen de cette composition, dont il leur a été remis deux desseins : l'un contenant l'ordre entier, et l'autre le détail en grand de l'entablement et du chapiteau.

Plusieurs artistes célèbres ont tenté d'enrichir l'architecture d'un nouvel ordre, sans que leurs efforts ayent été couronnés du succès, et, quoiqu'on en compte communément cinq, l'Académie est convenue qu'il n'en existe encore réellement que trois, inventés par les Grecs, sçavoir : le dorique, l'ionique et le corinthien. Le toscan n'est qu'une dégradation du dorique, et le composite un mélange des ordres ionique et corinthien.

Pour inventer un nouvel ordre, il faudroit pouvoir imaginer des nouvelles proportions et des formes nouvelles de bases, de chapiteaux et d'entablements, et c'est ce qui n'a pas encore été trouvé. Tout se borne, en général, dans ces compositions, à des déplacements, à des transpositions et à l'emploi d'ornements qui n'ont rien d'assez marqué, d'assez prononcé pour produire un effet nouveau et pour donner un caractère spécial à l'ordonnance.

L'ordre que nous examinons est dans ce cas le chapiteau est dorique, la base est attique et l'entablement participe absolument des ordres corinthien et composé connus; il rentre donc dans la classe des ordres composites, comme feront vraisemblablement tous les nouveaux ordres qu'on cherchera à imaginer.

Au surplus, nous pensons qu'il est assez inutile de tenter la solution de ce problème, puisqu'avec les trois ordres grecs (dorique, ionique et corinthien) on peut exécuter tout ce que l'architecture a de plus solide, de plus élégant et de plus riche.

Fait à l'Académie, le 21 may 1792.

Signé : TROUARD, GUILLAUMOT et CHERPITEL.

Lu à l'Académie et approuvé par elle.

SEDAINE.

Ce lundi 4e Juin 1792[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté, de la part de M. Renou[2], secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture, un imprimé intitulé : *Adresse à l'Assemblée nationale*, pour être distribué à MM. les académiciens : ce qu'ils ont accepté avec plaisir.

Enfin, M. *Le Roy* a lu le programme du prix d'émulation, lequel est une porte d'arsenal de marine; et comme, après l'examen des desseins, les sentimens ont été partagés, on a décidé au scrutin qu'il n'y auroit pas de prix; et l'Académie a dit qu'elle seroit satisfaite si, au programme prochain, elle étoit obligée d'accorder plusieurs prix.

1. Ont signé en juin : d'Arnaudin, de Bourge, Cherpitel, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Peyre, Raymond, Renard, Rousset, Trouard, Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 320.

Ce lundi 11e Juin 1792.

L'Académie a chargé M. *Mauduit*, faisant les fonctions de secrétaire en l'absence de M. *Sedaine*, de proposer un objet qui peut occuper utilement le tems de la séance : on a fait lecture de plusieurs dissertations sur les plus fameux monumens de l'antiquité, ce qui a donné lieu à diverses questions relatives aux moyens d'établir des poids et mesures uniformes dans toutes les parties du royaume[1].

Ce lundi 18e Juin 1792.

L'Académie étant assemblée, un académicien a représenté que, d'après ce qu'elle a décidé dans les années précédentes, il seroit bien de prescrire à l'élève qui est présentement à *Rome* le travail dont il doit s'occuper et dont il doit envoyer les desseins à l'Académie; elle a dit qu'à la séance prochaine, après la lecture du mémoire sur cet objet, fait par M. *Paris*, elle s'occuperoit du programme de ce travail à désigner.

Ensuite, le sr Rieux, désigné par l'Académie pour être maître de trait, ayant demandé s'il pouvoit entrer en exercice, l'Académie n'ayant point eu de réponse sur la présentation qu'elle a prié M. *Mique* d'en faire à Monsieur La Porte, a dit qu'elle s'intéresseroit à cette affaire, qu'il y avoit cependant tout lieu de penser qu'il pouvoit commencer à se mettre en état de donner des leçons de trait.

Enfin, M. *Franque* a présenté les plan et coupe de l'escalier de *l'abbaye des Prémontrés près de Soissons*[2], et l'Académie s'est entretenue de sa construction.

1. La transition est singulière. Le fait certain, c'est que la question des poids et mesures était à l'ordre du jour, depuis le décret du 8 mai 1790. L'Académie des sciences avait été seule consultée officiellement.

2. Ci-dessus, p. 275, et l'introduction.

Ce lundi 25e Juin 1792.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occupée du travail qu'elle s'est engagée à proposer à ses élèves qui ont remporté le premier prix et qui sont pensionnaires résidens à l'Académie de *Rome*, et l'Académie a nommé quatre commissaires pour faire, la séance prochaine, rapport des objets d'étude qu'elle pourra leur prescrire, et les commissaires nommés sont MM. *Trouard*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Paris*.

Ce lundy 2e Juillet 1792[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les commissaires nommés pour rédiger l'instruction à donner à l'élève qui a remporté le prix, et ledit rapport qui a constaté le désir de l'Académie sur les connoissances les plus certaines à acquérir concernant l'ancien *temple de Bacchus*, à *Rome*[2]. Cette rédaction, faite par MM. *Le Roi*, *Jardin*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Paris*, a été approuvée, et copie du rapport certifiée sera remise à M. *Mique*.

Ce lundi 9e Juillet 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre II, qui traite du *temple de Bacchus*, à *Rome*, dans l'œuvre de M. *Desgodets*, nouvelle édition en 1779 chez Jombert, et l'Académie s'est entretenue des différences que Palladio et Serlio ont mises dans la levée qu'ils ont

1. Ont signé en juillet : d'Arnaudin, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Raymond, Renard, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

2. L'élève pensionnaire était Lagardette. Sur ce temple dit de Bacchus, cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 283 et la note 3, et *Correspondance des directeurs*, t. XVI, p. 92-96.

faite des plans, coupes et élévations de ce temple, qui paroissent avoir été rectifiées par M. *Desgodets*, et auquel le travail de l'élève, chargé à Rome par l'Académie de lever cet édifice, ne pourra manquer de donner une nouvelle certitude.

Enfin, M. *Le Roi* a lu le programme du prix qui doit être jugé à la séance prochaine, et ce programme est une ferme.

Ce lundi 16e Juillet 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. de La Porte, intendant de la liste civile, à M. *Mique*, directeur de l'Académie, dans laquelle il accuse la réception du travail des commissaires, relatif au monument dont le dernier pensionnaire doit s'occuper et qui a pour objet un détail exact de tout ce qui concerne le *temple de Bacchus*, ainsi que l'envoy de ce programme au directeur de l'*Académie de France à Rome*.

Dans la même lettre, M. de La Porte confirme le choix fait par la Compagnie du sieur Rieux qui a obtenu au concours la place de professeur de trait, vacante par la mort de M. *Louchet*[1], dernier pourvu à cette place.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix du mois, dont les desseins étoient exposés depuis huit jours dans la salle de l'Académie, et dont le sujet étoit une ferme avec tout ce qui peut convenir à une culture de quatre cens arpens de terre[2] et autres objets qui y sont relatifs, tels qu'ils sont détaillés dans le programme donné aux élèves par M. *Le Roi*.

Le prix a été adjugé à M. Ritter, élève de M. *Le Roi*. A cette occasion, l'Académie s'est occupée de la lecture

1. Ci-dessus, p. 323. Le nom de l'ancien professeur, Louchet, est signalé ici pour la première fois.

2. C'est la première fois qu'est donné un sujet de ce genre : très caractéristique du temps. Cf. *Mém. de la Soc. d'agriculture de Paris*, 1789.

du mémoire de M. Cointereau, sur le même objet, couronné par la Société d'agriculture de Paris en 1789. [(Note postérieure :) Le prix a été donné.]

Ce lundi 23e Juillet 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre XIV sur la *basilique d'Antonin*, à *Rome*[1], et l'Académie, après la lecture, s'est entretenue sur les différences qui sont entre le plan donné par Palladio et celles marquées sur les observations de *Desgodets*.

Ce lundi 30e Juillet 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la préface et du chapitre premier du sixième livre de Vitruve[2], ce qui a fourni à l'Académie des réflexions utiles sur les dispositions et l'état nécessaires à ceux qui veulent se distinguer dans l'art de l'architecture, et ensuite sur les différentes manières de disposer les maisons, selon les différentes qualités des régions et suivant les aspects du ciel.

Ce lundi 6e Aoust 1792[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire de M. *Franque*, en forme d'observations sur les correspondants étrangers, et l'Académie a dit que ces réflexions seroient remises sous ses yeux dans un autre temps.

Enfin, M. *Franque* a fait voir un projet de construc-

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 63, 64; 159, 160.
2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 118, 119.
3. Ont signé en août : d'Arnaudin, Boullée, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Raymond, Renard, Rousset, Vien, Sedaine.

tion d'une maison de plaisance à faire près de la *tour de Crouy*[1] et des changemens faits à ladite tour, d'accord avec ces constructions, et l'Académie les a vus avec plaisir.

Ce lundi 13e Aoust 1792.

L'Académie étant assemblée, après la lecture du programme destiné à l'émulation des élèves — lequel programme est un hôtel pour un particulier riche — d'après les conditions prescrites, cette séance étant la seconde après l'exposition des desseins, et, à la séance prochaine, les grands prix devant être exposés, l'Académie, quoique peu nombreuse, a pensé qu'elle ne devoit point retarder le jugement de ce prix, qui a été adjugé au sieur Vilmorin.

Enfin, à la réquisition de M. *Le Roi*, l'Académie a examiné les desseins des externes qui ont composé sur le même programme, et, le sr Silvestre Topin ayant paru avoir mieux rempli son objet, M. *Le Roi* l'a nommé son élève.

Ce lundi 20e Aoust 1792.

L'Académie étant assemblée, elle a décidé que les desseins des élèves, qui concourent pour les prix, seront exposés lundi 27e aoust avant midy.

Ce lundi 27e Aoust 1792.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a lu un mémoire intéressant sur la manière de chauffer les appartemens avec le plus d'avantages possible, tant pour le degré de chaleur que pour l'économie des matières com-

1. Il y a plusieurs Croy ou Crouy. Celui-ci peut être *Crouy-sur-Ourcq*, où est signalée la tour d'un ancien château.

bustibles[1]; ensuite, la Compagnie s'est occupée des prix remis par MM. les élèves sur la fin de la semaine de [*un blanc*] à M. *Sedaine*, secrétaire, il a annoncé qu'il donneroit, mercredi prochain, un dernier concours, auquel les élèves seroient avertis d'exposer dans le jour les desseins au net, avec les esquisses. Il a été arrêté que le secrétaire écriroit à tous les membres une lettre pour les avertir de l'exposition qui aura lieu jusques à lundi prochain, auquel jour est fixé le jugement des prix.

Ce lundi 3e Septembre 1792[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. *Boullée*, *Trouard*, *Guillaumot* et *Renard* sur la conformité des esquisses aux desseins exposés, et, après cette lecture et après une mûre délibération, des six projets exposés, deux sont sortis du concours, les desseins n'étant point conformes aux esquisses, et, des quatre qui sont restés en exposition, le prix a été donné à la lettre M, et, l'élève connu, le premier prix a été adjugé au sr Normand, élève de M. *Antoine*, et le second prix a été désigné à la lettre L, et, l'élève connu, le second prix a été adjugé au sr Bergoignon, élève de M. *Coustou*.

Enfin, l'Académie a jugé le prix d'émulation, dont le programme est un hôpital qui puisse recevoir cinq cents malades, et, d'après la satisfaction de l'Académie, elle a dit qu'il seroit accordé deux prix : l'un a été au sr Lardant et l'autre au sr Silvestre Topain.

Ce lundi 11e Novembre 1792[3].

L'Académie étant assemblée, après la lecture de l'affiche

1. Ci-dessus, p. 221, et *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 105, 209-217.
2. Ont signé en septembre : Boullée, de Bourge, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Moreau, Raymond, Renard, Rousset, Vien, Sedaine.
3. Ont signé en novembre : d'Arnaudin, Boullée, de Bourge,

pour le cours des leçons publiques et après le compte rendu de ce que le secrétaire a fait pendant les vacances pour produire les titres de ce qui est dû par la liste civile à l'Académie, M. *Le Roi*, professeur, a continué la lecture sur les poêles et la manière d'échauffer les appartemens, mémoire dont la lecture avoit commencé à la séance du 27e aoust; ce que l'Académie a écouté, ainsy que celle cy, avec satisfaction.

Ce lundi 19e Novembre 1792.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a mis sous ses yeux la liste de l'Académie pour être imprimée dans l'*Almanach national*.

Enfin, M. *Le Roi* a fait lecture du programme proposé pour le concours des desseins, lequel est un édifice pour y rassembler la Convention nationale et les législateurs qui lui succéderont, et le prix a été adjugé au sr Le Vasseur.

Ce lundi 26e Novembre 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture, par le citoyen *David Le Roi*[1], d'un mémoire par lequel il expose ses recherches sur un navire qu'il appelle *Naupotame*[2] et qui, par sa construction et sa voilure, peut parcourir les mers, remonter les fleuves et favoriser *Paris* des avantages d'un port de mer, en lui procurant facilement et avec moins de frais tout ce que produit le commerce de l'univers.

L'Académie a écouté ce mémoire avec beaucoup de sa-

Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Renard, Rousset, Vien, Sedaine.

1. Le décret du 10 octobre avait proscrit les appellations Monsieur, Madame, Mademoiselle.

2. Leroy s'était occupé de la question dès 1788. Cf. Tourneux, t. II, n° 6498; t. III, nos 11950 à 11954.

tisfaction et désire que l'expérience prouve ce que les réflexions du sçavant ont mis en évidence.

Ce lundi 3e Décembre 1792[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Franque*, académicien, a présenté les plans, coupes, profils et élévation d'une maison de plaisance à construire, sur ses desseins, dans le *Bugey*, et l'Académie les a vus avec attention, ce qui a fourni des réflexions sur les distributions particulières à observer dans les maisons de campagne.

Ce lundi 10e Décembre 1792.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire du citoyen *Franque*, des plans, coupes, profils et élévations de divers monumens antiques en partie levés et dessinés par lui, lesquels il a présentés à l'Académie, et il a été dit que le travail utile de l'examen de ces monumens seroit commencé et continué les séances suivantes. En conséquence, l'Académie a vu le plan du *temple de Diane*, bâti à *Nîmes*[2], et les bains restaurés près de ce temple, et a jeté un coup d'œil sur le reste de l'examen, qu'elle continuera à la prochaine séance.

Ce lundi 17e Décembre 1792.

L'Académie étant assemblée, elle a continué l'examen proposé à la séance précédente; M. *Franque* a mis sous les yeux de l'Académie les plans, les élévations, les coupes

1. Ont signé en décembre : d'Arnaudin, Boullée, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Raymond, Renard, Rousset, Vien, Sedaine.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 73, 74.

de l'*hôtel de ville d'Arles*[1] levés par lui, d'après l'édifice construit sur les desseins de *Jules Hardouin Mansard*.

L'Académie a remarqué, comme appareil fait avec autant d'art que de soin, celui de la voûte faite en pierre dans le vaste vestibule, qui a 46 pieds sur 46 pieds et seulement 30 pouces de monté; et cette voûte, il est vrai, est soulagée par des lunettes, porte des murs de refend faits en pierre, et [qui] soutiennent les planchers de deux étages au dessus.

Après cet examen fait avec attention, l'Académie a dit que celui des autres articles portés au mémoire de M. *Franque* seroit continué à la séance.

Ce lundi 24e Décembre 1792.

L'Académie étant assemblée pour continuer le travail désigné à la séance précédente, M. *Franque* a fait voir une grande façade de l'*abbaye de Montmajour*[2], construite à trois quarts de lieue de la ville d'*Arles* sur les desseins et la conduite de *Pierre Mignard*, architecte et neveu de Mignard, premier peintre du Roi, et l'Académie s'est occupée de l'examen de ce monument considérable.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 59-60. Les mesures, ici, ne sont pas tout à fait les mêmes.
2. Ci-dessus, p. 36 et la note.

1793.

Ce lundi 7e Janvier 1793[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire sur trois projets d'église : l'un projeté pour les prêtres de la Doctrine chrétienne, celui de l'église de *Saint Martin d'Autun*, celui de l'église paroissiale de la ville de *Beaucaire en Languedoc*[2]; ces deux derniers ont été construits sur les desseins de M. *Franque*, auteur du mémoire et des plans, coupes, profils et élévations qu'il a soumis aux regards de l'Académie : elle les a vus avec attention et avec d'autant plus de satisfaction que, depuis quarante ans que ces ouvrages sont faits, l'architecture avoit besoin de combattre le mauvais goût qui régnoit alors dans la plupart des édifices.

Ce lundi 14e Janvier 1793.

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a présenté le compartiment coloré du pavé en marbre de l'*église cathédrale d'Amiens*[3], exécuté sur ses desseins en 1766.

Ensuite, M. *Le Roi* a lu le programme du prix d'émulation qui sera jugé à la séance prochaine.

1. Ont signé en janvier : d'Arnaudin, Boullée, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Peyre, Renard, Rousset, Vien, Sedaine.

2. A partir de ce moment, Franque, que nous avons déjà rencontré plusieurs fois, va occuper toutes les séances, à la satisfaction de l'Académie embarrassée pour les remplir. Il y a là la révélation d'un artiste ignoré. Nous y reviendrons dans une étude spéciale. Voir l'Introduction.

3. Durand, dans son bel ouvrage sur la *Cathédrale d'Amiens*, ne cite pas Franque. Il dit seulement que les travaux projetés furent abandonnés en 1777.

Ensuite, a été fait lecture d'une partie du rapport fait au directoire du *département de Paris* sur l'état actuel du *Panthéon* françois et sur les travaux qui restent à entreprendre[1] : ce monument, élevé sur les desseins de *Soufflot*, l'un de ses membres, et continué par les soins de M. *Brébion*, aussi membre de l'Académie, l'intéresse trop pour ne pas s'en occuper. La lecture de ce rapport fait au directoire sera continuée à la séance prochaine[2].

Ce lundi 28e Janvier 1793.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. *Mique* à l'Académie, et M. *Guillaumot* s'est chargé de la réponse.

Enfin, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un appartement de bains, et le prix a été adjugé au sr Le Vasseur, élève de l'Académie.

Ce lundi 4e Février 1793[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la vie de *Pierre Mignard*, l'un des architectes qui, en 1672, ont servi à l'établissement de l'Académie, ainsi que le témoigne le registre déposé dans ses dépôts.

L'Académie a écouté avec plaisir les détails de la vie et des travaux de cet architecte; la plus grande partie de ces détails rassemblés par M. *Franque* avoit été, il y a quelques années, communiquée par lui à M. d'Argenville, qui l'a fait imprimer[4].

1. C'est le « premier rapport » de Quatremère. Tourneux, t. III, n° 16508, et Schneider, *Quatremère de Quincy*, p. 33-38.

2. La Compagnie ne tint pas séance le lundi 21 janvier, ou ne rédigea pas de procès-verbal.

3. Ont signé en février : d'Arnaudin, de Bourge, Brongniart, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Renard, Rousset, Vien, Sedaine.

4. Vie de Pierre Mignard (quelques pages à peine).

Ce lundi 11e Février 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque*[1] a mis sous ses yeux l'élévation de la façade de l'ancienne *boucherie de la ville d'Avignon*[2], construite sur les desseins de *Pierre Mignard* en l'année 1682, et qui, depuis, a été détruite; mais l'Académie, en observant que la corniche de ce monument n'étoit pas assez mâle et que le caractère de cette architecture, considéré d'après son objet, méritoit d'être conservé, elle a invité le professeur d'en faire voir le dessein aux élèves de l'Académie, et prie le citoyen *Franque* de continuer son exactitude à présenter ce qui est dans son portefeuille aux observations de l'Académie.

Enfin, elle s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation.

Ce lundi 18e Février 1793.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire du citoyen *Franque* pour donner l'explication de deux projets d'un grand escalier pour la ville *d'Avignon*, lequel projet est exécuté; et après l'examen des coupes, profils et élévations dudit escalier et du portail de l'église à laquelle il se présente en plate forme, et l'examen de la façade de l'*Hôtel Dieu de ladite ville* exécutée de même, l'Académie, sur ces objets, a communiqué ses réflexions au citoyen confrère.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émution, dont le programme est une maison de campagne pour un citoyen aisé, et le prix a été donné au sr Protain, élève.

1. Cf. ci-dessus, p. 332. Et de même d'Arnaudin va devenir Darnaudin (6 mai).

2. Voir les appendices pour tout ce qui concerne *Avignon*.

Ce lundi 25e Février 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque* a fait voir quarante desseins ou estampes de différentes églises faites en plusieurs pays et des projets d'autres édifices, lesquels ont été vus avec satisfaction, ce qui a donné lieu à plusieurs discussions intéressantes.

Ce lundi 4e Mars 1793 [1].

L'Académié étant assemblée, le citoyen *Franque* a continué l'attention qu'il a de mettre sous ses yeux non seulement les études qu'il a faites des monumens d'architecture qui lui ont paru mériter son attention, mais aussi partie des projets exécutés et à exécuter qu'il a faits; et, des trente desseins que le citoyen *Franque* a soumis à l'examen de l'Académie, les projets qu'il a faits pour la décoration du chœur de leur abbaye [2] et des projets pour les façades d'entrée faisant les premières clôtures lui ont particulièrement fait plaisir; ils n'ont cependant point été exécutés.

Ce lundi 11e Mars 1793.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation, lequel est une bourse et sera jugé à la séance prochaine, et l'Académie s'est occupée de l'examen des desseins qui concourent et seront jugés à la séance prochaine; on continuera à la séance prochaine l'examen des desseins apportés par M. *Franque*.

1. Ont signé en mars : d'Arnaudin, de Bourge, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Mauduit, Rousset, Vien, Sedaine.

2. Je suppose (car le texte est très incomplet) qu'il s'agit de *l'abbaye de Saint-Denis*. Cf. ci-dessus, p. 49.

Ce lundi 18e Mars 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *David Le Roi* a dit que les élèves lui ont représenté que, si l'Académie vouloit bien hâter le jour où elle donne le programme des grands prix, ils seroient, après la composition des travaux de ceux qui seront admis au concours, en état de courir au secours de la patrie si elle le requiert[1], et que leurs projets, ayant été jugez au mois de juillet, ils seroient alors en pouvoir de suspendre leurs études d'architecture : l'Académie, d'après cette demande juste, a dit que, le mardi 9 avril, elle arrêteroit que la convocation des membres seroient faite pour donner le programme des grands prix et désigner, le même jour, le temps accordé pour composer les projets et le jour où ils seront jugés.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une Bourse dans un port de mer, et le prix a été adjugé au citoyen Le Vasseur.

Enfin, le citoyen *Franque* a présenté trente cinq desseins ou estampes, dont treize ponts en pierre, trois en charpente, plusieurs charpentes de comble d'églises, de théâtres et de maisons, des moulins à eau, des manufactures de papiers, des grues de différentes espèces, etc. Le tout a été examiné avec beaucoup d'attention et vu avec satisfaction.

Ce mardi 9e Avril 1793[2].

L'Académie étant assemblée, il a été dit que l'Académie

1. On avait appris la formation (le 9 mars) de la coalition générale contre la France.

2. Ont signé en avril : Antoine, de Bourge, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, de Cotte, Darnaudin, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Moreau, Renard, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

seroit convoquée, suivant l'usage, pour donner, à la séance du matin lundi 15e avril, le programme des grands prix par les motifs consignés à la séance précédente, et le citoyen *David Le Roy* est prié d'en prévenir les élèves de l'Académie.

Ensuite, a été fait lecture de l'invitation adressée à l'Académie par les directeurs du lycée[1], et le secrétaire s'est chargé de répondre.

Le sieur Fièvre, maître charpentier, présenté par le citoyen *Franque*, a fait voir à l'Académie des plans, coupes et élévations de pièces de moulins pour fabriquer des papiers, et ces pièces ont été exécutées au *Marais près Coulomniers* et dans la *ville d'Amiens*. L'Académie a trouvé ces détails bien calculés et fort ingénieux.

Ce lundi 15e Avril 1793, à huit heures du matin.

L'Académie étant assemblée à huit heures du matin pour donner le programme des grands prix, après lecture faite des anciens projets proposés, les académiciens ont chacun fait une liste de six projets, laquelle, rassemblée par le scrutin, a été lue, et des projets proposés, l'Académie a choisi celui qui a eu le plus de voix : ainsi a été choisie une caserne.

Ensuite, par le scrutin, ont été nommés commissaires pour la composition du programme, les citoyens *De Wailly*, *Moreau*, *Cherpitel* et *Renard*, et, après leur travail et lecture faite dudit programme et approbation d'icelui, l'Académie propose à ses élèves le programme qui suit :

Une caserne capable de contenir six cents hommes de cavalerie.

Elle sera composé d'une esplanade qui précédera les bâtimens. Cette esplanade, qui doit être destinée aux évolutions militaires, sera entourée de fossés et aura des

1. Fondé en 1787.

corps de garde à son entrée. Ce corps de caserne contiendra une cour principale de 1,200 toises superficielles, dont on ne détermine point la forme. Cette cour sera entourée de bâtimens dans tout son pourtour, lesquels auront dix toises au plus d'épaisseur : ils seront composés d'un rez de chaussée et d'un premier étage seulement.

Les corps de bâtiment principaux contiendront une salle de conseil, un état major et des logemens pour les principaux officiers.

Les cours accessoires serviront pour les ateliers des différens ouvriers, pour les magasins d'artillerie, les logemens subalternes et autres réceptacles dépendans de la caserne.

Dans le corps du projet, il sera pratiqué un manège, un abreuvoir et une infirmerie séparée.

On observera que les latrines soient placées commodément et de manière à ne pas altérer la salubrité. Il en sera pratiqué de particulières pour les officiers.

La superficie générale du bâtiment et des accessoires contiendra douze mille toises au plus.

Il sera fait un plan général, dans lequel on comprendra l'esplanade et autres accessoires; un autre plan du corps principal de la caserne, dont moitié exprimera le rez de chaussée et l'autre le premier étage; une élévation principale et une coupe.

L'échelle des esquisses, pour le plan général, sera d'une ligne pour toise, celle du plan particulier de deux lignes pour toise, ainsi que celle de l'élévation et de la coupe.

Les desseins au net seront du double, tant du plan général que des plans, élévation et coupe. Les esquisses seront exposées dans les salles de l'Académie demain, a sept heures du matin.

Guillaumot, Sedaine.

Et ce mardi 16e Avril, à dix heures du matin.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du pro-

gramme donné pour les grands prix. Ensuite, MM. les commissaires nommés pour l'examen des esquisses ont dit que tous les élèves qui ont concouru et exposé leurs desseins se sont renfermés dans les mesures et se sont astreints aux conditions exigées par le programme, et, après l'examen fait par l'Académie des dix esquisses exposées, l'Académie, satisfaite, a dit que les dix élèves seroient reçus à concourir, et ces élèves sont les citoyens Protain, Ritter, Bergognon, Le Vasseur, François, Vilmorin, Maximilien, Dubois, Dumanet et Bienaimé, lesquels concourront pour les grands prix, et ces élèves rendront leurs desseins au net le lundi 22 juillet 1793, l'an II de la République, à huit heures du matin.

Ce lundi 22e Avril 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Mauduit* a fait connoître à l'Académie un nouveau traité élémentaire sur l'art du trait, par le citoyen Simonin, professeur de mathématiques au *Croisic*[1]. Comme cet ouvrage a paru au citoyen *Mauduit* fait avec beaucoup de méthode et de clarté, que la partie des planches, qui est de la plus grande importance dans cette partie de l'architecture, a été traitée avec le plus grand soin et dirigée par le citoyen La Gardette, ancien élève et pensionnaire à *Rome*, ledit citoyen *Mauduit* a cru qu'il étoit utile à tous ceux qui se consacrent à l'étude de cette partie essentielle de la construction que cet ouvrage fût connu de tous les membres de l'Académie, pour que les élèves soient à même de profiter des avantages qui résultent nécessairement du soin avec lequel cet ouvrage a été dirigé, tant pour les principes que pour l'exécution. Et l'Académie a écouté, avec

1. Le *Traité de stéréotomie* avait paru, en effet, en 1792. Je ne vois signalé dans les dictionnaires qu'un Stirling (James), † vers 1674 (?), mathématicien, mais on n'indique de lui aucun ouvrage sur les voûtes. Cf. ci-après, p. 344.

plaisir, le compte favorable que son professeur de mathématiques lui a rendu sur cet objet.

Ce lundi 29e Avril 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque* a mis sous les yeux de l'Académie des desseins qui sont différens projets qu'il a faits pour la construction de l'*église des Bénédictins de la Daurade*[1] pour la ville de *Toulouse*, dans un sol qui, par son ressérement, présentoit des difficultés.

L'Académie, dans ces différents projets, a reconnu qu'il y avoit beaucoup de variétés dans la disposition de ses plans et a applaudi avec plaisir aux différentes études où l'a entraîné le désir de remplir, le mieux qui lui étoit possible, les intentions qu'exigeoit cet édifice.

Ce lundi 6e Mai 1793[2].

L'Académie étant assemblée, d'après son invitation, le citoyen *Mauduit* a exercé les fonctions du secrétaire, absent par maladie.

Le citoyen *Franque* a présenté à l'Académie deux portefeuilles de plusieurs desseins originaux, tant d'architecture en perspective que de vases antiques, marines et paysages des maîtres les plus connus, tels que Bibiane, Jean Paul Pannini, Romanelli, le cavalier Bernin et autres. Ces différens morceaux ont été examinés avec attention par les membres présents à l'assemblée, qui en

1. L'église de la *Daurade* fut, en effet, construite de 1773 à 1790, sur l'emplacement d'un édifice ancien, encore resserré par le voisinage de la Garonne. Mais la construction est attribuée à Hardy.

2. Ont signé en mai : Boullée, Cherpitel, Darnaudin, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, Mauduit, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

ont témoigné leur satisfaction au citoyen *Franque*, leur confrère.

Enfin, on a fait lecture d'une lettre du professeur de trait, qui sollicite l'attention de l'Académie en sa faveur, pour obtenir le paiement de ce qui lui est dû depuis qu'il est entré dans l'exercice de ses fonctions[1]. Il a été arrêté qu'à la séance prochaine l'Académie prendroit sa demande en considération et feroit toutes les démarches nécessaires qui seroient en son pouvoir pour le faire payer de ce qui lui est dû pour son travail.

Ce lundi 13e Mai 1793.

L'Académie assemblée, avec son agrément, le citoyen *Mauduit* a tenu la plume en l'absence du secrétaire, encore retenu chez lui pour cause de maladie. Le citoyen *Franque* a présenté un nouveau portefeuille rempli de plusieurs originaux de différens genres et de plusieurs artistes, parmi lesquels l'Académie a distingué et vu avec plaisir un monument funéraire du cavalier Bernin[2] et quelques autres morceaux du même auteur.

Ensuite, un mémoire imprimé sur la poussée des voûtes a donné lieu à des réflexions sur cette partie importante de l'art de bâtir.

Enfin, le citoyen *Mauduit* a fait part à la Compagnie d'une idée heureuse du géomètre anglois Stirling, laquelle devroit servir de base à cette théorie importante et qui paroît ignorée de presque tous ceux qui ont travaillé sur cette matière.

Ce lundy 27e May 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque* a pré-

1. Il y avait bien peu de temps que Rieux avait commencé son cours.

2. Je n'ai rien trouvé sur ces dessins. Pour Bernin, voir l'ouvrage de Fraschetti, 1900.

senté trente trois desseins de cartes de différentes batailles, sièges, campemens et fortifications, la plupart dans la *Flandre*, l'*Autriche*, l'*Alsace* et l'*Italie*.

L'Académie les a vues avec l'intérêt que ces morceaux pouvoient inspirer, quoique peu analogues à ses occupations ordinaires.

Ce lundi 3e Juin 1793[1].

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque* a présenté trente desseins, dont vingt sont les projets exécutés pour l'*abbaye de Saint Pierre de Corbie*, à quatre lieues d'*Amiens*[2], aux religieux bénédictins de l'ordre de saint Maur : ce sont les plans, élévations et coupes ainsi que les desseins variés de plusieurs voûtes exécutées solidement et bien appareillées. Les grands corps de logis ont 500 pieds de longueur et les ailes 200; tout le rez de chaussée est voûté en pierre et les murs de face ont six pieds d'épaisseur. Tous lesdits bâtimens ont coûté près de deux millions, ils ont été construits dans l'espace de vingt cinq ans; c'est un des plus grands monastères de l'*Europe*, il a été commencé en 1740 et fini par ledit sr *Franque*.

Le sr *Franque* a fait voir le projet des dames de l'*abbaye royale de Nostre Dame de Soissons*, plans, élévations, coupe et porte d'entrée; enfin, le projet pour le *collège de Dombes*, aux religieux bénédictins de l'ordre de saint Maur, fait en 1771. L'Académie a paru satisfaite en voyant lesdits projets.

1. Ont signé en juin : de Bourge, Cherpitel, Couture, Darnaudin, Desmaisons, Franque, Jardin, Leroy, Raymond, Renard, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

2. L'*abbaye de Saint-Pierre de Corbie* était une des plus anciennes et des plus considérables de France. Les descriptions qu'on en donne à la fin du XVIIIe siècle correspondent à ce que dit Franque. — L'ancienne et célèbre abbaye de *Notre-Dame de Soissons* a été remplacée par une caserne.

Ce lundi 10e Juin 1793.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture de plusieurs endroits de Vitruve[1], ce qui a donné lieu à diverses réflexions sur les arts relatifs à l'architecture et à quelques observations physiques qui ont paru intéresser la Compagnie.

Ce lundi 17e Juin 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque*, académicien, a présenté soixante et deux desseins dont douze en architecture, plans, élévations et coupes, des calques à la sanguine de différens sujets exécutés dans le *château de Fontainebleau*[2], des dessins de Parrocel et des desseins d'après les tableaux de Raphaël, d'après le Poussin, le cavalier Bernin et Oppenor. L'Académie, après cet examen, n'a pu qu'applaudir à l'attention de l'académicien qui lui présente ces objets d'occupation.

Ce mardi 25e Juin 1793.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre VI du livre V de Vitruve sur la construction du théâtre[3], et l'Académie s'est entretenue des réflexions que cette lecture lui a fournies.

Ce lundi 1er Juillet 1793[4].

L'Académie étant assemblée, le citoyen [*un blanc*], aca-

1. On ne peut facilement déterminer ces passages. Les chapitres IV et VI du livre I contiennent quelques observations physiques avec remarques de Perrault.
2. Je renvoie encore une fois à la note de la p. 335.
3. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 116, 117.
4. Ont signé en juillet : de Bourge, Cherpitel, Darnaudin, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Peyre, Raymond, Rousset, Trouard, Vien, Sedaine.

démicien, a soumis aux regards de l'Académie trois projets différens qu'il a composés, pour être exécutés sur le terrain du *château Trompette*, de la ville de *Bordeaux*[1].

Et l'Académie, après avoir témoigné sa satisfaction, a, de ces trois projets, donné la préférence au projet coté B.

Ce lundi 8e Juillet 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Raymond* a dit que sa santé l'obligeant d'aller respirer l'air natal, il présentoit à l'Académie le besoin qu'il avoit d'être quelques mois sans assister aux séances, et de vouloir bien recevoir ses regrets; l'Académie le prie de vouloir bien lui donner des nouvelles d'une santé à laquelle elle s'intéresse.

Ensuite, les élèves, qui concourent pour le grand prix, ont représenté que les gardes que la nécessité exige et leur fait monter[2] leur a enlevé le temps que demandoit le travail du concours et qu'ils prioient l'Académie de remettre au 12e aoust l'exposition des desseins au jugement de l'Académie, et elle a accordé aux élèves de ne rendre leurs desseins qu'au 12e aoust, à huit heures précises du matin, au lieu du 20 juillet.

Le Suisse attaché à l'Académie lui a dit qu'il partoit, s'étant engagé pour aller à *Évreux*[3] servir la patrie, et l'Académie a applaudi à son zèle.

Ce lundi 15e Juillet 1793.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire de travaux composés ou projetés par le citoyen

1. Voir sur la question Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 570, 571, et le plan de 1733, p. 548. Aucun des signataires du 1er juillet ne paraît avoir travaillé à Bordeaux à cette date.

2. On verra plus loin que ce retard leur nuisit beaucoup.

3. C'était juste huit jours avant la défaite des fédéralistes à *Pacy-sur-Eure*, 15 juillet.

Franque, académicien, qui a présenté quarante quatre desseins de ces mêmes travaux et, après l'examen, l'Académie n'a pu qu'applaudir au nombre et aux productions dudit citoyen, entre autres au château de *Magnanville*, près la ville de *Mantes*[1].

Ce lundi 22e Juillet 1793.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occupée des droits de présence et autres dettes qu'elle doit réclamer sur la liste civile[2], et il a été dit qu'un mémoire succinct seroit dressé et présenté au ministre de l'Intérieur, lequel mémoire seroit, au nom de l'Académie, signé du président de la séance et du secrétaire.

Enfin, le citoyen *David Le Roi* a fait lecture de quelques édifices qui entroient dans le dessein d'une maison de plaisance qu'il a composé pour le compte du ministre de la Marine en *Russie*[3].

Ce 29e Juillet 1793.

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Franque* a présenté à la Compagnie différents projets relatifs à l'embellissement de *Paris*[4] : deux ont pour objet les différents monuments, tant publics que particuliers, que l'on pourroit élever sur les terrains adjacents au *vieux Louvre* et aux *Tuileries*, avec les rues à ouvrir pour en faciliter les avenues et pour multiplier les communications. Deux

1. Le château de *Magnanville* n'existe plus qu'en ruines.

2. Il s'agissait de l'arriéré. La liste civile, établie en 1791, avait été supprimée en 1792.

3. Non cité dans l'ouvrage de Réau, *L'expansion de l'art français moderne* (Pays slaves). Resté évidemment à l'état de projet.

4. C'est toujours la question de la région du *Louvre* et des *Tuileries*, soit pour la réunion en deux palais, soit pour le dégagement des parties intermédiaires, si embarrassées.

Quant à Saint-Sulpice, le terrain devant l'église était alors fort étroit et la perspective était faussée. — Sur les îles *Saint-Louis*, *Notre-Dame*, etc., cf. ci-dessus, p. 254.

autres ont rapport à la *place Saint Sulpice*, à l'étendue qu'il conviendroit de lui donner pour découvrir avec avantage le portail de cette fameuse basilique. Le dernier, enfin, fait connoître les idées du citoyen *Franque* sur les isles *Saint Louis* et *Nostre Dame*, sur la nécessité de construire un pont dans la direction de la *rue Saint Louis* pour réunir les deux isles.

La Compagnie a vu les différents projets avec d'autant plus d'intérest que les deux premiers entrent essentiellement dans les vues du programme proposé dernièrement aux artistes par la Convention nationale.

Ce lundi 5e Aoust 1793[1].

L'Académie étant assemblée, le citoyen *Jardin* a fait lecture d'une lettre du citoyen *Sedaine* qui témoigne ses regrets à la Compagnie de n'avoir pas pu se rendre à ses fonctions. Ensuite, sur la représentation des élèves relative aux circonstances, l'Académie, en admettant la justice des motifs qui l'ont déterminée, a arrêté qu'elle s'assembleroit jeudi 8 du courant, pour juger les desseins exposés aujourd'hui par ceux qui avoient été admis au concours.

Ensuite, le citoyen *Franque* a présenté différents projets de places et de monuments pour la ville de *Marseille*[2], avec les plans, profils et élévations, particulièrement ceux d'un arc de triomphe qui devoit être placé à l'entrée de ladite ville donnant sur la place royale, le grand cour et la rue de Rome, formant un alignement de plus de deux milles toises d'une seule direction dont le point de vue se termine à l'indéfini sur une étendue immense couverte de bastides et maisons aussi riches qu'agréables. Les diverses élévations des différentes idées de ce monument ont in-

1. Ont signé le 5 août : Boullée, Cherpitel, Desmaisons, Franque, Jardin, Mauduit, Rousset, Vien.

2. A l'endroit où s'élève aujourd'hui l'arc de triomphe commencé en 1823, achevé et transformé en 1830.

téressé l'Académie par la légèreté du dessein et l'entente des effets.

Ces divers projets avoient été demandés au citoyen *Franque* par le gouvernement; l'Académie a vu tous ces morceaux avec plaisir.

Au nom du Comité d'Instruction publique, le citoyen *David* annonce à la Convention que ce Comité s'occupe d'un rapport sur la suppression de toutes les corporations des arts; il demande la parole et dit[1] :

L'Académie d'architecture voit venir ce rapport avec regret, aussi cette Académie veut elle avancer de trois semaines l'époque à laquelle se faisoit ordinairement la distribution de ses prix. Pour empêcher que cette distribution ne soit faite de la manière inique avec laquelle elle a été faite jusqu'à présent; pour remplir d'ailleurs les vœux des artistes qui ne sont pas pressés, puisque le voyage de *Rome* n'est plus possible, je suis chargé de vous présenter le décret suivant :

La Convention nationale, d'après le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète :

« Art. 1er. Il sera sursis au jugement des prix des Académies de peinture, sculpture et architecture jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

« Art. 2. Le Comité d'Instruction publique présentera incessamment le mode par lequel seront jugés les prix de peinture, sculpture et architecture.

« Art. 3. Les esquisses et les ouvrages des artistes présentés pour ces concours seront sur le champ transportés et exposés dans les salles de la commune des arts... »

Voilà ce qui est dans le journal, mais je ne crois pas que *David* se soit permis cette allégation et qu'il ait vu autre chose que le bien.

M. J. SEDAINE.

1. Note ajoutée par Sedaine, après coup.

APPENDICES

I.

Rapport sur l'examen des préparatifs des fêtes dont s'occupe le bureau de la Ville pour recevoir la famille royale.

Le 23 décembre 1781.

Nous, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture dans son assemblée du lundi 10 décembre présente année, et en vertu de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roi, en date du neuf dudit mois, laquelle lettre a pour objet de remplir la demande que M. le prévost des marchands a faite à Monsieur le Directeur général pour qu'un ou plusieurs membres de la Compagnie soient chargés de coopérer, de concert avec M. *Moreau*[1], à l'examen des préparatifs dont s'occupe le bureau de la Ville pour recevoir la famille royale, nous nous sommes réunis chez M. *Moreau*, le mercredi 19 du présent, et, conjointement avec les deux commissaires nommés par M. le lieutenant général de police, nous avons procédé aux différens examens dans l'ordre suivant.

Les plan, profil et autres desseins de détails nous ayant donné une idée suffisante des principales dispositions, nous avons été sur le lieu reconnoître chaque objet particulier : en considérant l'état actuel des *bâtimens de l'hôtel de ville*, nous avons trouvé qu'ils ne présentent aucune cause d'inquiétude sur leur solidité, tant par rapport à

1. Voir p. 59. — Moreau-Desproux était architecte de la ville.

l'état des planchers et combles au dessus qu'à celui des autres parties de cet édifice.

Nous avons ensuite examiné l'établissement de la salle de bal qui se fait dans la *cour de l'hôtel de ville*[1], ainsi qu'il a déjà eu lieu dans une occasion de fête publique. Nous avons reconnu que le comble de cette salle est d'une disposition légère et ingénieuse, qu'elle satisfait à la solidité et laisse aussi les moyens d'y faire circuler les hommes de garde et de service, les deux jours où l'on fera usage de cette salle; mais nous pensons que, comme elle n'est séparée du comble que par une simple toile, il y auroit à craindre que des outils ou d'autres objets, en tombant sur cette toile, ne puissent la percer et occasionner des accidens. C'est pourquoi nous estimons qu'il conviendra de placer de forts filets sous les ponts de service des ouvriers et pompiers, et d'une largeur suffisante, en les attachant à la charpente du comble.

Nous avons ensuite examiné la construction, qui se fait, d'une *grande salle en aile à l'ancien bâtiment de la ville*, et qui est destinée à recevoir la famille royale, tant pour le banquet que pour y voir le feu d'artifice. Cette construction, quant à la charpente, nous paroît de la plus grande solidité, ainsi que le plancher bas de ladite salle et celui des loges au dessous. Ce que nous avons vu de préparé pour les fermes du comble qui sera couvert d'ardoise en appenti du côté de *la rue du Mouton*[2], avec cheinaux du côté de la place, nous a paru dans une disposition bonne et solide. Ce corps de construction, d'environ 48 pieds d'épaisseur et 140 pieds de long, est occupé par la salle du festin, avec galerie en arcades de chaque côté; l'intérieur et l'extérieur seront fermés et décorés par

1. Voir Lucien Lambeau, *l'Hôtel de ville de Paris depuis les origines jusqu'en 1871*, 1 vol. in-fol., illustr., 1920. Cf. aussi le plan Turgot pour la topographie d'ensemble, etc.

2. La petite *rue du Mouton*, composée de trois maisons, aboutissait de la rue de la Tixeranderie à la place.

des toiles peintes et le plafond sous le comble fait simplement en toile, ce qui rendra cette salle très difficile à échauffer en cas de grand froid.

Quoique M. *Moreau* ait eu l'attention d'ouvrir un passage de 6 pieds de large du côté de *l'hôtel de ville* et de faire un escalier de 12 pieds de largeur près cette entrée et du côté de la *rue du Mouton*, qui doit servir à la circulation du public dans la salle du banquet et de l'hôtel de ville, nous estimons cependant qu'il seroit très utile, pour ne pas dire même nécessaire, de former un second escalier à l'autre bout de la dite salle où le Roi et la Reine doivent être placés, pour établir une nouvelle sortie pour plus de sûreté contre les accidens qui pourroient arriver à l'extrémité opposée.

Nous estimons aussi qu'il conviendra d'établir sur les entraits des fermes du comble un plancher léger à claire voie recouvert de planches jointives, pour garantir des mêmes inconvéniens que nous avons rapportés à l'article de la salle que l'on fait dans la *cour de l'hôtel de ville*, lequel plancher contribuera aussi à diminuer le froid dans l'intérieur de cette salle.

Il nous reste à observer sur la disposition de cette salle de banquet que, se trouvant adossée aux maisons particulières de la *place de l'Hôtel de Ville*, il est de toute nécessité que ceux qui les occupent se dispensent de faire usage de leurs cheminées, les deux jours de fêtes : ce qui présente l'obligation d'établir une garde suffisante dans chacune de ces maisons, pour y veiller.

Après cet examen, nous avons visité la construction de la charpente et établissement du feu d'artifice : elle est posée solidement, d'une part sur le *port*, *au dessous du mur du quai*, et de l'autre sur le mur d'appui ; joint à la grande base et à l'étendue du front que cette construction présente du côté de la *rivière*, nous ont (*sic*) paru capables de résister aux efforts des crues et glaces ordinaires.

Il seroit à désirer que le feu présentât une face du côté

de l'*Isle Saint Louis*, afin qu'une grande quantité de peuple que contiendront les *quais de cette Isle*, le *Port au Bled*, le *Pont Marie* et même le *quai des Miramionnes*[1] puissent participer à la fête; sans quoi tout ce peuple voudra refluer dans la place qui n'est déjà que trop petite.

M. *Moreau* nous ayant ensuite engagé à reconnoître l'état du *Pont Rouge entre l'Isle Saint Louis et le cloître Notre Dame*[2], pour juger s'il peut être livré à l'immensité du concours du peuple, le jour que le feu d'artifice sera tiré, nous y avons reconnu, par la réparation qui s'y fait présentement, qu'une partie des bois se trouve en mauvais état et que, quoiqu'aux premières fêtes de la ville, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, il ait été chargé de beaucoup de peuple (ainsi que M. *Moreau* nous l'a déclaré), nous pensons que, dans la circonstance où la fête sera plus considérable, vu son objet et la présence de Leurs Majestés, l'expédient d'intercepter le passage de ce pont par des barrières et une garde suffisante est le seul moyen de prévenir tous les accidens, surtout en cas de glaces et de grandes crues.

La position du feu d'artifice nous donnant lieu de croire que tout le *quai*, *depuis la Grève jusqu'à la place aux Veaux*, recevra une très grande foule de peuple, et toute l'étendue du port se trouvant nécessairement sans quai et sans mur d'appui, nous croyons utile d'établir une forte barrière de charpente à quelque distance du bord de la rivière, avec suffisamment de gardes pour empêcher le peuple de la franchir, et par là, prévenir les accidens, comme aussi de faire enlever tous les matériaux et autres obstacles qui pourront se trouver dans les emplacemens qu'occuppera le public.

A l'égard de la *place de l'Hôtel de Ville* où le peuple se

1. Le quai des Miramiones (*quai de la Tournelle*) prenait son nom du couvent des Miramiones (aujourd'hui Pharmacie centrale).

2. Sur l'état du *Pont-Rouge*, voir ci-dessus, p. 264-266.

portera avec la plus grande affluence, parce qu'elle sera le centre de la fête, on ne doit pas douter des précautions qui seront prises, et que l'on aura l'attention d'établir des barrières dans les différentes rues et jusqu'à une certaine distance de la *Grève*, en considérant aussi que le moment le plus difficile pour les services de la police sera l'instant où la famille royale et toute sa suite se mettra en marche pour le retour, après le feu d'artifice.

Fait et rédigé entre nous chez M. *Perronet*, à Paris, le 23 décembre 1781.

Signé : PERRONET, BRÉBION, PEYRE, JARDIN.

Nota. — Les commissaires susnommés sont convenus de se rassembler, le mercredi 26 de ce mois chez M. *Moreau*, avec les deux commissaires nommés par M. le lieutenant général de police, pour continuer ensemble la visite et l'examen du progrès des travaux.

Suite du premier rapport dont copie est ci dessus.

Nous, commissaires susdits, nous sommes rassemblés, les 26 décembre dernier et 4 du présent mois de janvier 1782, chez M. *Moreau* avec les deux commissaires nommés par M. le lieutenant général de police; et, après avoir conféré et discuté tous les objets qui nous ont paru demander attention, nous avons ensuite, l'un et l'autre desdits jours, continué sur le lieu l'examen du progrès des travaux.

La reconnoissance plus particulière du local où nous avons présenté, dans le premier rapport, la nécessité de former un second escalier au bout de la salle de banquet, nous a fait juger, ainsi que nous l'avions déjà proposé à M. *Moreau* à notre séance du 26 décembre, qu'au lieu de ce nouvel escalier qui n'auroit son issue que sur le pavé de la place, il seroit encore plus sûr de pratiquer une communication avec une maison voisine de ladite salle. Nous avons reconnu que l'usage de cette maison, qui se-

roit, les deux jours de fêtes, confiée à une garde commandée par un ou plusieurs officiers, est le moyen le plus capable de tranquilliser sur les accidens qui pourroient arriver à l'extrémité opposée à cette communication.

M. *Moreau* nous a dit qu'il se disposoit à faire le plancher du dessus de la salle du banquet que nous avons proposé de construire par notre premier rapport.

La nécessité d'étendre les attentions sur tout ce qui a rapport à la sûreté du public a engagé M. *Moreau* à prendre des précautions contre l'imprudence du peuple, qui pourroit monter sur le mur du parapet du *quai Pelletier* au moment du passage de Leurs Majestés, ainsi qu'à celui du feu d'artifice; nous pensons que l'exhaussement d'une charpente garnie de deux cours de plat bord, posée solidement ainsi qu'il nous l'a expliqué, pourra empêcher de tomber de dessus ce parapet dans la rivière.

En considérant l'état d'avancement des différens ouvrages dans la *place de l'Hôtel de Ville*, nous avons observé que la splendeur de la fête a engagé à des établissemens de charpente en saillie pour répéter l'illumination de l'*hôtel de ville*, que de plus il y a, de chaque côté, des piédestaux pour porter de grandes girandoles d'illumination et aussi des orchestres, des buffets; nous pensons (ainsi qu'au premier aperçu des plans) que tous ces corps isolés dans un espace déjà très resserré par lui même sont capables d'occasionner des accidens et qu'ils ne peuvent être prévenus que par les soins les plus vigilans de la police, en empêchant, autant que cela se pourra, le peuple de se porter trop en foule dans cette même place.

Les conférences entre M. Morot, directeur des pompes de la ville, et M. *Moreau*, auxquelles nous nous sommes trouvés particulièrement, le 4 janvier, nous ont donné connoissance des précautions que la prudence leur inspire et que nous estimons d'autant plus importantes qu'elles ont pour objet les secours nécessaires à la salle de banquet, qui est construite en charpente et recouverte de toile

de chaque côté. Ces précautions ont la même importance dans la salle du bal, de l'intérieur de la ville, qui n'est séparée du comble que par une toile, et nous pensons que le bureau de la Ville jugera de la nécessité de ne point obstruer le service de ces secours par une affluence trop nombreuse de spectateurs invités.

Résumé.

Nous avons rendu compte par notre premier rapport de l'état de solidité dans lequel nous avons trouvé les ouvrages de charpente, des préparatifs que fait la Ville pour les fêtes qu'elle destine à Leurs Majestés, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin; nous avons exposé dans le même rapport les différens objets qui regardent la sûreté de la famille royale et du public; nous venons d'exposer les nouvelles réflexions que nous avons faites sur le même sujet. Il ne nous reste aucun doute pour ce qui concerne la solidité relativement à la continuation des mêmes travaux, la charpente étant très avancée et prête à recevoir les croisées et les décorations que l'on se dispose à placer. S'il peut nous rester de l'inquiétude, ce n'est que relativement à l'affluence très considérable du peuple à laquelle on doit s'attendre dans un emplacement aussi petit que l'est celui de la *Grève* et dont les abords sont, d'ailleurs, très resserrés; mais on a lieu d'espérer de la vigileance de la police et du bon ordre qui sera observé que l'on préviendra les accidens autant qu'il sera possible.

Nous croyons, au surplus, avoir rempli notre mission relativement à la lettre que Monsieur le Directeur général a adressée à l'Académie à ce sujet, et que nous n'avons rien de plus à faire sans de nouveaux ordres.

Fait et rédigé entre nous chez M. *Perronet*, à Paris, le 5 janvier 1781.

Signé : Perronet, Brébion, Peyre, Jardin.

II.

Copie de la lettre de Monsieur le Directeur général a Messieurs de l'Académie, en date du 12e novembre 1785, sur la galerie du Louvre.

Je me porte avec empressement, Messieurs, à proposer à l'Académie entière l'une des matières les plus intéressantes dont elle puisse se faire un objet d'étude et de travail pour le Roy et pour la chose publique. Vous pressentez tout d'un coup qu'il s'agit de cette galerie, destinée par la magnificence du Roy, par Son amour pour les arts, à présenter un monument unique dans l'Europe.

Je considère une réclamation qui prend de jour en jour le ton, le caractère d'une opinion générale sur laquelle je ne dois et ne veux adopter de résolution définitive qu'après une discussion sévère, profonde, par conséquent décisive; en un mot, telle que je dois l'attendre de la réunion des lumières et du goût des artistes qui composent l'Académie[1].

La question est de savoir si la *galerie du Louvre* ne peut convenablement répondre à son objet sans que les jours qui doivent en éclairer les richesses soient tirés d'en haut. Cette question n'existeroit pas s'il s'agissoit d'un édifice à créer, et sans doute personne ne balanceroit pour l'affirmative sur les jours à tirer d'en haut.

Ce fut mon premier vœu à l'époque de 1778, premier instant où, le Roy ayant manifesté Ses intentions, je me suis occupé des moyens de les remplir; plusieurs d'entre

1. Cf. p. 59. — Il y avait longtemps (1777 au moins) que le projet du Musée était formé, mais sans réalisation. En 1785, on entreprit de reprendre les travaux suspendus à cause du problème de l'éclairage et aussi de la pénurie des finances. Textes nombreux dans le bon ouvrage de Gabillot, *Hubert Robert et son temps*, p. 169-182. Cf. G. Brière et Marquet de Vasselot, *Vues de la grande galerie du Louvre par Hubert Robert* (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*, 1920).

vous, Messieurs, peuvent retracer à la Compagnie les détails des conférences successives que je tins avec eux et avec M. *Soufflot*[1]. Tous les délibérans regrettèrent qu'on eût à s'établir dans un édifice déjà formé et dont le caractère imposant, peut être unique, faisoit naître une répugnance très fondée pour tout ce qui conduiroit à altérer ce caractère.

Cependant M. *Soufflot*, que ses talens connus pouvoient enhardir, conçut et proposa différens projets : ils éprouvèrent des objections puissantes sur l'effet qu'ils produiroient même en éclairant d'en haut, ainsi que sur leur dépense importante dans un tems qui présentoit moins de ressources que le moment actuel. Enfin, après des discussions fort multipliées, toutes les voix se réunirent pour réparer la galerie et la disposer dans l'état auquel elle est maintenant parvenue, et qui n'attend que la pose de menuiseries et ferrures qui déjà, depuis du tems, peuvent être mises en œuvre.

Dans les idées adoptées, on s'occupa essentiellement de la sûreté à donner à cet édifice contre les accidens d'incendie, moins redoutables encore par le feu du ciel, rare en général, que par les événemens humains. C'est d'après cet ordre d'idées qu'on s'est attaché non seulement à la formation bonne et solide d'une voûte en briques, mais à l'établissement, au dessus de cette voûte et de distance en distance, des murs de séparation, également en briques, entre lesquels on peut concentrer un incendie et se ménager le tems d'enlever, au dessous, ce qui pourroit devenir la proye des flammes. Si depuis j'ai ajouté à cette précaution celle d'établir des paratonnerres, ça été uniquement pour ne rien omettre, et d'autant plutôt que, la dépense n'ayant rien d'effrayant, il y avoit

1. Il n'y a pas trace de ces entretiens (non officiels évidemment) dans les procès-verbaux de 1778. Cf. Mondain-Monval, *Soufflot,* p. 208-225. — On notera que « l'éclairage par en haut » ne signifiait pas alors l'éclairage par une voûte.

d'ailleurs à compter, dans le cas de l'événement prévu, sur un résultat qui n'étoit point équivoque.

La question actuelle est d'un ordre absolument différent : elle doit s'examiner, non seulement sous le rapport de la dépense à sacrifier dans une proportion nécessairement importante, surtout à la suite d'une dépense déjà très considérable, mais plus encore sous le rapport de l'effet qu'on peut espérer des procédés quelconques qu'on peut employer pour éclairer d'en haut, en travaillant sur ce qui existe et dont l'état peut donner des entraves et des difficultés pénibles à vaincre pour conserver à la galerie ce caractère imposant que son auteur a sçu y donner, et pour y maintenir toute la solidité, toute la sûreté qu'exige le dépôt inestimable qu'elle doit conserver à jamais.

Je vous observois, il y a un moment, que les travaux que j'ai adoptés pour résultat des premières délibérations de 1778 et que j'ai fait exécuter, ont eu pour but essentiel la solidité et la sûreté; et ce point doit prédominer dans la combinaison de tous les procédés pour lesquels vous croirez devoir vous déclarer.

Telles sont, Messieurs, les idées que je vous indique comme base des grands intérêts dont je remets la discussion et l'examen à vos lumières, pour devenir la matière des dernières résolutions du Roy; les premières ont été prises également sur le rapport des conférences dont je vous parlois en commençant, et vous sentez que cette circonspection, toujours juste dans mes idées, m'est encore plus essentielle en ce moment, dans lequel je ne veux ni adopter ni rejeter l'opinion plus ou moins publique, d'après mes seules réflexions personnelles.

Je ne me dissimule point que ce vœu pour un éclairage d'en haut s'est introduit sur les observations énoncées par plusieurs artistes qui, en raisonnant en gens éclairés, en gens de goût, ont mis à part les accessoires, parce qu'ils n'avoient point à les examiner et qu'ils don-

noient toutes leurs spéculations à l'amour de l'art ; je suivrois volontiers le même plan si je n'étois forcé, comme administrateur pour le Roy, de combiner les arrangemens secondaires qui tiennent à l'intérêt des finances du Roy.

Cependant si je m'occupe de cette partie, c'est sans la rendre exclusive, sans m'en faire un obstacle insurmontable, parceque je sais que Sa Majesté elle-même a pour premier objet, dans l'érection du monument national dont il s'agit, de lui donner la perfection dont il est susceptible, dès qu'elle pourra se répondre du succès des moyens à employer dans l'état actuel des choses.

Ce mot me ramène naturellement à la question que j'ai posée en commençant, et sur laquelle, ainsi que sur ses accessoires, je désire que l'Académie épuise en quelque sorte tout ce que la plus saine raison, l'expérience et le goût les plus sûrs et les plus éclairés pourront lui dicter, pour établir une conclusion que le Roy puisse adopter avec autant de sûreté pour l'avenir qu'elle y mettra, dès à présent, de confiance. Ça été en novembre 1784 que le vœu pour tirer des jours d'en haut a commencé à se répandre d'une manière marquée et renouvela tout le regret que j'avois donné à l'abandon, sinon de mon premier vœu, du moins de son exécution. Il me conduisit à charger le sieur Renard[1], gendre de M. *Guillaumot*, l'un de vous, Messieurs, d'étudier profondément les idées qu'il m'avoit dit avoir conçues en général sur l'objet; il s'y est appliqué et m'a présenté un travail qui m'a paru assez important pour mériter un examen provisoire, mais réfléchi; j'en ai confié le soin à MM. *Mique*, *Hazon*, *Guillaumot*, *de l'Espée* et *Brébion* qui, en répondant à mes vues avec toute la lumière et tout le discernement que j'avois droit d'en attendre, ne se sont cependant exprimés que de manière à me faire sentir qu'ils désiroient qu'une matière aussi importante devînt l'objet d'un vœu général

1. Renard entra à l'Académie en 1792. Il avait séjourné à Rome de 1774 à 1780. Cf. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 334-336.

de l'Académie : je n'ai pu qu'applaudir à leur délicatesse, sur laquelle d'ailleurs j'avois compté.

Ainsi, l'Académie recevra par ces Messieurs, à l'appui de cette lettre, tous les détails qui y seroient superflus : elle voudra bien se faire représenter et expliquer par le sieur Renard ses plans, ses modèles et ses devis, non comme un ouvrage qui doive borner et circonscrire les spéculations, mais comme des renseignemens positifs sur l'état actuel de l'édifice et sur la manière de l'appliquer, sous tous les rapports possibles, à l'emploi pour lequel il est destiné. Aussi l'attention du Roy est elle que l'Académie réunie puisse elle même proposer un projet, si quelqu'un de ses membres se porte à en concevoir un qui réunisse ou le tout ou la pluralité des suffrages.

Il n'échappera point à l'Académie que je la rends ici l'arbitre d'une des résolutions les plus importantes qu'ait jamais pu offrir mon département, mais je cède au mouvement d'une confiance trop légitime pour conserver la plus légère inquiétude ; je désire beaucoup que la moindre action qui résulte toujours de la saison d'hyver tourne au profit du travail que je confie au zèle de l'Académie, attendu que je veux désormais gagner sur le tems, soit pour suivre et compléter les erremens acuels, soit pour me ménager les ressources de finance qu'exigeroient des vues diflérentes.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre, etc.

Signé : d'Angiviller.

III.

On trouve dans le 11e registre un projet de règlement [sans date [1]] par M. Guillaumot.

1. On verra que, tout en restant soigneusement sous l'autorité royale, l'Académie pourtant acquérait plus de pouvoirs que par les statuts de 1775, auxquels nous renvoyons pour la comparaison, t. VII, appendice I. — La hiérarchie en deux classes était supprimée, etc.

Comme il n'a pas été exécuté, nous n'en reproduisons que les articles qui avaient un caractère de nouveauté, les autres étant conformes au statut de 1775.

Art. 1.

L'Académie royale d'architecture demeurera toujours sous la protection du Roy et recevra les ordres de S. M. par le directeur et ordonnateur général de Ses bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures.

Art. 2.

L'Académie sera composée de trente académiciens architectes, un professeur d'architecture, un professeur de mathématiques, un professeur d'hydraulique et d'hydrodynamique, un secrétaire, huit associés libres, neuf correspondants régnicoles et neuf correspondants étrangers.

Au total, cy soixante membres.

Art. 4.

Les huit places d'académiciens associés libres seront spécialement réservées, savoir : pour un peintre membre de l'Académie de peinture; pour un sculpteur membre de la même Académie; pour un membre de l'Académie française; pour un membre de l'Académie des sciences; pour un membre de l'Académie des inscriptions; pour un ingénieur militaire; pour un constructeur de vaisseaux et pour un expert vérificateur instruit des loix des bâtiments.

Art. 5.

Les neuf places d'académiciens correspondants régnicoles seront remplies par des artistes non domicilés à Paris et qui, par leurs talents ou leurs connoissances dans l'architecture, paroîtrons propres à contribuer au progrès de cet art.

Art. 6.

Les neuf places d'académiciens correspondants étran-

gers seront remplies par des artistes domiciliés en pays étrangers qui de même, par leurs talents ou par leurs connoissances dans l'architecture, paroîtrons propres à contribuer au progrès de l'art.

Art. 7.

Les trente académiciens architectes, les trois professeurs, le secrétaire et les huit académiciens associés libres seront établis à Paris, et nul ne pourra être proposé pour une de ces places qu'il ne soit de bonnes mœurs, de probité reconnue, et qu'il n'ait au moins vingt cinq ans accomplis. Aucun d'eux ne pourra exercer l'entreprise.

Art. 8.

Lors de la vacance d'une place d'académicien architecte, il sera formé une liste de tous les architectes qui aspireront à la remplir, et, dans ce nombre, il en sera choisy six au scrutin et à la pluralité des voix. Dans ces six sujets il en sera choisy un seul par un second scrutin aussy à la pluralité des voix, lequel sera proposé au Roy pour avoir Son agrément.

Art. 9.

Lors de la vacance d'une place d'académicien associé libre, de correspondant régnicole ou étranger, il sera choisy, au scrutin et à la pluralité des voix, un des candidats qui aspireront à cette place, et il sera proposé au Roy pour avoir Son agrément.

Art. 10.

Les trois professeurs et le secrétaire seront perpétuels et seront choisis au scrutin et à la pluralité des voix et proposés au Roy pour avoir Son agrément. Ils pourront être choisis dans l'Académie ou au dehors, et, s'ils sont pris parmi les membres de l'Académie, la place qu'ils y occupoient deviendra vacante, et il y sera nommé dans la forme prescrite par l'article...

Art. 11.

Le président de l'Académie sera élu parmy ses membres académiciens, architectes ou associés libres, au scrutin et à la pluralité des voix. Il sera renouvelé tous les ans, et on nommera, de la même manière et le même jour, un vice président pour le suppléer en cas de maladie ou d'absence, et, dans le cas d'absence de l'un ou de l'autre, le plus ancien académicien en réception présidera.

Le secrétaire ne sera point susceptible d'être nommé à la présidence à cause de la perpétuité de ses fonctions.

Art. 13.

... Le cours du professeur de mathématiques contiendra spécialement un traité de méchanique et un traité de perspective; celui du professeur d'hydraulique, les parties de cette science relatives à l'architecture.

Art. 16.

Les académiciens seront assidus tous les jours d'assemblée et nul ne pourra s'absenter plus de deux mois pour ses affaires particulières, hors le temps des vacances, sans l'agrément de l'Académie, à moins qu'il ne soit employé au service du Roi hors Paris.

Art. 18.

Tous les académiciens présents auront voix délibérative dans tous les cas.

Art. 20.

Il sera choisy au concours, parmy les jeunes étudiants qui suivront les cours des professeurs et sur un programme donné par l'Académie, quarante sujets qui auront le titre d'*élèves de l'Académie* et qui seront seuls admis à concourir pour les prix d'émulation de tous les mois et pour les grands prix annuels. Lesdits élèves seront tenus d'être domiciliés à Paris.

Art. 21.

... Des douze sujets de ce prix d'émulation, huit auront pour objet des compositions d'architecture, deux la composition et le dessin de l'ornement et deux autres quelque partie de l'art relative aux mathématiques, comme la perspective, la coupe des pierres, la mécanique appliquée à la construction, l'hydraulique, etc.

Art. 23.

Les médailles des prix d'émulation seront délivrées, le jour même du jugement, par le président de l'Académie, et les élèves couronnés assisteront ce jour là à la suite de la séance où on leur fera lecture des observations de l'Académie sur les beautés ou les défauts de leurs compositions. Mais les médailles des grands prix seront distribuées dans une séance extraordinaire annoncée huit jours d'avance, laquelle sera publique et à laquelle sera invité le directeur général, qui alors donnera le premier prix; le président donnera le second prix. L'Académie fera lire ce jour là quelques mémoires intéressants sur l'architecture ou sur les arts qui y sont relatifs.

Art. 24.

Les élèves de l'Académie auront un jour de chaque semaine la disposition, sans déplacer, de la bibliothèque, de la salle des modèles et des cartons qui renferment les desseins.

Art. 25.

L'Académie sera libre de faire, pour son régime intérieur et pour ses élèves, tels règlements qu'elle jugera convenable.

Art. 26.

Lorsque l'Académie sera consultée sur des inculpations portées contre quelques uns de ses membres ou contre tous autres architectes, jamais aucun des commissaires

nommés pour préparer l'avis de l'Académie ne pourra remplacer l'architecte jugé, si, par suite de cet avis, il est déplacé, et jamais aucun membre de l'Académie ne pourra accepter diversement une semblable commission par aucun ministre, ordonnateur ou administrateur, et il ne pourra s'en charger qu'autant qu'il y sera nommé par l'Académie au scrutin et à la pluralité des voix.

IV.

État des différents objets achetés a la vente de feu Monsieur le marquis de Ménars, en mars et avril 1782, pour le Roi, et être déposés en Son Académie d'architecture par les ordres de Monsieur le comte d'Angivillers, dont la commission d'acquérir a été donnée a M. Franque : ce qu'il a fait sous le nom du sieur Basan[1].

Savoir :

Cinq grands plans, élévations et coupes de l'église de Saint Pierre de Rome, y compris l'élévation de la façade de la fontaine de Trevi.

No 297 du catalogue : deux vues de Rome prises de la loge de l'Académie, dessinées par M. Cochin.

298 : quatre vues de Rome : le Colisée, l'arc de Constantin, le temple de la Paix et de Faustine. Plus deux autres de l'aqueduc des Empereurs et le Mont Palatin ou palais des Empereurs, dessinées à la plume par M. Cochin, encadrées dans des bordures unies et sous verres.

302 : quatre autres : l'arc de Titus, de Sévère, du temple de la Concorde et le reste d'un temple près de l'Ératio, à la mine de plomb, sous verre, avec bordures de même.

392 : quatre desseins en feuilles et lavis pour une académie à monter à cheval, avec explication manuscrite.

1. Séance du 18 mars, p. 69. Cf. le catalogue de Basan et Jollain.

393 : dix-huit autres idem : salles de spectacles, arc de triomphe, etc.

395 : six desseins : un d'un pavillon et jardin par M. Dumont, deux pour une douane et trois d'un arc de triomphe; les prix remportés en 1763 et 1767.

396 : sept autres : une académie à monter à cheval, une salle de concert, plans, élévations et coupes faits par M. *Le Roy*.

397 : cinq desseins : deux pour un collège et trois pour un portail d'église, avec plans et élévations, par M. Dorléans.

398 : douze desseins d'un pavillon sur l'angle d'une terrasse, dont cinq par M. *Chalgrin* et sept par M. *Cherpitel*.

399 : dix pour une salle de spectacle, par M. *Potain*.

400 : quatre pour une église, par M. *Raimond*, et trois autres d'une église, par un inconnu.

401 : neuf desseins pour la nouvelle salle de la Comédie Françoise, par MM. *Dewailly* et *Peyre*.

402 : cinq autres d'un temple funéraire et d'un temple pour les arts, par M. *Rousseau*.

512 : cinq volumes reliés, conten. 1746 p. Estampes gravées par M. Le Pautre tant en architecture, ornemens, vases que trophées; un modèle de mouton en bois d'acajou, un autre de cabestan, un autre de la machine qui a élevé la statue de Louis XV, et de plus un modèle de charriot à pierres.

Le tout a monté, compris les frais de port, etc., à la somme de 1198 l. 1 s. (cf. le catalogue Basan).

V.

L'architecte François Franque

(1710-1793).

Le nom de François Franque se rencontre assez souvent dans les *Procès-verbaux* de l'Académie à partir de

1755, mais il n'y aurait pas d'exagération à dire que, pendant les sept premiers mois de 1793, on ne rencontre plus que lui[1]. Le rôle de cet artiste à peu près ignoré et la prodigieuse abondance de ses communications de toute sorte, où il ne manque pas de citer son œuvre, m'avaient intrigué.

Je dois à l'obligeance de M. Adrien Marcel, bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Vaucluse, qui prépare un travail sur Franque, les renseignements qui suivent. Il aura certainement l'occasion de résoudre les problèmes que soulèvent les séances de l'Académie.

Fils de l'architecte Jean-Baptiste Franque et de Marguerite Valgalier, François Franque naquit à Avignon, paroisse Saint-Didier, le 9 février 1710.

Il fut l'élève de son père qui, en décembre 1732, l'envoya compléter son éducation en Italie. Il y passa quatre années, fut admis comme élève à l'Académie de France à Rome (Vleughels, directeur) et revint à Avignon en novembre 1736. Le jeune artiste, après avoir travaillé dans son pays, tantôt en collaboration avec son père, tantôt seul (hôtel de Cappelis, hôtel de Villeneuve-Martignan, aujourd'hui le Musée, hôtel de Tulle de Villefranche, hôtel de Caumont, etc.), se rendit à Paris vers la fin de 1744; il habita d'abord la rue de Tournon et acheta ensuite une maison dans la rue Guénégaud, où il passa le restant de sa vie.

Il fut nommé, le 20 avril 1750, architecte et contrôleur général des bâtiments de l'hôtel royal des Invalides et, en décembre 1754, membre de la deuxième classe de l'Académie royale d'architecture, avec Le Carpentier. Il visita la Picardie, la Normandie et la Bourgogne et fit de nombreux voyages à Avignon. Il séjourna plus d'un an dans cette ville en 1759-1760 (projets pour les châteaux de la Nerte et de Looze) et fit en 1765 une tournée dans le Com-

1. Il figure ci-dessus, à propos de la vente des collections du marquis de Ménars.

tat-Venaissin et en Provence. Il entra en 1771 dans la première classe de l'Académie.

Il se maria probablement à Paris, où sa femme mourut, le 5 novembre 1779, et fut inhumée le lendemain. L'enterrement est mentionné dans les *Petites Affiches* (1779, p. 2486), où l'on trouverait peut-être le nom de la défunte que, pour mon compte, dit M. Marcel, je n'ai pu encore rencontrer nulle part. On trouvera dans la *Grande Encyclopédie* (t. XVIII, p. 67) l'indication de quelques-uns de ses travaux plus connus.

Il mourut dans sa maison de la rue Guénégaud, le 25 octobre 1793.

VI.

D'Aggeville et Marseille.

Jacques d'Aggeville[1], né à Marseille en 1728, mort guillotiné en 1794, architecte, inspecteur des travaux de la ville, fut, à partir de 1753, le conseiller technique de la municipalité dans tous les travaux entrepris jusqu'en 1790[2]. Membre de l'Académie de Marseille, il y parla très souvent : en 1769 sur *la décoration des villes*, en 1771 sur *les moyens d'embellir Marseille*, en 1771 sur *Soufflot*, en 1782 sur *la profondeur du port*, en 1783 sur *Dandré-Bardon*, en 1788 sur l'avantage de *l'union des lettres*, *des sciences et des arts*. Il professa l'architecture à l'École de Marseille.

Il a été fait de nombreux projets au XVIIIe siècle pour

1. *Procès-verbaux*, t. VIII, table des noms de lieux, et ci-dessus.

2. Je dois à l'obligeance de M. Clerc les renseignements qui suivent sur d'Aggeville et sur Marseille; je lui en adresse tous mes remerciements. — Cf. Étienne Parrocel, *Histoire documentaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille*, 2 vol. gr. in-8°, 1890; *Annales de la peinture*, in-8°, 1862; *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, t. III, 1481, 1780, art. de Bourrilly.

l'embellissement et l'aménagement de Marseille et du port. Vers 1773, travaux par Sequin de la Tour ou par un entrepreneur Sequin, sous les ordres de d'Aggeville, à la salle de théâtre, démolie en 1778. Vers 1778, aménagement du quartier de Champ-Major (terrains situés en bordure de l'arsenal des Galères). Érection sur la place de la Tour d'une fontaine (transportée ensuite à la jonction du boulevard Dugommier et du boulevard d'Athènes). Ouverture du cours Devilliers reliant à la ville les faubourgs de l'Est. En 1781-1783, les projets d'agrandissement et de creusement du port sont à l'ordre du jour[1]. Suspendus à cause d'un litige de propriété, exécutés en partie sur le quai Nord, en 1788-1789, la Révolution les suspendit.

VII.

L'abbaye de Prémontré.

M. Lucien Broche, archiviste de l'Aisne, me communique très obligeamment quelques renseignements qui, pour négatifs qu'ils soient, n'en ont pas moins de prix. Il paraît que, jusqu'à présent, on ignore presque tout de l'histoire de la construction de ce somptueux édifice[2]. La guerre ne l'avait pas détruit; le service des monuments historiques le restaure et bientôt toute trace de détérioration aura disparu.

1. P. 71.
2. Voir la table des noms de lieux. Malheureusement les quelques passages des *Procès-verbaux* où Prémontré figure posent surtout des points d'interrogation.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

AIX (palais de justice), p. 164, 166.
ALSACE (cartes), p. 345.
AMÉRIQUE (capitulat. de Yorktown), p. 67, n.
AMIENS (cathédrale), p. 335; (fabriques), p. 340.
ANGERS (ardoises), p. 253, 262.
ARLES, p. 36; (hôtel de ville), p. 334.
AUCH (intendant), p. 146.
AUTRICHE (cartes), p. 345.
AUTUN (église Saint-Martin), p. 335.
AVIGNON (boucherie), p. 337; (escalier, Hôtel-Dieu), p. 337; (naissance d'un artiste), p. 369; (constructions), p. 369.

BAALBEK, p. 69.
BAGNÈRES-DE-LUCHON, p. 144-151.
BEAUCAIRE (église), p. 335.
BICÊTRE (voir Paris).
BIÈVRE (voir Paris).
BLOIS (dessins du château), p. 208.
BORDEAUX (projet de monument), p. 232, 249; (Château-Trompette), p. 347.
BOURGOGNE (sous-ingénieur des Etats), p. 78.
Bugey (maison construite), p. 333.

CAEN, p. 223, 304.
CALABRE (tremblement de terre), p. 103.
CARRARE, p. 45, 63.
CARRIÈRES, p. 6-7.
CHERBOURG (travaux à), p. 399.
CONSTANTINOPLE (église Sainte-Sophie), p. 229.
CORBIE (abbaye de Saint-Pierre), p. 345.
COULOMMIERS, p. 340.
CROISIC (maître de mathématiques au), p. 342.

DIEPPE (travaux à), p. 300.
DOMBES (projet de collège), p. 345.

ERMENONVILLE, p. 55.
ESPAGNE (correspondant), p. 91.
EURE (aqueduc), p. 219, 220.
EVREUX (événements politiques), p. 347.

FÉCAMP (travaux à), p. 300.
FLANDRE (cartes), p. 345.
FONTAINEBLEAU (dessins divers), p. 346.
FRANCE (monuments vus en), p. 137.
FULDA (lettre à Sedaine), p. 243.

GÊNES (correspondant), p. 218.
GRÈCE (livre de Leroy), p. 65.

HAUTE-LOIRE (députés et ingénieur), p. 323, 324.
HESSE-CASSEL (architecte à), p. 93.

ILE-DE-FRANCE, p. 201.
ISLE-ADAM (carrière), p. 11, 12, 18, 20.
ITALIE (monuments vus en), p. 137; (cartes), p. 345.
IVETTE (voir Yvette et Paris).

LAGNY (carrières), p. 177.
LAON (cathédrale), p. 144, 145, 147, 148.
LESCAR (évêque de), p. 85.
LONDRES (rivière alimentant), p. 274; (Tamise), p. 274.
LORRAINE (carrières de granit), p. 177.
LUNÉVILLE (manège), p. 134.
LYON (livre imprimé à), p. 316.

MADRID (château de), p. 4.
MAGNANVILLE (château), p. 348.
MANHEIM (jardins), p. 92.
MANTES (pont), p. 108.

MARAIS (le), près Coulommiers, p. 340.
MARSEILLE (Académie), p. 44, 67, 71, 78; naissance d'un artiste), p. 370; (salle de spectacle), p. 139, 201; (projet de cénotaphe pour Mirabeau), p. 301; (projet de monument), p. 349; (travaux), p. 371.
MESSINE (tremblement de terre), p. 103.
MONTMAJOUR, p. 36, 334.
MONTPELLIER, p. 33.
MOULINS (pont), p. 44.

NAPLES (ouvrage de Saint-Non), p. 68, 69, 76, 133, 141.
NEUILLY (ouvrage sur le pont de), p. 108.
NÎMES, p. 36, 154, 158; (temple de Diane), p. 333.
NORD (poêles du), p. 221.

ORLÉANS (ouvrage sur le pont d'), p. 108.

PALMA (Ile-de-France), p. 201 et n.
PALMYRE, p. 69.
PARIS (abbaye de Saint-Martin-des-Champs), p. 188.
Académiciens employés hors de Paris, p. 113, 116.
Bastille (plan de la), p. 256.
Carrousel (projet d'opéra au), p. 244.
Charpentier, p. 299.
Châtelet, p. 2.
Constructions à, p. 7, 11, 12, 19.
Couvents : Cordeliers, p. 1, 2, 3, 9; Jacobins de la rue Saint-Honoré, p. 233.
Directoire de, p. 306, 312-314, 336.
Eaux (adduction de la Bièvre et de l'Yvette), p. 108; (ouvrage signalé), p. 272-274.
Bicêtre (eaux de), p. 27, 28, 31, 33, 234.
Ecole de chirurgie, p. 6-9.
Ecole militaire (puits), p. 41.
Eglises : Madeleine, p. 153, 154, 157, 158, 190-192; Saint-Barthélemy, p. 221; Saint-Philippe-du-Roule, p. 168; Saint-Sulpice (place), p. 349; Sainte-Geneviève, p. 3, 67, 176.
Faubourg Saint-Victor, p. 187.
Fête de 1782, p. 351-357.
Gare projetée, p. 141, 142, 148, 152.
Grande galerie (voir Louvre).
Guillaumot, résidant à, p. 219.
Halle au blé, p. 117, 134.
Halles, p. 39, 40, 41, 42.
Hôpitaux (mémoire sur les), p. 235.
Hôpital général (Salpêtrière), p. 28, 33.
Hôtel-Dieu, p. 224.
Hôtel de ville (fête), p. 59, 60, 61-63.
Hôtel : de La Force, p. 22.
Ile Saint-Louis, p. 254; Louviers (jonction), p. 254; Cité (jonction), p. 254, 349.
Jardin du Roi (dépôt de marbres), p. 189.
Marché près le Palais-Royal, p. 233.
Municipalité, p. 311.
Palais : Bourbon, p. 114; Louvre (grande galerie), p. 166-176, 180, 183, 358-362; (Local de l'Académie), p. 311; (modèle du péristyle), p. 69; (dépôt d'œuvres d'art), p. 274; (expérience au), p. 35, 307; (travaux sur les terrains voisins), p. 348.
Palais de justice, p. 96-100, 104-114, 118, 119; (salle Mercière), p. 106, 110-114, 118, 119.
Tuileries (terrasse), p. 262; (réunion avec le Louvre), p. 244; (expérience), p. 88; (terrains voisins), p. 348.
Panthéon, p. 336.
Places : Louis XV, p. 184, 199, 200, 242; du Palais, p. 221, 223; Saint-Michel, p. 104; Saint-Sulpice, p. 349.

Plan de Paris, p. 208; Pont Louis XVI, p. 266, 275; Pont-Rouge, p. 264-266, 271; Ponts au Change et Notre-Dame, p. 254; Port, p. 332.
Rues : de la Bûcherie, p. 95; de la Roquette (manufacture de faïences), p. 251; Saint-Honoré (projet de fontaine), p. 125; Saint-Louis, p. 349; Butte Saint-Roch, p. 233.
Seine (navigation de la), p. 272, 273.
Taille des pierres, p. 207.
Théâtres : Comédie-Italienne, p. 125, 126; Opéra, p. 49.
PAU (architecte à), p. 85; (église), p. 207.
PONT-SAINTE-MAXENCE, p. 141.
PORT-VENDRES, p. 45.
POULPRY (carrières de la marquise DE), p. 186, 189.
PRÉMONTRÉ (abbaye), p. 163, 165, 179, 184, 275, 236.
PROVENCE, p. 163, 164; (procédés de construction), p. 207.

RENNES (cathédrale), p. 144, 145, 148, 150, 151.
RICHELIEU (dessins du château), p. 208.
RIMAIGNE (Flandre), ardoises, p. 253, 254, 262.
ROCHELLE (La), académie, p. 206.
ROME ANTIQUE : Liste des antiques, p. 263.
Aqueducs, p. 239, 240.
Colonne Trajane (Percier), p. 270, 271.
Panthéon, p. 260, 261, 314.
Temples, p. 195; de Bacchus, p. 327, 328.
Thermes de Caracalla, p. 260, 261.
ROME MODERNE : Dessins et vues, p. 4, 17, 48, 118, 124, 140, 172.
Église Saint-Pierre, p. 85, 195.
Elèves envoyés à, p. 277, 326, 327, 342.
Envois de Rome et rapports, p. 4, 6, 10, 17, 59, 60, 62, 86, 88, 118, 120, 140, 143, 184, 185, 196, 197, 209, 214-217, 218, 270, 271.
Direction du travail des élèves pensionnaires, p. 197, 209, 210, 213-218, 237, 239, 241, 259, 260-264, 277, 326.
RUSSIE (projet d'une maison), p. 348.

SAINT-DENIS (abbaye), p. 49.
SAINT-LEU (carrière), p. 19.
SAINT-MALO (avocat à), p. 64.
SAINT-PÉTERSBOURG (constructions à), p. 64, 66, 120, 121; (associé de l'Académie), 79, 80, 81, 82, 91-93.
SAVERNE (château), p. 76.
SCHWETZINGEN (?) (jardins), p. 52, n. 2.
SICILE (pont), p. 36; (ouvrage de Saint-Non), p. 68, 69, 76, 133, 141, 160, 170; (ouvrage de Paruta), p. 316.
SOISSONS (abbaye de Notre-Dame), p. 345.
SUISSE (antiquités de la), p. 237.

TAORMINE (temple), p. 233 et n.
TOULOUSE (la Daurade), p. 343.
TRÈVES (palais à), p. 6, 7, 8, 10.
TROSSY (carrière), p. 19, 95.

VENISE (église *della Salute*), p. 87.
VERNON (carrière), p. 162, 165, 178).
VERSAILLES (d'Angiviller malade à), p. 44; (maître serrurier à), p. 250; commissaires envoyés à), p. 278.
VICENCE (maisons), p. 306, 307.
VOSGES (carrière de granit), p. 177.

YVETTE (voir Paris).

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos VII

L'Académie de 1671 a 1793 XIII

Procès-verbaux I

Appendices 351

I. Rapport sur les préparatifs de la fête donnée à l'hôtel de ville en 1781 en l'honneur de la naissance du Dauphin 351

II. Lettre d'Angiviller sur la grande galerie du Louvre 358

III. Projet de règlement pour l'Académie par Guillaumot 362

IV. État des achats faits pour l'Académie à la vente du marquis de Ménars. 367

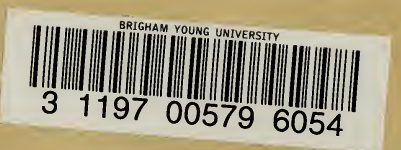
V. Notes sur François Franque 368

VI. Notes sur d'Aggeville et Marseille . . . 370

VII. Note sur les bâtiments de l'abbaye de Prémontré (Aisne). 371

Table des noms de lieux 372

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 00579 6054

